



NOUVELLE-  
CALEDONIE

Fleurs mâles d'*Amborella trichopoda* (Photo Vincent Dumontet)

La Nouvelle-Calédonie jouit d'une biodiversité unique au monde, avec un taux d'endémicité élevé.

La plante à fleurs « *Amborella Trichopoda* » constitue sans doute le meilleur exemple de la richesse de la flore du territoire : unique espèce de la famille des Amborellacées, elle n'existe nulle part ailleurs dans le monde. Les plus grands botanistes estiment même qu'elle est « la mère de toutes les fleurs » sur notre planète. En effet, depuis le Congrès de Botanique à St-Louis (Missouri, USA) en 1999, elle est considérée, sur la base d'analyses phylogénétiques moléculaires, comme l'Angiosperme (plante à fleurs) vivante la plus primitive (135 millions d'années).

---

**INSTITUT D'EMISSION  
D'OUTRE-MER**

---

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL  
| 164 rue de Rivoli 75001 PARIS



 Nouvelle-  
Calédonie

---

Rapport annuel  
**2010**

---

*Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.*

*L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.*

# Sommaire

---

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	10
La Nouvelle-Calédonie en bref	12
<b>CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES</b>	15
<b>Section 1 – Géographie et climat</b>	16
1. Situation et superficie	16
2. Géologie	16
3. Faune et flore	17
4. Climat	17
<b>Section 2 – Repères historiques</b>	18
<b>Section 3 – Cadre institutionnel</b>	20
<b>CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE</b>	25
<b>Section 1 – La population</b>	26
<b>Section 2 – Les principaux indicateurs économiques</b>	28
1. Les comptes économiques	28
2. L'emploi et le chômage	31
3. Les revenus et salaires	35
4. Les prix	39
5. Le commerce extérieur	42
6. La balance des paiements	50
<b>Section 3 – Les politiques et finances publiques</b>	52
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	52
2. Les finances publiques locales	65
<b>CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITÉ</b>	69
<b>Section 1 – Aperçu général</b>	70
<b>Section 2 – L'agriculture</b>	72
1. Généralités	72
2. La politique d'aménagement foncier et de développement rural	72

3. La régulation des marchés agricoles	74
4. La production d'origine animale	75
5. Les fruits et légumes	76
<b>Section 3 – La pêche et l'aquaculture</b>	77
1. Généralités	77
2. La pêche	77
3. L'aquaculture	79
<b>Section 4 – L'industrie et l'artisanat</b>	82
1. L'industrie	82
2. L'artisanat	84
<b>Section 5 – L'énergie et l'eau</b>	87
1. Généralités	87
2. L'énergie électrique	87
3. Les hydrocarbures	91
4. La maîtrise de l'énergie et le traitement des déchets	93
5. L'eau	96
<b>Section 6 – Le nickel</b>	98
1. Généralités	98
2. Le nickel dans le monde	99
3. Le nickel en Nouvelle-Calédonie	102
4. Perspectives	104
<b>Section 7 – La construction</b>	109
1. Le poids du secteur	109
2. Le logement	110
3. Les grands chantiers	113
<b>Section 8 – Le commerce</b>	115
1. Généralités	115
2. Le commerce automobile	117
<b>Section 9 – Le tourisme</b>	119
1. Généralités	119
2. Le contexte international	119
3. La fréquentation touristique en Nouvelle-Calédonie	120
4. L'impact économique et social	123
5. Les voyages des résidents	123
<b>Section 10 – Les transports et télécommunications</b>	124
1. Généralités	124
2. Les activités portuaires	124
3. Les activités aéroportuaires	127
4. Les télécommunications	131
<b>Section 11 – Les autres services marchands</b>	132

<b>Section 12 – Les services non marchands</b>	133
1. Généralités	133
2. L'éducation	133
3. La santé	137
<b>CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE</b>	141
<b>Section 1 - La structure du système bancaire</b>	142
1. Les faits marquants de l'exercice	142
2. Organisation du système bancaire	146
3. La densité du système bancaire	149
4. Les moyens de paiement	151
5. L'activité des fonds de garantie	154
<b>Section 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire</b>	156
1. Les taux d'intérêt	156
2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	160
3. Les performances financières des banques locales	163
<b>Section 3 - L'évolution de la situation monétaire</b>	167
1. Les avoirs financiers des agents économiques	168
2. Les crédits à la clientèle	169
3. La circulation fiduciaire	172
4. La masse monétaire et ses contreparties	172
5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	174
<b>Perspectives</b>	176
<b>Annexes</b>	179
Annexe 1 : Statistiques économiques	181
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	189
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2009	196
Annexe 4 : Les missions de l'IEOM	199
Annexe 5 : Lexique des principaux sigles mentionnés	201
Annexe 6 : Liste des publications de l'IEOM	203



## Avant-propos

Profitant de la relance de l'économie mondiale et de l'effet d'entraînement des grands projets en cours, la croissance de l'économie calédonienne a repris, en 2010, de la vigueur après avoir ralenti en 2009. En particulier, le secteur du nickel a bénéficié de cours élevés, tirés par la croissance soutenue dans les pays émergents. Même si, par ailleurs, les interrogations relatives à l'impact de certaines réformes locales ou nationales ainsi qu'à la situation des comptes des collectivités locales ou de l'État, tout comme l'accélération de la hausse des prix, ont été sources d'inquiétudes qui ont affectées quelque peu le moral des chefs d'entreprises.

Dans cet environnement et face aux défis qui attendent le territoire, l'expertise de l'IEOM a été sollicitée à de nombreuses reprises par les pouvoirs publics. Ainsi, en 2010 :

- l'IEOM a présenté devant le Congrès, le 3 novembre, les principaux enseignements de la balance des paiements du territoire, qui fait ressortir notamment l'importance des investissements directs reçus. En outre, les données de la balance ont servi de base aux discussions bilatérales avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande ;
- associé à la médiation entre l'État et les banques sur les tarifs des services bancaires, conduite au mois de juillet à la demande de Madame Lagarde, l'IEOM a publié dès le mois d'août les premiers résultats de l'Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers des COM du Pacifique, contribuant ainsi à la transparence de l'information du public à ce sujet ;
- consécutivement au vote par le Congrès, en septembre, de la loi du pays relative à trois signes identitaires (devise, hymne et graphisme des billets de banque), l'IEOM sera chargé de la mise en œuvre, au plan technique, d'une future gamme de billets sur la base des propositions artistiques retenues ;
- à l'occasion du troisième anniversaire de la création de la Commission de surendettement de Nouvelle-Calédonie, l'IEOM, qui en assure le secrétariat, a organisé le 21 juillet, sa première Journée Territoriale du Surendettement qui a réuni un grand nombre de travailleurs sociaux.

Marquant l'intérêt qu'il porte au développement rapide de la Nouvelle-Calédonie, l'IEOM a tenu, pour la première fois depuis quatre ans, son Conseil de surveillance sur le territoire. Visitant le chantier de construction de l'usine métallurgique du nord et des infrastructures environnantes ou bien celui du campus universitaire de Nouville qui servira de base d'hébergement aux sportifs des Jeux du Pacifique NC 2011, les Conseillers de l'IEOM ont pu mesurer à cette occasion à la fois les défis et les enjeux qui s'ouvrent à la Nouvelle-Calédonie.

Dans ce contexte, l'IEOM continuera, en 2011, de mobiliser ses moyens pour répondre aux attentes des différents acteurs calédoniens, en mettant à leur disposition une information économique et financière de qualité pour éclairer le débat public, et poursuivra sa mission de surveillance du bon fonctionnement du système bancaire.



**Thierry Beltrand**

## Synthèse

---

Le processus de redressement de l'économie mondiale amorcé en 2009 s'est poursuivi au cours de l'année 2010. L'ampleur de la reprise diffère cependant selon les pays. Si la croissance des pays émergents a été robuste, la progression de l'activité de la plupart des pays avancés a été plus timide, notamment au second semestre. Globalement faibles en début d'année, les hausses des prix se sont accentuées tout au long de l'année notamment dans les pays émergents.

### **Une année bien orientée mais des incertitudes**

Comme en 2009, l'économie calédonienne est demeurée bien orientée, profitant de la reprise vigoureuse de la demande dans les pays émergents -se traduisant notamment par un niveau élevé des cours du nickel- et d'une demande intérieure soutenue du fait non seulement des grands travaux en cours mais aussi d'une consommation et d'un investissement des ménages dynamiques. Pour autant, l'année 2010 n'aura pas été exempte d'inquiétudes ou d'incertitudes. C'est le cas notamment de l'inflation qui est restée élevée ou encore de la dégradation récente du climat des affaires observée à travers les enquêtes de l'IEOM. Cette détérioration de la confiance des chefs d'entreprises peut paraître paradoxale au regard des différents indicateurs économiques, qui s'affichent au vert pour la plupart. Elle s'explique cependant par une conjonction de facteurs qui troublent leur vision à moyen terme : impact des réformes de la loi de défiscalisation, définition du nouveau Plan d'urbanisme directeur de Nouméa, hausse des charges d'exploitation et notamment du salaire minimum, annonce de difficultés financières pour certaines collectivités locales, approche des grandes échéances institutionnelles ou encore resserrement budgétaire touchant la France.

### **L'accélération de la hausse des prix ; un marché du travail actif**

Après une année d'accalmie, la hausse des prix a de nouveau accéléré en 2010 pour s'établir à +2,7 % en glissement sur un an à fin décembre. Ce retour de l'inflation s'explique, pour 0,5 point, par la hausse des prix de l'énergie (en corrélation avec la montée des cours mondiaux du pétrole) et, pour 0,5 point également, par le relèvement des prix du tabac en début d'année. Cependant, au-delà de ces hausses conjoncturelles, le territoire a subi une forte pression inflationniste liée à la dépréciation de l'euro qui a conduit à une perte de pouvoir d'achat du franc Pacifique vis-à-vis notamment des monnaies de la zone Pacifique. Concernant le secteur de l'immobilier, l'indice BT 21 est aussi reparti à la hausse sur le second semestre, enregistrant une progression de 3,7 % en fin d'année.

Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois a terminé l'année 2010 sur une note favorable en s'établissant à 5 716, en baisse de 5 % sur un an. Il s'agit de la première inflexion de la tendance haussière entamée mi-2008. En moyenne sur l'année 2010, le nombre de demandeurs d'emploi reste toutefois en hausse de 5 % par rapport à 2009. Pourtant, l'offre d'emploi est demeurée dynamique avec près de 11 000 offres nouvelles déposées en 2010 ; les créations d'emplois progressent également.

Autre paradoxe de l'économie calédonienne en 2010, le déficit commercial a atteint un record, à plus de 176 milliards de F CFP, alors même que les exportations ont été dopées par la hausse des cours du nickel. Cette situation provient de la hausse des importations (+36 %) due en partie au dynamisme de la consommation des ménages mais, surtout, à l'arrivée des modules chinois pour la construction de l'usine du Nord. Ainsi, les ensembles industriels représentent à eux seuls près de la moitié de la hausse des importations en 2010.

## **Une demande intérieure soutenue et un secteur du nickel au beau fixe**

Après une année 2009 atone, l'année 2010 marque le retour de la confiance des ménages, avec des indicateurs quasiment tous au vert, comme les importations de biens de consommation courante ou les immatriculations de véhicules de tourisme. En dépit des inquiétudes des chefs d'entreprise, les indicateurs objectifs de l'investissement ont également retrouvé le chemin de la croissance. Ainsi, les importations de biens d'équipement, sous l'impulsion des différents projets en cours, ont progressé de 23 % en 2010. Cependant, il faut analyser ces chiffres avec prudence car l'impact des grands chantiers, et notamment de l'usine du Nord, bien que difficilement mesurable, est nécessairement très important. L'investissement immobilier des ménages a connu une forte reprise. Cette évolution est, pour partie, liée aux conditions favorables en termes de taux d'intérêt : l'enquête semestrielle sur le coût du crédit, réalisée par l'IEOM sur les mois de juillet et août 2010, fait ressortir un recul d'un demi-point, sur un an, du taux moyen pondéré des crédits immobiliers aux particuliers, à 4,76 % contre 5,28 % un an auparavant. La production de crédits nouveaux pour l'habitat des ménages repasse ainsi au-dessus de 50 milliards en 2010, après avoir chuté en 2009 à 42 milliards de F CFP.

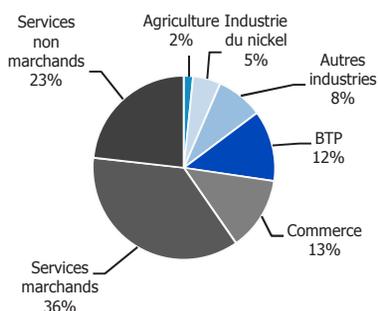
Au plan sectoriel, le secteur du nickel, après une année 2009 en demi-teinte, a bénéficié d'un cours du nickel élevé et du redémarrage de l'usine de Yabulu en Australie. Malgré le retard de mise en production de l'usine du Sud, le secteur aura donc été porteur de croissance, surtout si l'on y ajoute les effets de la construction de l'usine du Nord. Le tourisme a connu un premier semestre difficile avant de se redresser en fin d'année. Au final, la fréquentation diminue de 0,8 % avec des reculs sur tous les grands marchés émetteurs alors que le marché océanien progresse. A contrario, le tourisme de croisière, qui avait ralenti en 2009, dépasse, pour la première fois, la barre des 200 000 touristes en 2010 (+55 % sur un an). Le BTP a continué de bénéficier des grands chantiers en cours (montée en charge de l'usine du Nord, logement sociaux, aéroport) mais des incertitudes pèsent sur ce secteur quant aux projets susceptibles de prendre le relais des chantiers en voie d'achèvement.

## **Un scénario de « croissance prudente » validé par les indicateurs financiers**

En 2010, la progression de la masse monétaire s'accélère, avec une croissance dynamique de M3 (+11,6 % en un an, contre +9,5 % en 2009). Cette évolution concerne particulièrement l'agrégat étroit M1 (+13,8 % contre +8,6 %), sous l'influence des dépôts à vue (+14,5 % contre +9,0 %), traduisant notamment un comportement prudent des agents économiques. Le système bancaire local, en quête structurelle de ressources clientèle, a profité d'une collecte plus dynamique que son activité de financement. Celle-ci a tout de même été globalement soutenue (+9,6 % en 2010 contre +7,8 % en 2009) mais cette évolution n'a pas été homogène entre les établissements financiers. Ainsi, les établissements hors zone d'émission (+12,8 %) ont bénéficié du dynamisme de la demande de financements de la part des opérateurs sociaux et des collectivités locales, alors que les établissements de crédit locaux affichent une progression de leurs encours plus modérée, à +8,5 % (+5,9 % en 2009). Par ailleurs, la reprise de la demande des ménages en crédits immobiliers a compensé le ralentissement de la demande des entreprises en crédits d'investissement. Au final, le secteur bancaire affiche ainsi une amélioration de son solde emplois-ressources clientèle, comme de sa position extérieure nette (différence entre les avoirs et les engagements situés hors de la zone d'émission) dont le solde structurellement négatif en Nouvelle-Calédonie se réduit de 8,3 %, à -66 milliards de F CFP contre -72 milliards un an auparavant. Ces évolutions importantes se sont réalisées sans dégradation du risque, la place restant particulièrement saine avec un taux de créances douteuses de 2,5 % (soit le plus bas niveau de l'outre-mer).

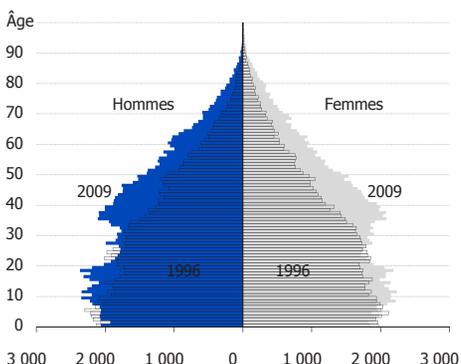
# La Nouvelle-Calédonie en bref

**Répartition du PIB de la Nouvelle-Calédonie en 2009**



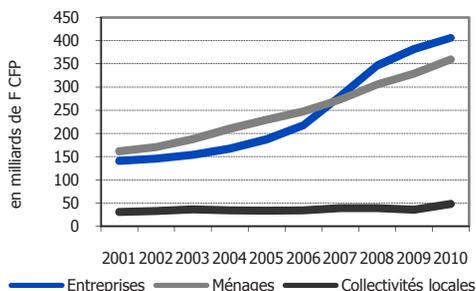
Sources : CEROM, ISEE

**Pyramide des âges de la population**



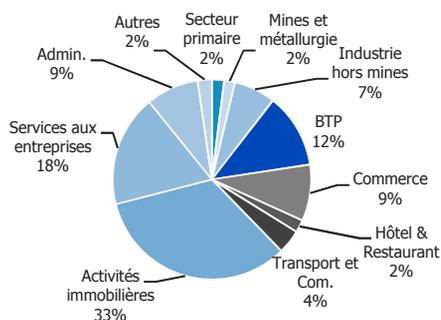
Sources : Recensement de la population - ISEE

**Évolution des encours de crédits de la clientèle non financière au 31 décembre 2010**



Source : IEOM

**Risques sectoriels de la Nouvelle-Calédonie au 31 décembre 2010 (en %)**



Source : IEOM - Service Central des Risques

## Les chiffres clés de la Nouvelle-Calédonie

	2000	2010	Métropole 2010
<b>Population</b>			
Population totale (en milliers)	211	246 <sup>(*)</sup>	62 799
Taux de croissance de la population (%)	1,9	1,7	0,7
Taux de natalité (‰ habitants)	21,4	16,2 <sup>(2)</sup>	12,7
Taux de mortalité (‰ habitants)	5,1	4,7 <sup>(2)</sup>	8,5
Indicateur conjoncturel de fécondité (nombre d'enfants par femme)	2,6	2,2 <sup>(3)</sup>	2,0
Espérance de vie à la naissance – hommes (années)	71,7	71,8 <sup>(3)</sup>	78,1
Espérance de vie à la naissance – femmes (années)	78,8	80,3 <sup>(3)</sup>	84,8
Nombre de médecins <sup>(4)</sup> pour 100 000 habitants		237	334
Taux de réussite au baccalauréat (%)	65	79	86
<b>Environnement</b>			
Superficie totale (km <sup>2</sup> )		18 576	549 087
Part d'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité	27%	15%	13%
<b>Économie</b>			
PIB (milliards de F CFP courant)	442	752 <sup>(1)</sup>	227 574 <sup>(1)</sup>
Taux de croissance du PIB (au prix de l'année précédente, %)	2,5	2,4 <sup>(1)</sup>	-2,6 <sup>(1)</sup>
PIB / habitant (millions de F CFP courant)	2,1	3,1 <sup>(1)</sup>	3,5 <sup>(1)</sup>
Consommation électrique (kW/hab/an)	7 585	8 682	7 745 <sup>(1)</sup>
Taux d'inflation (au 31 décembre en glissement annuel, %)	2,3	2,7	1,8
	2000	2010	Variation 10/00
Demandeurs d'emploi en fin de mois (moyenne annuelle)	9 439	7 325	-22,4%
Total des importations (millions de F CFP)	119 765	298 500	149,2%
Total des exportations (millions de F CFP)	77 039	122 212	58,6%
Taux de couverture (%)	64	41	- 23,4 pts
<b>Indicateurs sectoriels</b>			
Consommation de ciment (tonnes)	93 984	161 233	71,6%
Cours du nickel au LME en USD/livre (moyenne annuelle)	3,9	9,9	152%
Exportations de minerai (milliers de tonnes humides)	4 109	4 572	11,3%
Exportations de produits métallurgiques (tonnes de nickel contenu)	57 579	55 892	-2,9%
Nombre de touristes	109 587	98 562	-10,1%
Nombre de croisiéristes	48 579	203 879	320%
Immatriculations de voitures particulières neuves	5 436	7 354	35,3%
<b>Indicateurs monétaires et financiers</b>			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 787	2 323	30,0%
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 914	1 212	-58,4%
Nombre de comptes bancaires par habitant	1,37	1,78	29,9%
Actifs financiers des agents économiques** (milliards F CFP)	194	490	153%
Encours sains des agents économiques** (milliards F CFP)	260	602	132%
Taux de créances douteuses (%)	5,8	2,5	- 3,3 pts
Nombre de dossiers de surendettement	so	86	so

(1) Chiffres 2009, (2) Chiffres 2008, (3) Chiffres 2007, (4) généralistes + spécialistes, (p) provisoire, (so) sans objet, (\*) Recensement 2009, (\*\*) détenus par les établissements de crédits locaux.

Sources : CEROM, DASS-NC, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, Direction de l'Infrastructure, de la Topographie et des Transports Terrestres, Direction de la Police Aux Frontières, Direction Régionale des Douanes, ENERCAL, EEC, Holcim, IEOM, Institut de Développement des Compétences, ISEE, Insee, LME, Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie.





## CHAPITRE I

# Les caractéristiques structurelles

# Section 1

## Géographie et climat

---

### 1. Situation et superficie

---

Située dans le Pacifique Sud, à 1 500 km à l'est des côtes australiennes et à 1 800 km au Nord de la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie occupe le sud de la Mélanésie à plus de 2 500 km de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et à 600 km de l'archipel de Vanuatu.

L'archipel de la Nouvelle-Calédonie représente une surface émergée de 18 576 km<sup>2</sup> et comprend principalement :

- la Grande Terre (environ 400 km sur 40 km) orientée selon un axe sud-est/nord-ouest ;
- l'Île des Pins (150 km<sup>2</sup>), qui la prolonge au sud-est ;
- l'archipel des Belep (70 km<sup>2</sup>) qui la prolonge au nord-ouest ;
- les Îles Loyauté (Lifou, Maré, Ouvéa, Tiga et de nombreux îlots secondaires) couvrant 1 981 km<sup>2</sup> sur un axe parallèle à celui de la Grande Terre à l'est.

En intégrant les îles et îlots inhabités, la zone économique exclusive<sup>1</sup> de la Nouvelle-Calédonie atteint 1,4 million de km<sup>2</sup>.

### 2. Géologie

---

La Grande Terre est partagée par la chaîne centrale qui se caractérise par des sommets arrondis et des versants abrupts, souvent érodés. Elle culmine au nord à 1 629 mètres au Mont Panié et au sud à 1 618 mètres au Mont Humboldt. Les deux côtes sont asymétriques, un corridor très étroit sépare la chaîne du lagon à l'est, alors que la transition est plus progressive à l'ouest et les plaines y sont plus larges. Le versant est est au vent et l'ouest sous le vent.

Les Îles Loyauté sont d'anciens atolls soulevés et basculés à des degrés variables à la fin du Tertiaire, le relief y est plat, la végétation forestière et les cours d'eau sont totalement inexistantes sur ces socles calcaires.

La Grande Terre est constituée de terrains sédimentaires plissés à l'ère tertiaire puis soumis à une érosion qui a provoqué la constitution de couches de latérite. On y trouve de nombreuses substances métalliques comme le nickel, le chrome, le fer, l'or, le cuivre, le plomb, le zinc, l'argent, le manganèse ou le cobalt. Le sol calédonien renferme également une forme de minerai oxydé dont la teneur en nickel est très riche (3 %), la garniélite. Les réserves de minerai nickélique latéritique (dont la teneur en nickel est plus faible et varie entre 1 à 1,6 %) sont importantes en Nouvelle-Calédonie et représenteraient environ 10 % des réserves mondiales.

---

<sup>1</sup> La zone économique exclusive est l'espace maritime sur lequel l'État côtier exerce un droit souverain.

### 3. Faune et flore

---

À la diversité des roches mères s'ajoute celle des climats pour expliquer la grande variété pédologique de la Nouvelle-Calédonie. Quatre écosystèmes principaux occupent l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie :

- la mangrove : zone de palétuviers croissant essentiellement dans la vase du littoral de la côte ouest ;
- la forêt : couvrant 25 % du territoire dans la chaîne de montagnes et prenant différentes formes selon la nature des sols et le climat : forêt dense et humide ou forêt sèche (sclérophylle) raréfiée par les incendies et les défrichements ;
- la savane : vastes prairies pauvres en arbres qui occupent un tiers de la superficie du territoire à l'ouest et au nord ;
- le maquis : végétation arbustive sur les terrains pauvres du sud-est ou du nord de la Grande Terre.

La richesse de la flore néo-calédonienne va de pair avec celle de la faune terrestre endémique. L'isolement de la Nouvelle-Calédonie a favorisé le développement d'une faune originale : chiroptères (chauve-souris et roussettes), oiseaux comme le nautou (sorte de gros pigeon), les perruches et plus curieux encore, certains oiseaux comme le sylviornis (aujourd'hui disparu) et le cagou, emblème de l'île, qui, en l'absence de prédateurs à une certaine période a pratiquement perdu l'usage de ses ailes. Les cerfs sauvages qui abondent dans les plaines de l'ouest ont été introduits par l'homme.

Les lagons de Nouvelle-Calédonie ont, en 2008, été inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils s'étendent sur 8 000 km<sup>2</sup> et représentent le deuxième ensemble corallien au monde après la Grande Barrière australienne. La fertilité des eaux se traduit par le développement d'une biodiversité sous-marine particulièrement riche et diversifiée avec la présence notamment d'espèces marines emblématiques ou en danger, comme les tortues, les baleines ou les dugongs, ces derniers constituant la troisième population mondiale.

### 4. Climat

---

Le climat est tropical avec une période chaude et humide (de novembre à mars) et une période fraîche et plus sèche (de juin à août) reliées par deux courtes périodes de transition. Il est modéré par l'influence océanique et celle des alizés qui atténuent les conséquences d'une humidité proche de 80 %. La température moyenne annuelle de 23°C caractérise ce régime modérément chaud autour de valeurs historiques extrêmes de 2,3°C et de 39,1°C.

Les relevés pluviométriques mettent en évidence une forte hétérogénéité du régime des pluies. La moyenne annuelle peut dépasser 3 000 mm à Galarino (nord de la côte est), soit le triple de la moyenne observée sur la côte ouest. La Nouvelle-Calédonie connaît également des périodes de sécheresse liées à l'effet climatique El Niño. Les alizés soufflent plus de 300 jours par an, de secteur est à sud-est, à une vitesse comprise entre 15 et 35 km/h. De décembre à avril, les dépressions tropicales et les cyclones peuvent entraîner des vents exceptionnels supérieurs à 100 km/h avec des rafales à 250 km/h et des précipitations très fortes. Le cyclone Kerry est le dernier à avoir touché la Nouvelle-Calédonie, en janvier 2005.

## Section 2

# Repères historiques

---

Certaines hypothèses, non attestées par des faits archéologiques, font remonter les premiers peuplements d'*homo sapiens* à 30 000 ans avant J-C. Les preuves les plus anciennes de la présence humaine, découvertes dans la région de Koné, dateraient de 1 300 ans av. J-C. Il s'agit de poteries (lapita) fabriquées par des populations d'origine austronésienne qui ont migré, par étapes successives, depuis l'Asie du Sud-Est à partir de 4 000 ans avant J-C. Par ailleurs, en février 2007, des ossements et des poteries ont été découverts à Poé qui témoignent d'une occupation régulière de la zone depuis 2 000 ans avant J-C.

La structure sociale de base de ces populations était le clan, groupe familial d'une quarantaine de personnes vivant sur un même terrain et issu d'un ancêtre commun. Les clans étaient regroupés en tribus qui entretenaient peu de relations entre elles. En effet, les groupes, qui pratiquaient une agriculture itinérante fondée sur la jachère tournante, occupaient de vastes espaces et restaient éloignés les uns des autres. De ce fait, coexistent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie une trentaine de langues ou dialectes différents.

Les Européens « découvrent » la Nouvelle-Calédonie le 4 septembre 1774, lors du second voyage dans l'océan Pacifique du capitaine James Cook. Il nommera ce territoire Nouvelle-Calédonie, par référence à son Écosse natale, que lui rappelait le nord-est de l'île. Si ce premier séjour de neuf jours semble s'être déroulé sans incident notable, les contacts ultérieurs furent plus conflictuels. La côte ouest de la Grande Terre ne fut approchée par Jean-François de Galaup, comte de La Pérouse, qu'en 1788, soit peu de temps avant sa disparition, et la première escale aux Îles Loyauté eut lieu en 1796.

Pendant plus de soixante ans, de 1774 à 1840, seuls quelques contacts sporadiques avec l'archipel furent enregistrés.

Le 24 septembre 1853, sur ordre de Napoléon III, le contre-amiral Febvrier-Despointes prit officiellement possession de la Nouvelle-Calédonie et Port-de-France (Nouméa) fut fondée le 25 juin 1854. La Nouvelle-Calédonie conservera le statut de colonie jusqu'en 1946.

Quelques dizaines de colons libres s'installèrent sur la côte ouest dans les années qui suivirent la prise de possession.

Au cours de la période 1864-1897, le peuplement fut marqué par l'administration pénitentiaire. En effet, à la fin de leur peine, les plus méritants des condamnés de droit commun n'ayant pas l'autorisation de retourner en France métropolitaine, reçurent des concessions agricoles.

Entre 1873 et 1876, 4 200 prisonniers politiques furent "relégués" en Nouvelle-Calédonie. A l'exception d'une quarantaine d'entre eux qui s'installèrent dans la colonie, les autres déportés politiques retournèrent en France après les amnisties de 1879 et 1880. En 33 ans, 22 000 personnes auraient été détenues en Nouvelle-Calédonie.

À partir de 1895, l'installation de colons venus de France métropolitaine fut à nouveau encouragée : 525 familles représentant 1 500 personnes bénéficièrent d'un plan de distribution de 25 000 hectares de terres récupérées sur le domaine pénitentiaire et par le cantonnement des tribus mélanésiennes. Mais les aléas climatiques, la mévente des produits agricoles (café, coton...), l'insuffisance de main d'œuvre et les limites du cantonnement conduisirent à l'abandon de la politique de colonisation agricole.

Tous les espoirs de développement économique se reportèrent sur la mise en valeur des ressources minières, extrêmement variées et abondantes. Le nickel devint ainsi l'élément moteur de la croissance économique du pays. Son exploitation entraîna durant un siècle, différentes vagues de migrations : chinoise, vietnamienne, japonaise, indonésienne, néo-hébraïde, wallisienne, tahitienne et antillaise.

Dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, la seconde guerre mondiale fut marquante. L'île devint en effet la principale base américaine extérieure dans le Pacifique. 600 000 militaires américains séjournèrent en Nouvelle-Calédonie et les troupes américaines comptèrent jusqu'à 50 000 hommes, soit l'équivalent de la population résidente de l'époque.

En 1946, la Nouvelle-Calédonie devint Territoire d'Outre-mer, statut qui fut confirmé à l'avènement de la V<sup>ème</sup> République. Depuis, tout en demeurant dans ce cadre, elle a été à la recherche d'un statut durable sinon définitif. C'est ainsi qu'entre 1976 et 1988, elle connut cinq statuts différents qui furent à chaque fois sources d'insatisfaction et parfois de troubles graves.

Les Accords de Matignon, signés le 26 juin 1988, permirent d'assurer une stabilité pour une période de dix ans. L'accord de Nouméa signé le 5 mai 1998, poursuit dans la voie ouverte par les Accords de Matignon en instaurant une période de 20 ans qui verra le transfert progressif de certaines compétences de l'État à la Nouvelle-Calédonie et la mise en place de nouvelles institutions (Congrès, Gouvernement, Sénat coutumier et Conseil économique et social). À partir de 2014 et au plus tard à l'issue de cette période, les citoyens admis au sein du corps électoral restreint, seront amenés à se prononcer sur le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes de l'État.

## Section 3

# Cadre institutionnel

La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un statut particulier défini par le titre XIII de la Constitution (« Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie ») qui l'exclut du champ des collectivités territoriales. L'organisation de la Nouvelle-Calédonie découle de la Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999, qui fait suite à l'Accord de Nouméa et qui est fixée par les articles 76 et 77 de la Constitution. L'État français est représenté par le Haut-Commissaire de la République, les Institutions actuelles comprennent notamment le Congrès, qui est l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie composée de 54 membres qui vote les délibérations et les lois du pays (cf encadré), le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, exécutif de la Nouvelle-Calédonie qui est élu par le Congrès et qui arrête les projets de délibérations et de lois du pays à soumettre au Congrès. Les Provinces, au nombre de trois, (Sud, Nord et Îles Loyauté), sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas explicitement réservées à l'État, à la Nouvelle-Calédonie ou aux communes. D'autres Institutions ont également été créées conformément à la Loi organique (Sénat coutumier, Conseil économique et social, Comité consultatif des mines et Conseil des mines). Le Sénat coutumier, composé de 16 membres, doit permettre de représenter les tribus néo-calédoniennes. Son avis doit être demandé (obligatoirement ou facultativement selon les cas) lors de l'adoption de certains projets de lois du pays. Les compétences de l'État et de la Nouvelle-Calédonie sont limitativement énumérées, la compétence de principe revenant aux Provinces.

### Les lois du pays de Nouvelle-Calédonie

Les lois du pays de Nouvelle-Calédonie sont des actes votés par le Congrès dans certaines matières, qui ont valeur législative. Ainsi, son contentieux ne relève pas du juge administratif, mais du juge constitutionnel.

Les compétences détenues par l'État seront progressivement transférées à la Nouvelle-Calédonie dans les conditions suivantes :

- certaines ont été transférées dès la mise en place de la nouvelle organisation politique ;
- d'autres le seront dans des étapes intermédiaires ;
- d'autres sont partagées entre l'État et la Nouvelle-Calédonie ;
- les dernières de caractère régalien, ne pourront être transférées qu'à l'issue d'une consultation des citoyens.

Par ailleurs, le 20 février 2007, le Congrès de Versailles a inscrit dans la Constitution le gel<sup>1</sup> du corps électoral calédonien pour les élections Provinciales de 2009 et 2014.

Les compétences des communes ne sont pas touchées par le statut. Elles restent définies par les textes en vigueur<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le vote sera réservé aux personnes arrivées en Nouvelle-Calédonie avant le 8 novembre 1998 (date du référendum sur l'accord de Nouméa) et pouvant justifier de 10 ans de résidence sur le territoire.

<sup>2</sup> Toutefois, à partir de 2009, les règles relatives à l'administration des communes pourront être transférées à la Nouvelle-Calédonie.

L'ensemble des compétences (exclusives, partagées, prochains transferts) est repris dans le tableau ci-après.

Concernant les compétences partagées, le statut introduit une série de mesures qui visent à associer la Nouvelle-Calédonie à la gestion des affaires publiques qui restent du ressort de l'État. Cette association peut se limiter à une simple information. Par exemple, « le président du Gouvernement est informé par le Haut-commissaire des mesures prises en matière de maintien de l'ordre » (art. 35).

Par ailleurs, la Loi organique précise dans son article 26 : « Les compétences attribuées à l'État par les dispositions du III de l'article 21 sont transférées à la Nouvelle-Calédonie au cours de la période correspondant aux mandats du Congrès commençant en 2004 et 2009.

Les compétences transférées et l'échéancier des transferts font l'objet d'une loi du pays adoptée à la majorité des trois cinquièmes du Congrès, au plus tard le dernier jour du sixième mois suivant le début de chaque mandat »<sup>1</sup>.

Aucun transfert n'a été demandé dans les six premiers mois du mandat commençant en 2004. La seconde mandature, qui a débuté en mai 2009, a permis d'initier le processus avec un vote à l'unanimité des membres du Congrès sur le transfert de compétences en matière d'enseignement secondaire public, d'enseignement primaire et secondaire privé et de circulation maritime et aérienne intérieure. Ces nouvelles responsabilités seront effectives entre janvier 2011 et janvier 2013. D'autres transferts pourraient être décidés avant le 31 décembre 2011, concernant notamment le droit commercial, le droit civil, les règles relatives à l'état civil et la sécurité civile. Au cours de ce même mandat, d'autres compétences sont également susceptibles d'être transférées : la communication audiovisuelle, l'enseignement supérieur, les règles d'administration et le contrôle de légalité des Provinces, des communes et de leurs établissements publics, le régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics. En septembre 2010, une convention cadre a été signée entre l'État et la Nouvelle-Calédonie, par laquelle ils définissent le cadre, les domaines et les modalités du processus d'accompagnement de l'État aux divers transferts de compétences.

Enfin, conformément à l'article 77 de la Constitution, la Loi organique détermine les conditions et les délais dans lesquels les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie seront amenées à se prononcer sur l'accession à la pleine souveraineté. L'article 217 de cette loi précise que la consultation sera organisée au cours du mandat du Congrès qui commencera en 2014.

### **La citoyenneté néo-calédonienne**

Depuis 1998, il existe une citoyenneté néo-calédonienne attribuée essentiellement selon un critère de résidence. La loi constitutionnelle du 23 février 2007 a précisé que le statut de citoyen était restreint aux seules personnes inscrites sur les listes électorales pour la consultation du 8 novembre 1998 et justifiant d'une durée de résidence de dix ans en Nouvelle-Calédonie, ainsi que leurs enfants lorsqu'ils accéderont à la majorité. Cette citoyenneté entraîne des effets juridiques très importants : ainsi, par exemple, seuls les citoyens néo-calédoniens peuvent voter aux élections Provinciales.

---

<sup>1</sup> L'article 26 de la loi organique a été modifié autorisant un délai supplémentaire au Congrès concernant la décision sur certains transferts.

## Répartition et échéancier des transferts de compétences issus de la loi organique de 1999

	État	Nouvelle-Calédonie
Nationalité, Immigration, Sécurité intérieure	Nationalité ; garantie des libertés publiques; droits civiques, régime électoral, règles concernant l'état civil.	Statut civil coutumier.
	Sécurité civile. (1) Maintien de l'ordre. (3)	Information sur les mesures prises en matière de maintien de l'ordre. (3)
Défense	Conditions d'entrée et de séjour des étrangers. (3)	Consultation et information sur la réglementation relative à l'entrée et au séjour des étrangers et sur la délivrance des visas pour un séjour d'une durée supérieure à trois mois. (3)
	Défense, régime des matériels de guerre, armes et munitions, poudres et substances explosives.	
Justice, Droit	Droit civil. (1)	Droit des assurances.
	Droit pénal. (3)	Droit de la coopération et de la mutualité. Possibilité d'assortir, sous certaines conditions, les infractions aux lois du pays et à ses règlements de peines d'amendes et de peines d'emprisonnement. (3)
	Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat, frais de justice pénale et administrative ; Procédure pénale et procédure administrative contentieuse ; commission d'office et service public pénitentiaire.	Procédure civile, aide juridictionnelle et administration des services chargés de la protection judiciaire de l'enfance. Réglementation des officiers publics et ministériels.
Enseignement et recherche	<b>Enseignement du 2ème degré public et privé, enseignement primaire privé, santé scolaire.</b> (1)	<b>Programme enseignement primaire ; formation des maîtres, contrôle pédagogique.</b> Formation professionnelle et attribution de diplômes à ce titre. (3) Consultation sur la création ou la suppression en Nouvelle-Calédonie de filières de formation de l'enseignement secondaire.
	Collation et délivrance des titres et diplômes. (3)	
Relations extérieures	Enseignement supérieur et recherche. (2) (3)	Association et consultation sur les projets de contrat entre l'État et les organismes de recherche établis en Nouvelle-Calédonie ; création d'un conseil consultatif de la recherche.
	Relations extérieures sous réserve, le cas échéant, de celles dévolues à la Nouvelle-Calédonie. (3)	Négociation et signature d'accords avec des États, territoires ou organismes régionaux du Pacifique et organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations Unies. (3) Association ou participation au sein de la délégation française aux négociations et à la signature d'accords. (3) Participation ou association aux négociations relatives aux relations entre la Communauté européenne et la Nouvelle-Calédonie. (3) Possibilité d'être membre, membre associé ou observateur auprès d'organisations internationales. Possibilité d'avoir une représentation auprès d'États ou territoires du Pacifique. (3) Possibilité de signature de conventions de coopération décentralisées avec des collectivités locales ou étrangères, leur groupement ou établissements publics. (3)
Communications	Communication audiovisuelle. (2) (3)	Consultation , notamment par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, lorsque ses décisions intéressent la Nouvelle-Calédonie. (3)
Météorologie	Liaisons et communications gouvernementales de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ; réglementation des fréquences radio-électriques.	Postes et télécommunications.
	Météorologie	Météorologie.
Transport Equipement	Desserte maritime entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République, statut des navires.	Desserte maritime d'intérêt territorial ; immatriculation des navires.

*Transfert effectif depuis le 1er janvier 2000, Transfert voté le 31 novembre 2009, (1) Transfert possible à partir du 2ème ou 3ème mandat du Congrès, (2) Résolution possible du Congrès à partir de 2009 sollicitant un transfert par voie de loi organique, (3) Compétences partagées.*

Sources : ISEE-TEC 2006, IEOM

	État	Nouvelle-Calédonie
Transport Équipement (suite)	Desserte aérienne entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République ; immatriculation des aéronefs.	Desserte aérienne intérieure et internationale (sous réserve de la compétence de l'État dans les liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République).
	<b>Police et sécurité en matière de circulation aérienne intérieure et de circulation maritime dans les eaux territoriales.</b> (1) Sécurité en matière aérienne. (3)	Équipements portuaires et aéroportuaires du domaine de la Nouvelle-Calédonie.
Énergie		Réseau routier de la Nouvelle-Calédonie, circulation routière et transports routiers.
Monnaie et fiscalité	Monnaie, crédit, changes, relations financières avec l'étranger ; Trésor.	Production et transport d'énergie électrique. Réglementation relative aux hydrocarbures.
	Fonction publique de l'État.	Fiscalité (perception, création et affectation d'impôts, droits et taxes).
Administration et finances	Marchés publics et délégations de services publics de l'État et de ses établissements publics.	Fonction publique de la Nouvelle-Calédonie et des communes.
	Contrôle de légalité et règles relatives à l'administration des Provinces, des communes et de leurs établissements publics ; régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics. (2)	Réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
	Contrôle budgétaire des Provinces, communes et leurs établissements publics.	Organisation des services et établissements publics de Nouvelle-Calédonie.
Commerce et Investissements	Droit commercial. (1)	Statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie
		Commerce extérieur, régime douanier ; réglementation des investissements directs étrangers. Réglementation des professions libérales et commerciales.
Emploi et formation professionnelle		Réglementation des poids et mesures ; concurrence et répression des fraudes. Commerce des tabacs. Réglementation des prix et organisation des marchés.
		Droit du travail (principes fondamentaux) ; droit syndical ; formation professionnelle et attribution des diplômes à ce titre ; Inspection du travail.
Action sociale et Santé		Réglementation des professions libérales et commerciales et des officiers publics et ministériels.
		Protection de l'emploi local. Accès au travail des étrangers.
Sport Tourisme et culture		Protection sociale, santé, hygiène publique ; contrôle sanitaire aux frontières.
		Établissements hospitaliers.
Mines	Réglementation minière concernant les substances minérales mentionnées au 1er de l'article 19 du décret 54/1110 du 13 novembre 1954, ainsi qu'aux installations qui en font usage.	Réglementation des activités sportives et socio-éducatives ; infrastructures et manifestations sportives et culturelles.
		Réglementation relatives aux hydrocarbures, au nickel, au chrome et au cobalt. Schéma de mise en valeur des richesses minières.
Ressources naturelles, Environnement	Exercice, hors des eaux territoriales, des compétences résultant des conventions internationales. (3)	Réglementation et exercice du droit d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive. (3)
		Réglementation zoosanitaire et phytosanitaire ; abattoirs.
Foncier Domaines	Droit de propriété et droit réels.	Droit domanial de la Nouvelle-Calédonie.
		Régime des terres coutumières et palabres coutumiers, limites des aires coutumières.
Urbanisme et Habitat		Principes directeurs du droit de l'urbanisme ; cadastre.

Transfert effectif depuis le 1er janvier 2000, Transfert voté le 31 novembre 2009. (1) Transfert possible à partir du 2ème ou 3ème mandat du Congrès, (2) Résolution possible du Congrès à partir de 2009 sollicitant un transfert par voie de loi organique, (3) Compétences partagées.

Sources : ISEE-TEC 2006, IEOM





## CHAPITRE II

# Panorama de l'économie de la Nouvelle-Calédonie

# Section 1

## La population

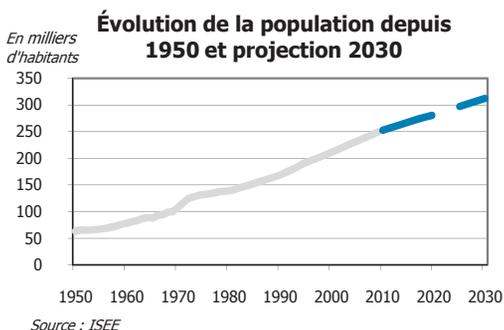
*Cette analyse reprend en partie les éléments de la note de synthèse n°19 intitulée « recensement de la population 2009 » rédigée par les services de l'ISEE.*

### 50 000 HABITANTS DE PLUS EN 13 ANS

En Nouvelle-Calédonie, 245 580 habitants ont été recensés en 2009. Depuis les années 1980-1990, l'augmentation de la population ralentit mais reste soutenue : +1,7 % par an depuis 13 ans. La croissance démographique résulte à 85 % du solde naturel et à 15 % du solde migratoire apparent. La population croît fortement dans la province Sud (+2,3 %) et plus modérément dans la province Nord (+0,7 %). En revanche, les Îles Loyauté perdent des habitants (-1,3 %).

La moitié de la population a moins de 30 ans mais l'importance relative des personnes âgées augmente. Deux habitants de Nouvelle-Calédonie sur trois vivent dans l'agglomération du Grand Nouméa. Trois sur quatre sont nés sur le territoire.

*245 580 habitants au 27 juillet 2009*



Avec 245 580 habitants recensés au 27 juillet 2009, la population de la Nouvelle-Calédonie a augmenté de 6,4 % par rapport à 2004. Elle a progressé de 25 % par rapport à 1996, soit +1,7 % par an en moyenne. Cette croissance est plus faible que lors des périodes précédentes : +2,6 % entre 1989 et 1996 et +2,1 % entre 1983 et 1989. Elle reste cependant plus élevée qu'en Polynésie française (+1,2 %), métropole (+0,6 %) ou Wallis et Futuna (-2,1 %).

### *Une croissance démographique toujours soutenue mais plus lente*

L'augmentation de la population de la Nouvelle-Calédonie est due pour 85 % au solde naturel, c'est-à-dire l'excédent des naissances sur les décès. Cependant, la baisse de la natalité ralentit la croissance démographique : l'indice conjoncturel de fécondité est passé de 3,2 enfants par femme en 1990, à 2,2 en 2007.

Le solde migratoire apparent, qui mesure la différence entre le nombre de personnes entrées et sorties du territoire sur une période donnée, contribue pour 15 % à la croissance démographique. Durant les années 1980, les arrivées sur le Caillou ont été peu nombreuses. Entre 1989 et 1996, leur rythme a repris, puis, porté par le dynamisme économique de l'industrie minière, il s'est accéléré au début des années 2000. Ainsi, entre 2004 et 2009, 18 500 personnes nées hors de la Nouvelle-Calédonie s'y sont installées ; elles sont originaires de métropole pour la plupart (75,5 %), mais aussi de l'étranger (17,3 %), de Wallis et Futuna (4,9 %) ou de Polynésie française (2,3 %). Malgré le nombre croissant de départs de jeunes Calédoniens, notamment pour poursuivre des études supérieures, la Nouvelle-Calédonie est l'un des rares pays de l'Océanie dont le solde migratoire reste positif.

### *Transition démographique depuis les années 1990*

En 2009, la moitié des Calédoniens a moins de 30 ans : la population reste jeune mais, avec la transition démographique amorcée dans les années 1990, elle commence à vieillir. En 13 ans, la part des moins de 20 ans perd plus de cinq points (34,4 % en 2009, contre 39,6 % en 1996), alors que la proportion des 60 ans et plus en gagne presque quatre (11,2 % en 2009, contre 7,5 % en 1996). La forme triangulaire de la pyramide des âges reflète la jeunesse de la population, mais le rétrécissement de sa base témoigne du recul de la fécondité. Le sommet de plus en plus large illustre le vieillissement progressif de la population, symptomatique de la transition démographique que traverse la Nouvelle-Calédonie depuis le milieu des années 1990. L'évolution de l'espérance de vie à la naissance témoigne également de l'allongement de la vie : elle est passée de 70 à 76 ans entre 1990 et 2007. Enfin, le creux des classes d'âge de 20 à 35 ans est dû au recul des naissances durant les années 1980 et à une émigration de plus en plus fréquente pour les études ou la formation.

### *Deux Calédoniens sur trois vivent dans le Grand Nouméa*

Depuis 1996, la croissance de la population est forte au Sud (+2,3 % par an), moyenne dans le Nord (+0,7 %) et négative aux Îles Loyauté (-1,3 %).

En 2009, trois Calédoniens sur quatre vivent en province Sud et deux sur trois dans la zone urbaine du Grand Nouméa. La capitale et sa périphérie (Le Mont-Dore, Dumbéa et Païta) continuent de polariser l'essentiel des migrations externes, mais aussi internes en provenance des Îles Loyauté et de la côte est de la province Nord. En 13 ans, la population nouméenne a augmenté de 21 000 personnes, soit +1,9 % par an. 70 % des immigrants choisissent Nouméa pour s'installer. Si la densité moyenne de la Nouvelle-Calédonie est faible (13,2 habitants par km<sup>2</sup>), celle de Nouméa dépasse les 2 100 habitants par km<sup>2</sup>. Le Mont-Dore, deuxième commune la plus peuplée, a néanmoins une croissance moins rapide que le reste du Grand Nouméa (+1,7 % par an, contre +2,4 %). Les croissances annuelles records de Païta (+5,7 %) et de Dumbéa (+4,7 %) reflètent l'expansion périurbaine vers le nord de la presqu'île nouméenne. La population de ces deux communes a doublé en 13 ans.

À l'inverse, les Îles Loyauté ont perdu 3 500 habitants en 13 ans, soit un résident sur sept. Maré, Lifou et Ouvéa subissent les plus fortes baisses de l'archipel. La population de la province Nord progresse de 3 700 habitants par rapport à 1996, mais le contraste entre les versants reste très marqué. Elle n'augmente que sur la côte ouest, autour de la zone minière Voh-Koné-Pouembout et de Koumac. Sur la côte est, les communes au sud se dépeuplent (de Ponérihouen à Canala) et celles au nord ne progressent que faiblement. Enfin, dans la partie rurale de la province Sud, la croissance annuelle de toutes les communes est supérieure à 1 %, sauf à Thio où la population reste stable.

### *Trois habitants sur quatre sont nés sur le Caillou*

En 2009, 75,6 % des habitants étaient nés en Nouvelle-Calédonie, 15,0 % en métropole ou dans un département d'outre-mer (DOM), 5,2 % à l'étranger, 2,9 % à Wallis et Futuna et 1,3 % en Polynésie française. En vingt ans, la part des natifs a reculé de deux points et demi, alors que celle des personnes nées en métropole ou dans un DOM en a gagné quatre. Plus de 90 % des 60 000 habitants nés en dehors de la Nouvelle-Calédonie sont installés dans le Grand Nouméa. Les non-natifs représentent 30,9 % de la population totale de la province Sud, 6,7 % de la province Nord et 2,4 % des Îles Loyauté. Ils sont plus âgés : 42 ans en moyenne, soit 11 ans de plus que l'ensemble des Calédoniens. La moitié des non-natifs indiquent être arrivés après 1997.

## Section 2

# Les principaux indicateurs économiques

Les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie sont élaborés par l'Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE). Ils sont établis selon les nouvelles normes de la comptabilité nationale recommandées par les organismes internationaux.

## 1. Les comptes économiques

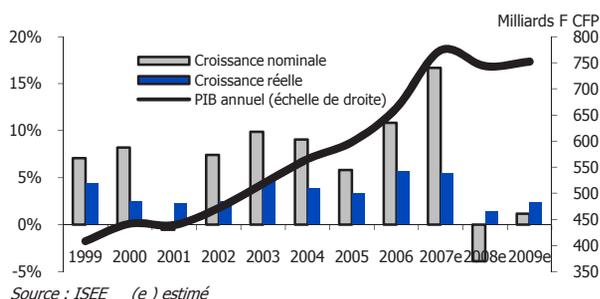
### 1.1 LE PIB

Les évaluations du PIB entre 1999 et 2006 sont issues des comptes définitifs tandis que celles des années 2007 à 2009 sont le résultat d'une estimation faite à partir du modèle comptable « MODELISEE » mis au point par l'ISEE et l'AFD.

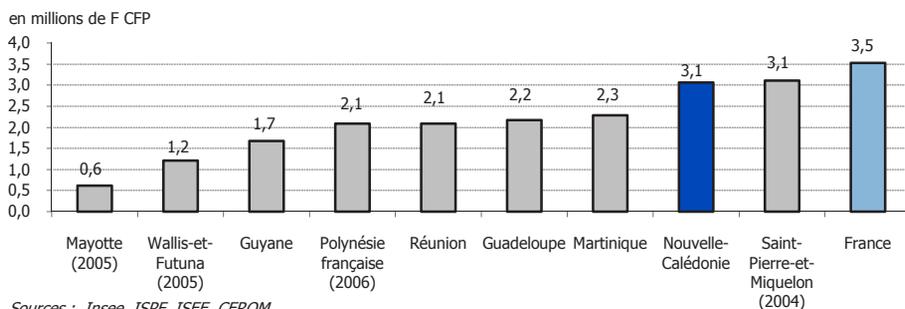
En moyenne annuelle sur la période 1998-2009, la croissance du PIB a été estimée à 6,4 % en valeur nominale et à 3,5 % en valeur réelle. Le PIB atteint 752 milliards de F CFP en 2009.

En 2009, la croissance économique de la Nouvelle-Calédonie a été plus forte en valeur réelle (+2,4 %) qu'en valeur nominale (+1,1 %). Ces évolutions sont le résultat du retournement de conjoncture qui a touché le secteur du nickel après une année 2007 atypique. Ainsi, en 2009, le cours du nickel s'est établi en moyenne sur l'année à 6,6 \$/lb contre 9,6 \$/lb en 2008 et près de 17 \$/lb en 2007.

**Croissance et montant du PIB en Nouvelle-Calédonie**



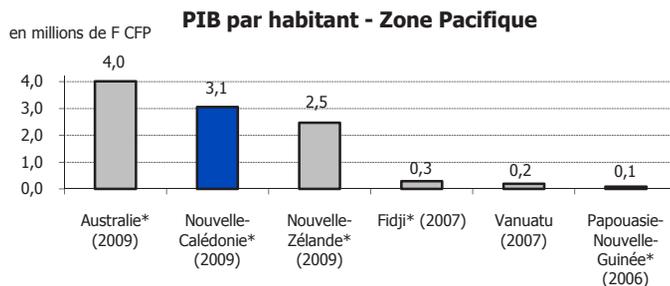
**PIB par habitant - France / Outre-mer en 2009**



En 2009, le PIB par habitant de la Nouvelle-Calédonie était estimé à 3,1 millions de F CFP. Si l'on excepte la situation de Saint-Pierre-et-Miquelon dont le PIB est largement défini par le secteur non marchand, la Nouvelle-Calédonie est la géographie où la richesse produite

par habitant est la plus forte dans l’Outre-Mer français (+34 % par rapport à la Martinique et +46 % par rapport à la Réunion). L’écart s’est même accentué ces dernières années, la croissance du territoire étant bien plus soutenue que celle des autres collectivités d’Outre-Mer.

Dans la zone Pacifique, la Nouvelle-Calédonie se classe en seconde position en termes de PIB par habitant. Elle se situe entre l’Australie et la Nouvelle-Zélande. Les autres PEI<sup>1</sup> de la zone affichent des niveaux de PIB par habitant comparables à ceux des pays en voie de développement.



Sources : OCDE, ISEE  
\*Chiffes estimés

## 1.2 L’ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

Entre 1998 et 2009, la demande relative aux projets miniers a considérablement changé la structure du PIB. Ainsi, la consommation des ménages ne représente plus que 63 % du PIB contre 70 % en 1998. La formation brute de capital est passée de 81 milliards de F CFP à 282 milliards de F CFP soit 37 % du PIB. La croissance des dernières années est donc le fruit de l’augmentation de l’investissement privé.

### L’équilibre emplois-ressources

Millions de F CFP	1998	part dans le PIB	2008 <sup>e</sup>	2009 <sup>e</sup>	part dans le PIB
<b>Ressources</b>					
Produit intérieur brut	381 463		743 583	752 116	
Importations	137 382	36%	361 061	310 434	41%
<b>Emplois</b>					
Dépenses de consommation finale des ménages	267 945	70%	469 608	477 588	63%
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	109 879	29%	180 616	186 486	25%
Formation brute de capital	81 124	21%	316 434	281 751	37%
Exportations	59 897	16%	137 986	116 726	16%

Source : Comptes économiques - ISEE (e) estimé

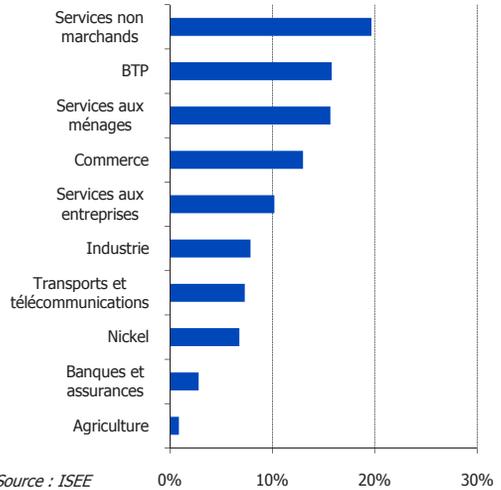
La part des exportations, qui avait fortement augmenté en 2007 du fait de l’envolée des prix du nickel, s’est atténuée en 2008 puis en 2009 avec la correction sur les cours. Les importations de biens et de services représentent en 2009 plus de 40 % du PIB, alors qu’elles n’en représentaient qu’un peu plus du tiers en 1998. Leur poids est cependant en baisse par rapport à 2008 du fait du ralentissement économique qu’a connu le territoire en 2009.

<sup>1</sup> Petites Économies Insulaires

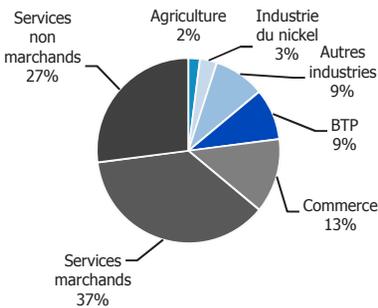
### 1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

Trois grands secteurs ont contribué à la croissance de l'économie entre 1998 et 2009 : les services non marchands, les services aux ménages et le BTP. Ils expliquent à eux seuls plus de la moitié de la progression de la valeur ajoutée entre 1998 et 2009. Cependant, le secteur non marchand présente un poids relativement moindre dans l'économie en 2009 qu'en 1998. En effet, sa contribution à la croissance, proche des 20 %, est finalement plus faible que son poids dans l'économie en 1998 (27 %). En 2007, le secteur mines/métallurgie représentait 20 % du PIB en raison du cours élevé du nickel. Le retournement de conjoncture ramène le poids de ce secteur à 5 % du PIB en 2009. Le développement des projets miniers a permis au secteur du BTP de connaître un essor particulièrement important puisque son poids dans l'économie a progressé de 3 points en dix ans. L'impact du secteur du nickel sur l'économie ne doit donc pas être limité à la lecture de sa part dans la création de valeur ajoutée.

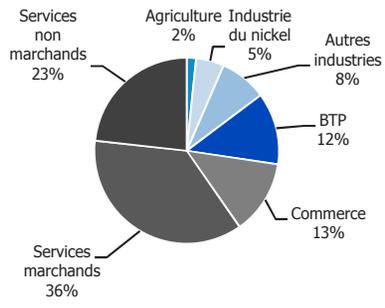
**Contribution des secteurs à la croissance entre 1998 et 2009**



Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité en Nouvelle-Calédonie en 1998



Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité en Nouvelle-Calédonie en 2009



## 2. L'emploi et le chômage

---

### **PREMIÈRE INFLEXION DE LA HAUSSE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DEPUIS 2008**

Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois a terminé l'année 2010 sur une note favorable, en baisse de 5 % sur un an. Il s'agit de la première inflexion de la tendance haussière entamée mi-2008. En moyenne sur l'année 2010, le nombre de demandeurs d'emploi reste toutefois en hausse de 5 % par rapport à 2009 avec une augmentation généralisée aux trois Provinces. Pourtant, l'offre d'emploi est demeurée dynamique : enregistrant un recul de 6 % par rapport à 2009, elle reste néanmoins à un niveau historiquement élevé avec près de 11 000 nouvelles offres déposées en 2010. Preuve également du dynamisme du marché du travail, l'emploi salarié, après un léger ralentissement en 2009 gagne 3,7 % en 2010 avec près de 3 000 créations nettes.

### 2.1 LA POPULATION ACTIVE

Lors du recensement réalisé en 2004<sup>1</sup>, la population totale des 14 ans et plus était de 169 056, dont 96 406 actifs et 72 650 inactifs. Les actifs<sup>2</sup> étaient répartis en 80 685 actifs occupés<sup>3</sup> et 15 721 chômeurs<sup>4</sup>. Ainsi, le taux de chômage au sens du recensement s'établissait à 16,3 % pour l'ensemble du territoire, supérieur à ceux de la métropole (9,9 %), de la Polynésie Française (11,7 %) et de Wallis et Futuna (15,7 %), mais néanmoins nettement inférieur à celui atteint dans les DOM (28,2 % en juin 2004). Les taux de chômage restaient très disparates d'une Province à l'autre : 11,4 % pour la Province Sud, mais 28,4 % pour la Province Nord et 38,9 % pour la Province des Îles Loyauté. Le taux d'activité<sup>5</sup> de la population en âge de travailler est resté relativement stable sur les trois derniers recensements, s'établissant à 57 % en 2004.

### 2.2 L'EMPLOI

Après un léger tassement de la croissance en 2009, le nombre de salariés progresse de manière plus soutenue en 2010 (+3,7 % après +2,2 %) avec près de 3 000 créations nettes d'emplois. Le secteur de l'industrie a été particulièrement dynamique, avec une hausse de 5,5 % des effectifs (hors secteur du nickel). La mine/métallurgie affiche également une belle vitalité et ce malgré la mise en place du Plan d'amélioration de la compétitivité de la SLN, se traduisant par le non remplacement de salariés partis à la retraite. Ce secteur a profité d'une croissance forte du nombre de salariés dans l'activité d'extraction.

---

<sup>1</sup> Un nouveau recensement a été réalisé en 2009. Cependant, ses résultats n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction du présent rapport annuel.

<sup>2</sup> La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi "population active ayant un emploi") et les chômeurs.

<sup>3</sup> La population active occupée regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi.

<sup>4</sup> Les chômeurs au sens du recensement sont les personnes de 14 ans et plus qui se sont déclarées chômeurs et à la recherche d'un emploi, sans être forcément inscrites dans les services spécialisés pour la recherche d'un emploi dans les Provinces. Cette définition ne doit pas être confondue avec celle des demandeurs d'emploi au sens de l'Institut pour le Développement des Compétences (IDC-NC) ex APE (délibération n°36/CP du 6/10/06) qui comptabilise les demandeurs inscrits dans ses services provinciaux de placements. Ce comptage correspond à une définition administrative du chômage.

<sup>5</sup> Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

Emploi salarié total (*) par secteur d'activité				Part en	Variation
	2008	2009	2010	2010	2010/2009
Agriculture	2 215	2 189	2 196	2,6%	0,3%
Mines et métallurgie	4 345	4 370	4 596	5,4%	5,2%
Autres Industries	5 101	5 400	5 698	6,7%	5,5%
Énergie	816	846	877	1,0%	3,7%
Construction	7 855	8 069	8 384	9,9%	3,9%
Commerce	9 335	9 407	9 674	11,4%	2,8%
Services	50 129	51 276	53 130	62,8%	3,6%
<b>Total</b>	<b>79 797</b>	<b>81 557</b>	<b>84 555</b>	<b>100,0%</b>	<b>3,7%</b>

\*Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi

Sources : RIDET, CAFAT

## 2.3 LES DEMANDEURS D'EMPLOI<sup>1</sup>

### 2.3.1 Ralentissement de la hausse des demandeurs d'emploi

La demande d'emploi poursuit sur les hausses observées en 2008 et 2009. En effet, l'année se solde par une moyenne de 7 325 demandeurs d'emploi en fin de mois, soit +5 % par rapport à 2009. L'activité des services de placement Nord et Îles vient en partie expliquer cette hausse. Dans les Îles Loyauté, l'EPEFIP<sup>2</sup> s'est ainsi approprié l'outil de saisie qui permet d'enregistrer les offres et demandeurs d'emplois. En Province Nord, CAP EMPLOI a mené pour sa part une large campagne de recensement des publics employables pour l'usine du Nord. Ses effectifs, qui avaient baissé en 2009, retrouvent ainsi, fin 2010, un niveau comparable aux années antérieures à 2009. En Province Sud enfin, après la forte hausse de 2009 (+9 %), l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi est moindre en 2010 (+2 %), et reste même stable dans le Grand Nouméa.

#### Demandes d'emploi en fin de mois (moyenne mensuelle)

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 09/10	Part en 2010
Province Sud	4 893	4 634	4 458	4 845	4 956	+2,3%	67,7%
Province Nord	1 822	1 716	1 864	1 707	1 845	+8,1%	25,2%
Province Îles	334	222	278	430	524	+21,9%	7,2%
<b>TOTAL</b>	<b>7 049</b>	<b>6 572</b>	<b>6 600</b>	<b>6 981</b>	<b>7 325</b>	<b>+4,9%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie

Le profil des demandeurs d'emploi évolue peu. Les femmes restent majoritaires, bien que leur part se stabilise depuis 2008 aux alentours de 60 %. La part des jeunes de moins de 26 ans (28 %) est similaire aux chiffres observés ces dernières années. Le niveau de formation des demandeurs continue de s'améliorer. Néanmoins 42 % d'entre eux n'ont pas atteint le niveau V (CAP-BEP).

L'offre d'emploi, bien qu'en fléchissement (-6 % par rapport à 2009), est restée soutenue avec près de 11 000 postes nouveaux offerts en 2010. En Province Nord, les enregistrements continuent d'augmenter avec l'avancée du chantier de l'usine du Nord<sup>3</sup> (+41 % entre 2009 et

<sup>1</sup> Est considérée comme demandeur d'emploi, toute personne à la recherche d'un emploi et inscrite dans les collectivités provinciales chargées de l'emploi. La demande d'emploi en fin de mois correspond aux demandeurs d'emploi qui ont une demande en cours au dernier jour du mois. Cet indicateur ne doit pas être confondu avec le chômeur au sens du recensement ou au sens du BIT.

<sup>2</sup> Établissement Provincial de l'Emploi, de la Formation, de l'Insertion Professionnelle.

<sup>3</sup> La part des postes créés pour le chantier de Vavouto est de 20 %.

2010). Les offres de la Province Nord représentent ainsi 31 % des offres totales du territoire en 2010. En Province Sud, le nombre d'offres nouvelles déposées en 2010 a baissé de 19 % sur un an. Ce recul s'explique par la raréfaction des besoins de l'usine de Vale Nouvelle-Calédonie, l'absence d'opérations spéciales (en 2009, le recensement de la population et les élections provinciales avaient mobilisé des effectifs importants) mais aussi par une baisse des offres dans le secteur du BTP (-400 postes offerts par rapport à 2009).

### 2.3.2 L'indemnisation des demandeurs d'emploi

#### 1) Le chômage partiel<sup>1</sup> chute depuis deux ans

En 2010, seules deux entreprises ont connu des difficultés conjoncturelles justifiant leur admission au bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel alors qu'elles étaient 8 en 2009 et 35 en 2008. En conséquence, le nombre d'heures indemnisées et de salariés concernés ont été divisés respectivement par 25 et 27 sur les deux dernières années et le total des prestations versées s'est élevé cette année à 1,3 million F CFP (contre 5,9 millions F CFP en 2009 et 30 millions de F CFP en 2008).

Régime d'assurance chômage partiel	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 10/09
Dépenses prestations (en millions de F CFP)	37,9	20,9	29,7	5,9	1,3	-78%
Nombre d'entreprises bénéficiaires	25	23	35	8	2	-75%
Nombre d'heures indemnisées	77 472	44 951	59 841	9 560	2 419	-75%
Nombre de salariés concernés	650	398	593	40	22	-45%

Source : CAFAT

#### 2) Le chômage total<sup>2</sup> reste stable en 2010

En 2010, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre du chômage total a connu une légère baisse (-1 %), passant d'une moyenne mensuelle de 1 700 à 1 683 chômeurs indemnisés.

## 2.4 LA FORMATION DES CADRES

Issu des Accords Matignon-Oudinot, le Programme « 400 Cadres » s'est achevé au profit du Programme « Cadres Avenir » résultant de l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998. La Mission Formation, service placé sous l'autorité du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, a animé ce programme jusqu'à fin 2005. Un Groupement d'Intérêt Public, dénommé « Formation Cadres Avenir » et créé entre l'État et la Nouvelle-Calédonie, a pris la suite de la Mission Formation, avec une autonomie de gestion. Le financement du programme est assuré par des crédits du Ministère de l'Outre-Mer (90 %) et par la Nouvelle-Calédonie (10 %). En 2010, ces crédits ont porté sur environ 700 millions de F CFP.

<sup>1</sup> Le chômage partiel, géré conjointement par la CAFAT et la Direction du Travail et de l'Emploi, permet aux salariés subissant une perte de revenus imputable soit à la fermeture temporaire de leur entreprise, soit à la réduction de l'horaire de travail habituel, de bénéficier d'une allocation spécifique à la charge du régime d'assurance chômage dans la limite des crédits disponibles.

<sup>2</sup> Ce régime est géré par la CAFAT. Il permet aux salariés de Nouvelle-Calédonie qui ont perdu leur emploi de bénéficier pendant neuf mois d'une allocation mensuelle égale à 75 % du salaire minimum garanti (SMG). Les demandeurs d'emploi qui suivent un stage de formation professionnelle peuvent toutefois bénéficier d'une allocation mensuelle majorée (100 % du SMG).

Lors de sa réunion du 30 novembre 2010, le Comité de suivi du programme a confirmé les priorités arrêtées les années précédentes, notamment l'insertion en plus grand nombre des stagiaires mélanésiens dans le secteur privé marchand. Il a également souhaité qu'un effort particulier soit réalisé au profit des professions techniques des administrations provinciales et communales. De même, le développement du Nord de la Nouvelle-Calédonie reste un axe prioritaire pour la formation.

En 2010, sur 1 222 parcours entamés, 1 073 ont été achevés, pour un taux de réussite de 77 %. Parmi les stagiaires diplômés, plus de 95 % ont obtenu un poste dans les trois mois suivant leur retour de formation, dont 56 % dans le secteur public. 61 % des anciens stagiaires exercent en Province Sud, 23 % en Province Nord et 15 % en Province des Îles. Ils occupent, pour 60 % d'entre eux, des fonctions de cadre ou cadre supérieur, pour 38 % une profession intermédiaire (technicien supérieur) et 2 % sont des entrepreneurs individuels. Parmi les stagiaires ayant achevé leur parcours en 2010, une vingtaine ont obtenu un diplôme d'ingénieur ou un master (Bac +5). La promotion 2010, 22<sup>ème</sup> depuis l'origine, a compté 67 nouveaux stagiaires. Au début de l'année 2011, 132 stagiaires poursuivaient leur formation en France métropolitaine.

## 2.5 LES RELATIONS DU TRAVAIL

### Les conflits sociaux en Nouvelle-Calédonie

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 10/09
Entreprises concernées	42	45	43	41	41	0 %
Conflits	56	52	48	65	53	-18,5%
Jours de conflit	422	799	346	690	214	-69,0%
Durée moyenne des conflits (jours)	8	15	7	11	4	-61,9%
Grévistes	1 373	1 279	736	1 678	1 385	-17,5%
Salariés concernés*	13 187	4 879	1 222	3 719	3 216	-13,5%
Journées perdues**	34 360	21 529	7 913	23 486	13 763	-41,4%

\* Nombre de grévistes et de salariés empêchés de travailler.

\*\* Journées non travaillées par les grévistes et les salariés empêchés de travailler du fait du blocage.

Source : Direction du Travail et de la Formation Professionnelle

Alors que le climat social s'était tendu en 2009, les relations du travail ont été plus apaisées en 2010. La plupart des indicateurs du climat social sont ainsi bien orientés : le nombre de conflits a baissé de 18 %, de même que le nombre de jours de conflits (-69 %) et leur durée moyenne (-62 %). Le coût de ces conflits devrait donc, toutes choses égales par ailleurs, être moins élevé, le nombre de journées perdues et de salariés concernés baissant respectivement de 41 % et 13 %.

En 2009, le Conseil du dialogue social avait défini 21 mesures à prendre avant la fin de l'année 2010. Au terme de cette échéance, une quinzaine avaient été mises en œuvre ou en voie de l'être, parmi lesquelles la hausse des bas salaires (SMG) ou encore la création officielle du Conseil du dialogue social (loi du pays n°2010-13 du 31 décembre 2010).

Le nouvel Agenda social, défini fin 2010, comprend dix mesures et se concentrera sur 3 points : la mise en place de la loi du pays sur l'emploi local, grâce notamment à la définition d'un tableau des métiers à protéger (environ 500 professions), l'intéressement dans les entreprises et l'amélioration de la productivité.

## 3. Les revenus et les salaires

### 3.1 LES REVENUS

#### 3.1.1 Les différentes catégories de revenus

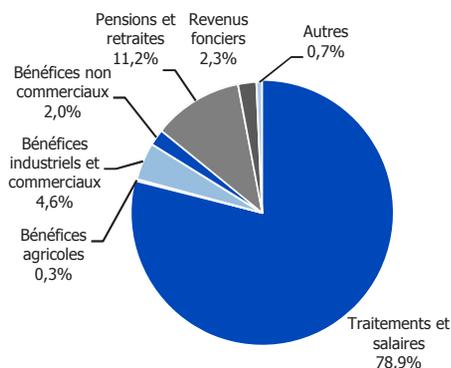
##### Revenus fiscaux par catégorie

Milliards de F CFP	2000	2008	2009	Variation 2009/2008	Part en 2009
Traitements et salaires	158,7	250,3	262,8	5,0%	76,4%
Revenus d'activité non salariaux	13,9	18,9	19,9	5,5%	5,8%
Bénéfices agricoles	0,6	0,7	0,8	5,5%	0,2%
Bénéfices industriels et commerciaux	9,3	12,0	12,5	4,4%	3,6%
Bénéfices non commerciaux	4,1	6,2	6,6	7,7%	1,9%
Pensions et retraites	22,5	46,4	50,7	9,2%	14,7%
Revenus fonciers	4,6	8,1	9,2	13,7%	2,7%
Autres	1,5	1,2	1,5	23,1%	0,4%
<b>Total</b>	<b>201,1</b>	<b>325,0</b>	<b>344,2</b>	<b>5,9%</b>	<b>100%</b>

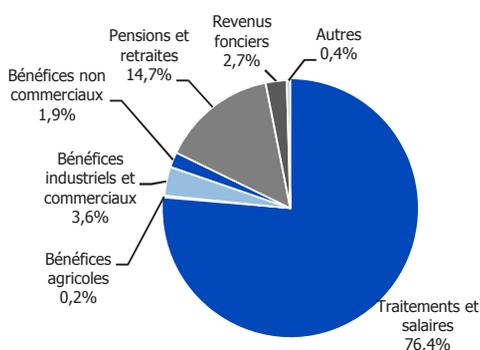
Source : Direction des services fiscaux

La part des traitements et salaires dans le total des revenus du territoire s'élevait en 2009 à 76 %, en recul de 3 points par rapport à l'an 2000. Cette baisse du poids des traitements et salaires s'est faite principalement au profit des pensions et retraites qui, dans le même temps, ont progressé de 4 points dans le total des revenus (à hauteur de 15 %). Elles ont, ainsi, plus que doublé sur la période, passant de 23 à 51 milliards de F CFP. Cette évolution s'explique en grande partie par les départs en retraite de plus en plus nombreux de la génération du « baby boom ». En 2009, il faut également noter la forte progression des revenus fonciers (+14 %), ce type de ressource ayant également été multiplié par deux entre 2000 et 2009 (9,2 milliards de F CFP en 2009 contre 4,6 en 2000) ; conséquence sans doute d'un marché de l'immobilier très dynamique sur la période et de la progression des prix.

Répartition des revenus fiscaux par catégories en 2000

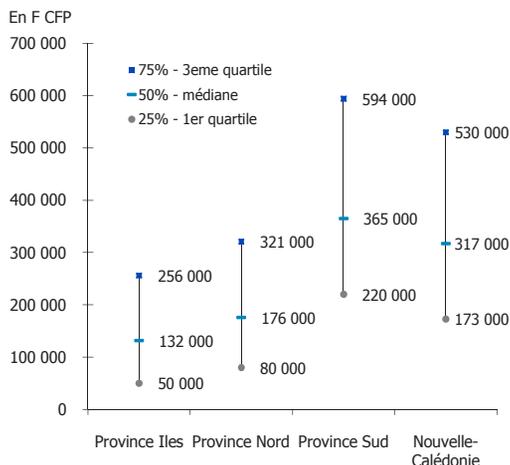


Répartition des revenus fiscaux par catégories en 2009



Source : DSF

### Dispersion des ressources monétaires



*Note de lecture : les quartiles de revenu représentent les niveaux de ressources divisant la population en 4 parties de taille identique. Dans l'exemple de la province des Îles, le quart des ménages perçoit moins de 50 000 F CFP par mois (1<sup>er</sup> quartile), le quart suivant gagne entre 50 000 F CFP et 132 000 F CFP (2<sup>e</sup> quartile), le quart suivant entre 132 000 F CFP et 256 000 F CFP (3<sup>e</sup> quartile) et enfin le quart des plus aisés, perçoit plus de 256 000 F CFP par mois.*

Source : ISEE

niveau du SMG de 2008. En Province Nord, à un niveau intermédiaire, c'est le tiers des ménages qui se situe en deçà de ce seuil, contre seulement 7 % des familles au Sud.

L'indice de Gini<sup>1</sup>, qui constitue l'indicateur classique utilisé pour mesurer les inégalités de distribution des revenus, confirme ces résultats au niveau des Provinces. Sur le plan international, les pays les plus égalitaires affichent un niveau d'indice de Gini proche de 0,25 (Norvège, Japon). A l'opposé, les plus inégalitaires atteignent un niveau de 0,6 (Brésil). La Nouvelle-Calédonie se situe à un niveau intermédiaire, moins égalitaire que la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

### Indices de Gini par Province et comparaisons internationales

	1991	2008		
Province Îles	0,53	0,52	France	0,32
Province Nord	0,52	0,46	Australie	0,35
Province Sud	0,36	0,38	Nouvelle-Zélande	0,36
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	<b>0,41</b>	<b>0,42</b>	<b>Nouvelle-Calédonie</b>	0,42
			Mayotte	0,49
			Wallis et Futuna	0,50

Source : ONU 2008 - EBF Wallis et Futuna 2006 - BCM ISEE 2008

<sup>1</sup> Le coefficient de Gini a une valeur comprise entre 0 et 1. 0 correspond à l'égalité parfaite (même revenu pour tout le monde), 1 correspond à une inégalité totale (une personne concentre l'ensemble des revenus).

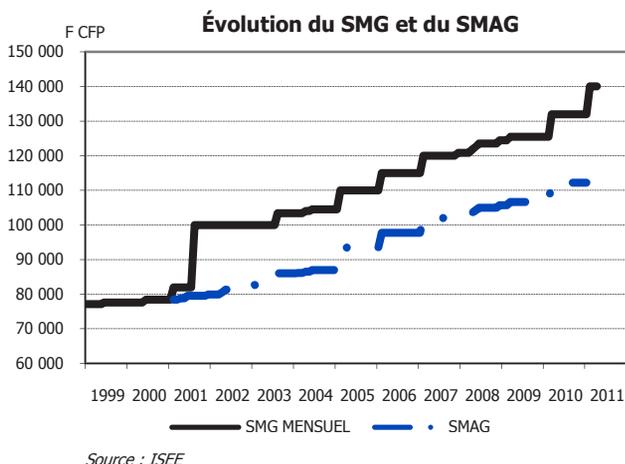
## 3.2 L'ÉVOLUTION DU SMG ET DU SMAG

Le Salaire Minimum Garanti (SMG) a été mis en place par l'ordonnance n°85-1181 du 13 novembre 1985<sup>1</sup>. Il venait remplacer les « Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti » et « Salaire Minimum Agricole Garanti ». Le SMG a été, dès lors, indexé sur l'indice des prix à la consommation sauf au cours de certaines périodes<sup>2</sup> pendant lesquelles le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie l'a augmenté par arrêté, grâce à des lois du pays<sup>3</sup>. Le Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG) a été

instauré par une loi du pays du 15 janvier 2001<sup>4</sup>, dans le but de garantir le « pouvoir d'achat des salariés du secteur agricole dont les rémunérations sont les plus faibles » et fixé à un montant équivalent au SMG au 31 décembre 2000. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le SMAG équivaut à 85 % du SMG.

En dix ans, le SMG est passé progressivement de 82 000 F CFP au 1<sup>er</sup> janvier 2001 à 140 000 F CFP au 1<sup>er</sup> janvier 2011<sup>5</sup>, soit une augmentation de 71 % tandis que le SMAG passait de 78 414 F CFP à 119 000 F CFP<sup>6</sup> (+52 %). Dans le même temps, l'indice des prix à la consommation a connu une hausse de 20 %. La différence s'explique par une volonté politique de rattrapage du pouvoir d'achat des salariés aux rémunérations les plus faibles. En 2006, d'après une étude de l'ISEE, 68 % des salariés du privé disposaient d'un salaire net inférieur à 200 000 F CFP.

La politique de revalorisation des bas salaires, lancée par le gouvernement en 2009, vise à augmenter progressivement le SMG pour atteindre 150 000 F CFP au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Dans le même temps, le SMAG doit passer de 112 200 F CFP à 127 500 F CFP.



<sup>1</sup> La Loi du pays n°2010-2 du 15 janvier 2010 relative aux modalités de fixation du salaire minimum garanti et du salaire minimum agricole garanti vient modifier les règles de fixation du SMG. Ainsi les anciennes modalités prévues dans l'ordonnance de 1985 sont réaménagées. Le SMG est régi par l'art. Lp. 142-1 du code du travail de Nouvelle-Calédonie.

<sup>2</sup> Une première période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 1<sup>er</sup> juillet 2003 et une seconde allant du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

<sup>3</sup> Lois du pays n°2000-006 du 15 janvier 2001 et n°2005-1 du 11 janvier 2005.

<sup>4</sup> Loi du pays n°2000-006 du 15 janvier 2001.

<sup>5</sup> Arrêté n°2010-4705/GNC du 30 novembre 2010.

<sup>6</sup> Arrêté n°2010-4707/GNC du 30 novembre 2010.

### 3.3 L'ÉVOLUTION DES SALAIRES

L'estimation de la masse salariale calculée à partir de l'assiette des cotisations à la CAFAT pour l'année 2010 s'établit à 264 milliards de F CFP, en hausse de 5,9 % par rapport à 2009 (contre +4,2 % en 2008).

En 2010, les salaires minimums conventionnés ont progressé en moyenne de 5,7 % (après +2,5 % en 2009). Ces revalorisations se sont échelonnées, selon les secteurs d'activité, de +3 % pour le secteur de l'industrie (agent de maîtrise) à +9,1 % pour l'hôtellerie (Catégorie III).

L'évolution du SMG constitue la référence utilisée notamment pour la rémunération de la première catégorie (niveau I – échelon 1) de certains secteurs d'activité<sup>1</sup>.

#### Salaires conventionnels mensuels bruts par branche d'activité et par catégorie professionnelle en fin d'année

F CFP	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
<b>Commerce</b>					
. Employé (Niveau I - Echelon 1)	120 000	122 322	125 976	132 000	4,8%
. Agent de maîtrise 1 (Niveau III - Echelon 1)	162 150	165 205	170 140	178 120	4,7%
<b>Industrie</b>					
. Ouvrier (Niveau I - Echelon 1)	120 000	123 541	125 464	132 000	5,2%
. Agent de maîtrise (AM1)	161 896	165 200	170 156	175 200	3,0%
<b>Hôtellerie</b>					
. Catégorie I	120 000	123 541	124 406	132 000	6,1%
. Catégorie II	122 000	125 000	128 750	135 000	4,9%
. Catégorie III	124 000	129 000	132 870	145 000	9,1%
. Catégorie IV	133 000	137 000	141 000	153 000	8,5%
<b>Bâtiment</b>					
. Manoeuvre (Niveau I - Echelon 1)	120 000	123 541	125 464	132 000	5,2%
. OS 1 (Niveau I - Echelon 2)	122 450	124 930	128 897	136 455	5,9%
. P1 Chef d'équipe (Niveau II - Echelon 2)	145 360	149 110	153 527	161 265	5,0%

Source : Direction du travail

En 2010, les salariés des trois catégories de la fonction publique territoriale en début de carrière ont vu leur salaire brut mensuel croître de 0,5 % par rapport à 2009.

#### Évolution des salaires bruts mensuels dans la fonction publique territoriale<sup>(1)</sup>

F CFP	2007 <sup>(2)</sup>	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Adjoint administratif (CAG)	253 005	255 028	257 073	258 358	0,50%
Rédacteur (CAG)	267 400	269 538	271 699	273 057	0,50%
Attaché (CAG)	313 496	316 003	318 537	320 129	0,50%

(1) Au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, rémunération de début de carrière à Nouméa.

(2) Le Cadre d'Administration Générale (CAG) est entré en application le 1<sup>er</sup> janvier 2007, en remplacement du Cadre Territorial d'Administration Générale (CTAG).

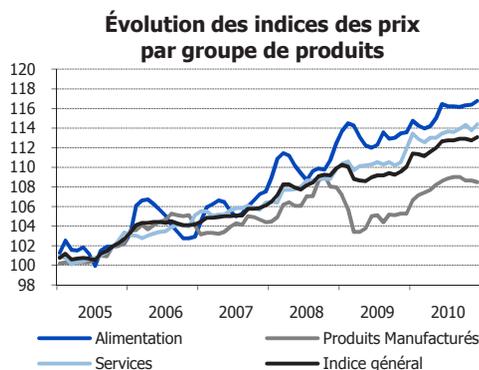
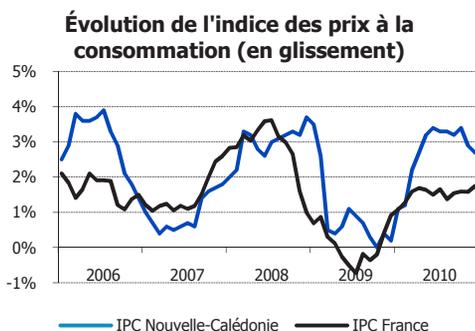
Source : ISEE

<sup>1</sup> Agriculture (SMAG), boulangerie, coiffure, exploitation forestière, mines et carrières.

## 4. Les prix

### DES TENSIONS INFLATIONNISTES

Alors qu'en 2009 la hausse des prix avait été contenue, elle a de nouveau accéléré en 2010 (+2,7 % sur un an). Elle reste cependant inférieure aux niveaux atteints fin 2008. Ce retour de l'inflation s'explique, pour 1 point, par la hausse des prix de l'énergie et du tabac. Sous l'effet de la flambée des cours des matières premières agricoles, certains produits alimentaires de base (riz, légumes, sucre...) ont progressé à des rythmes soutenus. D'autres dépenses « contraintes » telles que l'eau, le gaz et les carburants ont également contribué, de manière sensible parfois, à la hausse de l'indice des prix. Cependant, au-delà de ces hausses conjoncturelles, le territoire a subi une forte pression inflationniste liée à la dépréciation de l'euro qui a conduit à une perte de pouvoir d'achat du franc Pacifique vis-à-vis notamment des monnaies de la zone Pacifique.



Sources : ISEE, INSEE

### 4.1 LA RÉGLEMENTATION DES PRIX

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de réglementation des prix (Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999).

Certains produits et marchandises (locaux ou importés) et certaines prestations de services sont soumis à un régime de contrôle des prix, soit par la fixation du prix lui-même, soit par l'institution d'une majoration, soit encore par la définition d'une marge bénéficiaire maximale. Actuellement, plusieurs régimes de prix coexistent en Nouvelle-Calédonie : taxation du prix, taxation des marges commerciales, liberté contrôlée, liberté surveillée, liberté conventionnelle et liberté totale.

En 2010, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a élaboré un nouveau plan de lutte contre la vie chère. Un arrêté du 3 août 2010 fixe ainsi les prix maximums de ventes (ou, dans certains cas, les marges maximums de commercialisation) de 115 produits de première nécessité parmi les plus consommés. L'ordonnance du 7 janvier 2010, portant extension aux collectivités du Pacifique des dispositions issues de la transposition de la Directive européenne « services de paiement », est entrée en vigueur en Nouvelle-Calédonie, le 8 juillet 2010. Elle s'est traduite notamment par le plafonnement, voire la gratuité, des tarifs de certains services bancaires (tels que le rejet d'un incident de paiement lié à un instrument de paiement autre qu'un chèque ou le blocage d'un instrument de paiement).

En outre, un accord est intervenu, le 9 juillet, entre l'État et les banques de la place, visant à l'abaissement de certains tarifs bancaires (sur les frais de tenue de compte ou d'envoi de chèquiers par exemple) et la mise en œuvre de nouveaux engagements professionnels (sur l'aide à la mobilité bancaire notamment). Il s'est traduit en particulier par la création d'un Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers des COM du Pacifique, confié à l'IEOM.

## 4.2 L'ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX

*L'analyse qui suit a été réalisée par les services de l'ISEE*

### Indice des prix à la consommation des ménages

	Pondération 2010	Indice (base 100 déc. 92)		Glissement (en %)
		Fin 2009	Fin 2010	10/09
<b>Indice général</b>	<b>10 000</b>	<b>132,3</b>	<b>135,9</b>	<b>2,7</b>
<b>Indice hors tabac</b>	<b>9 750</b>	<b>130,5</b>	<b>133,4</b>	<b>2,2</b>
Alimentation	2 691	144,2	148,3	2,8
Produits manufacturés (y c. tabac)	3 747	118,0	121,6	3,1
Services	3 561	138,4	141,5	2,2
<b>Quelques évolutions</b>				
Logement, eau, éclairage	1 600	138,1	141,2	2,2
Services de santé	570	156,1	162,8	4,3
Transports et communications	2 400	123,6	126,5	2,3
<i>Essence et gazole</i>	<i>530</i>	<i>131,4</i>	<i>142,8</i>	<i>8,6</i>
Tabac	250	204,7	231,5	13,1
<b>Indice DOM</b>				<b>2,2</b>
<b>Indice France entière (base 100 en 1998)</b>		<b>119,9</b>	<b>122,1</b>	<b>1,8</b>

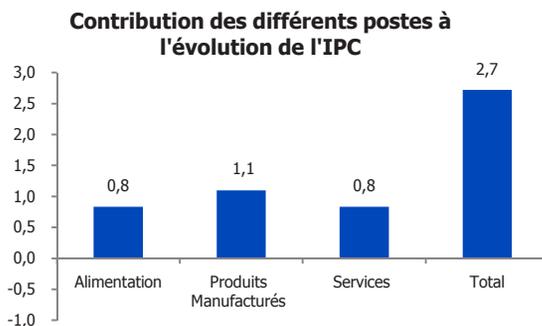
Sources: ISEE, INSEE

### *Plus du tiers de l'inflation dû aux tabacs et aux carburants*

En décembre 2010, l'inflation est ressortie en hausse de +2,7 % sur un an. Elle reste toutefois en dessous de la barre des 3 %, dépassée de mai à octobre.

L'inflation de 2010 est nettement supérieure à celle de 2009 (+0,2 %), qui avait atteint son plus bas niveau de la décennie, mais en-deçà de celle de 2008 (+3,7 %). Hors tabac, la hausse annuelle des prix s'établit à +2,2 % en 2010. Les 2,7 % d'inflation se décomposent en 1,1 point pour les produits manufacturés, suivis de l'alimentation et des services pour 0,8 point chacun.

Dans le détail, plus du tiers de l'inflation s'explique par les tabacs et les carburants (0,5 point chacun). Le reste se partage entre les "soins des hôpitaux et assimilés" (0,3 point), les légumes frais (0,2 point) et l'eau distribuée (0,2 point).



Source : Isee

### *Les produits manufacturés au-dessus de 3 %*

Les produits manufacturés sont le poste le plus inflationniste avec +3,1 % sur un an, en lien avec l'augmentation du prix des tabacs (+13,1 %) et des carburants (+8,6 %). La hausse des prix du gaz (+4,8 %) et de l'électricité (+0,3 %) y participe plus faiblement. Révisés mensuellement, les prix des carburants ont été directement influencés par la hausse des cours mondiaux du pétrole brut en 2010. Le baril est ainsi passé à 79,4 \$ en moyenne sur l'année, contre 61,6 \$ en 2009 (+30 %). Pour le gaz, le prix de la bouteille de 12,5 kg est passé de 2 500 à 2 620 F CFP en janvier 2010 mais la hausse a été contenue car le gouvernement calédonien a décidé en octobre de diminuer les taxes d'importation applicables sur ce type de produit.

### *Tout l'alimentaire augmente, sauf la viande*

La hausse en glissement sur un an des prix de l'alimentation, +2,8 % en 2010, est nettement moindre que celles de 2007 et 2008 (+4,5 %), mais au-dessus de celle de 2009 (+1,0 %). Alors que la progression des prix avait été limitée en début d'année, la hausse des cours mondiaux des matières premières telles que le blé, le maïs, l'huile de tournesol et le sucre a pesé sur le second semestre 2010. L'inflation de l'alimentation est tirée par la quasi-totalité des produits à l'exception toutefois des prix des "viandes", qui se replient.

### *L'inflation des services dans la moyenne de la décennie*

L'année 2010 a connu plusieurs augmentations importantes des prix des services entraînant une progression du poste de 2,2 % sur un an, proche de l'inflation moyenne de ces dix dernières années. L'augmentation la plus significative concerne les "services médicaux et dépenses de santé" avec +4,3 % en un an. Elle est liée à la forte progression des "soins des hôpitaux et assimilés" (+6,2 %) suite à la révision à la hausse du taux directeur d'évolution des dépenses de santé en début d'année. Le poste "logement et eau" connaît une hausse non négligeable, avec +2,7 % d'inflation annuelle. Les "services de transport" s'affichent également à la hausse avec +1,0 % en 2010, essentiellement tirés par les tarifs des "transports aériens" (+1,6 %). Les prix des "communications" sont stables sur un an, que ce soit pour les "services de télécommunication" ou les "services postaux".

Dans beaucoup d'autres pays comme sur le territoire, l'année 2010 a été marquée par le retour de l'inflation, en partie tirée par la hausse des cours mondiaux des produits pétroliers et alimentaires par rapport à 2009. La France affiche une inflation annuelle de +1,8 % (+0,9 % en 2009), la Polynésie française de +1,7 % (-0,8 % en 2009), la Nouvelle-Zélande de +4,0 % (+2,0 % en 2009) et l'Australie de +2,7 % (+2,1 % en 2009). Sur le territoire, le retour de la hausse des prix en 2010, après une inflation particulièrement basse en 2009, est à surveiller pour 2011. En effet, le passage de la dépression Vanuatu en début d'année a renchéri le prix des produits alimentaires et la hausse des cours mondiaux du pétrole sur le dernier trimestre 2010, ceux des carburants. Par ailleurs, début 2011, les prix des tabacs ont été révisés à la hausse et les prix de l'électricité pourraient également être relevés au cours de l'année.

## 5. Le commerce extérieur

### UN DÉFICIT COMMERCIAL RECORD MALGRÉ UN SECTEUR DU NICKEL AU BEAU FIXE

En 2010, le déficit commercial a atteint un niveau record à plus de 176 milliards de F CFP, alors même que les exportations ont été dopées par la hausse du cours du nickel. Cette situation s'explique par la hausse des importations due en partie au dynamisme de la consommation des ménages mais, surtout, à l'arrivée des modules chinois pour la construction de l'usine du Nord. Ainsi, les ensembles industriels expliquent près de la moitié de la hausse des importations en 2010.

### 5.1 LA RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La réglementation du commerce extérieur relève de la compétence de la Nouvelle-Calédonie (art 22.6 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999) qui fixe l'assiette et les taux des impôts, des droits et des taxes à l'importation. La Nouvelle-Calédonie n'est pas intégrée mais associée à l'Union Européenne ; aussi, les politiques de libre circulation des biens, des services, des hommes et des capitaux ne s'appliquent-elles pas dans les mêmes conditions. Cependant, certaines règles s'imposent, comme la non-discrimination des produits d'origine européenne ou la clause de la nation la plus favorisée<sup>1</sup>. Si le principe de base reste la liberté du commerce, certaines restrictions subsistent selon la nature, l'origine ou la provenance des produits. Les pouvoirs publics locaux conduisent une politique volontariste et sélective pour protéger les productions locales mais également pour des raisons sanitaires ou d'ordre public.

#### 5.1.1 Un classement des marchandises

##### LES QUATRE CATÉGORIES DE MARCHANDISES IMPORTÉES

1 - les marchandises totalement libres.

2 - les marchandises soumises à des mesures de restrictions quantitatives (suspension ou contingentement<sup>2</sup>) destinées à protéger les productions locales. La liste de ces marchandises est votée chaque année par le Gouvernement et constitue le programme annuel des importations. les marchandises soumises à des mesures de restrictions quantitatives représentent 8% en valeur des marchandises.

3 - les marchandises dont l'importation est soumise à la présentation préalable d'une autorisation administrative d'importation (AAI).

Ces mesures répondent à des exigences de santé ou de sécurité publique, de protection de l'environnement ou du consommateur ou du respect de normes réglementaires ou techniques.

4 - Les marchandises dont l'importation est interdite à titre absolu pour des raisons de santé, de sécurité ou de protection de l'environnement et du consommateur.

<sup>1</sup> Les relations commerciales de la Nouvelle-Calédonie avec la France métropolitaine et les autres pays membres de l'Union européenne sont régies par la décision du Conseil des communautés européennes du 27 novembre 2001 relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) à la Communauté Européenne.

<sup>2</sup> Les mesures de contingentement se caractérisent par l'ouverture de quotas annuels ou mensuels, selon la nature des marchandises, répartis entre les opérateurs qui en font la demande. Les règles de répartition, définies par délibération du Congrès et arrêté du Gouvernement, prennent en compte le taux d'utilisation du quota attribué l'année précédente. Une réserve de 10 % est constituée pour les nouveaux opérateurs. L'importation de marchandises contingentées est soumise à la production préalable d'une licence d'importation, délivrée par la direction des douanes. En 2010, 4 340 licences (dont 3 291 pour les seuls fruits et légumes) ont ainsi été délivrées à 231 importateurs.

## 5.1.2 Un ensemble de taxes

Indépendamment des restrictions quantitatives, l'entrée des biens sur le territoire est soumise à une fiscalité applicable à l'importation, qui a pour finalité d'alimenter le budget de la Nouvelle-Calédonie. Outre la loi du pays exonérant de droits de douanes et de taxes à l'importation certains produits alimentaires de première nécessité<sup>1</sup>, deux lois du pays votées par le Congrès en 2006 ont apporté des changements importants : l'une portant modification des régimes fiscaux privilégiés à l'importation<sup>2</sup>, l'autre portant réforme de la fiscalité des produits pétroliers<sup>3</sup>. Il convient de noter qu'en 2010, le Congrès a voté, le 30 novembre, une réduction des taxes sur l'importation de gaz, afin de limiter l'impact de la forte augmentation des cours au second semestre de cette année. Le taux de taxation du gaz s'élève dorénavant à 0,3 %, contre 27 % précédemment.

Par ailleurs, une réforme des protections de marché, visant à protéger l'industrie locale<sup>4</sup>, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2007. Elle vient encadrer la procédure d'instruction des demandes de protections de marché. Un « Comité du commerce extérieur », composé de douze membres choisis pour leur représentativité politique et économique, a également été institué par la délibération n° 252 du 28 décembre 2006 relative aux protections de marché en Nouvelle-Calédonie.

Après avoir reculé en 2009, les recettes douanières progressent de nouveau en 2010 (+10 %), du fait de la forte hausse des importations (+36 %).

### Recettes douanières

Millions de F CFP	2000	2009	2010	Variation 10/09
Taxe Générale à l'Importation (TGI)	16 037	16 013	17 769	11,0%
Taxe de Base à l'Importation (TBI)	1 748	6 478	6 979	7,7%
Droit de douane	2 667	5 561	6 395	15,0%
Taxe sur les Produits Pétroliers (TPP)	-	4 720	5 329	12,9%
Autres recettes douanières	3 664	2 578	2 937	13,9%
Taxe Additionnelle sur les Produits Pétroliers (TAPP)	-	2 212	2 191	-1,0%
Taxe sur le Fret Aérien (TFA)	-	1 741	1 909	9,6%
Taxe de Consommation Intérieure (TCI)	4 440	1 754	1 721	-1,9%
<b>Total</b>	<b>28 556</b>	<b>41 058</b>	<b>45 230</b>	<b>10,2%</b>

Source : Direction Régionale des Douanes

## 5.2 LES IMPORTATIONS DE BIENS

### 5.2.1 La consommation des ménages et les livraisons de modules relancent les importations

En 2010, les importations sont reparties à la hausse, principalement du fait de l'arrivée des modules nécessaires à la construction de l'usine du Nord et du dynamisme retrouvé de la

<sup>1</sup> Loi du pays n° 2006-12 du 30 novembre 2006.

<sup>2</sup> Loi du pays n°2006-11 du 22 septembre 2006. Elle instaure notamment un régime d'exonération des droits et taxes pour les sous-traitants participant aux chantiers de construction des usines.

<sup>3</sup> Loi du pays n°2006-5 du 29 mars 2006, qui instaure la création de deux taxes : la TPP (Taxe sur les Produits Pétroliers), et la TAPP (Taxe Additionnelle sur les Produits Pétroliers), pour remplacer les taxes sur les hydrocarbures.

<sup>4</sup> Arrêté n° 2007-889/GNC du 1<sup>er</sup> mars 2007 relatif à l'application des mesures de protection de marché en Nouvelle-Calédonie et arrêté n° 2007-891 du 1<sup>er</sup> mars 2007 relatif aux modalités de fonctionnement du comité du commerce extérieur.

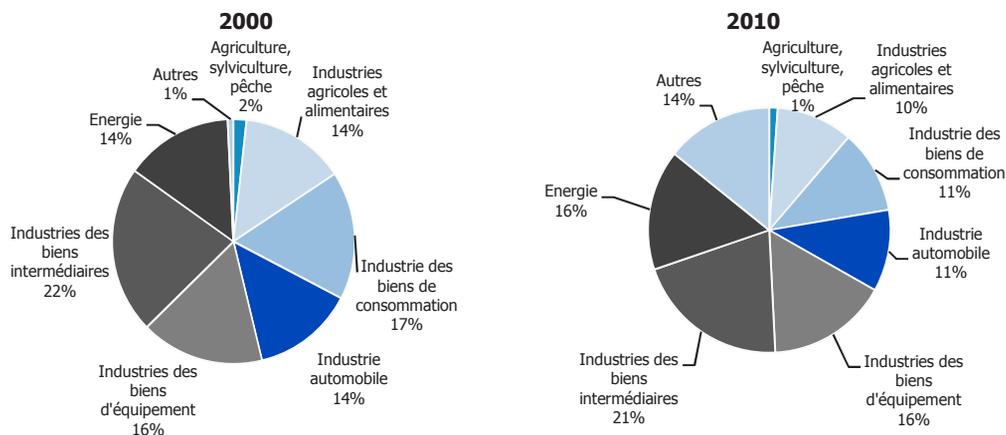
consommation des ménages. Ainsi, les importations d'ensembles industriels, qui comptabilisent notamment ces modules, inclus dans le poste « Autres », ont été multipliées par neuf sur l'année. Ils représentent près de la moitié de la hausse globale des importations de l'année 2010. Les importations de biens alimentaires ou de consommation courante progressent respectivement de 11 % et 13 %, de même que les importations de véhicules de tourisme (+12 %). Après une forte baisse en 2009 (-23 %), les importations de biens d'équipement se redressent en 2010 (+23 %) tout comme les immatriculations de véhicules utilitaires (+11 %, après -4 %). La facture énergétique (+47 %) contribue également à la reprise générale des importations, du fait de la hausse des prix des carburants.

### Importations en valeur

Milliards de F CFP	2000	2009	2010	Variation 10/09
Agriculture, sylviculture, pêche	2,1	3,4	3,3	-1,1%
Industries agricoles et alimentaires	16,6	27,0	30,4	12,9%
Industrie des biens de consommation	20,2	30,8	32,9	6,9%
Industrie automobile	16,1	30,8	32,3	4,9%
Industries des biens d'équipement	19,6	40,6	47,9	17,9%
Industries des biens intermédiaires	26,4	49,5	61,4	24,2%
Energie	17,2	32,3	47,5	47,1%
Autres	0,9	5,9	42,7	ns
<b>Total</b>	<b>119,0</b>	<b>220,2</b>	<b>298,5</b>	<b>35,6%</b>

Sources: Direction Régionale des Douanes, ISEE

### Répartition des importations par produits

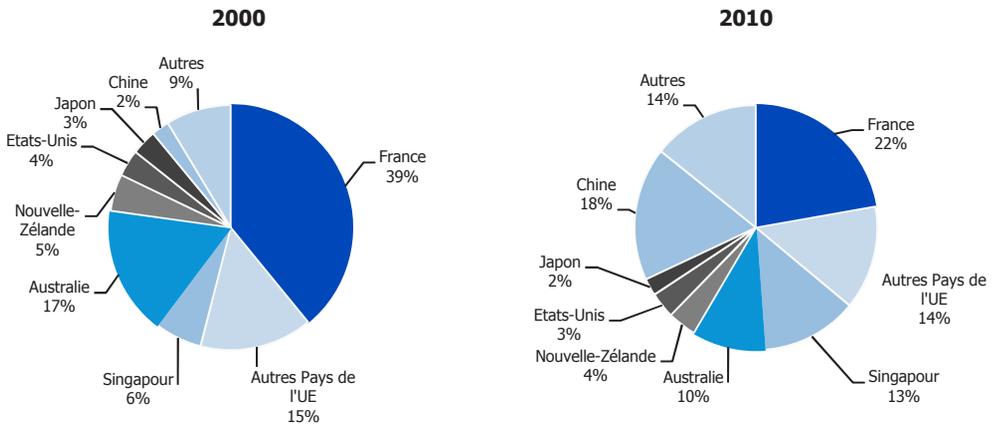


Sources : ISEE, Douanes

## 5.2.2 La Chine, second fournisseur de la Nouvelle-Calédonie

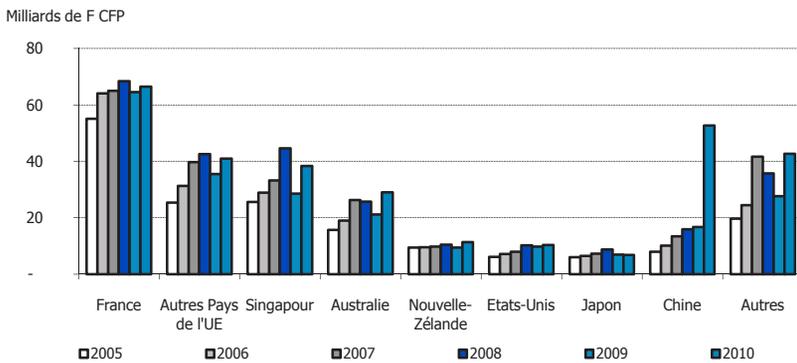
En 2010, la hausse des importations a concerné les principaux fournisseurs de la Nouvelle-Calédonie : France, autres pays de l'Union Européenne, Australie et Singapour. Pour autant, le poids de la Chine dans les importations du territoire est sans précédent. Elle est ainsi devenue le second pays de provenance des importations du territoire (18 %), derrière la France (22 %). Néanmoins, sans les livraisons des modules pour l'usine du Nord, la Chine repasserait sous la barre des 10 % de part de marché, derrière l'Australie.

## Évolution des parts de marché des fournisseurs du territoire



Sources : ISEE, Douanes

## Importations par pays de provenance



Sources : ISEE, Douanes

## 5.3 LES EXPORTATIONS DE BIENS

### 5.3.1 Le cours du nickel dope les exportations du territoire

Les exportations ont progressé très sensiblement en 2010, sous l'effet principalement de l'appréciation des cours du nickel. Les exportations des « industries de biens intermédiaires », qui sont constituées en quasi-totalité des produits de l'industrie du nickel, ont bondi globalement de près de 50 %. Dans le détail, ces produits ont sensiblement progressé sur un an : le minerai de nickel de 78 %, les ferro-nickels de 52 % et les mattes de 20 %. En fin d'année 2010, l'usine du Sud a produit et commercialisé pour la première fois un produit semi-fini, appelé « NHC » (Nickel Hydroxyde Cake), expédié vers l'Australie.

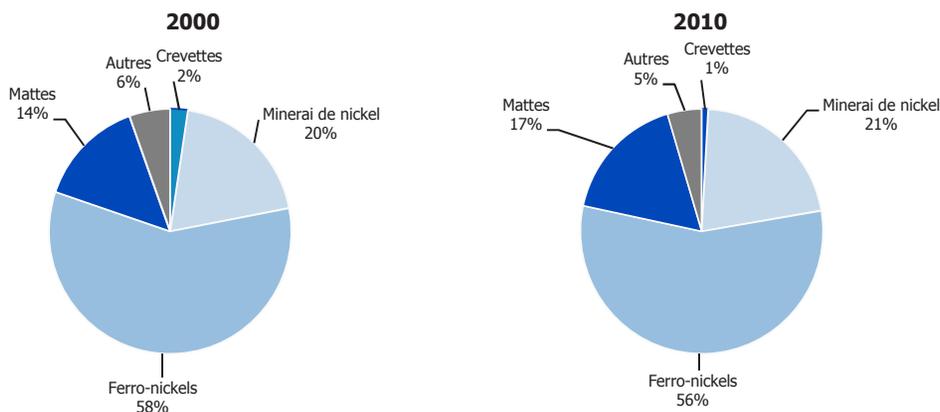
Très loin derrière le nickel, les exportations de crevettes ont continué de reculer, à cause des difficultés persistantes de production de la filière. La filière de la pêche a poursuivi son redressement, les exportations de thons faisant plus que doubler.

## Exportations en valeur

Milliards de F CFP	2000	2009	2010	Variation 10/09
Agriculture, sylviculture, pêche	0,9	0,8	0,9	11,1%
Industries agricoles et alimentaires	2,1	1,7	1,3	-24,0%
Crevettes	1,8	1,3	1,0	-22,2%
Industrie des biens de consommation	0,5	0,4	1,0	127,7%
Industrie automobile	0,3	1,0	0,5	-49,7%
Industries des biens d'équipement	0,9	2,3	1,2	-49,2%
Industries des biens intermédiaires	71,5	78,1	116,7	49,5%
Minerai de nickel	15,1	14,7	26,2	78,1%
Ferro-nickels	44,9	44,9	68,4	52,5%
Mattes	11,0	17,3	20,8	20,4%
NHC	-	-	0,2	ns
Energie	0,7	0,0	0,1	1083,1%
Autres	0,1	0,2	0,4	155,5%
<b>Total</b>	<b>77,0</b>	<b>84,5</b>	<b>122,2</b>	<b>44,6%</b>

Sources : Direction Régionale des Douanes, ISEE, services des Mines

### Répartition des exportations par produits

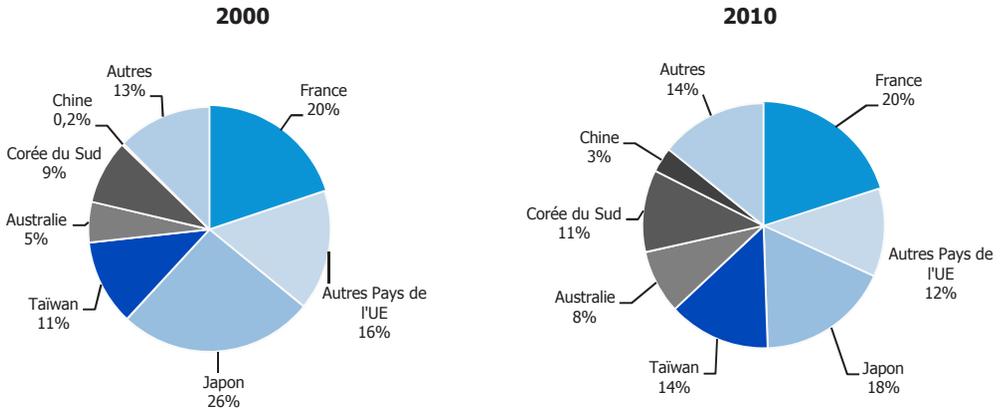


Sources : ISEE, Douanes

### 5.3.2 Baisse des exportations vers la Chine

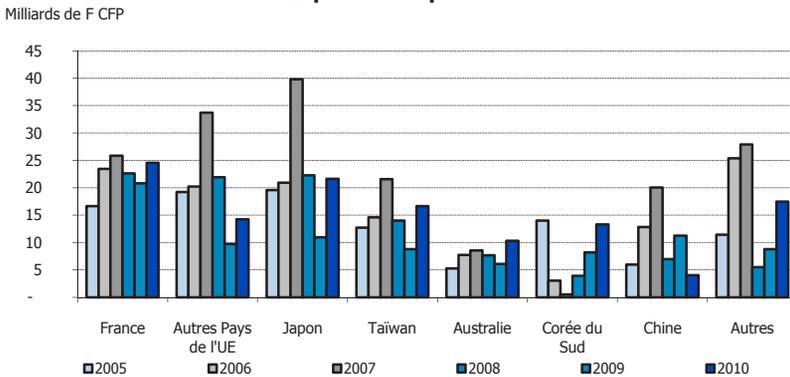
En 2010, les exportations de ferronickels ont progressé de plus de 50 % en valeur, contribuant fortement à la hausse des exportations du territoire, notamment vers le Japon (+93 %), Taiwan (+81 %) et, dans une moindre mesure, vers les États-Unis. Sur la même période, la Nouvelle-Calédonie a également exporté davantage vers la Corée du Sud et l'Australie qu'en 2009. Cette progression est due principalement à la hausse des livraisons de minerai de nickel, d'une part pour l'approvisionnement de l'usine métallurgique de nickel contrôlée majoritairement par la SMSF en Corée du Sud, et d'autre part pour celle de Yabulu en Australie (qui avait été affectée par un mouvement de grève pendant une partie de l'année 2009). Les exportations à destination de la Chine ont chuté de 64 % du fait de la baisse des livraisons de ferronickels vers ce pays, l'année 2009 ayant été atypique. Les exportations de mattes de la SLN vers l'usine de raffinage d'Eramet à Sandouville sont ressorties pour leur part en progression de 17 % en valeur, entraînant une hausse de 18 % des exportations du territoire vers la métropole.

## Évolution des parts de marché par destinataire



Sources : ISEE, Douanes

## Exportations par destinataire

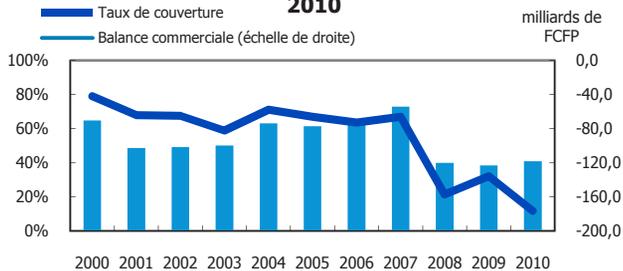


Sources : ISEE, Douanes

## 5.4 UN DEFICIT COMMERCIAL RECORD, MALGRÉ UN COURS DU NICKEL ELEVÉ

En dépit de la forte hausse des exportations liées aux cours élevés du nickel, le déficit commercial a atteint en 2010 un nouveau record, à plus de 176 milliards de F CFP. Les livraisons des modules chinois pour la construction de l'usine du Nord expliquent en grande partie cette situation.

### Nouveau record pour le déficit commercial en 2010



Sources : ISEE, Douanes

**Balance commerciale (hors services)**

Milliards de F CFP	2000	2008	2009	2010	Variation 10/09
Importations	119,0	262,2	220,2	298,5	35,6%
Exportations	77,0	104,9	84,5	122,2	44,6%
<b>Balance commerciale</b>	<b>-42,0</b>	<b>-157,3</b>	<b>-135,7</b>	<b>-176,3</b>	<b>29,9%</b>
<b>Taux de couverture</b>	<b>64,7%</b>	<b>40,0%</b>	<b>38,4%</b>	<b>40,9%</b>	<b>2,6 pts</b>
Agriculture, sylviculture, pêche	-1,2	-2,8	-2,6	-2,5	-4,7%
Industries agricoles et alimentaires	-14,5	-24,8	-25,3	-29,1	15,4%
Industrie des biens de consommation	-19,6	-30,4	-30,4	-31,9	5,2%
Industrie automobile	-15,8	-33,0	-29,8	-31,8	6,8%
Industries des biens d'équipement	-18,7	-46,8	-38,3	-46,7	22,0%
Industries des biens intermédiaires	45,2	45,8	28,6	55,3	93,1%
Energie	-16,5	-49,0	-32,3	-47,4	46,8%
Autres	-0,8	-16,4	-5,7	-42,2	636,0%

Sources : Direction Régionale des Douanes, ISEE, services des Mines

## 5.5 LES ÉCHANGES RÉGIONAUX

### LES ACCORDS COMMERCIAUX REGIONAUX

Plusieurs accords commerciaux régionaux existent au sein de la zone Pacifique Sud. Deux processus d'intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (FIP, la Nouvelle-Calédonie en étant membre associé depuis 2006, comme la Polynésie française) : l'accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique (PICTA<sup>1</sup>, Pacific Island Countries Trade Agreement) d'une part, et l'Accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER<sup>2</sup>, Pacific Agreement on Closer Economic Relations) d'autre part. Entré en vigueur en avril 2003, le PICTA<sup>3</sup> concerne 14 des 16 pays membres<sup>4</sup> du Forum des Îles du Pacifique, mais exclut l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour sa part, le PACER est un accord de libre-échange entre tous les pays membres du Forum des îles du Pacifique (FIP), y compris la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Il devrait remplacer l'accord commercial préférentiel (SPARTECA, Accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud) qui octroyait un accès en franchise de droits aux exportations des États insulaires en développement du Forum vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie depuis 1980. Les pays mélanésiens (Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon et Vanuatu) ont engagé un processus d'intégration économique dans le cadre de l'Accord du Groupe de pays mélanésiens « Fer de lance ».

Le forum annuel entre l'Union européenne et les Pays et territoires d'outre-mer (PTOM), dont fait partie la Nouvelle-Calédonie, s'est tenu à Bruxelles au mois de mars 2010. Les discussions ont porté principalement sur l'avenir des relations entre les PTOM et l'Union européenne, le partenariat actuel prenant fin en 2013.

Le Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, qui préside actuellement l'association des PTOM, et le membre du gouvernement en charge notamment des secteurs de

<sup>1</sup> Cet accord est téléchargeable sous : <http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/PICTA.pdf>.

<sup>2</sup> Cet accord est téléchargeable sous : <http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/PACER.pdf>.

<sup>3</sup> La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française mènent une discussion avec le Forum sur leur éventuelle adhésion au PICTA.

<sup>4</sup> Les membres du Forum sont : Australie, Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États Fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

l'écologie et du développement durable, se sont rendus à Paris à la fin du mois de septembre 2010, pour une série d'entretiens avec les services centraux de l'État qui ont concerné notamment :

- la démarche du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie visant à l'accession du territoire au statut de membre à part entière du FIP ;
- la mise en œuvre du dispositif de déploiement des représentants extérieurs de la Nouvelle-Calédonie ;
- les discussions, lors du Forum « *Union européenne-PTOM* » qui se tiendra à Nouméa en 2011, en vue de l'adoption d'une « *Position commune* » entre les États membres de l'Union européenne et les PTOM en faveur de la rénovation de leur partenariat.

Une délégation de représentants des autorités australiennes a séjourné sur le territoire en novembre 2010, dans le but de renforcer la coopération entre les deux pays. Les échanges avec leurs homologues calédoniens ont concerné, notamment, les domaines du commerce, de la fiscalité, de l'enseignement, du transport aérien, de l'environnement et de la culture. Cette rencontre est intervenue après un premier déplacement d'une délégation calédonienne à Canberra en mars 2010, au cours de laquelle plusieurs déclarations d'intentions avaient été signées en matière de sécurité civile et de gestion durable de la Mer de Corail.

Dans le cadre du programme 2010-2014 de la convention de coopération entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu, signée le 16 février 2010, la commission mixte chargée de sa mise en œuvre et composée de représentants du Vanuatu, de la Nouvelle-Calédonie et de l'État s'est réunie, le 21 octobre, à Port-Vila. Elle a adopté le programme annuel de coopération pour 2010-2011, qui prévoit l'attribution de subventions pour un montant total de 76 millions de F CFP, destinées à la réalisation de vingt projets dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation notamment.

Enfin le 25 février 2010, une convention de partenariat a été signée entre le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, l'Assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna et l'Assemblée de la Polynésie française en vue de renforcer les échanges et la concertation entre les trois collectivités françaises du Pacifique.

## 6. La balance des paiements<sup>1</sup>

---

En 2009, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie se caractérise par une réduction du déficit courant principalement sous l'effet de la diminution du déficit des échanges de biens et, dans une moindre mesure, de celui des services (annexe 1, tableau 10).

### 6.1 LE COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES

Alors que le territoire avait jusque-là bien résisté à la tendance baissière de l'économie mondiale, l'activité économique du pays a ralenti en 2009. Ce ralentissement s'est traduit notamment par une baisse des flux de transactions courantes avec l'extérieur. Après un déficit historique de 114 milliards de F CFP en 2008, le solde des transactions courantes (annexe 1, tableau 12) s'est résorbé de 36 milliards de F CFP et a atteint 78 milliards de F CFP en 2009. Cette évolution résulte principalement de la réduction de 22 milliards de F CFP du déficit du solde des échanges de biens. En effet, la fin du chantier de l'usine du Sud, le ralentissement de l'activité ainsi que la baisse des prix des carburants ont contribué à réduire significativement le niveau des importations.

Le solde déficitaire des échanges de services, d'un montant de 52 milliards de F CFP en 2009, se réduit de 12 milliards de F CFP par rapport à 2008, en raison du recul des dépenses relatives aux projets miniers et réalisées par des opérateurs extérieurs au territoire. En effet, la fin du chantier de construction de l'usine du Sud a entraîné une baisse des besoins en services (ingénierie, construction).

L'excédent des revenus, constitués principalement des rémunérations des salariés réglées depuis l'extérieur, s'élève à 38 milliards de F CFP et reste stable par rapport à 2008 (-0,4 milliard de F CFP). Le montant total des salaires reçus de l'extérieur par les résidents s'établit à 43 milliards de F CFP pour l'année 2009. Ces flux, qui représentent 16 % des crédits du compte de transactions courantes, proviennent quasi-exclusivement de la France et concernent pour l'essentiel les rémunérations des agents des administrations publiques. En 2009, les revenus des investissements enregistrent un excédent d'un milliard de F CFP, après un déficit de près de 2 milliards de F CFP en 2008 et de 4,5 milliards de F CFP en 2007. Cette variation s'explique en grande partie par l'évolution du solde des revenus des investissements directs qui devient excédentaire en 2009 en raison d'une diminution des dividendes versés, principalement dans le secteur de l'industrie du nickel, aux actionnaires non résidents.

Le solde des transferts courants atteint 57 milliards de F CFP en 2009, soit une augmentation de 2 milliards de F CFP par rapport à 2008. Cela tient pour l'essentiel au secteur des administrations publiques, principal contributeur à l'excédent du solde des transferts courants ; en effet, les flux en recettes, essentiellement constitués de transferts en provenance des administrations publiques métropolitaines, augmentent de 3 milliards de F CFP par rapport à 2008, pour s'établir à 68 milliards de F CFP, soit 26 % des crédits du compte des transactions courantes.

En 2009, les versements publics reçus (annexe 1, tableau 11) par la Nouvelle-Calédonie représentent 46 % du total des flux créditeurs du compte de transactions courantes contre 41 % en 2008. En termes nets, ils représentent environ 13 % de la richesse créée en

---

<sup>1</sup> Le rapport annuel 2009 de la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : [http://www.ieom.fr/IMG/pdf/ra\\_nc\\_bdp2009\\_092010.pdf](http://www.ieom.fr/IMG/pdf/ra_nc_bdp2009_092010.pdf)

Nouvelle-Calédonie. Cette part, qui atteignait près de 20 % en 2000, tend progressivement à se réduire.

## 6.2 LE COMPTE FINANCIER

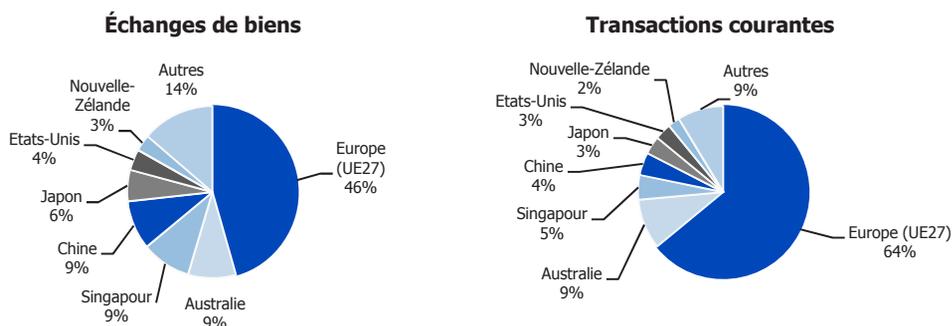
Les flux entrants du compte financier excèdent en 2009 les flux sortants de 71 milliards de F CFP, en raison essentiellement de l'importance des investissements directs en Nouvelle-Calédonie (en rapport avec les différents chantiers d'usines métallurgiques).

Le solde des investissements directs s'établit à 93 milliards de F CFP contre 129 milliards de F CFP en 2008, impacté par la diminution de près de 20 % des investissements directs des entreprises « étrangères » en Nouvelle-Calédonie. Ceux-ci restent néanmoins historiquement élevés, à 214 milliards de F CFP en 2009, et traduisent l'importance des projets miniers en cours.

Les investissements de portefeuille enregistrent en 2009 des entrées nettes d'un montant de 15 milliards de F CFP, en diminution de 3,2 milliards de F CFP par rapport à 2008. En 2009, les ordres d'achats comme les ordres de ventes de titres ont fléchi (les flux de transactions ont ainsi été réduits de moitié par rapport à 2008).

## 6.3 LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES FLUX DE TRANSACTIONS COURANTES

Sur le plan géographique, l'Union européenne, y compris la France, reste le premier partenaire de la Nouvelle-Calédonie et concentre les deux tiers des flux de transactions courantes (crédits + débits). L'Australie, en raison notamment de l'importance des échanges de services avec ce pays, se situe en seconde position, avec près de 10 % des flux. S'agissant des échanges de biens uniquement, la France représente près de 30 % des transactions totales, suivie des autres pays de l'Union européenne (17 %). La Chine, Singapour et l'Australie sont, avec chacun près de 10 % des échanges, les autres partenaires principaux de la Nouvelle-Calédonie.



Source : IEOM

## Section 3

# Les politiques et finances publiques

## 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

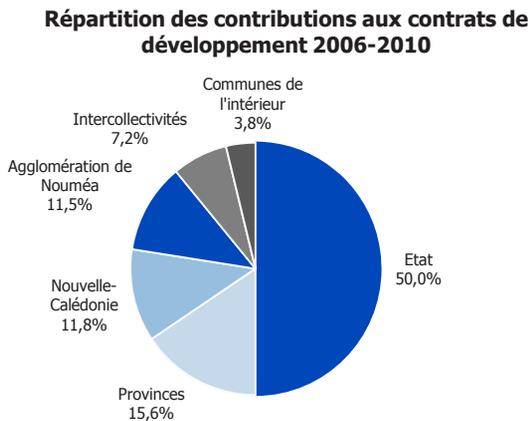
### 1.1 LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT

#### 1.1.1 Les contrats de développement

L'Accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 définit comme objectifs prioritaires le développement économique et social, le rééquilibrage entre les Provinces de Nouvelle-Calédonie et la formation des femmes et des hommes.

À cet effet, la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie a prévu que soient conclus entre l'État d'une part, la Nouvelle-Calédonie et les Provinces d'autre part, des contrats de développement pluriannuels. La loi n° 99-210 du 19 mars 1999 a défini un dispositif de même nature au profit des communes. Ces contrats s'inscrivent dans le cadre d'un Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, fixant les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel.

Les contrats de développement 2006-2010 ont été signés à Nouméa en mars 2006. Le montant total de ces contrats s'élève à 94,6 milliards de F CFP, dont la moitié à la charge de l'État.



Source : Haut-commissariat de la République – Direction de l'action interministérielle et des relations avec les collectivités locales

Les programmes retenus se concentrent sur les problématiques de l'habitat, de la continuité territoriale et de la lutte contre le chômage et l'exclusion, celle-ci étant orientée vers le soutien de l'appareil de formation et le développement économique.

## Bilan au 31 décembre 2010 des contrats de développement 2006-2010

Millions de F CFP	Part de l'État (a)	Crédits engagés (b)	Taux d'engagements (b/a)	Crédits versés (c)	Taux de mandatements (c/a)
Province Sud	8 258	6 820	82,6%	5 766	69,8%
Province Nord	13 118	9 496	72,4%	4 432	33,8%
Province des Îles	6 303	5 566	88,3%	4 141	65,7%
Nouvelle-Calédonie	4 801	3 464	72,2%	2 782	57,9%
Agglomération de Nouméa <sup>(1)</sup>	6 927	5 736	82,8%	4 329	62,5%
Intercollectivités	3 093	2 305	74,5%	2 008	64,9%
Communes de l'intérieur <sup>(2)</sup>	4 764	4 012	84,2%	2 878	60,4%
<b>Total</b>	<b>47 264</b>	<b>37 399</b>	<b>79,1%</b>	<b>26 336</b>	<b>55,7%</b>

(1) Communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

(2) L'engagement de l'État au titre de ces contrats est reparti à hauteur de 53 % au profit des communes de la Province Nord, 29 % au profit de celles de la Province Sud et 18 % au profit de celles de la Province des Îles

Source : Haut-Commissariat de la République - Direction de l'action interministérielle et des relations avec les collectivités locales

Les prochains contrats de développement porteront sur la période 2011-2015. Le VIII<sup>ème</sup> Comité des signataires a confirmé, en juin 2010, que les crédits budgétaires de l'État pour ces contrats seront d'un montant équivalent à ceux de la génération 2006-2010. La participation de l'État sera concentrée autour de deux axes : un axe « solidarité, cohésion, sociale, jeunesse » (dont le secteur du logement) et un axe « aménagement durable de l'espace et rééquilibrage » (dont l'environnement et la biodiversité). Certains contrats de développement 2011-2015 ont été signés dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2011, les autres devraient suivre au cours de l'année.

Hors contrat, l'État octroie également des aides destinées à financer des actions de développement en milieu rural, en tribus notamment, à travers le Fonds d'Équipement et de Promotion de la Nouvelle-Calédonie (FEPNC). Elles concernent des micro-projets économiques, sociaux et culturels. En 2010, ces aides ont représenté 31 millions de F CFP (35 millions de F CFP en 2009).

### 1.1.2 Le dispositif de défiscalisation

#### 1) Le cadre législatif

Le dispositif d'aide fiscale à l'investissement outre-mer permet à des contribuables métropolitains de bénéficier d'une réduction d'impôt pour un investissement réalisé dans un projet outre-mer.

Le dispositif a été créé à l'origine en 1986 dans le cadre de la loi « Pons ». Il a été modifié à trois reprises : en 2001 d'abord, au titre de la loi « Paul » ; en 2003 ensuite, au titre de la loi « Girardin » ; en 2009 enfin, à l'occasion de la mise en place de la loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM). La réforme de 2003 avait pour objectif d'élargir le champ des secteurs éligibles, si bien que la loi n'énumère plus les activités éligibles, mais plutôt celles qui sont exclues du dispositif (notamment le commerce, le secteur bancaire et les activités de conseil). Celle de 2009 (LODEOM) a eu pour objet, entre autres, d'orienter les aides vers les secteurs éligibles considérés comme prioritaires (concentration des efforts sur le logement social, intégration de la recherche-développement parmi les activités éligibles) et d'accroître la visibilité de l'État sur les projets qu'elle soutient pour mieux orienter son effort (abaissement des seuils d'agrément).

La loi Scellier en vigueur sur le territoire métropolitain permet à des contribuables de bénéficier d'une réduction d'impôts pour un investissement réalisé dans le secteur du logement. En novembre 2010, cette loi a été étendue à la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et aux îles Wallis et Futuna. Elle évite notamment que la fin du dispositif « Girardin » ne pénalise le secteur du bâtiment en outre-mer.

## 2) Les agréments en 2010<sup>1</sup>

En 2010, les services de l'État en Nouvelle-Calédonie ont examiné 51 demandes d'agrément. Le montant total des investissements présentés dans ce cadre s'est élevé à 33,5 milliards de F CFP en 2010, contre 78,4 milliards en 2009 et 114,3 milliards de F CFP en 2008. En 2010, aucun projet d'envergure majeure n'a été présenté, contrairement aux années précédentes. Les dossiers présentés en 2010 devraient permettre la création de 234 emplois directs et sont concentrés sur les secteurs du transport, du logement social et de la mine.

### Répartition par secteur d'activité des agréments instruits localement en 2010\*

Millions de F CFP	Dossiers présentés	Agréments accordés	Agréments refusés	En cours	Montant total présenté à l'agrément	Montant total agréé
<b>Total 2010, dont</b>	<b>51</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>33 528</b>	<b>9 891</b>
Logement	10	8	–	2	9 825	6 254
Mines/métallurgie	8	7	1	–	2 732	1 620
Transport	12	4	4	4	2 318	1 589
Traitement des déchets	1	1	–	–	267	267
Industrie	7	2	–	5	2 121	161

\* Situation au 29 mars 2011

Source : Haut-Commissariat de la République - Direction de l'action interministérielle et des relations avec les collectivités locales

Sur les 51 dossiers présentés à l'agrément en 2010, 33 (65 %) concernaient des projets situés en Province Sud, 14 en Province Nord (27 %) et un seul dans la Province des Îles Loyauté. Les 3 projets restants avaient une portée générale. Les dossiers en Province Nord, concentrés sur les secteurs des mines/métallurgie et du transport, reflètent le développement du Nord, en lien avec la réalisation de l'usine métallurgique de Vavouto et des travaux d'aménagement de la zone Voh-Koné-Pouembout.

En 2010, 22 projets ont été agréés (43 % des dossiers présentés), pour un montant de près de 9,9 milliards de F CFP. Le secteur du logement a bénéficié, pour la sixième année consécutive, des montants agréés les plus importants avec 61 % de l'enveloppe globale, suivi par le secteur des mines (16 %). Les investissements dans le secteur de la mine concernent essentiellement des activités de roulage minier. Il s'agit principalement de petites entreprises, sous-traitantes de grands groupes miniers, dont l'activité consiste à transporter du minerai depuis les mines jusqu'au bord de mer.

<sup>1</sup> Il est important de rappeler que ces chiffres ne concernent que les opérations défiscalisées soumises à la procédure d'agrément. Les investissements dont le montant est inférieur aux seuils prévus par la loi de défiscalisation, bénéficient de droit des mesures d'aide fiscale. Les montants correspondant à ces opérations ne sont pas disponibles.

## 1.2 LES AIDES EUROPÉENNES

Depuis le Traité de Rome en 1957, la Nouvelle-Calédonie bénéficie du statut de PTOM (Pays et Territoires d'Outre-Mer) au sein de l'Union européenne. Les caractéristiques de ce statut sont les suivantes :

- Les PTOM ne font pas partie de l'Union européenne ;
- Leurs ressortissants ont la nationalité des États membres dont ils relèvent. Les ressortissants des PTOM français possèdent le passeport européen comme les autres citoyens français ;
- Les PTOM jouissent également d'une autonomie législative, ce qui leur permet d'arrêter eux-mêmes des mesures d'application territoriale des actes communautaires les concernant.

Les principaux instruments financiers d'aide européenne en Nouvelle-Calédonie sont constitués :

- du Fonds Européen de Développement (FED) : depuis 1967, de nombreux projets calédoniens ont été financés sur ce fonds, pour mettre en œuvre des programmes territoriaux ainsi que des programmes régionaux ;
- de programmes thématiques financés par l'Instrument de financement de la Coopération au Développement (ICD) et de certains programmes communautaires dans les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse, la recherche...;
- de prêts de la Banque Européenne d'Investissement, gérés au travers des institutions financières territoriales.

### 1.2.1 Les programmes territoriaux du FED

La décision d'association d'Outre-Mer du 27 novembre 2001<sup>1</sup> a établi une nouvelle relation entre les PTOM et l'Union européenne ainsi qu'une modification de la gestion du concours financier de l'Union Européenne. Celle-ci privilégie désormais l'appropriation, par les autorités territoriales, du processus de programmation, mais également la concentration des fonds alloués sur un seul domaine d'activité afin de responsabiliser les PTOM et d'améliorer l'efficacité des programmes.

Le DOCUP<sup>2</sup> du IX<sup>ème</sup> FED a été signé le 25 mars 2004. La prise en compte des reliquats des VII<sup>ème</sup> et VIII<sup>ème</sup> FED, ainsi que des fonds additionnels de performance ont conduit à un crédit global de 3,6 milliards de F CFP. L'ensemble de ces crédits a été destiné à appuyer la stratégie de la Nouvelle-Calédonie en matière de formation professionnelle continue. La contribution européenne représente un tiers de l'engagement de la Nouvelle-Calédonie sur la formation professionnelle.

Le DOCUP du X<sup>ème</sup> FED a été signé pour sa part le 2 mars 2011. La Nouvelle-Calédonie bénéficiera d'une allocation territoriale de 2,4 milliards de F CFP allouée selon la procédure de l'appui budgétaire. Les fonds seront de nouveau consacrés à la formation professionnelle.

---

<sup>1</sup> Décision 2001/822/CE du 27 Novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté Européenne.

<sup>2</sup> Le Document unique de programmation (DOCUP) conditionne la mise en œuvre et le contrôle financier des interventions.

## Mise en œuvre du IX<sup>ème</sup> FED

Millions de F CFP	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Crédits FED (a)	736	843	491	782	753	0	0	3 605
Crédits engagés (b)	603	764	481	760	653	210	131	3 601
Taux d'engagement global (b/a)	81,9%	90,6%	97,9%	97,2%	86,7%			99,9%
Crédits mandatés (1) (c)	330	703	716	569	647	250	56	3 271
Taux de mandatement global (c/[a+d <sup>année précédente</sup> ])	44,8%	56,3%	69,0 %	51,5%	50,3%	28,4%	9,1%	78,5%
Crédits reportés sur l'exercice suivant en cumulé (d)	406	546	322	535	882	617	560	

(1) Crédits de l'année et crédits de report

Source: Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

### 1.2.2 Les programmes régionaux du FED

L'Union européenne débloque également des enveloppes financières au titre de la coopération régionale. Ainsi, sur le IX<sup>ème</sup> FED, la Commission européenne a alloué :

- 5 millions d'euros au programme TEP VERTES sur les énergies renouvelables pour les trois PTOM français. Ces territoires ont également cofinancé le projet sur leurs fonds propres à hauteur de 5 millions d'euros. La Nouvelle-Calédonie est le coordinateur régional.

- 5 millions d'euros au projet SCI-FISH sur la gestion des pêches hauturières ; ce projet est géré par la Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS).

- 5 millions d'euros au programme de « Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer » pour les 4 PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et les îles Pitcairn). Ce projet, également mis en œuvre par la CPS, a pour objectif une meilleure connaissance et une atténuation des risques de catastrophes naturelles et anthropiques. La Nouvelle-Calédonie va bénéficier à ce titre d'une enveloppe de 185 millions de F CFP.

Sur le X<sup>ème</sup> FED, 12 millions d'euros seront mis en œuvre sur un projet de gestion intégrée des littoraux avec le programme INTEGRE (Initiative des Territoires du Pacifique pour la Gestion Intégrée de l'Environnement).

## 1.3 LES AIDES PROVINCIALES

Les entreprises qui investissent sur le territoire peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de subventions des Provinces. Ces interventions, auxquelles sont susceptibles de s'ajouter des aides au paiement des cotisations sociales à la CAFAT, entrent dans le cadre de codes des investissements spécifiques à chaque Province de la Nouvelle-Calédonie.

### 1.3.1 Les actions au titre du code des investissements de la Province Sud

La Province Sud a modifié en 2010 (délibération n°74-2010/APS du 21 décembre 2010) son code provincial des aides à l'investissement dans le secteur maritime, dans le but principal d'ajouter des aides financières en faveur des exploitations aquacoles qui, dans le cadre du développement durable, délocalisent leur activité vers un autre site en Province Sud.

En 2010, le montant des aides à l'investissement de la Province Sud (hors micro-projets) a diminué de 30 %, à 300 millions de F CFP (contre 429 millions de F CFP en 2009). La part des aides provinciales dans le financement total des projets a également reculé (-8,8 points) sur l'année. Le secteur rural, avec 134 millions de F CFP d'investissements aidés, a bénéficié de 45 % des subventions accordées.

#### Les aides de la Province Sud en 2010 pour les projets supérieurs à 3 millions de F CFP\*

Millions F CFP	Nombre de projets	Invest. Primable	Part des secteurs (%)	Subvention accordée <sup>(1)</sup>	Part de la subvention (%)
Artisanat / Industrie	10	17,7	1,9	5,3	29,9
Tourisme <sup>(2)</sup>	10	165,4	17,3	29,2	17,7
Services divers	19	261,5	27,4	66,9	25,6
Pêche	6	57,4	6,0	21,7	37,8
Rural	18	305,2	32,0	134,1	43,9
Aquaculture	7	146,6	15,4	43,2	29,5
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>953,8</b>	<b>100,0</b>	<b>300,4</b>	<b>31,5</b>
Rappel 2009 <sup>(3)</sup>	76	1 066,5		429,2	40,2

\* 4 millions F CFP pour les projets du secteur primaire

(1) hors aides à l'emploi, (2) Hôtellerie / Gîtes / Activités touristiques, (3) Chiffres révisés

Sources : Directions du développement économique et rural de la Province Sud

Les micro-projets (inférieurs à 3 millions de F CFP) suivent une procédure accélérée. Au cours de l'année 2010, 108 dossiers ont fait l'objet d'aides de la Province Sud, pour un montant total de 123 millions de F CFP, en recul de 45 % par rapport à 2009. Le poids des subventions dans le financement des projets s'est également réduit (47 % en 2010, contre 49 % en 2009). Le secteur rural (élevage, agriculture) a été le premier bénéficiaire des aides : 73 projets pour 91 millions de F CFP de subventions.

#### Les aides de la Province Sud en 2010 pour les micro-projets inférieurs à 3 millions de F CFP

Millions F CFP	Nombre de projets	Invest. Primable	Part des secteurs (%)	Subvention accordée <sup>(1)</sup>	Part de la subvention (%)
Artisanat/Industrie	6	19,2	7,4	8,5	44,3
Services divers	19	35,0	13,5	14,0	40,0
Tourisme	5	11,7	4,5	5,6	47,9
Pêche	2	4,1	1,6	1,5	36,6
Rural	73	183,2	70,5	91,1	49,7
Aquaculture	3	6,8	2,6	2,8	41,2
Total	108	260,0	100,0	123,5	47,5
Rappel 2009 <sup>(2)</sup>	193	460,2		226,3	49,2

\* 4 millions F CFP pour les projets du secteur primaire

(1) hors aides à l'emploi, (2) Chiffres révisés

Sources : DDE, DDR Province Sud

### 1.3.2 Les actions au titre du code de développement de la Province Nord

La Province Nord a accordé 452 millions de F CFP d'aides en 2010 au titre du code de développement de la Province Nord. Le montant des subventions accordées a diminué de 17 % par rapport à 2009, tout en restant largement supérieur au niveau de 2008 (234 millions de F CFP de subventions accordées). Le secteur rural a reçu les subventions les plus importantes en 2010 (31 % du total), suivi du commerce (21 %) et des secteurs de l'artisanat et de l'industrie (13 %).

### Code de développement de la Province Nord en 2010\*

Millions de F CFP	Nombre de projets	Investissement	Part des secteurs (%)	Subvention accordée	Part de la subv. (%)
Aquaculture	1	4,2	0,6	3,3	80,0
Artisanat / Industrie	24	68,5	10,2	59,2	86,4
Commerce	22	174,1	25,8	96,8	55,6
Forêts	12	5,8	0,9	3,4	57,9
Pêche	30	42,3	6,3	27,6	65,1
Rural	147	188,6	28,0	138,6	73,5
Services	34	50,9	7,5	44,0	86,6
Tourisme	12	59,1	8,8	31,8	53,8
Transport / Roulage	26	80,8	12,0	47,2	58,4
<b>Total</b>	<b>308</b>	<b>674,2</b>	<b>100,0</b>	<b>451,8</b>	<b>67,0</b>
Rappel 2009	259	1 137,3		545,2	47,9

(\* ) les projets incluent les opérations groupées d'aménagement foncier

Source: Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la Province Nord

Le volume des subventions sur les opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) a doublé en un an, passant de 66 millions de F CFP en 2009 à 141 millions de F CFP en 2010. Le secteur rural a bénéficié de plus de la moitié du montant total des aides accordées en 2010.

### Les opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) en 2010

Millions de F CFP	Nombre de projets	Investissement	Part des secteurs (%)	Subvention accordée	Part de la subv. (%)
Artisanat / Industrie	8	39,3	17,8	21,8	55,5
Forêts	7	2,6	1,2	1,9	71,9
Pêche	23	24,8	11,2	16,7	67,2
Rural	76	110,6	49,9	77,6	70,2
Services	7	11,1	5,0	4,4	39,7
Tourisme	2	3,9	1,8	3,0	75,8
Transport / Roulage	9	29,1	13,2	15,5	53,1
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>221,4</b>	<b>100,0</b>	<b>140,8</b>	<b>63,6</b>
Rappel 2009	81	112,5		66,0	58,6

Source: Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la Province Nord

### 1.3.3 Les actions au titre du code provincial d'aide au développement économique des Îles Loyauté

Le montant des interventions de la Province des Îles Loyauté pour l'année 2010 s'est réduit de moitié par rapport à 2009, pour s'établir à 156 millions de F CFP. La baisse du nombre de dossiers instruits (-59 %) explique essentiellement ce recul, le montant moyen de subvention par projet étant supérieur en 2010 (2,5 millions de F CFP) à celui de 2009 (2,0 millions de F CFP). Les aides ont été principalement accordées aux secteurs des services, du commerce et de l'artisanat (69 % au total).

### Code des investissements de la Province des Îles Loyauté en 2010

Millions de F CFP	Nombre de dossiers	Investissement	Subvention accordée	Part de la subvention (%)
Agriculture/Elevage	45	18,0	13,2	73,7
Pêche	5	28,9	26,0	90,0
Tourisme	1	10,7	8,6	80,4
Services, Commerce, Artisanat	12	182,1	108,6	59,6
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>239,7</b>	<b>156,5</b>	<b>65,3</b>
Rappel 2009	154	492,3	311,9	63,4

Source : Direction du Développement Economique de la Province des Îles Loyauté

## 1.4 LES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE (SEM) DE DÉVELOPPEMENT DES PROVINCES

### ORGANISATION ET MISSIONS

Chaque Province<sup>1</sup> est dotée d'une société d'économie mixte<sup>2</sup> afin de soutenir le développement économique :

- **Promo-Sud**, Société de financement et de développement de la Province Sud ;
- **Sofinor**, Société de financement et d'investissement de la Province Nord ;
- **Sodil**, Société de développement et d'investissement de la Province des Îles Loyauté.

Les trois SEM permettent aux Provinces d'agir directement en faveur du développement et notamment :

- de financer, mais aussi d'accompagner et de piloter des projets dits structurants ;
- de bénéficier d'une grande autonomie de gestion et de la souplesse des règles du secteur privé ;
- de renforcer la confiance des investisseurs privés en prenant des participations significatives dans des entreprises.

### 1.4.1 Promo-Sud

Depuis sa création en 1992, le volume total des interventions financières de Promo-Sud s'élève à 10 milliards de FCFP répartis dans 55 sociétés. En 2010, Promo-Sud a décidé d'intervenir dans 10 sociétés (dont 3 nouvelles), pour un montant de 288 millions de F CFP.

Dans le secteur aquacole, Promo-Sud est intervenu pour 89 millions de F CFP dans deux nouvelles sociétés exerçant dans la production d'holothuries.

Dans le secteur de l'environnement et des énergies renouvelables, Promo-Sud a engagé 236 millions de F CFP, dont 200 millions de F CFP affectés à un projet de reboisement de 1 500 hectares en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la Province Sud. Ce projet défend une politique à long terme d'investissement en faveur des générations futures.

L'hôtellerie mobilise 46 % des fonds engagés en 2010 par Promo-Sud, avec notamment un programme de restructuration financière de l'hôtel Oure Lodge à l'île des Pins, pour un montant de 240 millions de F CFP. Cette opération va permettre à l'établissement d'apurer ses dettes et d'engager des travaux de maintenance.

Enfin, HEC Paris ayant nommé un délégué sur le territoire, la convention avec Promo-Sud a pris fin en décembre 2010, avec l'achèvement de la cinquième session des formations de dirigeants et de cadres dirigeants. Au total, 350 personnes auront bénéficié de ces formations sous l'égide de Promo-Sud.

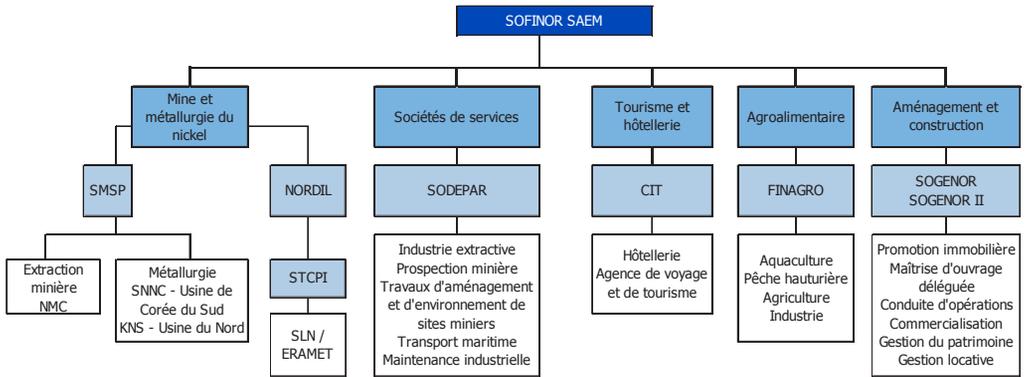
### 1.4.2 Sofinor

En 2010 la Sofinor a poursuivi le développement de ses activités pour le rééquilibrage économique de la Province Nord. Le groupe Sofinor compte près de 70 filiales et participations réparties sur 5 pôles d'activités : mine et métallurgie, tourisme et hôtellerie, agroalimentaire, société de services et, aménagement et construction. L'ensemble des pôles emploie un millier d'agents.

<sup>1</sup> Article 139 de la loi du 22 janvier 1988.

<sup>2</sup> Société associant des partenaires publics et privés (la part de l'actionariat public ne peut dépasser 80 %).

## Organigramme simplifié de la Sofinor



Source : Sofinor

En 2010, la Sofinor a participé au financement de vingt sociétés, pour un montant global de 1,2 milliard de F CFP. Sur ce total, 684 millions de F CFP ont bénéficié à des opérations d'investissement, dont 42 % pour le pôle tourisme et 41 % pour le pôle agroalimentaire.

Dans le secteur du nickel<sup>1</sup>, la Sofinor intervient dans trois projets métallurgiques, ainsi que dans le secteur de la mine. La Sofinor défend, au travers de ses interventions dans ce secteur, une stratégie de valorisation de la ressource minière néo-calédonienne. Elle est présente, via la STCPI<sup>2</sup>, au capital de la SLN et d'Eramet. Elle détient, via la SMSP cette fois, la majorité du capital (51 %) de la société Koniambo Nickel SAS qui porte le projet de l'usine du Nord en partenariat avec Xstrata. Toujours par l'entremise de la SMSP, la Sofinor est actionnaire à hauteur de 51 % des deux co-entreprises créées en partenariat avec l'aciériste coréen POSCO : la SNNC (société propriétaire de l'usine métallurgique de Corée du Sud) et la NMC (qui procure, à partir des sites miniers calédoniens, le minerai nécessaire à l'approvisionnement de l'usine coréenne).

Dans le secteur des services, sa filiale Sodepar a développé des prestations de sous-traitance auprès des entreprises minières SLN et NMC sur la plupart des sites miniers de Nouvelle-Calédonie. Dans l'agroalimentaire, sa filiale Finagro a renforcé l'équipement industriel du provendier SICA, poursuivi la relance de son activité pêche et procédé à la mise en exploitation de la ferme aquacole Pronacri. Finagro a également développé ses filières d'élevage en Province Nord, avec l'exploitation ovine laitière Brebislait et le lancement d'un projet de construction d'une maternité et d'un centre de sélection porcine à Ouaco. Grâce à la CIT (Compagnie d'Investissement Touristique), la Sofinor a accentué son soutien au secteur du tourisme, avec l'exploitation, en 2010, de l'hôtel « la Néa » à Koné. Enfin, pour contribuer au déploiement d'infrastructures en Province Nord, la Sofinor a consolidé son activité de construction de logements, en livrant plus de 50 villas dans la région VKP et en promouvant le logement sur terres coutumières, avec la construction de 38 villas sur le lotissement Poadjane à Bako.

<sup>1</sup> Cf. détails des projets dans la note sur le nickel.

<sup>2</sup> Dont elle détient 50 % du capital via sa filiale NORDIL.

### 1.4.3 Sodil

À l'image de la Sofinor en Province Nord, la Sodil joue un rôle majeur dans le développement économique de la Province des Îles en prenant des participations majoritaires au sein de sociétés implantées dans les Îles. Ainsi, la Sodil favorise le développement de secteurs économiques prioritaires pour la Province des Îles Loyauté. En 2010, la Sodil est intervenue dans 12 sociétés, pour un montant de 1,9 milliard de F CFP.

Sudiles, société de transport maritime inter-îles, est détenue à 50 % par la Sodil et à 50 % par Promo-sud, des discussions ont été engagées en 2010 en vue d'un rachat par la Sodil des actions détenues par Promo-sud.

Dans le secteur du tourisme, la Sodil a engagé 287 millions de F CFP dans la rénovation et l'extension de l'hôtel Oasis de Kiamu à Lifou. L'hôtel devrait réouvrir en septembre 2011 et proposer une capacité de 23 chambres et 3 appartements.

Dans le secteur agroalimentaire, l'UCPA (Unité de conditionnement des produits agricoles), filiale de la Sodil, a mis en place en 2010 des contrats de production avec les exploitants de Lifou afin de les accompagner dans la chaîne de production agricole.

La Sodil assure également la gestion technique et financière du programme d'habitat social de la Province. En 2010, elle a débuté la construction de 40 maisons, pour une enveloppe de 246 millions de F CFP.

## 1.5 L'INSTITUT CALEDONIEN DE PARTICIPATION (ICAP)

### 1.5.1 Généralités

Issu des Accords de Matignon, l'Institut calédonien de participation, est une société de capital-investissement créée le 18 mai 1989<sup>1</sup>. L'ICAP a pour objet la promotion des projets concourant au rééquilibrage économique du territoire. Son capital social (138 millions de F CFP) se répartit entre l'Agence Française de Développement (AFD), qui en détient 52 %, et les trois Provinces qui se partagent le solde à parts égales.

Les interventions de l'ICAP consistent en des apports en fonds propres (participations en capital) ou quasi-fonds propres (avances en compte courant) en vue de conforter la structure financière des entreprises, en particulier de l'Intérieur et des Îles. Les fonds propres apportés par l'ICAP sont de nature à favoriser les octrois de concours supplémentaires car ils limitent le risque encouru par les créanciers, de même que sa présence constitue une garantie de suivi des promoteurs. L'ICAP n'a pas pour vocation de contrôler une société : sa participation est toujours minoritaire et limitée en part de capital social (35 % au maximum) et dans le temps (les conditions de remboursement étant négociées avec les promoteurs dès l'étude de leur dossier). Les interventions financières de l'ICAP peuvent être complétées par des mesures d'accompagnement. L'ICAP joue alors un rôle de conseil et d'appui aux entreprises. Depuis 2003, le champ d'intervention de l'ICAP est également élargi en Province Nord par sa participation à la gestion du Fonds de Garantie pour le Développement de la Province Nord (FGN) et des quatre Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML).

### 1.5.2 Les opérations réalisées en 2010<sup>2</sup>

Le montant global des opérations (interventions et accompagnements) réalisées par l'ICAP au cours de l'année 2010 s'élève à 246 millions de F CFP, en recul de 28 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est consécutive à la réduction, en Province du Nord, des opérations dans le secteur du BTP. Celui-ci reste néanmoins le principal secteur d'intervention de l'ICAP avec 17 % du montant total des opérations tandis que les secteurs de l'aquaculture, du commerce, des transports et de la mine représentent chacun 14 %. La Province Nord concentre plus de la moitié du montant total des opérations réalisées en 2010, en raison des nombreuses actions d'accompagnement du projet de l'usine du Nord pour le développement de la zone VKP (Voh-Koné-Pouembout).

### 1.5.3 Les opérations de l'ICAP depuis sa création

Depuis sa création, l'ICAP est intervenu à hauteur de plus de 5 milliards de F CFP. Le tourisme et la mine représentent les deux premiers secteurs en termes d'opérations, avec 21 % chacun du montant total des opérations. Suivent le BTP (13 % du total), l'aquaculture et les transports avec environ 10 % chacun du total des opérations. Hors opération SOFINOR (400 millions de F CFP ont été consacrés à l'acquisition partielle des titres de la Société Minière du Sud Pacifique), le tourisme constitue le secteur d'intervention prépondérant. La Province Nord reste la zone privilégiée de participation de l'ICAP avec près des deux tiers des opérations, représentant 55 % du montant total des opérations.

---

<sup>1</sup> Loi n°46-860 du 30 avril 1946

<sup>2</sup> Exercice du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011

## 1.6 L'ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (Adie)

### 1.6.1 Généralités

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie) a pour objectif de financer par des prêts (microcrédits) le démarrage ou le développement d'activités à caractère économique des personnes physiques n'ayant pas accès aux crédits bancaires. Dans ce cadre, les projets sont suivis et accompagnés pour accroître leur chance de succès.

L'Adie octroie les « microcrédits professionnels » seule ou en complément des aides des Provinces. Le champ d'intervention du Fonds de Garantie du Nord (FGN), du Fonds de Garantie des Îles Loyauté (FGIL), du Fonds de Garantie de la Province Sud (FGPS) et du Fonds de Garantie pour les Micro-Projets Economiques (FGMPE, ex. FGPPP) a été élargi pour rendre éligible ce type de prêts à leur mécanisme de garantie. Ils peuvent être garantis à hauteur maximum de 90 % au FGMPE ou 80 % aux FGN, FGPS et FGIL.

Le « microcrédit professionnel » est un prêt plafonné à 715 000 F CFP, soumis à un taux annuel variable suivant le type de prêt (ce taux est révisable semestriellement) et remboursable sur 30 mois. Le « prêt d'honneur », à taux d'intérêt nul, vient en appui de ce type de prêt. Son montant ne peut excéder 475 000 F CFP et il est remboursable sur 60 mois avec un différé possible de 12 mois.

Depuis 2008, l'Adie propose le « microcrédit personnel », dont l'objectif est d'améliorer l'insertion des personnes dans l'économie en favorisant la mobilité et l'employabilité. Il porte sur tous les financements en lien avec la mobilité (permis de conduire, achat de scooter, réparation de véhicule pour le maintien de l'emploi, etc.). Ce type de prêt est plafonné à 350 000 F CFP, soumis à un taux annuel dépendant du taux d'usure des crédits aux particuliers et remboursable sur 24 mois.

### 1.6.2 Les interventions réalisées au cours de l'exercice 2010

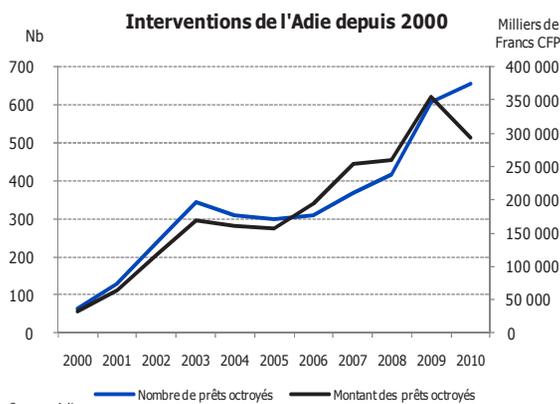
#### Prêts octroyés par l'ADIE en 2010

Milliers de F CFP	Nombre de dossiers	Microcrédits personnels	Microcrédits professionnels	Prêts d'Honneur	Total
Province Sud	182	17 491	50 078	12 215	79 784
Province Nord	261	17 633	78 184	16 670	112 487
Province des Iles	211	16 610	65 317	19 175	101 101
<b>Total</b>	<b>654</b>	<b>51 734</b>	<b>193 579</b>	<b>48 060</b>	<b>293 372</b>

Source : ADIE

Depuis son implantation en Nouvelle-Calédonie en 1999, l'Adie a octroyé plus de 3 700 prêts professionnels et personnels pour un montant total de 2,1 milliards de F CFP. Les microcrédits professionnels restent prépondérants malgré une diminution du nombre de dossiers traités (70 % des dossiers en 2010 contre 86 % en 2009). L'augmentation de 8 % du nombre de prêts octroyés est principalement imputable aux crédits personnels. Ceux-ci, d'un montant généralement plus faible que ceux des crédits professionnels, expliquent la baisse de 17 % du montant total des prêts octroyés par rapport à 2009.

La répartition par Province du montant des prêts accordés évolue en faveur des Provinces Nord et Îles, qui voient leur part s'élever respectivement à 38 % et 35 % des octrois (contre 32 % et 29 % en 2009). À l'inverse, la part du montant des prêts accordés en Province Sud est en recul de 12 points, à 27 %, en raison notamment d'une baisse du nombre de crédits professionnels octroyés, au profit de microcrédits personnels de plus faible valeur (en 2010, le prêt personnel s'élève en moyenne à 260 000 F CFP contre 435 000 F CFP pour un prêt professionnel).



## 1.7 NOUVELLE-CALEDONIE INITIATIVE (NCI)

### 1.7.1 Généralités

L'association « Nouvelle-Calédonie Initiative » (NCI), qui a été créée le 28 novembre 2006, fait partie du Réseau « France Initiative», premier réseau associatif de financement et d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises en France avec 16 950 entreprises financées en 2010, créant ou consolidant 37 134 emplois. Les membres fondateurs de l'association sont : la Province Sud, l'AFD, la CDC, la BCI, la CENC, la CCI, l'ICAP, l'ADIE, la Société BlueScope Steel, la Société Biotech et Jean-Pierre Flotat qui en a été le premier président.

L'objet de NCI est de déceler et de favoriser l'initiative génératrice d'emplois, par la création et le développement des petites entreprises. Elle apporte son soutien à travers l'octroi d'une aide financière sans garantie ni intérêt (prêt d'honneur) ainsi que l'accompagnement des porteurs de projets avec un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement.

Les domaines d'intervention ne sont pas limités, que ce soit pour les demandeurs ou pour les secteurs d'activité, le critère de sélection résidant dans le potentiel de développement des projets présentés et les créations d'emplois qu'ils sont susceptibles de faire naître. Le prêt d'honneur, plafonné à 4 millions de F CFP, représente au maximum 25 % de l'investissement. Il a pour finalité principale de couvrir tout ou partie des besoins en fonds propres du projet et de permettre l'éligibilité à un prêt bancaire pour compléter le financement, en générant un effet de levier.

### 1.7.2 Les interventions réalisées au cours de l'exercice 2010

En 2010, 61 projets ont été acceptés sur 73 dossiers présentés au Comité d'agrément, soit 22 projets de plus qu'en 2009. Le montant des prêts engagés s'élève à 101,6 millions de F CFP pour un total de 296,8 millions de F CFP de prêts bancaires associés. En 2010, le nombre de projets soutenus en Province Nord est équivalent à celui de la Province Sud, tandis que dix projets ont été agréés dans la Province des Îles.

Dans le cadre de son développement, NCI prévoit en 2011, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, le recrutement d'un agent basé à Koné.



Salle omnisports de la Vallée-du-Tir (Photo service communication de la Mairie de Nouméa)  
Dans l'optique du déroulement des Jeux du Pacifique en Nouvelle-Calédonie en 2011, le quartier de la Vallée du Tir à Nouméa a bénéficié de la construction d'une salle omnisports aux normes internationales. En novembre 2010, elle a accueilli sa première grande compétition (Océania de basket).



Centrale photovoltaïque d'Helios Bay (Photo Tenesol)  
Première centrale photovoltaïque de Nouvelle-Calédonie, d'une puissance installée de 2,1 Mwc (Mégawatt crête), elle est capable d'injecter sur le réseau 3 millions de KWh par an, soit l'équivalent de la consommation d'un millier de foyers, évitant ainsi l'émission dans l'atmosphère de 1 710 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.



Usine de Doniambo à Nouméa (Photo SLN)

Créée en 1910 par la société des Hauts Fourneaux de la firme bordelaise Ballande, l'usine de Doniambo rejoint la SLN en 1931 après sa fusion avec l'ancienne société Le Nickel de Garnier, Higginson et Marbeau. Elle compte notamment un four d'une puissance de 75 MW, entièrement reconstruit en 2004, soit le plus puissant four de fusion au monde.



Aéroport international de la Tontouta (Photo Eric Dell'Erba)

L'aéroport international de la Tontouta fait l'objet de travaux de rénovation et d'extension depuis 2008. La livraison du nouveau hall d'enregistrement est prévue pour début 2011 et celle des nouvelles infrastructures fin 2011, en vue d'un achèvement final des travaux courant 2012.

## 2. Les finances publiques locales

---

### 2.1 LES DÉPENSES DE L'ÉTAT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

En 2010, les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie se sont élevées à 129,5 milliards de F CFP. La diminution constatée en 2010 (-3,6 %) est imputable, pour partie, à la réduction du poste « soldes des personnels militaires », en liaison avec le redéploiement des effectifs militaires. Ce solde est ainsi passé de 11,1 milliards de F CFP en 2008, à 9,1 milliards en 2009 et 7,1 milliards de F CFP en 2010.

#### Les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie

Milliards de F CFP	2009 <sup>(1)</sup>	2010	Variation 2010/ 2009
Personnels et pensions	94,1	90,0	-4,4%
Interventions	30,3	29,2	-3,6%
Fonctionnement	6,6	7,7	16,7%
Investissement	3,2	1,9	-40,6%
Autres	0,1	0,7	600,0%
<b>Total</b>	<b>134,3</b>	<b>129,5</b>	<b>-3,6%</b>

(1) Chiffres rectifiés

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie

### 2.2 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

En 2010, les comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie font ressortir une augmentation des recettes (+6,0 %) plus soutenue que celle des dépenses (+0,6 %). Le solde budgétaire est ainsi de nouveau excédentaire, à 5,2 milliards de F CFP, après deux années de déficit en 2008 (-16,4 milliards de F CFP) et 2009 (-3,7 milliards de F CFP).

En 2010, les recettes de fonctionnement progressent de 5,8 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 165,7 milliards de F CFP. La fiscalité directe et indirecte, qui représente 67 % du total des recettes de fonctionnement, augmente de 4,7 % en 2010. Les recettes fiscales reversées<sup>1</sup> croissent également de 8,4 %, pour s'établir à 31,2 milliards de F CFP.

Les recettes d'investissement, d'un poids plus faible dans le budget, augmentent de 12,8 % à 6,8 milliards de F CFP, en raison principalement d'un recours à l'endettement plus important en 2010 (3,8 milliards de FCFP) qu'en 2009 (2,0 milliards de F CFP).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 155,6 milliards de F CFP, en hausse de 1,4 % par rapport à 2009. Elles sont constituées principalement des dotations aux collectivités qui s'établissent à 80,3 milliards de F CFP, en progression de 4,6 % par rapport à l'année précédente.

---

<sup>1</sup> Outre le financement des collectivités locales, la Nouvelle-Calédonie assure également le reversement des recettes fiscales aux établissements publics, collectivités et organismes bénéficiaires, à l'exemple du produit de la TSS (taxe de solidarité sur les services) affecté à l'agence sanitaire et sociale depuis 2010.

Les dépenses d'investissement représentent 11,7 milliards de F CFP en 2010. Elles reculent de 9,1 % sur l'année, en raison notamment de la baisse des nouveaux projets engagés par la Nouvelle-Calédonie (-18,3 %).

### Comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie <sup>(1)</sup>

Milliards de F CFP	2008 <sup>(2)</sup>	2009 <sup>(2)</sup>	2010 <sup>(3)</sup>	Variation 10/09
Recettes de fonctionnement	154,7	156,7	165,7	5,8%
dont impôts directs	59,5	59,7	61,1	2,2%
dont impôts indirects	47,7	46,3	49,9	7,8%
dont recettes fiscales reversées	27,0	28,8	31,2	8,4%
Recettes d'investissement	9,0	6,0	6,8	12,8%
dont emprunts	5,4	2,0	3,8	87,1%
Dépenses de fonctionnement	167,8	153,5	155,6	1,4%
dont dépenses de personnel	12,4	13,4	13,8	3,2%
dont dotations aux provinces	78,1	59,3	61,9	4,5%
dont dotations aux communes	22,4	17,5	18,4	5,0%
Dépenses d'investissement	12,2	12,9	11,7	-9,1%
dont programmes de la Nouvelle-Calédonie	3,3	5,8	4,8	-18,3%
dont programmes au bénéfice de tiers	1,8	3,1	4,0	26,4%
dont dette (capital)	0,5	0,6	0,6	-9,6%
<b>Total des recettes</b>	<b>163,7</b>	<b>162,7</b>	<b>172,5</b>	<b>6,0%</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>180,1</b>	<b>166,4</b>	<b>167,3</b>	<b>0,6%</b>
Solde budgétaire	-16,4	-3,7	5,2	

(1) Recettes : droits constatés ; Dépenses: droits mandatés, (2) Chiffres rectifiés, (3) Chiffres provisoires  
Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

En 2010, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a consacré 75 % de ses dépenses d'investissement aux dépenses d'équipement brut, qui s'établissent à 8,7 milliards de F CFP en 2010, en baisse de 2,6 % sur un an. Le remboursement de la dette se réduit légèrement, à 585 millions de F CFP en 2010, contre 647 millions de F CFP en 2009. En 2010, la Nouvelle-Calédonie a dégagé une épargne nette de 9,6 milliards de F CFP, supérieure à 2009 (2,6 milliards de F CFP).

### Financement des investissements publics de la Nouvelle-Calédonie

Milliards de F CFP	2008	2009	2010	Variation 10/09
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>8,97</b>	<b>6,00</b>	<b>6,77</b>	<b>12,8%</b>
Dotations et subventions reçues	0,52	1,22	0,83	-32,6%
Emprunts	5,37	2,03	3,79	87,1%
Autres	3,08	2,75	2,15	-21,8%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>12,22</b>	<b>12,90</b>	<b>11,73</b>	<b>-9,1%</b>
Subventions versées	1,16	0,85	0,81	-4,9%
Remboursement de dette	0,51	0,65	0,58	-9,6%
Dépenses d'équipement brut	5,08	8,99	8,75	-2,6%
Autres	5,47	2,42	1,58	-34,5%
<b>Epargne nette</b>	<b>-13,65</b>	<b>2,56</b>	<b>9,58</b>	

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

## 2.3 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES PROVINCES<sup>1</sup>

Les budgets des Provinces traduisent la mise en œuvre de la politique de rééquilibrage. Ainsi, les dépenses d'interventions (cf. tableau ci-dessous note (1)) par habitant sont deux à trois fois plus élevées en Province des Îles Loyauté et Province Nord qu'en Province Sud.

### Comptes administratifs des Provinces Sud, Nord et des Îles Loyauté

Milliards de F CFP	Province Sud		Province Nord		Province des Îles Loyauté	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Recettes de fonctionnement	48,7	40,0	31,7	30,7	16,7	15,1
dont dotations reçues	42,0	33,4	nd	20,2	14,5	11,4
Dépenses de fonctionnement	41,7	45,3	23,2	23,7	14,4	12,8
dont frais de personnel	17,3	18,4	nd	7,7	4,0	4,1
Recettes d'investissement	14,9	12,3	19,5	21,9	9,1	7,7
Dépenses d'investissement	12,2	13,2	5,5	17,4	5,1	4,8
dont frais extraordinaires	6,0	6,3	nd	2,1	3,1	2,1
dont immobilisations en cours	3,5	3,9	nd	2,2	1,2	1,9
Total des recettes	63,6	52,3	51,1	52,6	25,8	22,8
Total des dépenses	53,9	58,5	28,7	41,2	19,5	17,6
Solde budgétaire	9,8	-6,2	22,5	11,5	6,4	5,2
Dépenses <sup>(1)</sup> par habitant (milliers de F CFP)	143	149	nd	325	497	544

(1) comprend les allocations, subventions, participations et prestations de service et les dépenses d'investissement (frais extraordinaires et immobilisations)

Sources : Provinces Sud, Nord et des Îles Loyauté

#### ▪ La Province Sud

En 2009, les recettes globales de la Province Sud ont diminué de 17,8 % alors que les dépenses ont augmenté de 8,6 %. Ces évolutions conduisent à solde budgétaire déficitaire de 6,2 milliards de F CFP. Les dotations reçues se réduisent de 20,5 % et expliquent principalement la baisse des recettes de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement, au contraire, croissent respectivement de 8,5 % et 8,7 % par rapport à 2008.

#### ▪ La Province Nord

En 2009, le solde budgétaire de la Province Nord est nettement bénéficiaire, à 11,5 milliards de F CFP. Les dépenses globales (+43,6 % sur un an) ont crû à un rythme plus soutenu que les recettes globales (+2,9 % sur un an). Les dépenses d'investissement ont triplé sur un an, en liaison avec le développement économique de la Province Nord, tiré par la construction de l'usine du Nord.

#### ▪ La Province des Îles Loyauté

En 2009, le solde budgétaire de la Province des Îles Loyauté est bénéficiaire de 5,2 milliards de F CFP. Les recettes et dépenses globales baissent respectivement de 11,7 % et 9,4 % sur un an. Le recul des dotations reçues en 2009 par rapport à 2008 (-21,5 %) explique pour moitié la baisse des recettes globales.

<sup>1</sup> Les budgets primitifs pouvant poser des problèmes d'exhaustivité, les données présentées concernent les comptes administratifs disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

## 2.4 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES COMMUNES

En 2009, les recettes des communes diminuent de 2,8 % tandis que les dépenses augmentent de 5,5 % sur un an. Pour l'ensemble des communes, le solde budgétaire ressort bénéficiaire, à 7,5 milliards de F CFP en 2009, en baisse de 37 % par rapport à 2008.

La diminution des recettes globales est imputable au recul des recettes de fonctionnement (-11,0 % sur un an), compensé partiellement par la progression des recettes d'investissement (+17,4 % sur un an). La baisse sensible des recettes de fonctionnement constatée en 2009 pour la majeure partie des collectivités est liée à celle des contributions exceptionnelles du Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) l'année précédente.

En 2009, les communes enregistrent une augmentation de leurs dépenses de fonctionnement (+6,2 %) et d'investissement (+4,3 %). Parmi les dépenses d'investissement, les communes ont consacré 16,4 milliards de F CFP aux dépenses d'équipement en 2009, contre 14,8 milliards de F CFP en 2008.

### Comptes administratifs des Communes

Milliards de F CFP	2008	2009	Variation 2009/2008
Recettes de fonctionnement	43,7	38,9	-11,0%
Dépenses de fonctionnement	31,0	32,9	6,2%
Recettes d'investissement	17,8	20,9	17,4%
Dépenses d'investissement	18,6	19,4	4,3%
<b>Total des recettes</b>	<b>61,5</b>	<b>59,8</b>	<b>-2,8%</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>49,6</b>	<b>52,3</b>	<b>5,5%</b>
Solde budgétaire	11,9	7,5	-37,2%

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle Calédonie

En 2009, pour l'ensemble des communes, l'épargne brute, qui mesure le potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement et la capacité de se désendetter ou d'investir, se réduit à 6,8 milliards de F CFP. L'épargne nette, qui correspond à la part disponible dégagée pour couvrir les investissements, est également en recul en 2009 (4,3 milliards de F CFP contre 11,5 milliards de F CFP en 2008). Le poids de la dette des communes (ratio dette / épargne brute) a augmenté par rapport à 2008, passant de 162 % à 300 %.

### Capacité d'épargne et endettement des Communes

Milliards de F CFP	2008 <sup>(1)</sup>	2009
Epargne brute	13,5	6,8
Epargne brute/Recettes de fonctionnement	31,0%	17,6%
Remboursement de la dette en capital	2,1	2,5
Epargne nette (épargne brute - remboursement de la dette)	11,5	4,3
Dette à la fin de l'exercice	21,9	20,5
Dette à la fin de l'exercice / Epargne brute	162%	300%

(1) Chiffres modifiés

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie



## CHAPITRE III

### Les secteurs d'activité

# Section 1

## Aperçu général

En 2010, la Nouvelle-Calédonie a dépassé le seuil des 50 000 entreprises, à 52 148, en augmentation de 7 % par rapport à 2009. Plus de la moitié des entreprises exercent dans les services (hors commerce). Les secteurs de l'agriculture (y compris Pêche et aquaculture) et du BTP concentrent chacun 15 % des entreprises. En 2010, la croissance du nombre d'entreprises s'explique pour plus d'un tiers par le dynamisme des secteurs de la construction et des activités immobilières.

### Répartition des entreprises par secteur d'activité au 31 décembre

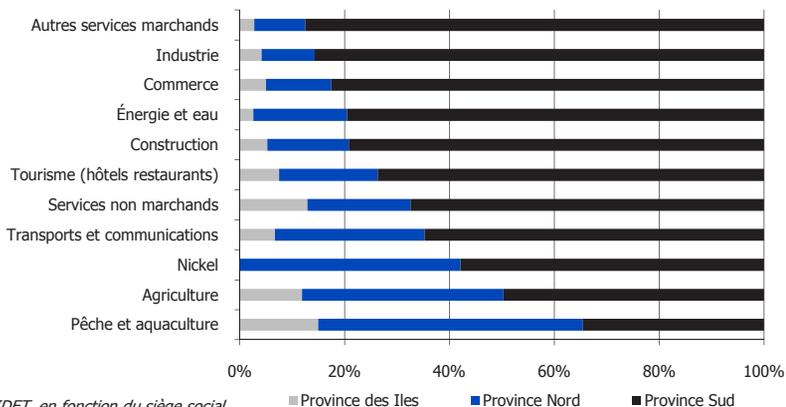
Nombre d'entreprises	2009	2010	Variation 2010/2009
Agriculture	5 859	6 039	180
Pêche et aquaculture	1 440	1 570	130
Industrie	2 475	2 689	214
Énergie et eau	38	39	1
Nickel	51	57	6
Construction	6 790	7 597	807
Commerce	3 895	4 184	289
Tourisme (hotels restaurants)	1 012	1 090	78
Transports et communications	1 957	2 039	82
Autres services marchands	15 317	16 590	1 273
Services non marchands(*)	9 701	10 254	553
<b>Total</b>	<b>48 535</b>	<b>52 148</b>	<b>3 613</b>

(\*) y compris Activités extra-territoriales

Source : ISEE - RIDET

Les trois quarts des entreprises sont implantées<sup>1</sup> en Province Sud. Toutefois, les secteurs de la « pêche, aquaculture », de l'agriculture et des industries extractives sont bien représentés en Province Nord (proportion d'entreprises hors Province Sud supérieure à 40 %).

### Répartition des entreprises par Province (\*)



Source : ISEE, RIDET, en fonction du siège social

<sup>1</sup> Les données présentées ici concernent l'implantation du siège de l'entreprise.

Sur 52 148 entreprises, 88 % ne comptent aucun salarié et 98 % en emploient moins de 10. Les secteurs du BTP et du commerce regroupent à eux seuls 35 % des entreprises de plus de 10 salariés. Les grandes entreprises sont particulièrement présentes dans les secteurs de l'énergie et du nickel.

### Taille des entreprises par secteur d'activité (en %)

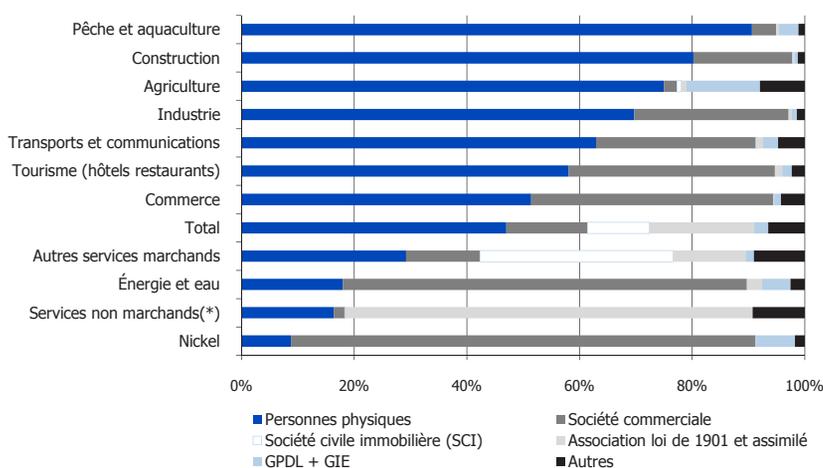
	Sans Salarié	1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	supérieur à 10 salariés
Agriculture	93	5	1	1
Pêche et aquaculture	97	2	1	1
Industrie	79	11	4	6
Énergie et eau	72	15	0	13
Nickel	40	19	7	33
Construction	85	9	3	3
Commerce	69	19	6	5
Tourisme (hotels restaurants)	64	21	7	8
Transports et communications	77	15	3	5
Autres services marchands	93	5	1	1
Services non marchands (*)	93	5	1	2
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

(\*) y compris Activités extra-territoriales

Source : ISEE - RIDET

Près de la moitié des entreprises sont déclarées, au répertoire RIDET, en « personnes physiques », 19 % en « association loi de 1901 et assimilé », 14 % en « sociétés commerciales » et 11 % en « société civile immobilière ». Cependant, la forme juridique est très variable selon les secteurs d'activité. Ainsi, dans le secteur de la « pêche et aquaculture », 91 % des entreprises sont immatriculées en « personnes physiques », cette catégorie atteignant 80 % dans le secteur de la construction. Entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2010, la part des sociétés civiles immobilières a le plus progressé, passant de 7 % à 11 % du total des entreprises. À l'inverse, la part des entreprises déclarées en « personnes physiques » s'est réduite de 55 % à 47 %.

### Répartition des entreprises par catégorie juridique



Source : ISEE, RIDET

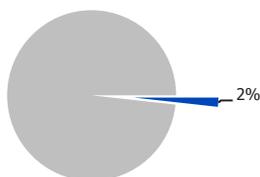
# Section 2

## L'agriculture

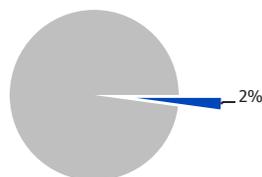
### 1. Généralités

#### Le poids du secteur de l'agriculture dans...

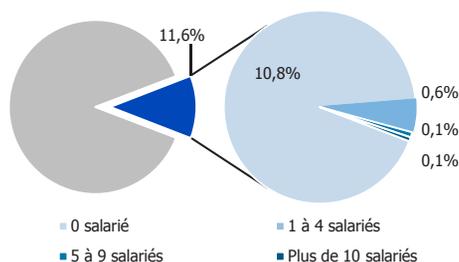
... la création de richesses (2006)



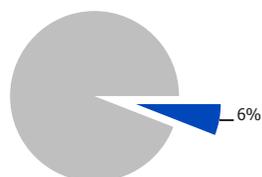
... les effectifs salariés (juin 2010)



... la démographie d'entreprises (déc. 2010)



... les créations d'entreprises (en 2010)



### 2. La politique d'aménagement foncier et de développement rural

#### L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET D'AMÉNAGEMENT FONCIER (ADRAF)

L'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF) est un établissement public de l'Etat qui a pour mission principale de conduire la réforme foncière et de promouvoir le développement rural et l'aménagement foncier<sup>1</sup>.

L'ADRAF travaille selon deux axes :

1 - l'action foncière visant à attribuer des terres, en prenant notamment en compte le critère du lien kanak à la terre.

2- un ensemble d'actions visant à favoriser le développement des terres attribuées dans le cadre de la réforme et plus largement de toutes les terres coutumières. Il s'agit de sécuriser le foncier et d'accompagner la mise en place de projets concrets.

<sup>1</sup> L'article 23 de la loi organique prévoit le transfert de l'ADRAF à la Nouvelle-Calédonie par décret en Conseil d'État pris sur proposition du Congrès.

## 2.1 L'ACTIVITÉ DE L'ADRAF EN 2010

### 2.1.1 Les attributions foncières

9 décisions d'attributions ont été prises par l'ADRAF en 2010 pour une superficie totale de 2 125 hectares. Les décisions d'attributions actées (signées devant notaire) en 2010, portent sur une superficie de 3 629 hectares. Les bénéficiaires en sont 14 GDPL et deux collectivités.

### 2.1.2 Les acquisitions foncières

En 2010, l'ADRAF a pris 7 décisions d'acquisitions foncières, portant sur une surface totale de 930 hectares. Cinq concernent des demandes de cession gratuite de terrains domaniaux, les deux autres des acquisitions de terrains privés. Les 3 actes d'acquisition signés en 2010, portent sur une surface de 800 hectares et concernent 2 terrains domaniaux et 1 propriété privée acquise à l'amiable.

### 2.1.3 L'évaluation du stock foncier

Au 31 décembre 2010, le stock foncier de l'agence s'élevait à 17 033 hectares (-14 % sur un an). 79 % du stock de l'agence est situé en Province Nord et 21 % en Province Sud.

### 2.1.4 La sécurisation foncière

L'ADRAF intervient dans le cadre de mises à disposition foncières (aide à la rédaction des baux, délimitation des terrains,...) et dans l'accompagnement des demandes de répartition foncières entre les clans et les familles concernées. En 2010, 3 000 hectares de terres coutumières ont fait l'objet de mises en location, par la passation d'une dizaine de baux. Les équipes de l'ADRAF sont également régulièrement mobilisées sur des actions de médiation visant à trouver des solutions aux différents conflits fonciers, sur foncier coutumier ou entre des ressortissants du monde coutumier et des propriétaires privés ou des collectivités.

### 2.1.5 La valorisation des terres coutumières

L'ADRAF est impliquée dans la mise en valeur des terres attribuées en partenariat avec les autorités coutumières et les collectivités. Elle met son savoir-faire au service de projets d'habitats groupés, d'études prospectives et d'opérations d'aménagement dans le secteur agricole. L'agence est sollicitée depuis peu pour participer à l'élaboration de schémas d'aménagement sur terres coutumières en accompagnement des politiques locales d'aménagement du territoire. En 2010, 33 millions de F CFP ont été consacrés à la valorisation des terres coutumières et à l'aménagement du stock foncier de l'agence.

### 2.1.6 Le développement rural

L'ADRAF accompagne la mise en œuvre d'opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF), supports d'opérations de développement local à l'échelle communale. De plus, l'agence favorise l'installation d'agriculteurs par la mise à disposition de périmètres locatifs. Quatre périmètres ont ainsi été mis en place sur le stock foncier de l'agence, sur les communes de Bourail, La Foa et Païta. Ils accueillent en location 23 exploitants principalement orientés vers le maraîchage et les grandes cultures.

## 2.2 PERSPECTIVES

Eu égard au volume de décisions d'attribution en cours d'exécution, 2011 sera vraisemblablement une année significative en termes d'attribution foncière qui laisse entrevoir une diminution significative du stock foncier de l'Agence. L'Agence continue de se concentrer sur l'attribution des terrains lui appartenant et à apporter son appui à la mise en valeur des terres coutumières, à travers un volet « sécurisation foncière » et un volet accompagnement des attributaires et des collectivités pour la mise en place de projets. En matière de valorisation des terres coutumières, elle conduira des études pour le compte des communes, dans l'objectif de favoriser le développement des terres coutumières à l'échelle locale.

## 3. La régulation des marchés agricoles

### L'ÉTABLISSEMENT DE RÉGULATION DES PRIX AGRICOLES (ERPA)

Établissement public de la Nouvelle-Calédonie créé en 1989, l'ERPA est chargé de la mise en œuvre de la politique de régulation des prix des produits agricoles, agroalimentaires, aquacoles et forestiers. Il intervient donc sur la formation des prix, sur l'ajustement de la production locale aux besoins des marchés, et sur la recherche de nouveaux débouchés.

L'ERPA joue également un rôle important de conseil auprès des autorités sur les mesures relatives au contrôle de la concurrence des produits importés (délivrance de licences d'importation), ainsi que sur les modalités d'application de la Taxe de Soutien des Produits Agricoles et Agroalimentaires (TSPA).

### 3.1 LES INTERVENTIONS DE L'ERPA

Doté d'un budget de fonctionnement de 1,58 milliard de F CFP, le montant des interventions de l'ERPA s'élève à 1,65 milliard de F CFP pour l'année 2010, contre 1,72 milliard de F CFP en 2009 (-4,2 %). La section « soutien des prix » bénéficie de 75 % de l'enveloppe globale. Les aides à la réduction des coûts de production ont diminué pour leur part de 4 % en 2010.

Les interventions de l'ERPA Millions de F CFP	Dépenses effectives						Var. 10/09
	2008		2009		2010 <sup>(p)</sup>		
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Réduction des coûts de production	129	8%	207	12%	199	12%	-4%
Soutien des prix	1 247	80%	1 152	67%	1 233	75%	7%
Soutien des revenus	-	-	117	7%	2	0%	-99%
Aide à la commercialisation	124	8%	174	10%	156	9%	-10%
Assistance technique	25	2%	20	1%	30	2%	53%
Aide à la qualité	-	0%	-	0%	1	0%	so
Promotion, publicité et études	31	2%	43	3%	24	1%	-44%
<b>Total</b>	<b>1 557</b>	<b>100%</b>	<b>1 712</b>	<b>100%</b>	<b>1 644</b>	<b>100%</b>	<b>-4%</b>
Charges de gestion courante	-	0%	3	0%	8	0%	-
<b>Total des interventions</b>	<b>1 557</b>	<b>100%</b>	<b>1 716</b>	<b>100%</b>	<b>1 652</b>	<b>100%</b>	<b>-4%</b>
Sous total export	768	49%	688	40%	701	42%	2%

(p) Chiffres provisoires

Source : ERPA

## 4. La production d'origine animale

### 4.1 LA PRODUCTION LOCALE

En Nouvelle-Calédonie, la majeure partie des abattages contrôlés est traitée par l'Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF). En 2010, cet établissement représente ainsi 81 % des quantités de viande bovine abattues et 66 % des abattages de viande porcine. Le complément est réalisé en grande partie par les bouchers de l'intérieur.

En 2010, l'OCEF a abattu plus de bovins (+13 %) et de porcs (+16 %) qu'en 2009. Les abattages de bovins ont retrouvé leur niveau de 2005, se rapprochant des 3 000 tonnes qui étaient produites par l'OCEF avant la crise de la filière. La bonne performance globale réalisée par l'élevage bovin en 2010 est très probablement due à la prime à la vache allaitante versée par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, et à l'aide à la conservation des génisses, versée par la Province Sud. Une autre explication réside dans les conséquences de la sécheresse du début de l'année 2010. Elle a incité les éleveurs à vendre plus de bêtes que la normale, et à un poids plus faible (-2 %) afin d'alléger la pression sur les pâturages. En 2011, il est possible que les résultats de la filière soient pénalisés par cet excès d'abattages réalisé en 2010.

Concernant les abattages totaux de viandes porcines, ils stagnent en valeur comme en volume. Cette stabilité s'explique par la baisse des abattages de porcs réalisés par les bouchers de l'intérieur (-25 %), qui représentent 29 % du volume total abattu.

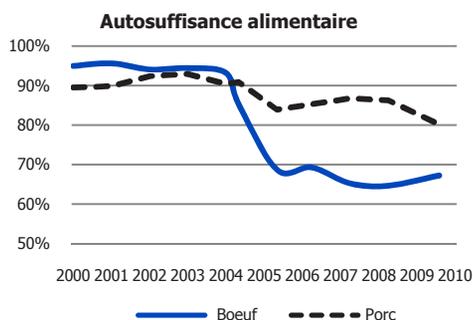
#### Principales productions animales (avec prestations de services)

Tonnes / millions de F CFP	2008 <sup>(r)</sup>		2009 <sup>(r)</sup>		2010		Variation 10/09	
	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur
Bovins	3 146	1 374	3 193	1 419	3 419	1 506	7,1%	6,1%
Porcins	2 373	1 087	2 262	1 033	2 255	1 030	-0,3%	-0,3%
Ovins	8,0	5	6,0	4	8	5	31,3%	20,7%
Caprins	2,0	1	2,0	1	2	1	22,2%	6,8%
Cervidés	186	93	182	96	268	133	47,5%	39,0%

Source : DAVAR

### 4.2 LES IMPORTATIONS

La Nouvelle-Calédonie n'est pas autosuffisante dans la plupart des filières animales et reste donc dépendante des importations. Depuis 2004, les taux d'autosuffisance alimentaire des filières bovines et porcines, qui oscillaient autour de 90 %, se sont dégradés, s'établissant en 2010 à respectivement 67 % et 80 % (en volume). Depuis le début de la décennie, les quantités de viande bovine et porcine consommées ont fortement progressé (respectivement de +19 % et +69 %), tandis que la production locale de bovins diminuait (-16 %) et celle de porcs ne



suivait pas la croissance de la demande (+51 %). Les importations sont donc venues combler ce déficit. Elles ont été multipliées par 8 pour le bœuf et par 3 pour le porc.

En 2010, les importations de viande bovine ont reculé (-5 %) pour la première fois depuis 2003 et en liaison avec la hausse de la production locale, tandis que celles de viande porcine ont augmenté de 55 % (après -1% en 2009) avec une demande accrue en viande de transformation.

Dans le même temps, les exportations de cervidés, sous l'impulsion de la hausse sensible de la production (+47 %), ont progressé de 43 %.

## 6. Les fruits et légumes<sup>1</sup>

En 2010, la production de la filière fruits a augmenté de 8 % même si cette hausse globale masque des disparités selon les produits. Si les mandarines, melons et mangues ont vu leur production doubler, celle de litchis a été divisée par 20. La production de bananes, deuxième production fruitière du territoire en termes de volume, recule également, de 5 % sur un an.

Les importations de fruits ont baissé de 19 %. Cette baisse concerne particulièrement les fruits dits « tempérés » non produits localement, comme les pommes, poires et raisins qui représentent plus des deux tiers des fruits importés.

La production totale de légumes reste stable en 2010 (-0,7 %). En début d'année, les productions maraîchères ont enregistré de bons résultats mais se sont dégradées sur le second semestre, marqué notamment par une forte pluviométrie. Parmi les principales cultures, les salades ont progressé de 21 % tandis que les pommes de terre chutaient de 42 %. La production commercialisée de légumes frais a augmenté de 13 % sur la même période.

Les importations de légumes reculent de 2 % en volume et de 6 % en valeur. Ainsi, les importations de pommes de terre ont baissé de 9 % tandis que celles d'oignons augmentaient de 41 % afin de pallier le déficit de la production locale en 2010.

### Les principales productions marchandes fruitières et légumières commercialisées

Tonnes	2008	2009 <sup>(1)</sup>	2010 <sup>(p)</sup>	Variation 2010/2009
<b>Fruits</b>	<b>5 252</b>	<b>4 407</b>	<b>4 771</b>	<b>8,3%</b>
dont bananes dessert	1 256	1 145	1 089	-4,9%
dont oranges	1 469	1 221	1 224	0,2%
dont pastèques	473	444	387	-12,8%
<b>Légumes</b>	<b>11 616</b>	<b>10 044</b>	<b>9 976</b>	<b>-0,7%</b>
dont squashes	2 525	2 056	2 093	1,8%
dont pommes de terre	1 773	1 488	868	-41,7%
dont salades	1 185	1 242	1 504	21,1%

(p) Données provisoires ; (1) chiffres rectifiés

Source : DAVAR

<sup>1</sup> Les chiffres 2010 sont provisoires. Certains chiffres 2009 et 2008 ont été rectifiés et ne correspondent pas à ceux publiés dans le rapport 2009.

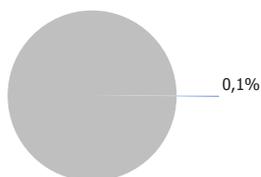
# Section 3

## La pêche et l'aquaculture

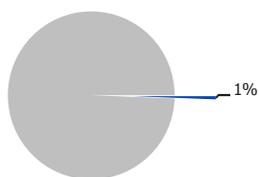
### 1. Généralités

#### Le poids du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans...

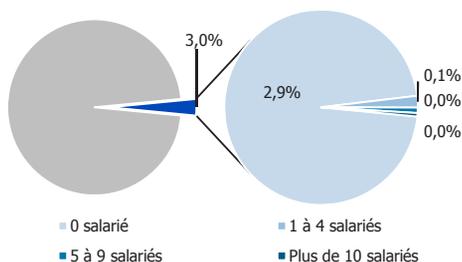
##### ... la création de richesses (2006)



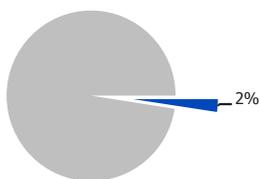
##### ... les effectifs salariés (juin 2010)



##### ... la démographie d'entreprises (2010)



##### ... les créations d'entreprises (2010)



Source : Isee

### 2. La pêche

#### POURSUITE DU RETABLISSEMENT DU SECTEUR DE LA PÊCHE

Le secteur de la pêche hauturière a poursuivi son redressement. Les exportations de thons ont dépassé les 1 000 tonnes pour la première fois depuis 2005, soit un niveau équivalent à celui précédant le début de la crise. Ces bons résultats sont dus notamment à des conditions météorologiques plus favorables qui ont permis une augmentation du nombre de jours en mer par bateau.

#### 2.1 L'ORGANISATION DU SECTEUR

Trois formes de pêche sont pratiquées dans l'archipel calédonien selon les zones d'activité (lagon, pente externe du récif et haute mer) :

– la pêche lagonaire, à partir de navires de petite taille, est destinée au marché local (poissons) et à l'exportation (toccas, holothuries<sup>1</sup>) ;

– la pêche côtière est réalisée à l'extérieur du lagon, jusqu'à 12 milles (environ 22 km) au large du récif grâce à des navires polyvalents. L'ensemble des prises est commercialisé sur le marché local ;

– la pêche hauturière est pratiquée dans la Zone Économique Exclusive (ZEE). Les navires palangriers sont utilisés pour l'exploitation des ressources en thonidés et marlins qui sont exportés frais, pour la plupart, sur le marché japonais du poisson cru (qualité sashimi).

## 2.2 LA FILIERE RETROUVE UN NIVEAU D'EXPORTATION D'AVANT LA CRISE DE 2005

En 2010, la situation du secteur de la pêche s'est encore améliorée avec une hausse de 12 % du volume pêché sur un an. Cette progression s'explique principalement par la forte augmentation des captures de thons blancs (+18 % sur un an), représentant 68 % des pêches totales. Ces bons résultats sont dus notamment à des conditions météorologiques favorables qui ont permis une augmentation du nombre de jours en mer par bateau. Sur la même période, les quantités de thons jaunes, mieux valorisés que le thon blanc, ont progressé de 4 % tandis que les thons obèses, le plus cher, reculaient de 15 %. Ces deux espèces représentent respectivement 18 % et 2 % du volume pêché en 2010, la pêche hauturière constituant ainsi 87 % du volume total de la pêche professionnelle.

En 2010, les exportations de thons repassent au-dessus des 1 000 tonnes (+16 %) pour la première fois depuis 2005 (début de la crise dans le secteur) grâce à un excellent second semestre (+32 % au 4<sup>e</sup> trimestre par rapport au dernier trimestre de 2009, après +76 % au trimestre précédent). En valeur, les exportations de thonidés progressent plus modestement (+2 %) du fait de la dépréciation de 12 % du prix moyen à l'exportation en 2010.

### Évolution de la pêche

Tonnes	2007 <sup>(1)</sup>	2008 <sup>(1)</sup>	2009 <sup>(1)</sup>	2010	Variation 2010/2009
Thons blancs	1 324	1 506	1 649	1 939	17,6%
Thons jaunes	393	424	487	505	3,7%
Thons obèses	54	63	51	44	-14,5%
Marlins	110	151	114	116	1,7%
Espadons	18	15	7	8	14,0%
Requins Makos	13	14	10	10	3,6%
Divers	210	215	228	236	3,3%
Total	2 122	2 387	2 548	2 859	12,2%

(1) Chiffres rectifiés

Source : Service de la marine marchande et des pêches maritimes

<sup>1</sup> Encore appelées bèches ou concombres de mer. Se consommant séchées, elles sont très prisées dans les pays asiatiques.

## 3. L'aquaculture

---

### L'AQUACULTURE, SECTEUR EN DIFFICULTÉS RÉCURRENTES

En 2010, l'aquaculture de crevettes, avec 746 tonnes exportées, a connu sa plus mauvaise année depuis 1996. En plus des problèmes structurels qui handicapent la filière depuis plusieurs exercices, les éleveurs n'ont pas réussi à ensemençer suffisamment leurs bassins en raison d'un nombre insuffisant de post-larves livrées.

Le secteur de l'aquaculture repose principalement sur la filière crevette. La première ferme d'élevage de crevettes en Nouvelle-Calédonie a vu le jour en 1978. Depuis 1995, la filière constitue la seconde activité exportatrice de Nouvelle-Calédonie (1 milliard de F CFP à l'export en 2010). En expansion jusqu'en 2005, ce secteur a connu depuis un recul sensible de sa production et de ses exportations dû notamment à des problèmes d'ordre biologique, auxquels s'est ajoutée une pénurie de post-larves. Cette activité se trouve ainsi, depuis plusieurs années, dans une situation de crise, mais elle dispose d'un certain nombre de marges de manœuvre et d'un potentiel de développement en termes de sites de production et d'extensions de fermes, en grande partie en Province Nord. Elle joue donc un rôle important dans le « rééquilibrage » du territoire, d'autant plus que les emplois qu'elle génère sont bien adaptés au niveau de qualification et au mode de vie des populations rurales.

La part de la Nouvelle-Calédonie dans les exportations mondiales de crevettes reste marginale. Madagascar et le Brésil sont les principaux concurrents de la crevette calédonienne sur le marché du distributeur « Carrefour » en France métropolitaine, car leurs produits y sont référencés aux mêmes niveaux de qualité mais à des prix inférieurs. Depuis quelques années, la filière met en place une politique commerciale innovante pour différencier son produit sur des marchés de niches bien spécifiques et plus rémunérateurs. C'est le cas notamment de la marque « Obsiblu » lancée par la SOPAC (Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens) : cette crevette haut de gamme, dont le poids dans la production locale annuelle reste malgré tout marginal, a été adoptée par plusieurs grands chefs de cuisine parisiens.

### 3.1 L'ORGANISATION ET LA PRODUCTION DE LA FILIÈRE « CREVETTE »

#### 3.1.1 Une filière intégrée verticalement, qui reste fragile

La filière calédonienne comprend des providiers<sup>1</sup>, des écloséries pour la production de post-larves, des fermes de grossissement et deux ateliers de conditionnement et de commercialisation. Le Groupement des Fermes Aquacoles (GFA) est un acteur important de la filière : il développe des services à ses adhérents et facilite la concertation et les échanges. L'Ifremer apporte également un soutien scientifique et technique dans le cadre de partenariats avec les Pouvoirs publics. La filière doit faire face à des risques particuliers, potentiellement générateurs de coûts importants : des risques commerciaux sur les marchés liés aux fluctuations de l'offre et de la demande, des risques environnementaux (El Niño, La Niña...), des risques sanitaires (apparitions de pathologies...), des risques systémiques liés à la forte intégration de la filière (transmissions de problèmes pathologiques ou économiques...).

---

<sup>1</sup> Fournisseurs de la nourriture destinée aux crevettes.

### 3.1.2 La production est impactée par les difficultés des écloséries

Cinq écloséries étaient en activité en 2010 : l'éclosérie de Mara (commune de Moindou), l'éclosérie de Montagnès (commune de Païta), l'éclosérie du Nord (commune de Koné), l'éclosérie d'EORI (commune de Bourail) et l'éclosérie des Bassins de Dumbéa (commune de Dumbéa). Une nouvelle zone de maturation est opérationnelle depuis la campagne 2009/2010 sur l'éclosérie de Mara.

Durant la campagne 2009/2010, la production de post-larves (PL) des écloséries a baissé de 17 % par rapport à la campagne précédente. Les densités à l'ensemencement ont été inférieures à une saison normale (20 PL/m<sup>2</sup>) et plusieurs bassins sont restés vides (71 ha). En conséquence, la production de crevettes a chuté de 37 % sur un an. Le rendement par hectare de la production des fermes s'est en outre très sensiblement dégradé (-35 %). La surface totale de production sur la campagne 2009/2010 s'est établie à 642 ha pour 16 fermes en exploitation, une ferme n'ayant pu fonctionner faute de post-larves. Les autres motifs de ce recul de la production sont multiples et partiellement identifiés : climat, qualité des intrants, pathologies...

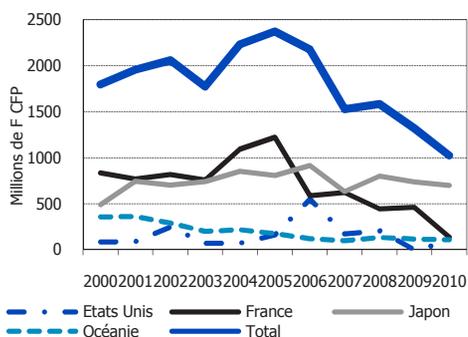
#### Production de post-larves et de crevettes

	Campagne			Variation (2)/(1)
	07/08	08/09 (1)	09/10 (2)	
Écloséries				
Production (millions de post-larves)	144	150	124	-17,0%
Nombre d'écloséries	5	5	5	0,0%
Fermes aquacoles				
Production (tonnes)	2047	1830	1146	-37,4%
Surfaces d'élevage des fermes (ha)	679	663	642	-3,1%
Nombre de fermes	18	17	16	-5,9%
Nombre d'élevages	109	102	84	-17,6%
Rendement par million de post-larves ensemencées (t/million)	14,25	12,21	9,21	-24,6%
Rendement par hectare (t/ha)	3,01	2,76	1,79	-0,35

Source : ERPA

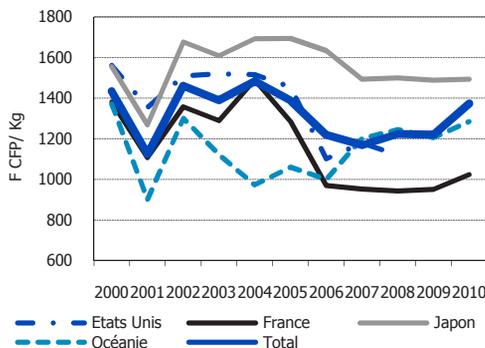
### 3.1.3 Des exportations au plus bas depuis 1996

#### Les exportations à destination de la métropole sont encore en baisse...



Source : ISEE

#### ...mais le prix moyen à l'exportation progresse en 2010



En 2010, 746 tonnes de crevettes (60 % de la production) ont été exportées (-31 % sur un an). Il s'agit du plus faible volume de crevette exporté depuis 1996. La filière s'est adaptée à

cette baisse de la production en favorisant le marché japonais, plus exigeant et rémunérateur. Ainsi, malgré un recul des exportations vers ce dernier (-6 %), sa part dans le volume des exportations du secteur est passée de 46 % à 63 % en un an. Après un pic de production en 2005, le marché français, qui était traditionnellement le premier débouché de la filière, a, depuis, suivi une tendance baissière. Sa part de marché est ainsi passée de 56 % en 2005 à 18 % en 2010 (-73 % en un an). Après leur arrêt complet en 2009, les livraisons de crevettes à destination des États-Unis ont repris, représentant 8 % des volumes exportés. Les exportations à destination de la Polynésie française ont pour leur part progressé sensiblement (+20 %).

En 2010, le prix moyen des crevettes calédoniennes exportées a progressé pour la deuxième année consécutive (+13 %), revenant à un niveau proche de celui de 2005. Cette hausse est liée à la part de plus en plus prépondérante des exportations vers le Japon, dont le prix à l'export est le plus élevé en lien avec une qualité supérieure des produits.

### 3.2 UN SECTEUR DE PLUS EN PLUS SOUTENU PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Le financement des créations de fermes aquacoles a été encouragé par le dispositif d'incitation fiscale. Depuis 2004, seule la nouvelle salle de maturation de l'écloserie de Mara a été agréée mais plusieurs autres projets d'investissements et d'extension sont en cours d'examen. Une nouvelle ferme devrait ainsi entrer en production à partir de la campagne 2010/2011. Les aides allouées à la filière aquacole par les Pouvoirs publics ont atteint des niveaux importants depuis 2008, en lien avec la crise de la filière. La plus grande partie des aides proviennent de l'ERPA ; elles ont été multipliées par 3 depuis 2007. En 2010, l'Agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles a décidé d'allouer une aide de 180 millions de F CFP pour compenser les pertes des éleveurs dues au déficit de livraison des écloséries.

#### Aides à la filière crevette allouées par l'ERPA

Millions de F CFP	2007	2008	2009	2010
ERPA	180,1	474,7	443,7	530,0
Aides à l'exportation	174,9	468,7	440,2	509,4
Aides au transport (Provinces)	-	-	-	14,5
Aides à l'observatoire du GFA	2,5	-	-	
Etudes, recherches, audit	2,7	6,0	3,5	6,0

(\*) Fonds d'intervention crevette-export  
Source : ERPA

La filière bénéficie également d'un appui scientifique et technique sous la forme de programmes de recherche menés par l'Ifremer dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, les Provinces Sud et Nord. Dans le cadre du contrat de développement 2006-2010, les actions de recherche ont porté principalement sur la compréhension des pathologies affectant la production, la meilleure connaissance des processus physiologiques de l'animal dans son environnement d'élevage ou encore la compréhension du fonctionnement écologique des bassins d'élevage. En termes d'infrastructures, ce partenariat a aussi permis la rénovation et le développement des installations du LEAD (Département Lagon, Ecosystèmes et Aquaculture Durables) à Boulouparis.

# Section 4

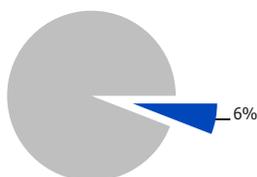
## L'industrie et l'artisanat

### 1. L'industrie

#### 1.1 LE TISSU INDUSTRIEL DE NOUVELLE-CALÉDONIE

**Le poids du secteur de l'industrie (hors « nickel » et « énergie ») dans...**

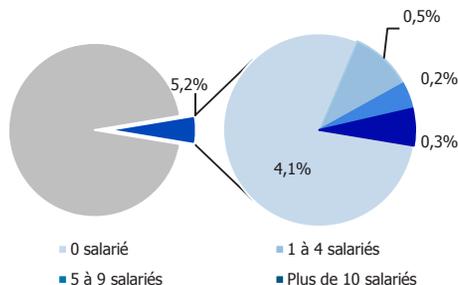
**... la création de richesses (2006)**



**... les effectifs salariés (juin 2010)**



**... la démographie d'entreprises (2010)**



**... les créations d'entreprises (2010)**



Source : Isee

L'industrie (hors activité « nickel » et « énergie ») représentait, en 2006, 6 % de la création de richesses sur le territoire. En 2010, ce secteur emploie 7 % des effectifs salariés et il a généré 7 % des créations d'entreprises.

Fin 2010, près de 2 700 entreprises exercent une activité industrielle manufacturière, soit une progression de 9 % par rapport à 2009. Les petites structures constituent l'essentiel du tissu industriel calédonien : ainsi, 80 % d'entre elles ne comptent aucun salarié et 94 % emploient moins de 10 salariés. Les principales activités exercées sont celles de la fabrication de produits métalliques (19 % des entreprises en 2010), de produits alimentaires (14 %) et des travaux d'imprimerie et de la reproduction (13 %).

L'activité industrielle est concentrée dans l'agglomération du Grand Nouméa, en raison de la proximité des infrastructures portuaires et aéroportuaires et de la concentration de la demande. 80 % des entreprises, dont pratiquement l'ensemble de celles de plus de 20 salariés, y sont implantées. Seules 10 % des entreprises sont installées en Province Nord. Néanmoins, l'aménagement de la zone VKP (Voh, Koné, Pouembout) et le développement de plusieurs zones d'activités devraient favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.

## 1.2 LA PROTECTION DE LA PRODUCTION LOCALE

Les Pouvoirs publics locaux, dans le but de favoriser le développement des entreprises et des filières calédoniennes, ont élaboré des protections réglementaires afin de rendre les produits locaux plus compétitifs et de limiter l'importation des produits concurrents. De plus, les entreprises locales peuvent bénéficier d'aides sous différentes formes.

### 1.2.1 Réglementation à l'importation des produits concurrents et régime fiscal

Le soutien de la production locale se traduit par des actions de protection tarifaire et de contingentement des importations, mais aussi par des aides fiscales à l'investissement et à la transformation :

#### LES MESURES DE PROTECTIONS DES MARCHÉS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

- **La protection tarifaire et le contingentement**

Elle est assurée par les taxes conjoncturelles<sup>1</sup>, qui s'appliquent aux produits importés concurrents des produits fabriqués localement. A ces protections tarifaires s'ajoutent les mesures de commerce extérieur qui permettent d'assurer l'écoulement des produits locaux par la mise en œuvre soit de contingents soit de suspension totale<sup>2</sup>.

- **L'aide à l'investissement**

Elle concerne les biens d'investissement importés par les entreprises calédoniennes dans le cadre

de leurs activités professionnelles, exercées à titre principal. Il s'agit d'une exonération de la taxe générale à l'importation (TGI).

- **L'aide fiscale à la transformation**

Elle concerne l'exonération de la TGI sur les matières premières et les emballages<sup>3</sup> importés par les entreprises spécialement agréées à cet effet, exerçant une activité relevant des secteurs de l'industrie et de l'artisanat de production de biens (activités répertoriées par la nomenclature d'activités française (NAF) sous les rubriques 151 A à 366 E inclus).

La mise en place et le suivi des mesures de protections de marchés sont examinés par le Comité du commerce extérieur (COMEX). Ce dernier, créé en 2007, se compose de représentants des Provinces, des chambres consulaires, des producteurs, des importateurs, des consommateurs et est présidé par un représentant du gouvernement calédonien.

<sup>1</sup> La Taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPL) et la Taxe de soutien aux productions agricoles et agro-alimentaires (TSPA).

<sup>2</sup> L'ensemble de ces mesures figure dans le Programme annuel des importations.

<sup>3</sup> La réglementation définit les matières premières comme « des matériaux ou produits semi-ouvrés devant subir une ouvraison jugée suffisante par le Comité des productions locales et des produits finis incorporés à demeure dans le produit fabriqué localement ». Les emballages sont définis comme « les contenants destinés à assurer le conditionnement pour la vente des produits fabriqués localement, y compris les produits employés dans la constitution des emballages pour la commercialisation de ces produits (bouchons, étiquettes...) ».

## 1.2.2 Les autres éléments de la politique industrielle

Les Provinces, responsables de l'action économique, proposent des aides financières multiples pour les investissements et l'exploitation des entreprises (aides à l'emploi, à la promotion, à la formation, etc.).

Un ensemble d'avantages fiscaux destinés à favoriser les investissements ou la mobilisation de fonds au profit des industries calédoniennes est prévu dans la réglementation fiscale métropolitaine et locale.

Une loi du pays sur la fiscalité a été promulguée le 29 avril 2002, pour favoriser les investissements directs productifs dans certains secteurs. Ainsi, un système de crédit d'impôt correspondant à une quote-part de l'investissement réalisé peut se cumuler aux avantages qui existent déjà avec le régime métropolitain. Ce dispositif, arrivé à échéance en 2007, a fait l'objet d'un réaménagement. Une nouvelle loi du pays, voté le 13 décembre 2007 et valable jusqu'en 2017, a élargi les secteurs éligibles<sup>1</sup> au régime d'incitation fiscale à l'investissement. Les projets ouvrant droit à défiscalisation ne peuvent dorénavant pas dépasser un financement de 5 milliards pour l'hôtellerie, et de 1,5 milliard pour les autres secteurs. De plus, la précédente loi de 2002 était limitée aux investissements de création ou d'extension d'exploitation, alors que la nouvelle loi intègre les investissements de renouvellement.

## 2. L'artisanat

### 2.1 UNE PLACE IMPORTANTE DANS L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE CALÉDONIENNE

Au 31 décembre 2010, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de Nouvelle-Calédonie recensait 11 480 entreprises<sup>2</sup> artisanales pour 17 066 personnes actives (11 095 chefs d'entreprise, 5 559 salariés et 412 apprentis).

Le nombre d'entreprises artisanales est resté stable en 2010 malgré la suppression de près de 800 établissements (exerçant notamment dans les domaines suivants : espaces verts, traiteurs et dessin en bâtiment) du fichier du Répertoire des Métiers, due à la révision de la Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

#### Évolution de l'artisanat au cours de la période 2006-2010

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Nombre d'entreprises	9 796	10 175	10 809	11 465	11 480	0,1%
Nombre de chefs d'entreprises	9 463	9 950	10 379	11 114	11 095	-0,2%
Nombre de salariés	4 662	4 861	4 846	4 743	5 559	17,2%
Nombre d'apprentis	438	438	469	456	412	-9,6%

Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie

<sup>1</sup> Secteurs éligibles : l'hôtellerie touristique, la pêche industrielle, les énergies renouvelables, l'aquaculture, l'industrie de transformation des produits agricoles locaux et des produits de la pêche, l'élevage de cervidés, la caféiculture, l'animation touristique et l'industrie de transformation.

<sup>2</sup> Un chef d'entreprises peut détenir plusieurs entreprises.

En Nouvelle-Calédonie, la densité artisanale (effectif des artisans rapporté à la population) reste particulièrement élevée avec 467 entreprises pour 10 000 habitants<sup>1</sup>, soit trois fois plus qu'en Métropole (149 entreprises pour 10 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2009).

## 2.2 CARACTÉRISTIQUES<sup>2</sup>

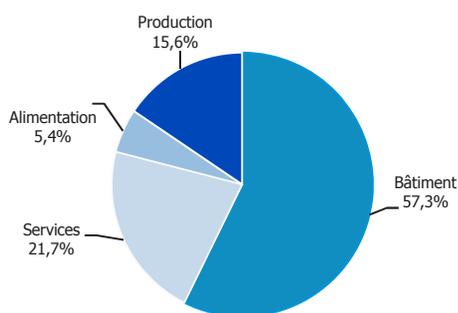
85 % des entreprises artisanales, soit près de 10 000, sont des entreprises individuelles. Les structures de type EURL et SARL regroupent 1 709 entreprises, soit 15 % des entreprises artisanales. Les autres statuts juridiques (Société en Nom Collectif et Groupement d'Intérêt Économique notamment) restent très marginaux.

Par secteur d'activité, les entreprises artisanales se répartissent pour l'essentiel dans le secteur du bâtiment mais aussi dans les secteurs des services et de la production. En 2010, le nombre d'entreprises dans le secteur du bâtiment a diminué en raison essentiellement de l'exclusion de l'activité « Entretien, création, aménagement de parcs et jardins » du fichier du Répertoire des Métiers de la CMA.

La Province Sud, avec 9 225 entreprises répertoriées, connaît la plus forte concentration d'entreprises artisanales, particulièrement dans les quatre communes du Grand Nouméa (Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta). Ces communes regroupent à elles seules 71 % du total des entreprises artisanales toutes activités confondues. Avec respectivement 1 671 et 584 entreprises, les Provinces Nord et des Îles rassemblent 15 % et 5 % des entreprises artisanales de Nouvelle-Calédonie.

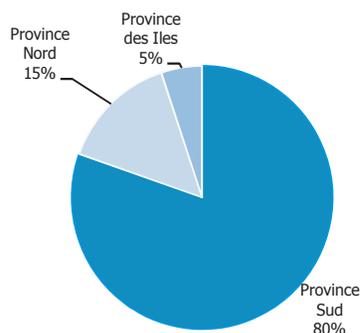
En 2010, le nombre d'entreprises artisanales a progressé en Province Sud (+1,4 %) alors qu'il a diminué en Province Nord (-1,8 %) et en Province des Îles Loyauté (-11,6 %). La baisse apparente du nombre d'entreprises en Province Nord s'explique par la révision de la Nomenclature de l'Artisanat évoquée plus haut, le nombre de créations d'entreprises dans cette Province (375) étant largement supérieur au nombre de radiations (133) sur l'année 2010.

**Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité**



Source : Chambre de métiers et de l'artisanat

**Répartition des entreprises artisanales par Province**



Source : Chambre de métiers et de l'artisanat

<sup>1</sup> Sur la base du recensement de la population 2009 (ISEE), établissant à 245 580 la population calédonienne.

<sup>2</sup> Des dispositions en faveur de l'implantation des artisans ont été adoptées par les assemblées de Province dans leur code d'investissement.

Au 31 décembre 2010, 2 533 artisans, sur un total de 11 095 chefs d'entreprise, sont qualifiés. 110 possèdent le titre d'artisan et 7 celui de maître-artisan. Le taux de qualification se situe donc à 23 %.

### 2.3 LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Depuis 2010, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) met en œuvre les objectifs du Schéma directeur de l'artisanat 2010-2014, visant à développer et accompagner de manière globale ce secteur économique.

En 2010, le centre de formation Lucien Mainguet, géré par la CMA, a accueilli 412 apprentis dans 18 métiers différents (mécanique, esthétique, boulangerie, électricité, etc.). Il a également organisé des formations généralistes (gestion d'entreprise, informatique) ou spécifiques (pose de chauffe-eau solaire, réponse aux appels d'offres, calcul de prix) pour 328 adultes.

La CMA a enregistré en 2010 plus de 5 300 contacts avec des artisans et créateurs d'entreprises. Elle a apporté assistance et conseils aux entreprises artisanales sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, et organisé de nombreuses formations et réunions d'information, portant principalement sur l'accès au crédit, les statuts juridiques et fiscaux des entreprises artisanales et les relations avec les banques. En outre, 336 artisans ont bénéficié en 2010 du « passeport pour l'économie numérique », dispositif gratuit proposé par la CMA en vue de la sensibilisation à l'informatique et Internet. Par ailleurs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat élabore chaque semestre une note de conjoncture sur l'artisanat calédonien, consultable sur son site Internet [www.cma.nc](http://www.cma.nc).

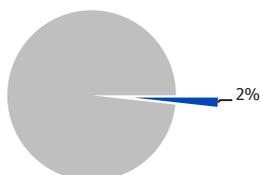
# Section 5

## L'énergie et l'eau

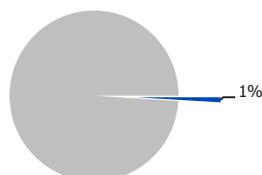
### 1. Généralités

#### Le poids du secteur de l'énergie dans...

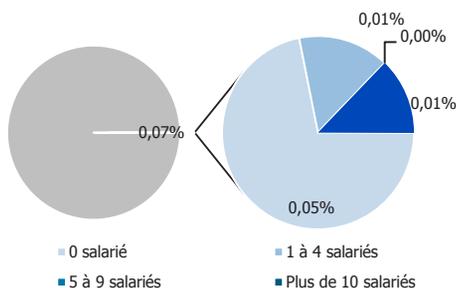
##### ... la création de richesses (2006)



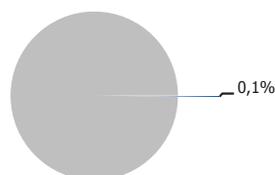
##### ... les effectifs salariés (juin 2010)



##### ... la démographie d'entreprises (2010)



##### ... les créations d'entreprises (2010)



Source : Isee

Le secteur de l'énergie génère, en 2006, 2 % de la richesse créée sur le territoire et il employait, à fin juin 2009, 1 % des effectifs salariés.

### 2. L'énergie électrique

#### 2.1 LES MOYENS DE PRODUCTION

**La Société calédonienne d'énergie (ENERCAL)**, société anonyme d'économie mixte créée en 1955, assure la quasi-totalité de la production d'électricité de la Nouvelle-Calédonie et intervient dans ce domaine en tant que :

- **concessionnaire** des aménagements hydroélectriques de Yaté, de la Néaoua (Houaïlou) et de la Tu (Houaïlou) dont les puissances installées sont respectivement de 68 MW<sup>1</sup>, 7,2 MW

<sup>1</sup> Mégawatt : unité mesurant la puissance productive d'un générateur.

et 2,2 MW. La production de la centrale de Yaté est réservée contractuellement à la Société Le Nickel pour les besoins de son usine de Doniambo, à l'exception de 37 GWh/an destinés à la distribution publique.

- **propriétaire** de la centrale thermique diesel de Népoui (53 MW) et de la centrale thermique de Ducos (45,6 MW). ENERCAL est également propriétaire de 10 centrales diesels autonomes (puissance installée 11,92 MW), de 9 microcentrales hydroélectriques (puissance installée 513 kW), d'un groupe biocarburant fonctionnant à l'huile de coprah (puissance installée 300 kW) et d'une centrale éolienne (180 kW à l'Île des Pins), pour répondre aux besoins en électricité des communes ou localités non raccordables sur le réseau interconnecté.

- **actionnaire** de la société PRONY ENERGIES et gestionnaire de la centrale thermique à flamme de Prony (100 MW). L'actionariat de PRONY ENERGIES est porté par ENERCAL (75 %) et Suez Energie Service (25 %). Cette unité de production est totalement opérationnelle depuis 2010. Elle doit répondre à parts égales à la demande en électricité de l'usine métallurgique de Vale Nouvelle-Calédonie et à celle de la distribution publique.

- **gestionnaire** de la centrale thermique à flamme de Doniambo (160 MW), pour le compte de son propriétaire : la Société Le Nickel. Cette gestion comprend la conduite et la maintenance des installations. ENERCAL exploite ce moyen de production en priorité pour les besoins de la métallurgie du nickel.

- **opérateur photovoltaïque** assurant notamment la maintenance de 484 installations photovoltaïques intégrées dans les concessions de distribution publique.

**La société EEC**, filiale de GDF SUEZ, est présente en Nouvelle-Calédonie depuis 1929 et a pour activité principale la distribution de l'énergie électrique. Elle dispose également de quelques unités de production, notamment :

- une centrale diesel de 5,84 MW associée à neuf éoliennes, propriété d'un producteur autonome et de puissance unitaire de 60 kW, à Lifou ;
- deux centrales hybrides (groupe électrogène + photovoltaïque) à l'Île Ouen sur la commune du Mont-Dore (N'gi : 82 kW et Ouara : 48 kW) ;
- 142 installations photovoltaïques, dont 46 à Tiga (Province des Îles).

EEC a également signé un contrat d'achat d'énergie avec le producteur autonome EOLE pour 49 éoliennes de 220 kW et 275 kW chacune, soit une puissance totale de 11,77 MW.

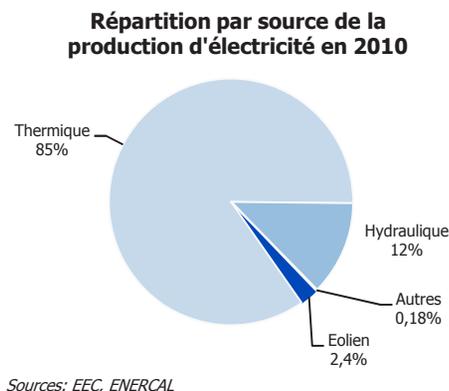
**Les sociétés EOLE** sont détenues par la société **Aérowatt SA**, producteur d'électricité d'origine éolienne. Elles représentent en 2010, 100 éoliennes raccordées au réseau électrique calédonien.

**ALIZES ENERGIE**, filiale à 100 % d'EEC et créée en juillet 2005, possède, à Négandi, 15 éoliennes de 225 kW chacune, soit une capacité totale de 3,4 MW. En juin 2010, Alizés Energie a racheté à Aérowatt les fermes éoliennes de Prony 3 et Mont-Mau, d'une capacité totale de 9,6 MW (soit 35 éoliennes de 275 kW chacune).

**La société Helios Bay** exploite, depuis mai 2010, la première centrale solaire au sol de Nouvelle-Calédonie, installée par la société Tenesol. L'énergie produite par la centrale, dotée de 9 560 panneaux d'une puissance totale de 2,1 MW crête, est achetée par ENERCAL.

## 2.2 LA PRODUCTION

En 2010, la production totale d'électricité s'élève à 2,1 milliards de kWh, en hausse de 9,6 % par rapport à 2009. La production d'origine thermique s'accroît de 20 %, avec la montée en puissance de la centrale à charbon de Prony. Celle-ci représente, en 2010, un quart de la production totale d'énergie du territoire. À l'inverse, la faible pluviométrie sur l'année ainsi que l'arrêt provisoire de la centrale de la Tu ont entraîné une diminution d'un tiers de la production d'origine hydraulique. Cette source d'énergie renouvelable ne représente, en 2010, que 12 % de la production contre 20 % l'année précédente. Les autres sources d'énergies renouvelables, bien qu'elles demeurent marginales (moins de 3 % de la production d'énergie), progressent de 31 %. En 2010, l'éolien est ainsi en hausse de 24 % par rapport à 2009, tandis que l'ouverture, en juin 2010, de la première centrale solaire au sol (Helios Bay) a permis de produire près de 3 millions de kWh. Enfin, la centrale biomasse d'Ouenghé à Ouvéa a relevé sa production d'électricité à partir de l'huile de coprah, à 273 000 kWh.



## 2.3 LE RÉSEAU DE TRANSPORT

La société ENERCAL est titulaire, depuis le 25 août 1972, de la concession du transport de l'électricité en Nouvelle-Calédonie. Le réseau interconnecté, d'une longueur totale de 1 106 km, comprend 527 km de lignes 150 000 volts reliant les différents centres de production (Yaté, Doniambo, Ducos, Néaoua, Népoui et Prony) et 579 km de lignes 33 000 volts de répartition desservant la plupart des localités de la Grande Terre.

## 2.4 LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION

En 2010, l'industrie de la métallurgie du nickel a consommé 64 % de l'électricité produite. Le reste est destiné à la distribution publique (clientèle domestique, secteurs industriel et tertiaire hors métallurgie du nickel). EEC assure 69 % de la distribution publique à travers la gestion des réseaux de Nouméa, d'une partie de Dumbéa ainsi que les communes du Mont-Dore, Bourail, Kaala-Gomen, Koumac et Lifou, soit 59 310 abonnés (+2,6 % par rapport à 2009). ENERCAL, qui distribue 31 % de l'électricité produite sur le territoire, bénéficie d'un contrat de concession dans 27 des 33 communes de la Grande Terre et des îles, et alimente 30 668 abonnés (+5,4 %).

Les 27 communes ayant accordé à ENERCAL leur concession de distribution publique sont alimentées par un ensemble de réseaux moyenne et basse tensions d'une longueur de 3 676 kilomètres, comprenant 2 005 km de lignes 33 kV et 1 671 km de lignes 400 / 230 volts. Pour leur part, les 7 communes<sup>1</sup> ayant accordé à EEC leur concession de distribution publique sont alimentées par un ensemble de réseaux moyenne et basse tension d'une longueur de 1 993 km, comprenant 1 142 km de lignes 15 et 33 kV et 851 km de lignes 400 / 230 volts. L'ensemble du territoire est desservi par le réseau électrique, à l'exception des foyers

<sup>1</sup> Une partie de la commune de Dumbéa est alimentée par EEC et l'autre par ENERCAL.

disséminés loin des réseaux (tribus de la chaîne). Compte tenu du coût de raccordement élevé, le recours à l'énergie photovoltaïque est encouragé. Ainsi, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a autorisé en 1996 le financement de telles installations par le Fonds d'Électrification Rurale<sup>1</sup> (FER) et leur intégration dans le domaine concédé des distributions publiques. De la sorte, un service identique à celui des clients desservis par le réseau est proposé aux clients dotés d'une installation photovoltaïque. ENERCAL et EEC ont géré en 2010 des concessions de respectivement 484 et 142 installations photovoltaïques.

### Consommation d'électricité globale

Milliers kWh	2009	Part	2010	Part	Variation 10/09
Consommation Distribution Publique (DP)	727 647	37,4%	763 241	35,8%	4,9%
dont EEC	484 177	24,9%	501 327	23,5%	3,5%
dont ENERCAL	202 401	10,4%	223 980	10,5%	10,7%
dont Pertes Transport liées à la DP	41 069	2,1%	37 934	1,8%	- 7,6%
Consommation Métallurgie du nickel	1 214 999	62,5%	1 368 975	64,2%	12,7%
dont métallurgie SLN	1 158 374	59,6%	1 236 174	58,0%	6,7%
dont métallurgie Vale NC	56 625	2,9%	132 801	6,2%	134,5%
Consommation Prony Energie <sup>(1)</sup>	2 306	0,1%	-		ns
<b>Total consommation</b>	<b>1 944 952</b>	<b>100%</b>	<b>2 132 216</b>	<b>100%</b>	<b>9,6%</b>

(1) Energie pour les essais de mise en service  
Source : ENERCAL

## 2.5 LES INVESTISSEMENTS

Le Schéma de l'énergie et du climat lancé par le gouvernement en 2010 devrait être finalisé et adopté par le Congrès en 2011. Ce schéma, élaboré sous la direction du Comité permanent de l'énergie, a pour but de définir une stratégie à long terme avec en prospective la stabilisation des prix de l'énergie, la diminution de la dépendance énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Production

Le conseil d'administration de la SLN s'est prononcé, en février 2011, en faveur d'une centrale à gaz en remplacement de l'actuelle centrale au fioul de Doniambo. Ce choix doit être validé en 2012, par la SLN et ERAMET, pour une mise en service prévue en 2015.

Dans le cadre du dispositif TEP VERTES<sup>2</sup>, destiné à promouvoir les énergies renouvelables dans les collectivités insulaires, plusieurs projets de petites centrales ont été ou sont en cours de réalisation. Ainsi, une ferme solaire connectée au réseau a été mise en service à Maré en décembre 2010 et deux centrales hybrides (solaire-thermique) autonomes à Yenghébane et à Yandé (Province Nord), ainsi qu'une centrale solaire/éolien connectée au réseau à Lifou, doivent être mises en service en 2011.

<sup>1</sup> Le FER permet le raccordement au réseau de foyers supplémentaires en soutenant les efforts d'équipement en réseaux électriques des communes par subvention directe ou à travers le remboursement des annuités d'emprunts contractés pour le financement de programmes agréés. Les ressources du FER proviennent de la taxe sur l'énergie distribuée perçue auprès des concessionnaires, de la participation des communes et des syndicats intercommunaux, et de dotations de la Nouvelle-Calédonie et de l'État.

<sup>2</sup> Tonne Equivalent Pétrole Valorisation des Energies Renouvelables Transfert d'Expérience et de Savoir-faire. Ce projet de coopération, d'un montant total de 1,2 milliard de F CFP associe l'Union Européenne, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna.

## Distribution

L'électrification de la Nouvelle-Calédonie se poursuit grâce au Fonds d'Électrification Rurale et à la participation des concessionnaires à ce programme. Depuis sa mise en place, ce fonds a permis d'électrifier 9 000 foyers et le taux de couverture atteint 98 % dans la Province des Îles, 95 % au Sud et 93 % au Nord. En 2010, la part réalisée par ENERCAL au titre du FER a représenté 460 millions de F CFP. Le montant de sa participation propre a été de 46 millions de F CFP. La part réalisée par EEC au titre du FER a représenté 53 millions de F CFP et sa participation propre a été de 5 millions de F CFP.

Afin de réaliser le bouclage des lignes de transport 33kV du nord de la Grande-Terre, ENERCAL a contracté, en décembre 2010, un prêt de 1,25 milliard de F CFP auprès de l'AFD.

## 3. Les hydrocarbures

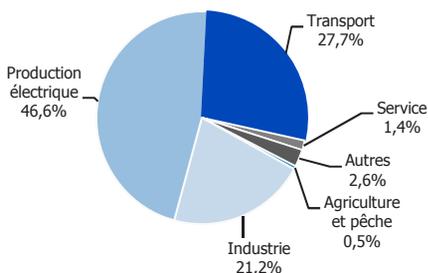
### 3.1 LA CONSOMMATION

Ne disposant pas d'usine de raffinage, la Nouvelle-Calédonie importe depuis Singapour la quasi-totalité de ses hydrocarbures liquides et gazeux. Ceux-ci sont acheminés par bateau principalement jusqu'à Nouméa, puis distribués sur l'ensemble du territoire. MOBIL IPC, SHELL Pacifique (devenue Société de Services Pétroliers S.A –SSP- depuis 2006, bien qu'exploitant toujours la marque SHELL sous licence) et TOTAL Pacifique sont les trois compagnies pétrolières qui approvisionnent la Nouvelle-Calédonie en hydrocarbures liquides.

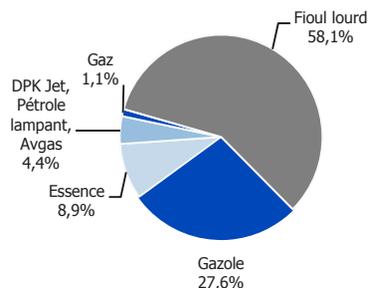
La constitution des stocks stratégiques est strictement réglementée : un décret du 6 mai 1995, rendu applicable en Nouvelle-Calédonie par un arrêté du 14 septembre 1995, impose aux sociétés importatrices la constitution de stocks stratégiques équivalant à 73 jours de consommation pour chacun des produits pétroliers.

En 2010, la consommation d'hydrocarbures a progressé de 9,2 %, en raison d'une demande plus importante des deux principaux combustibles employés : le fioul lourd et le gazole (respectivement +10,0 % et +13,5 %). L'industrie métallurgique et minière, qui consomme 1/5<sup>ème</sup> des carburants totaux, a notamment vu ses besoins progresser de 18,5 % en lien, notamment, avec le dynamisme du secteur. La consommation dédiée à la production d'électricité, premier poste d'utilisation des hydrocarbures, a pour sa part augmenté de 6,9 %.

**Répartition des consommations d'hydrocarbures par secteurs**



**Répartition des consommations par sources d'hydrocarbures**



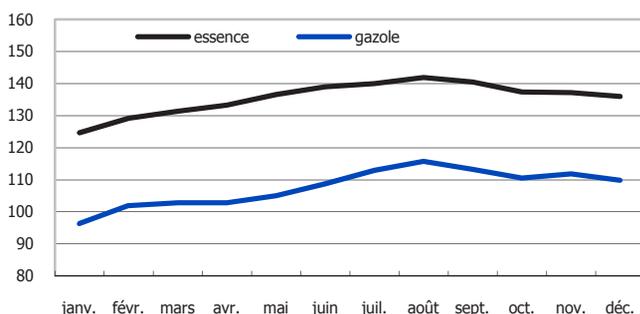
Source: DIMENC

### 3.2 LES PRIX

En 2006, une loi du pays a réformé la fiscalité des produits pétroliers en instaurant une taxation sur le volume et non plus sur la valeur, une révision non plus trimestrielle mais mensuelle des prix du carburant, ainsi qu'une harmonisation des prix sur l'ensemble du territoire.

Les prix des carburants en Nouvelle-Calédonie suivent les cours mondiaux du pétrole mais avec un décalage de plusieurs mois<sup>1</sup>, en raison des délais d'acheminement. Alors qu'ils s'étaient stabilisés au cours du deuxième semestre de 2009, les prix des carburants sur le territoire sont repartis à la hausse début 2010 avant de connaître une phase légèrement baissière en fin d'année. Toutefois, ce recul passager n'aura pas suffi à effacer l'augmentation sur les trois premiers trimestres et il ne devrait pas perdurer en 2011 consécutivement à la hausse des cours mondiaux au dernier trimestre de 2010.

Évolution du prix du carburant (en F CFP/L) en 2010



Source : DIMENC

En l'absence de taxe de stabilisation, le prix du gaz, qui représente 1,1 % des hydrocarbures consommés, suit globalement les variations du marché mondial. Son prix est revu tous les semestres : ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le prix de la bouteille de 12,5 kg s'établissait à 2 620 F CFP, en hausse de 4,8 % par rapport à juillet 2009. Néanmoins, le Congrès a voté, le 30 novembre 2010, une réduction des taxes sur l'importation de gaz, afin de limiter l'impact de la forte augmentation des cours au second semestre de cette année. Le taux de taxation du gaz s'élève dorénavant à 0,3 %, contre 27 % précédemment.

### 3.3 LA QUALITÉ DES CARBURANTS

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007 et suite à l'arrêté du 18 janvier 2007, la teneur maximale de soufre pour le gazole importé en Nouvelle-Calédonie en vue de sa vente au détail, est fixée à 50 ppm (parties par million).

L'arrêté du 29 septembre 2009, sur la qualité de l'essence fixe, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la teneur maximale de soufre à 50 ppm (contre 500 ppm jusque-là) et la teneur de benzène à 1 % (au lieu de 5 %).

L'abaissement de ces seuils permet ainsi de diminuer significativement les émissions de particules nocives dans l'atmosphère et contribue à l'amélioration du rendement des dispositifs d'échappement.

<sup>1</sup> Entre deux et quatre mois.

## 4. La maîtrise de l'énergie et le traitement des déchets

### 4.1 LE COMITÉ TERRITORIAL POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (CTME)

Le Comité Territorial pour la Maîtrise de l'Énergie (CTME), créé en 1981, assure la gestion du Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME). Il soutient financièrement les projets de particuliers ou d'entreprises liés aux économies d'énergie, à l'utilisation et à la promotion des énergies renouvelables.

Le FCME finance pour l'essentiel le Programme territorial de maîtrise de l'énergie (PTME), élaboré annuellement par le CTME. En 2010, le budget du FCME s'élève à 220 millions de F CFP (dont 210 millions pour le PTME), la participation de l'ADEME atteignant 105 millions de F CFP et celle de la Nouvelle-Calédonie 115 millions de F CFP. La part de la Nouvelle-Calédonie est abondée en partie par la taxe parafiscale sur l'essence perçue par les douanes (taxe pour les énergies renouvelables), de 0,6 F CFP/l.

Au cours des dernières années, les subventions du CTME ont, en majorité, été allouées à des projets ayant recours aux énergies renouvelables pour l'électrification et de pompage d'eau en sites isolés. Depuis 2009, le CTME tend à favoriser l'installation de chauffe-eau solaires individuels et collectifs, l'application de la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale – ensemble d'objectifs visant à améliorer la conception ou la rénovation des bâtiments afin de limiter leur impact environnemental) et la réalisation de bilans carbone (évaluation des émissions de gaz à effet de serre induites par une activité). À cette fin, les budgets de 2009 et 2010 ont triplé par rapport à 2008.

#### Montant des budgets et des projets

Millions de F CFP	2007	2008	2009	2010 <sup>(1)</sup>	Variation 2009/2008
Budget	76,6	79,3	234,5	210,0	196%
dont énergies renouvelables	38,1	53,8	163,9	95,0	204%
dont maîtrise de l'énergie	13,0	11,8	29,4	78,0	150%
dont approche globale (études, démarche HQE, etc.)	25,6	13,7	41,2	37,0	201%
Montants des projets	133,5	224,2	638,2		185%
Taux de subvention	57%	35%	37%		1,4 pts

(1) : exercice budgétaire non finalisé

Source : DIMENC

### 4.2 PRÊT ENVIRONNEMENT ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DE L'AFD (PEME)

Le développement par les pouvoirs publics d'un cadre réglementaire pour protéger l'environnement de la Nouvelle-Calédonie, a amené l'Agence Française de Développement à mettre en place, fin 2009, un nouveau dispositif, le Prêt Environnement et Maîtrise de l'Énergie (PEME). Ce prêt bancaire à taux bonifié, proposé aux entreprises par les banques de la place, vise à financer des investissements favorables à l'environnement et à l'efficacité énergétique. À cet effet, l'association GRAINE (Groupement pour Agir et Innover pour l'Environnement), créée par les chambres consulaires et l'AFD, accompagne techniquement les entreprises dans la définition de leurs projets et leur délivre un agrément pour l'obtention d'un PEME.

La première enveloppe de l'AFD pour financer ce dispositif s'élève à 1,8 milliard de F CFP sur trois ans. À cela, s'ajoutent 1,2 milliard de F CFP engagés par la Banque Européenne d'Investissement, dans le cadre de la ligne de crédit Environnementale II signée le 8 juillet 2010 avec les banques de la place.

En 2010, 14 projets ont été approuvés à ce titre, pour un montant total de 345 millions de F CFP de prêts.

### 4.3 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

L'amélioration de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés fait l'objet d'une attention particulière, notamment sur le Grand Nouméa (163 723 habitants<sup>1</sup>).

Les quatre communes de l'agglomération du Grand Nouméa (communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta) avaient transféré leur compétence de service public de traitement des déchets ménagers et assimilés au Syndicat de Communes pour le Traitement des Déchets Ménagers de l'Agglomération du Grand Nouméa (SIVU TOM), créé en juin 2005. Ce syndicat a été dissout le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et ses compétences ont été transférées au Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIVOM-SIGN).

La gestion du traitement des déchets ménagers et assimilés a été déléguée, par un contrat de concession de travaux et de service public, à la Société Calédonienne de Services Publics (CSP) pour une durée de 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005. Cette société assure également la réhabilitation des différents Centres d'enfouissement technique (CET) de l'agglomération (Ducos, Gadji et la Coulée).

C'est dans ce cadre que l'Installation de stockage de déchets ménagers et assimilés (ISD) et le Quai d'apport volontaire (QAV) à Gadji (Païta) ont été mis en service en juin 2007. L'aménagement du site s'est terminé au 1<sup>er</sup> trimestre 2008, avec la réalisation d'un réseau de biogaz<sup>2</sup> et d'une torchère<sup>3</sup>. À Ducos (Nouméa), le Centre de tri, de transit et de valorisation (CTTV) et le Quai d'apport volontaire ont été achevés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2008 pour une mise en service autorisée en mai 2009. La réhabilitation du site de la Coulée (Mont-Dore) est en cours et l'exploitation du Quai d'apport volontaire a été autorisée en décembre 2010.

En 2010, 80 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés, issus des collectes et des apports volontaires, de l'Agglomération du Grand Nouméa ont été traités (contre 87 660 en 2009), soit 488 kg par habitants. Cette réduction résulte essentiellement de la diminution des encombrants et déchets verts non valorisables suite à la restructuration des services de collectes et la mise en place de filières réglementées. À l'inverse, les tonnages traités d'ordures ménagères et de déchets verts valorisables sont en hausse (respectivement +3 % et +10 % en 2010). Le traitement des déchets est financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), dont le montant dépend de la fréquence hebdomadaire des collectes et du nombre de bacs facturés.

Afin de déterminer les filières de recyclage et de valorisation des déchets à développer, une étude de caractérisation des déchets ménagers a été lancée en 2010, par le Syndicat Intercommunal. Ainsi, la moitié des déchets ménagers (composés à 23 % de papiers et cartons,

---

1 Recensement 2009.

2 Gaz produit par la fermentation de matières organiques animales ou végétales en l'absence d'oxygène.

3 Une torchère réalise la combustion d'un gaz.

20 % d'emballages -verre, plastique et métal- et 12 % de déchets compostables) de l'agglomération pourraient être valorisés.

En janvier 2011, trois Centres de tri et de transit (CTT) ont également été ouverts, en remplacement des anciens Centres d'enfouissement technique (CET) de Bourail<sup>1</sup>, La Foa et Boulouparis. L'ouverture d'un quatrième Centre est également prévue au cours du second semestre 2011 à Thio.

La Province Sud a réglementé, en 2008, le recyclage de 5 types de déchets : huiles usagées, pneumatiques usagés, véhicules hors d'usage, piles et accumulateurs et batteries. La délibération instaurant une gestion responsable des déchets en vue de la protection de l'environnement, pose le principe fondateur de ce cadre réglementaire : la « responsabilité élargie des producteurs » (REP), selon lequel les producteurs ou importateurs doivent financer et organiser la collecte et le traitement des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché. Dans ce contexte et afin de mutualiser leurs besoins de traitement, plus d'une centaine de professionnels sont regroupés au sein de l'éco-organisme TRECODEC (Traitement écologique et économique des déchets), créé le 15 juillet 2008. Celui-ci, financé par la taxe d'éco-participation, gère la mise en place de points de collecte et d'apports volontaires pour les déchets concernés par la nouvelle réglementation. Ainsi, plus de 5 000 tonnes de déchets et 800 véhicules hors d'usage ont été collectés en 2010.

Un Fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, créé le 3 avril 2003, permet d'aider financièrement les Provinces et les communes pour la réalisation d'opérations relatives aux déchets présentant un risque pour l'environnement. Ce fonds est alimenté par la Taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP) exigible sur huit<sup>2</sup> types de produits importés et susceptibles de générer, en fin de vie, des nuisances environnementales. Depuis l'instauration de cette taxe, 509 millions de F CFP ont été alloués entre autre à des projets d'élimination de stocks historiques de déchets orphelins, de soutien à la mise en place de filières de traitement réglementées et d'aide à la mise en place de Centres de tri et transit (CTT).

---

<sup>1</sup> Le Syndicat intercommunal Sud (SIVM sud) assure le service public de gestion des déchets des communes de Boulouparis, Bourail, Farino, La Foa, Moindou, Thio et Sarraméa.

<sup>2</sup> Actuellement seul cinq types de produits sont taxés : les huiles lubrifiantes, les piles et batteries de piles, les accumulateurs électriques, les pneumatiques en caoutchouc neufs et usagés.

## 5. L'eau

---

### 5.1 LES INFRASTRUCTURES ET LA DISTRIBUTION

L'adduction d'eau potable est une compétence essentiellement municipale. Cependant, la distribution d'eau potable est assurée également par la Calédonienne des Eaux (CDE) dans le cadre de contrats de délégation de service public avec les communes. La CDE, filiale du groupe Suez Environnement, gère ainsi la distribution d'eau potable des communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta (contrat de prestation avec la SEUR<sup>1</sup>), Koumac et La Foa. Les 27 autres municipalités gèrent directement la distribution de l'eau. La CDE assure toutefois des prestations de services d'entretien des installations de production et de traitement de l'eau potable pour certaines de ces communes.

À partir du second trimestre 2011, la commune de Boulouparis délèguera le service de distribution de l'eau à la CDE, pour une durée de 12 ans.

### 5.2 L'ASSAINISSEMENT

En 2010, le territoire comprend 18 stations d'épuration publiques.

La commune de Nouméa compte 6 stations d'épuration d'une capacité totale de 47 185 équivalent-habitants, pour des besoins d'assainissement de 97 579 habitants (2009). Ainsi, plus de la moitié des Nouméens ne sont pas raccordés aux stations publiques. Environ 60 % des effluents d'eaux usées domestiques de la ville de Nouméa sont rejetés en milieu naturel, après un simple prétraitement par fosses septiques ou fosses toutes eaux. Face à ce constat, la municipalité de Nouméa a engagé plusieurs projets afin d'améliorer le réseau d'assainissement de la ville.

En 2009, la ville de Nouméa a choisi de nouveau la CDE comme délégataire des services de distribution de l'eau et de l'assainissement. Elle a programmé avec la CDE plusieurs investissements dans des domaines tels que le remplacement des branchements au plomb et la construction de deux stations d'épuration (Centre-Ville et Sainte-Marie). Au centre-ville, la construction de la station d'épuration a débuté en 2010. D'une capacité de 20 000 équivalent-habitants, extensible à 30 000 équivalent-habitants, elle devrait être opérationnelle en 2012. Cette station permettra notamment d'améliorer la qualité de l'eau rejetée dans le Port de Nouméa. À Sainte-Marie, les études de la station d'épuration ont débuté en 2010, pour une mise en service programmée fin 2013. Cette station d'une capacité totale de 30 000 équivalents-habitants permettra d'améliorer la qualité de l'eau rejetée dans le milieu naturel. Ces deux stations, basées sur la technologie membranaire<sup>2</sup>, représentent un investissement de 4,3 milliards de F CFP. Elles seront financées par la Calédonienne des Eaux dans le cadre du contrat de délégation de service public de l'assainissement de la ville de Nouméa.

---

<sup>1</sup> Société des Eaux Urbaines et Rurales (Société d'Economie Mixte) associant la commune de Païta et le groupe Suez. Elle est concessionnaire du service d'eau potable de Païta mais sous-traite l'exploitation quotidienne à la Calédonienne des Eaux.

<sup>2</sup> La technologie membranaire est un procédé de séparation utilisé notamment pour le traitement des eaux usées. Elle permet d'obtenir des eaux rejetées qui présentent la qualité « eaux de baignade » et qui peuvent être réutilisées en arrosage.

En 2010, la ville de Nouméa a adopté un nouveau schéma directeur d'assainissement d'une durée de 20 ans. Ce schéma comprend une programmation pluriannuelle des travaux et un zonage d'assainissement pluvial. Les travaux prévus pour le traitement des eaux usées incluent notamment l'extension de capacité des stations d'épuration et la création d'une station d'épuration à Ducos d'une capacité de 33 000 Equivalents-Habitants. À l'horizon de 20 ans, 95 % des effluents domestiques devraient être raccordés à une station d'épuration communale.

Au Mont Dore, la station d'épuration de Boulari a été achevée fin 2010 et entrera en service début 2011. D'une capacité de 4 500 équivalent-habitants, elle est également basée sur la technologie membranaire.

Il existe, par ailleurs, d'autres stations réalisées sur financements privés (individuels ou collectifs : hôtels ou industriels) ; l'usine métallurgique Vale Nouvelle-Calédonie possède ainsi, par exemple, 5 stations d'épuration.

### 5.3 LES TARIFS DE L'EAU SUR NOUMÉA

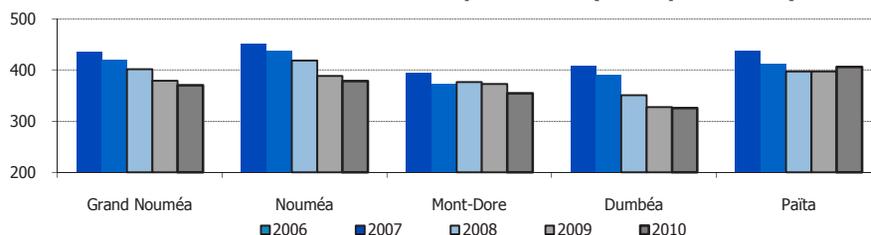
Le contrat de délégation de service public, entre la Calédonienne des Eaux (CDE) et la municipalité de Nouméa, prévoit l'augmentation progressive des tarifs de l'assainissement entre 2010 à 2016. Ces hausses tarifaires permettront de financer la construction de deux nouvelles stations d'épuration. Ainsi, à Nouméa, les prix de l'eau pour l'utilisateur, incluant les services d'eau et d'assainissement, ont crû d'environ 15 % en 2010 par rapport à 2009. Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, un abonnement au service « assainissement » a été introduit dans la facturation (310 F CFP par trimestre) et le tarif de base de l'assainissement a augmenté. Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les prix de base de l'assainissement et de l'eau ont de nouveau été revus à la hausse. Ces évolutions devraient se poursuivre jusqu'en 2016, avec une hausse globale, entre 2009 et 2016, estimée à 50 %.

### 5.4 LA CONSOMMATION SUR LE GRAND NOUMÉA

En 2010, le nombre d'abonnés dans le Grand Nouméa (+4,5 %) a augmenté plus rapidement que le volume consommé (+2,1 %). La consommation par abonné a, de ce fait, diminué par rapport à 2009 (-2,2 %). Cette diminution de la consommation par abonné est régulière sur la période 2000-2010, avec une baisse moyenne de 3,2 % par an.

Cette évolution est due, en particulier, à la baisse du nombre d'habitants par abonné (ou foyer). L'augmentation du nombre d'habitations collectives et la réduction des surfaces des logements, à Nouméa notamment, et le développement de zones d'habitat social, à Dumbéa principalement, contribuent à cette baisse. Une consommation mieux maîtrisée de l'eau participe également à la réduction de la consommation moyenne par abonné.

**Évolution de la consommation par abonné (en m<sup>3</sup> par abonné)**



Source : Calédonienne des Eaux

# Section 6

## Le nickel

### 1. Généralités

#### Le poids du secteur du nickel (mines et métallurgie) dans...

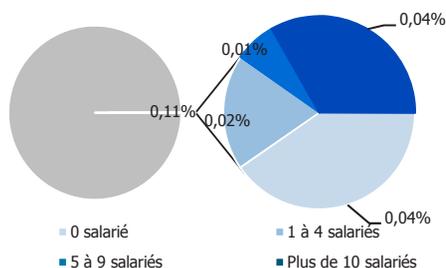
##### ... la création de richesses (2006)



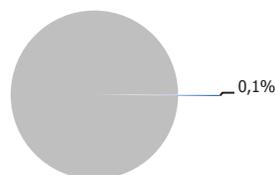
##### ... les effectifs salariés (juin 2010)



##### ... la démographie d'entreprises (2010)



##### ... les créations d'entreprises (2010)



Source : Isee

Sur la dernière décennie, au-delà de son impact en termes d'emplois ou de richesses créées, le secteur du nickel a été l'un des moteurs de la croissance de l'économie calédonienne par l'ampleur de ses investissements avec les différents projets de création d'usines métallurgiques. Premier secteur exportateur du territoire, son impact sur la balance commerciale du « Caillou »<sup>1</sup> est également déterminant.

Après deux années impactées par la crise économique et financière mondiale, le marché du nickel a retrouvé son dynamisme. La demande mondiale est toujours tirée par les besoins de la Chine et le retard pris par certains projets d'usines de nickel a limité l'offre, tirant le cours du nickel vers le haut. Le territoire a su bénéficier de cette conjoncture favorable, les exportations de nickel progressant aussi bien en volume qu'en valeur.

<sup>1</sup> Nom parfois attribué à la Nouvelle-Calédonie, en référence à ses richesses minières.

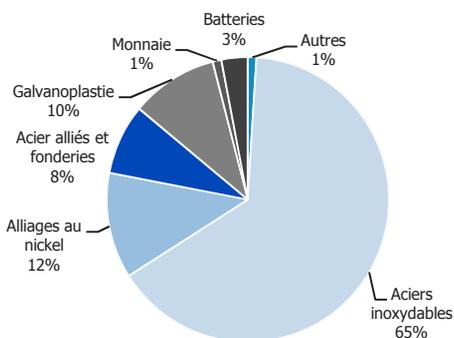
L'année 2010 a été marquée, en Nouvelle-Calédonie, par les avancées des usines de Vale Nouvelle-Calédonie et de l'usine du Nord. La première est parvenue à produire, en dépit d'un incident notable sur l'une de ses colonnes d'extraction, puis à commercialiser un produit semi-fini ; la seconde a été livrée de la totalité de ses modules en provenance de Chine, dont l'assemblage est en cours.

## 2. Le nickel dans le monde

### 2.1 L'UTILISATION DU NICKEL

Les deux-tiers de la production mondiale de nickel est destinée à la fabrication d'aciers inoxydables. Ces derniers sont utilisés par une multitude de secteurs de l'économie : chimie, biens d'équipement, biens de consommation courante, automobile, bâtiment. Cette proportion a doublé en une quarantaine d'années. Métal facile à allier avec la plupart des autres métaux, le nickel confère aux produits métallurgiques une résistance mécanique accrue ainsi qu'une très bonne résistance à la corrosion et aux hautes températures. Le nickel est d'ailleurs actuellement l'élément d'addition le plus répandu parmi les quelque 3 000 alliages modernes utilisés. Son utilisation à l'état pur est beaucoup moins courante.

**Usages du nickel dans le monde**



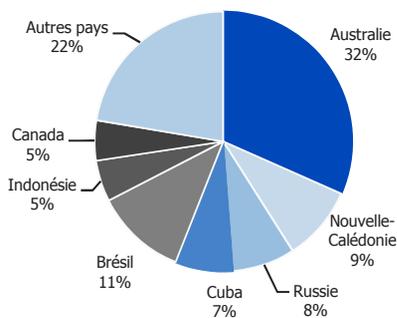
Source : ERAMET

### 2.2 LA NOUVELLE-CALEDONIE, TROISIÈME RÉSERVE MONDIALE DE NICKEL

L'estimation des réserves de nickel place la Nouvelle-Calédonie au 3<sup>ème</sup> rang mondial, après l'Australie (32 %) et le Brésil (11 %). Toutefois, l'appréciation du niveau des réserves<sup>1</sup> mondiales de nickel repose sur des estimations. Ainsi, la répartition géographique des réserves peut varier significativement d'une année sur l'autre, en fonction de l'information disponible. L'évaluation exacte des réserves demeure donc complexe à appréhender.

Le nickel est un métal relativement répandu sur l'ensemble de la planète. Toutefois, cette abondance doit être relativisée car les gisements de nickel exploitables dans des conditions économiquement viables sont nettement moins nombreux.

**Estimation des réserves mondiales de nickel**



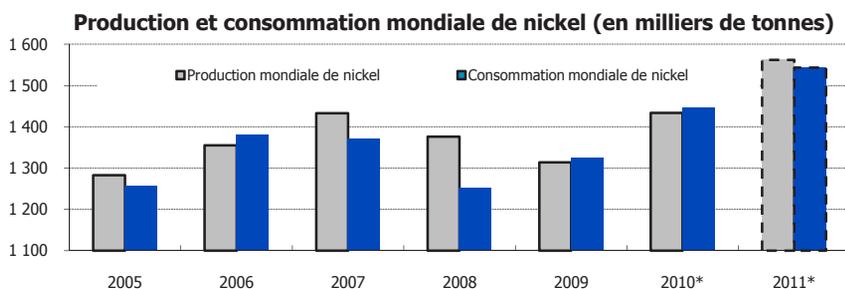
Source : USGS

<sup>1</sup> Source: USGS 2010.

## 2.3 LE MARCHÉ MONDIAL DU NICKEL, EN ROUTE VERS DE NOUVEAUX RECORDS

Après deux années impactées par la crise économique mondiale, l'année 2010 a vu la consommation mondiale de nickel atteindre des sommets et la production retrouver son niveau de 2007. Cette progression est due en grande partie à la forte hausse de la production d'aciers inoxydables (+22 %), tirée principalement par la Chine. Ainsi, la consommation et la production mondiale de nickel ont augmenté de 9 % en 2010. Cette hausse de la production a été rendue possible, notamment, par l'augmentation des quantités produites en Chine et au Japon, et dont la moitié provient du Pig Iron<sup>1</sup> produit par la Chine. L'industrie du nickel continue de se développer dans ce pays, qui cherche des partenaires pour étendre son activité dans le monde. En 2010, Chinalco et Rio Tinto ont signé un protocole d'accord concernant la création d'une entreprise commune dans la prospection minière.

En 2010, avec 53 718 tonnes de nickel métal produites, la Nouvelle-Calédonie représente 3,7 % de la production mondiale.



Source : ERAMET (\* estimations pour 2010 et prévisions pour 2011)

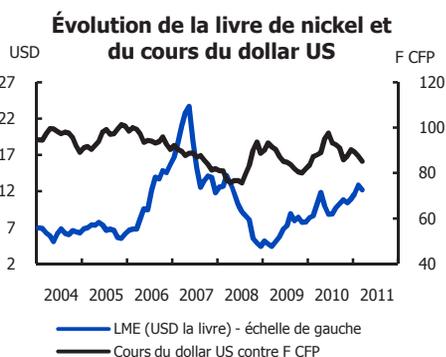
Les stocks de nickel ont baissé progressivement au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010, puis sont repartis à la hausse à la fin du mois d'août, du fait d'une demande plus faible, pour finir l'année au dessus des 135 000 tonnes au LME (-16 % sur un an). Les stocks de produits finis chez les producteurs de nickel, représentant 60 % du total stocké, sont, dans le même temps, restés stables (+1 %). Au total, les stocks ont donc reculé de 6 % sur un an et représentent 12 semaines de consommation réelle mondiale en fin d'année 2010, contre 14 semaines en 2009.

La consommation et la production mondiale de nickel devraient, d'après les prévisions des analystes, continuer de progresser en 2011, la production devenant même supérieure à la consommation. La hausse de la production devrait provenir de la montée en puissance de l'usine de Vale Nouvelle-Calédonie et, dans une moindre mesure, de celle de Onca puma (Brésil) ainsi que du retour à des niveaux de production normaux sur le complexe industriel de Sudbury au Canada après la grève de 2010. Enfin, la production de Pig Iron devrait rester à des niveaux proches de ceux de 2010, tout en continuant de jouer leur rôle de variable stabilisatrice sur le niveau du cours. En conséquence, les stocks pourraient repartir à la hausse (+8 %), mais continueraient de représenter 12 semaines de consommation réelle mondiale en 2011.

<sup>1</sup> Fonte de nickel à base de nickel latéritique et à faible teneur.

## 2.4 LE COURS PROGRESSE EN 2010

Toujours soutenu par la demande chinoise, le cours s'est apprécié de 48 % en moyenne sur un an, à 9,9 \$/lb. L'évolution du cours sur l'année 2010 peut être décomposée en 3 périodes. Au cours de la première, de janvier à avril, le cours a progressé atteignant un point haut en fin de période, à plus de 12 \$/lb, en raison d'un déficit d'offre par rapport à la demande (du fait de la grève affectant le complexe minier de Sudbury au Canada). Le cours a connu une légère correction au second trimestre avec, d'une part, la fin de la période de restockage des aciéristes chinois, dont la demande avait tiré le cours vers le haut au trimestre précédent, et d'autre part les interrogations concernant la situation de la Grèce, l'Espagne et le Portugal. Enfin, l'augmentation progressive du cours à partir de juillet jusqu'à la fin de l'année, est liée principalement à la faiblesse du dollar américain.



Source : Service des mines et de l'énergie

### Évolution du cours moyen du nickel au LME

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Nickel au LME (USD la livre)	11,0	16,9	9,6	6,6	9,9	48,9%
Dollar US contre F CFP	95,2	87,1	81,6	85,9	90,1	4,9%
Nickel au LME (F CFP la livre)	1039,8	1477,3	765,3	564,4	890,2	57,7%

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie

Sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2011, le cours du nickel a progressé de 11 %, passant de 10,9 \$/lb en décembre 2010 à 12,2 \$/lb en mars 2011. Cette hausse est liée à un déficit de l'offre par rapport à la demande, qui est tirée par la reprise des commandes en début d'année. Sur la même période, les stocks ont baissé, le nickel étant le seul métal de base dans cette situation. Les événements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi que le tsunami japonais et les craintes de dérapage inflationniste en Chine, ont entraîné un mouvement de correction au mois de mars, le cours reculant de -5 % par rapport au mois précédent.

Sur le second semestre 2011, les acteurs anticipent un marché excédentaire, en liaison notamment avec les évolutions des projets de Vale NC et Ambatovy. Le consensus des analystes table sur un cours moyen à 11,5 \$/lb en 2011.

## 3. Le nickel en Nouvelle-Calédonie

---

### 3.1 L'EXTRACTION DU MINÉRAI

L'extraction est assurée par une dizaine de sociétés. La Société Le Nickel (SLN) et la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) sont les principaux opérateurs miniers, concentrant plus des trois quarts de la production.

– la **Société Le Nickel** (SLN), filiale du groupe Eramet, est le principal et le plus ancien opérateur minier de la Nouvelle-Calédonie. Le capital de la SLN est détenu à hauteur de 56 % par Eramet, de 34 % par la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle<sup>1</sup> (STCPI) et de 10 % par Nisshin France (producteur d'acier inoxydable au Japon). Sa production est essentiellement destinée à alimenter l'usine de Doniambo. La SLN exploite deux grands centres miniers sur la Côte Est de la Grande Terre, à Thio et à Kouaoua, et deux centres sur la Côte Ouest, celui de Kopéto à Népoui (communes de Pouembout et Poya) et celui situé sur le massif de Tiébaghi à Koumac. Un cinquième centre a été ouvert en 2008, à Poum, dont le volume de production reste cependant encore modeste. La SLN fait également extraire du minerai sur les sites de l'Étoile du Nord à Koumac et d'Opoué à Tontouta par la Société Minière Georges Montagnat (SMGM), dans le cadre d'un contrat de sous-traitance et à Poro par la Société Minière de Poro (SMP) filiale de Mai-Kouaoua Mines (MKM).

– la **SMSP**<sup>2</sup> est détenue par la Sofinor<sup>3</sup> (87,27 %), des petits porteurs (8,02 %) et la Sodil (4,62 %). Elle exploite les centres de Ouaco (Kaala-Gomen), Poya, Nakety à Canala et Kouaoua. Par ailleurs, pour faire face à la baisse programmée des teneurs en nickel de son minerai, la SMSP s'est engagée depuis 2005 avec l'aciériste coréen Posco dans la construction d'une usine de nickel sur le site de Gwangyang en Corée du Sud dont elle détient 51 % du capital<sup>4</sup>, permettant de traiter un minerai de faible teneur et de rallonger ainsi la durée d'exploitation de ses mines. L'usine est officiellement entrée en service à partir d'octobre 2008. Elle a atteint sa pleine capacité de production en octobre 2009. En 2010, l'usine de Gwangyang a produit 20 512 tonnes de nickel métal.

– la **Société des Mines de Tontouta** (SMT) du Groupe Ballande exploite, à travers ses filiales la Société des Mines de Cap Bocage (SMCB) et la Société des Mines de Nakéty (SMN), les centres de Monéo (Houaïlou) et Nakéty (Canala).

– la **Société Minière Georges Montagnat** (SMGM) exploite le centre Vulcain situé dans la vallée de la Tontouta.

– la **Société Gestion-Exploitation des Mines de Nickel** (GEMINI) exploite le centre de Bogota (Canala) pour son compte et celui de la SMT.

---

<sup>1</sup> Elle est composée de Promosud (cf. Chapitre II Section 3), qui détient 50 % des parts et de Nordiles, qui possède le solde des parts et qui associe la Province de Îles (à travers la Sodil, à hauteur de 25 % du capital) et la Province Nord (dont la holding financière, Sofinor, avec également 25 % des parts). Depuis le milieu de l'année 2007, la STCPI détient 34 % du capital de la SLN. Ce montage permet aux Calédoniens par le biais de leurs Provinces, d'être présents au capital de la SLN et de participer au Conseil d'Administration. Elle permet également aux Provinces, en fonction des résultats de la SLN, de percevoir des dividendes.

<sup>2</sup> La création de la SMSP remonte à 1968. En 1990, la Sofinor s'en est portée acquéreur.

<sup>3</sup> Détenu par la Province Nord (75 %) et l'ICAP (25 %).

<sup>4</sup> Elle détient 51 % des sociétés : Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée (SNNC) et Nickel Mining Company (NMC) ; la première produit du nickel dans son usine métallurgique de Corée du Sud, et la deuxième l'approvisionne en minerai de nickel provenant des mines calédoniennes.

Les exportations de minerai calédonien ont progressé de 30 % sous l'effet, principalement, de la hausse des livraisons à l'Australie (+59 %). Les ventes à ce client, qui représente la moitié des exportations de minerai, avaient été impactées, au premier semestre 2009, par l'arrêt temporaire de la production de l'usine hydrométallurgique de Yabulu en Australie et par les intempéries en Nouvelle-Calédonie. Les exportations, exprimées en valeur, sont reparties sensiblement à la hausse (+78 %), de même que le prix moyen à l'exportation (+37 %) dans le sillage de l'appréciation du cours du nickel.

#### Production et exportations de minerai (minerai humide et équivalent en métal contenu)

	2007	2008	2009 <sup>(1)</sup>	2010	Var. 10/09
<b>Production (en milliers de tonnes humides)</b>	<b>7 575</b>	<b>6 172</b>	<b>5 689</b>	<b>8 709</b>	<b>53,1%</b>
Saprolites	5 508	4 689	4 296	6 018	40,1%
Latérites	2 067	1 483	1 392	2 691	93,3%
<b>Exportations (en milliers de tonnes humides)</b>	<b>4 040</b>	<b>3 100</b>	<b>3 514</b>	<b>4 572</b>	<b>30,1%</b>
Saprolites	2 395	1 276	2 066	2 272	10,0%
Latérites	1 645	1 825	1 448	2 300	58,8%
<b>Exportations (en millions de F CFP)</b>	<b>38 174</b>	<b>16 923</b>	<b>14 711</b>	<b>26 198</b>	<b>78,1%</b>
Prix moyen à l'exportation (en F CFP / th)	9 448	5 458	4 186	5 730	36,9%

(1) Chiffres rectifiés

Sources : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie, ISEE

### 3.2 LA MÉTALLURGIE DU NICKEL

En 2010, l'activité métallurgique du territoire a été marquée par l'entrée en production, au mois d'octobre, de l'usine hydrométallurgique de Vale Nouvelle-Calédonie. Le 21 avril, elle avait pourtant subi un incident majeur, le corps de l'une des colonnes de l'unité d'extraction primaire (servant à l'élution de nickel) se rompant à sa base. Ce contretemps l'a contrainte à ne commercialiser provisoirement qu'un produit semi-fini, appelé NHC (Nickel Hydroxyde Cake). Les exportations de NHC se sont élevées à 118 tonnes de métal contenu, valorisées pour 180 millions de F CFP. Elles ont été livrées à l'usine de Yabulu, propriété de l'entreprise Queensland Nickel Pty Ltd (QNPL), avec laquelle un accord a été signé prévoyant la vente d'un minimum de 4 000 tonnes de nickel contenu.

Il n'existait, jusqu'en 2009, qu'une seule usine produisant du métal en Nouvelle-Calédonie ; celle de la SLN<sup>1</sup>. Cette usine produit, à partir d'un procédé pyrométallurgique, des ferronickels carburés à environ 25 % de teneur en nickel et des mattes à haute teneur en nickel (75 %) contenant également du cobalt. Les ferronickels, qui représentent 73 % de sa production, sont utilisés directement par la sidérurgie pour la production d'aciers inoxydables. Les mattes sont raffinées à Sandouville, près du Havre, dans une usine appartenant à Eramet afin d'obtenir, entre autres, du nickel métal de grande pureté (à 99,99 %), notamment utilisé dans les superalliages.

La production de l'usine de Doniambo s'est établie à 53 718 tonnes de nickel en 2010 (+3 % sur un an), les exportations progressant de 9 % dans le même intervalle.

Cette hausse de la production est toujours en ligne avec le plan d'augmentation de la production à 60 000 tonnes à l'horizon de 2012-2013. Cependant, l'objectif de 55 500 tonnes produites en 2010 n'a pas été atteint en raison principalement de la baisse tendancielle de la teneur du minerai, entraînant un déficit de 2 200 tonnes.

<sup>1</sup> Cette usine est entrée en production en 1910.

## Production et exportations de produits métallurgiques tirés du nickel calédonien

	2007	2008 <sup>(1)</sup>	2009 <sup>(1)</sup>	2010	Variation 10/09
<b>Production (tonnes de métal contenu)</b>	<b>59 796</b>	<b>51 131</b>	<b>52 132</b>	<b>53 940</b>	<b>3,5%</b>
Mattes	44 954	37 567	38 230	39 802	4,1%
Ferronickels	14 842	13 564	13 902	13 917	0,1%
NHC (Nickel Hydroxyde Cake)	0	0	0	222	ns
<b>Exportations (tonnes de métal contenu)</b>	<b>57 431</b>	<b>52 195</b>	<b>51 180</b>	<b>55 892</b>	<b>9,2%</b>
Mattes	43 426	38 549	36 985	41 381	11,9%
Ferronickels	14 005	13 646	14 196	14 393	1,4%
NHC	0	0	0	118	ns
Part de la production exportée	96%	102%	98%	104%	5,5%
<b>Exportations en valeur (millions de F CFP)</b>	<b>133 112</b>	<b>81 294</b>	<b>62 171</b>	<b>89 243</b>	<b>43,5%</b>
Valeur moyenne à l'exportation (2)	2 318	1 558	1 215	1 597	31,4%

(1) Chiffres rectifiés, (2) F CFP/kg de métal contenu

Sources : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie, ISEE

## 4. Perspectives

Le Schéma de mise en valeur des richesses minières de la Nouvelle-Calédonie a été adopté par le Congrès de Nouvelle-Calédonie le 18 mars 2009. Ce texte fixe des objectifs à atteindre en édictant des principes directeurs, mais n'a pas de force contraignante. Le nouveau code minier, découlant de ce Schéma, a été adopté par le Gouvernement le 28 avril 2009 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2009. Il constitue désormais la nouvelle réglementation minière. Grâce à ces deux textes, la Nouvelle-Calédonie dispose désormais d'une législation à la hauteur des enjeux, notamment en termes de développement durable.

Dans le prolongement du schéma de mise en valeur des richesses minières, le Comité des signataires qui s'est tenu à Paris, le 24 juin 2010 a proposé l'élaboration d'un schéma industriel pour assurer une cohérence dans la gestion sur la durée des projets minières et métallurgiques et de l'action des opérateurs et des Provinces. Mme Anne Duthilleul a été missionnée par l'État pour en diriger la réalisation. Dans ce cadre, elle a déjà piloté trois Comités mines et métallurgie, composé des signataires de l'Accord et de représentants des collectivités, dont le dernier a eu lieu début avril 2011. L'analyse comporte plusieurs volets, notamment :

- la réalisation d'une étude bibliographique sur l'ensemble des procédés existants (métallurgie, hydrométallurgie,...) ;
- l'estimation de l'ensemble des ressources minières du territoire ;
- l'évaluation de la valeur ajoutée produite en fonction du type d'organisation de la filière (modèles SLN, Vale Nouvelle-Calédonie, SMSP, petits mineurs,...) ;
- la mesure de l'impact de l'activité minière (type de centrale électrique, de technologies, ...)

### 4.1 LES PROJETS DE LA SLN

#### 4.1.1 La stratégie de la SLN à moyen-long terme

Conséquence de la crise du secteur nickel et notamment du faible niveau des cours pendant près d'un an, la SLN a fait réaliser en 2009 deux études stratégiques par un cabinet de conseil, dont les conclusions principales sont les suivantes :

- la première étude a permis de définir un plan d'actions, le Plan d'Amélioration de la Compétitivité (PAC), visant à repositionner à l'horizon 2012 le « cash cost » de la SLN à la moyenne des producteurs de ferronickel. Il reprend les plans d'actions lancés depuis 2007 (processus minier, maintenance, marche technique de l'usine), en y adjoignant des mesures de productivité et une modernisation de l'organisation. L'objectif est d'atteindre en 3 ans plus de 10 milliards F CFP (soit 1 \$/lb) d'économies structurelles en exploitation, par rapport à l'exercice 2008.

- la deuxième étude visait à définir le niveau d'exploitation optimal de la SLN. Cette étude a conclu notamment, compte tenu de l'évolution des caractéristiques de ses gisements, à un volume optimal de production annuelle de 60 000 à 65 000 tonnes avec une organisation à 4 centres miniers, 3 fours de fusion et un effectif d'environ 2 125 personnes (contre 2 369 en 2009).

La mise en place de ce plan a permis notamment à la SLN de réaliser des gains de productivité pour l'activité minière de 15 à 20 % en 2010 par rapport à 2009, tout en réalisant de nets progrès en matière de sécurité (12 accidents avec arrêt en 2010 contre 27 en 2009). Par ailleurs, l'effectif salarié de la SLN est passé de 2 369 à la fin de l'année 2009 à 2 263 un an plus tard, l'objectif du PAC étant d'arriver à 2 130 employés au début de l'année 2013, par le biais notamment du non renouvellement des départs à la retraite.

#### **4.1.2 Les investissements industriels de la SLN**

Sur les 7 milliards de F CFP d'investissements opérationnels initialement prévus par la SLN en 2010, seul 5,8 milliards ont été effectivement réalisés. L'objectif initial n'a pas été atteint pour deux raisons principales :

- des difficultés à mobiliser les moyens d'études et de réalisation ;
- l'obligation de relancer des consultations du fait d'appel d'offres infructueux.

Il est probable que ces problèmes perdurent en 2011 du fait de la montée en puissance de l'usine du Nord engendrant un pic d'activité auxquels un certain nombre d'entreprises locales ne sauront faire face en raison de leur taille. En 2011, 9 milliards d'investissements sont prévus, comprenant notamment des travaux de génie civil.

Il existe par ailleurs, depuis plusieurs années, un projet de construction d'une nouvelle centrale électrique, dont les principaux objectifs visent à pérenniser, sur un horizon de 30 ans, la production de l'usine métallurgique qu'elle alimentera et à se conformer à l'évolution des contraintes environnementales. Les résultats de l'étude, lancée fin 2008 avec un cabinet d'ingénierie et terminée mi 2009, n'ayant pas été entièrement satisfaisants, notamment en termes de coûts et de performances, une nouvelle étude a été lancée en 2010, qui intègre notamment le nouvel objectif de production à plus long terme de la SLN :

- la puissance de la centrale a été ramenée à 180 MW en liaison avec le nouvel objectif de production de Doniambo à 60 000 tonnes de nickel ;
- le choix du combustible n'est plus le charbon mais le gaz, avec EDF comme partenaire.

#### **4.1.3 Le projet d'usine hydrométallurgique de la SLN**

La SLN et la Province Sud ont signé, le 21 janvier 2009, une convention en vue de développer les gisements de Prony et Creek Pernod, situés dans le sud de la Nouvelle-

Calédonie. Ils constituent l'une des plus importantes ressources de nickel oxydé au monde. Dans un premier temps, une société commune, détenue à 50 % par la SLN et à 50 % par la Province Sud, a été créée pour mener à bien l'exploration du gisement et l'étude du projet. Elle s'est vue attribuer les permis de recherche (PRA), d'une validité de trois ans renouvelables deux fois, soit neuf ans au maximum. Dans les trois ans qui suivent la fin de la phase de recherche, elle devra réaliser une étude de faisabilité de la valorisation locale des minerais. Le projet porterait sur une capacité de production de l'ordre de 60 000 tonnes de nickel par an et ce, avec le procédé hydrométallurgique<sup>1</sup> mis au point par Eramet dans son Centre de Recherche de Trappes, afin de traiter les latérites.

Dès le premier trimestre 2009, des consultations de certains marchés de sous-traitance ont été lancées et la prospection (cartographie géologique, tests géophysiques, premiers échantillonnages) a commencé sur le terrain. Toutefois, suite à plusieurs recours en annulation des décisions d'attribution des PRA par la Province Sud, introduits par la société Vale Nouvelle-Calédonie, le Tribunal Administratif de Nouméa, par jugements rendus le 17 novembre 2009, a annulé l'attribution des permis de recherche à la SLN. La première conséquence a été l'arrêt immédiat des opérations sur le terrain et un repli de l'activité sur les concessions du Sud. Compte tenu des enjeux à long terme de ces gisements pour la SLN, celle-ci a décidé de faire appel de ces jugements devant la Cour administrative d'appel de Paris. L'arrêt n'est pas attendu avant le second trimestre 2012.

## 4.2 LE PROJET KONIAMBO (Usine du Nord)

En 1995, la SMSP et le groupe canadien Falconbridge ont signé un accord de collaboration en vue de construire une usine pyrométallurgique sur le site de Vavouto, à proximité du massif du Koniambo, non loin de Koné, dont la SMSP détient les titres miniers depuis le 30 décembre 2005. Le projet visait à créer une usine d'une capacité annuelle de 60 000 tonnes destinée à transformer, par fusion, les garniérites du massif du Koniambo, en ferro-nickel. Les ouvrages du projet comprenaient : des mines à ciel ouvert, une unité de préparation du minerai, un convoyeur terrestre, une usine de séchage, de calcination et de fusion, une centrale électrique, un port, une station d'approvisionnement en charbon et en eau douce et divers bâtiments administratifs et techniques. En octobre 2007, le coût du projet a été estimé à 3,8 milliards de dollars US<sup>2</sup>. Ce projet associe dorénavant la SMSP (51 %) et le producteur suisse Xstrata<sup>3</sup> (49 %), les actifs nickel de la société ayant été placés dans la division Xstrata Nickel. Il sera notamment l'occasion pour Xstrata Nickel de mettre en exploitation, pour la première fois, son procédé de transformation industrielle « Nickel Smelting Technology (NST) »<sup>4</sup>.

Par ailleurs, outre l'apport du massif minier au projet, la SMSP a annoncé, en 2007, qu'elle participerait à l'augmentation du capital de la co-entreprise Koniambo Nickel SAS (KNS) et au financement de la construction de l'usine, si possible à hauteur de 51 %. Cette montée en puissance de la SMSP dans le financement du projet résulte de l'accroissement attendu des

---

<sup>1</sup> Procédé différent de celui de Goro Nickel.

<sup>2</sup> Coût de développement : 4,1 milliards de dollars US.

<sup>3</sup> Xstrata a procédé au rachat de Falconbridge Ltd en août 2006.

<sup>4</sup> Le procédé « technologie de fusion du nickel » (Nickel Smelting Technology) utilise un équipement à technologie moderne, éprouvé à grande échelle dans d'autres industries lourdes, et permet ainsi de résoudre une grande partie des problèmes rencontrés dans les usines de ferronickel traditionnelles. Sa conception vise spécifiquement à confiner les poussières, permettant ainsi un rendement environnemental de pointe.

capacités financières de cette société, du fait notamment des retombées du partenariat avec Posco (cf. 4.4).

En décembre 2007, l'accord de projet entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Province Nord, la société porteuse du projet KNS et les deux partenaires Xstrata et la SMSP a été signé. Aux termes de cet accord, les partenaires industriels se sont engagés à financer la construction de l'usine. En février 2008, l'État a accordé le bénéfice des dispositifs de défiscalisation (780 millions de dollars US d'assiette éligible) pour la centrale thermique destinée à alimenter le site industriel. Au cours de l'année 2008, la co-entreprise KNS, également détenue à 51 % par la SMSP, a engagé les premiers travaux de terrassement sur le site de Vavouto et sur le massif de Koniambo.

En 2010, la construction de l'usine s'est poursuivie, selon le calendrier et le budget prévus. Les gros terrassements ont été réalisés, avec notamment la préparation des aires de stockage du minerai, les travaux de fondation de l'usine et le passage du convoyeur sous la RT1. Le chenal d'accès au port de Vavouto, ainsi que le quai principal, ont été mis en service en juin 2010 pour permettre l'arrivée, entre septembre et novembre 2010, des 17 modules de l'usine en provenance de Chine. Les travaux d'assemblage des modules, de construction de la centrale et d'accès à la mine se poursuivent, ainsi que la pose du convoyeur terrestre.

### 4.3 VALE NOUVELLE-CALÉDONIE (Usine du Grand Sud)

Cette usine hydrométallurgique est destinée à extraire du nickel (60 000 tonnes/an) et du cobalt (4 500 tonnes/an) à partir des latérites du plateau de Goro, situé dans le sud de la Grande Terre à proximité de la baie du Prony. La mine à ciel ouvert fournira à l'usine 4,5 millions de tonnes sèches de minerai par an.

Le capital de la société est détenue par : la multinationale d'origine brésilienne Vale (74 %), le groupement japonais SUMIC/Sumitomo Metal and Mining & Mitsui (21 %), et la SPMSC, Société de Participation Minière du Sud Calédonien qui regroupe les trois Provinces de la Nouvelle Calédonie (5 %, devant être portés à 10 %, avec la possibilité de monter jusqu'à 20 %). Début 2010, l'investissement a été réévalué à 4,5 milliards de dollars US.

L'État français a accordé le bénéfice des dispositifs de défiscalisation au projet pour 481 millions de dollars US d'assiette éligible, ainsi qu'à la structure de Prony Énergies pour 230 millions d'euros d'assiette éligible (destinés à la construction d'une centrale électrique au charbon, dont la moitié de la production est dédiée à l'usine du Grand Sud).

La délivrance des autorisations ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) a nécessité trois ans d'études, de recherches et de travaux effectués par l'entreprise, sans compter la mobilisation des services provinciaux (DIMENC, DENV<sup>1</sup>), et des instituts de recherche (IRD, INERIS<sup>2</sup>) compétents. Les arrêtés relatifs aux autorisations ICPE de l'usine et de l'aire de stockage des résidus sur la Kwé Ouest ont été signés par la Province Sud, le 9 octobre 2008. Ces deux arrêtés prescrivent les règles à suivre en matière d'exploitation, de

---

<sup>1</sup> DIMENC : Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Calédonie, DENV : Direction de l'Environnement de la Province Sud.

<sup>2</sup> IRD : Institut de recherche pour le développement, INERIS : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques.

surveillance des émissions et de suivi environnemental, afin de préserver au mieux l'environnement, ainsi que la santé et la sécurité publique.

L'usine du Sud a présenté fin janvier 2010 sa première solution de nickel. Toutefois, le 21 avril, le corps de l'une des colonnes de l'unité d'extraction primaire, servant à l'éluotion de nickel, s'est rompu à sa base. Cet incident est survenu alors que le premier cycle de mise en service de l'usine du Grand Sud était achevé à 91 %. Cet incident est dû notamment à un défaut de conception reconnu par le fournisseur des colonnes. La recherche des causes de l'incident a été confiée à un Comité d'experts indépendants et internationaux chargé également de formuler des recommandations pour la reconstruction. La suspension des activités sur l'unité d'extraction primaire a été mise à profit pour produire et commercialiser temporairement un produit intermédiaire non raffiné, composé à environ 38 % de nickel, afin de générer des recettes et de renforcer la maîtrise du procédé sur les unités situées en amont (de la mise en pulpe du minerai jusqu'à son passage dans l'autoclave). Vale Nouvelle-Calédonie a finalement produit ses premières tonnes de nickel non raffiné à partir d'octobre, et a réalisé ses premières exportations en décembre 2010. Cette production s'est poursuivie au cours des premiers mois de 2011. Vale Nouvelle-Calédonie travaille à la réalisation d'un plan ayant pour objectif la reconstruction de la raffinerie en deux étapes.

#### 4.4 LE PARTENARIAT SMSP-POSCO

La SMSP s'est engagée, depuis 2005, avec l'aciériste coréen Posco dans un projet d'usine de nickel situé à Gwangyang en Corée du Sud. À cette occasion, deux sociétés ont été créées en juin 2006, Nickel Mining Company (NMC) pour la mine, et la Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée (SNNC) pour l'usine. Chacune d'entre elles est détenue à 51 % par la SMSP et à 49 % par Posco. L'objectif de ce projet vise à prolonger la durée d'exploitation des mines en utilisant un minerai à faible teneur et à associer la SMSP à la création de valeur générée par le raffinage du minerai en nickel.

L'investissement total du projet est évalué (en 2005) à 704 millions de dollars US (70 milliards de F CFP). Il comprend une usine métallurgique située en Corée du Sud, capable de produire par pyrométallurgie 30 000 tonnes de nickel métal contenu dans 150 000 tonnes de ferronickels par an, et des gisements situés en Nouvelle-Calédonie, produisant les 1,8 million de tonnes de minerai par an nécessaires à l'exploitation.

La construction de l'usine a démarré en août 2006. Le premier chargement de minerai est arrivé le 17 juillet 2008 au port de Gwangyang. L'allumage du four électrique de 94 MW, le plus important au monde jamais réalisé dans ce domaine, s'est déroulé le 25 août 2008 et la première coulée de ferronickel le 20 octobre 2008, trente mois seulement après le début de la construction. L'usine est ensuite rapidement montée en puissance, pour atteindre sa pleine capacité de production au mois d'octobre 2009.

En 2010, la NMC a exporté 1 465 031 tonnes de garniérites en Corée pour alimenter l'usine de Gwangyang, permettant ainsi la production 20 512 tonnes de nickel métal.

D'un montant initial de 352 millions de dollars, ce projet constitue le plus important investissement industriel français jamais réalisé en Corée du Sud.

## Section 7

# La construction

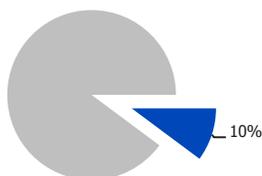
### UNE ANNÉE BIEN ORIENTÉE MAIS DES INCERTITUDES

L'activité du BTP est restée dynamique en 2010, soutenue par la construction de l'usine du Nord et les grands chantiers (préparation des installations sportives des Jeux du Pacifique 2011, construction de logements sociaux, extension/rénovation de l'aéroport). Cependant, cette année a également été marquée par des incertitudes, portant notamment sur la réforme de la défiscalisation métropolitaine et le nouveau plan d'urbanisme de Nouméa. En février 2010, le Congrès de Nouvelle-Calédonie a institué une taxe communale d'aménagement sur la construction, reconstruction et l'agrandissement des bâtiments (de 1 % à 5 % de la valeur de l'ensemble immobilier concerné selon les communes). L'indice BT 21, qui permet de suivre l'évolution des prix de vente des matériaux de construction et des coûts salariaux dans le BTP, a progressé de 3,7 %.

## 1. Le poids du secteur

### Le poids du secteur de la construction dans...

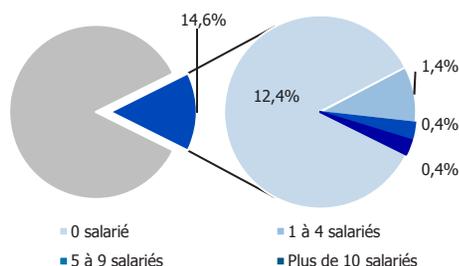
#### ... la création de richesses (2006)



#### ... les effectifs salariés (juin 2010)



#### ... la démographie d'entreprises (déc. 2010)



#### ... les créations d'entreprises (en 2010)



Source : Isee

En 2006, la valeur ajoutée dégagée par le secteur du bâtiment et des travaux publics s'élevait à 62,1 milliards de F CFP, soit 10,1 % de la valeur ajoutée du territoire. Au 31 décembre 2010, le répertoire d'identification des entreprises recensait près de 7 600 entreprises dans le secteur (+12 % sur un an), qui compte majoritairement des petites entités productives. Les entreprises de moins de 10 salariés représentent en effet 97 % du nombre total d'entreprises dans le BTP. Seules 23 entreprises (0,3 % du total) disposent d'effectifs supérieurs ou égaux à 50 salariés. Le BTP demeure néanmoins une activité très utilisatrice de main d'œuvre : en 2010, 10 % des salariés de Nouvelle-Calédonie travaillaient dans ce secteur.

## 2. Le logement

---

### 2.1 LES CONSTRUCTIONS

En 2010, la consommation de ciment a augmenté de 15 % par rapport à l'année précédente. Elle a atteint 161 000 tonnes, après avoir stagné à 140 000 tonnes en 2009 et 2008. La production locale a fortement progressé sur l'année (+16 %) tandis que l'importation de ciment, déjà marginale, a diminué de moitié.

La construction de l'usine de Nord est la principale raison de ce bond dans la consommation de ciment. À lui seul, Le chantier de l'usine du Nord a absorbé 14 % de la consommation totale de l'année 2010. Hors projets métallurgiques, le ciment consommé ressort en progression de seulement 2 %, contre respectivement +6 % et +4 % en 2008 et 2009.

#### Consommation de ciment

Milliers de tonnes	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Ventes de ciment local	119,3	133,1	121,8	137,1	138,1	160,5	16,2%
Importations de ciment	3,8	0,6	15,1	2,4	1,7	0,8	-54,5%
<b>Consommation de ciment</b>	<b>123,1</b>	<b>133,7</b>	<b>136,9</b>	<b>139,5</b>	<b>139,9</b>	<b>161,2</b>	<b>15,3%</b>
dont projets nickel	8,5	15,0	13,6	8,7	3,5	22,1	538,1%

Sources : ISEE, Holcim, Cellule économique du BTP

### 2.2 LE FINANCEMENT DU LOGEMENT

L'investissement immobilier des ménages a été dynamique en 2010. Dans ce contexte, la croissance des encours des crédits à l'habitat des ménages (74 % du total des crédits à l'habitat) s'est accélérée en 2010 (+10,9 % contre +8,2 % en 2009). Cette progression est le résultat d'une hausse de 22 % en volume des octrois de crédits à l'habitat en faveur des ménages. Cette situation est liée, en partie, à la baisse des taux des prêts immobiliers. Pour les entreprises, l'encours de crédits à la construction a progressé de 10 % sur un an, après une année exceptionnelle en 2009 (+39 %).

Le dispositif du Prêt à taux zéro (PTZ) a été institué en décembre 2010 et est entré en vigueur en février 2011. Il est destiné à faciliter l'accession à la propriété des familles dont le revenu mensuel est compris entre 270 000 et 540 000 F CFP. Le montant de ce prêt, accordé en complément d'un prêt bancaire, est plafonné à 15 millions de F CFP.

Le dispositif d'aide au logement a fait l'objet d'une réforme, entrée en vigueur en juillet 2010. Les loyers de référence pouvant donner accès à cette aide ont été révisés à la hausse, pour correspondre aux réalités du marché et permettre d'étendre ce dispositif aux logements du parc privé. De plus, elle a été élargie aux personnes âgées et aux étudiants. Cette aide est financée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les Provinces et le Fonds Social de l'Habitat (FSH). En 2010, 1,3 milliard de F CFP ont été distribués à 3 876 foyers, contre 724 millions de F CFP versés à 2 533 foyers en 2009.

## 2.3 LE LOGEMENT SOCIAL

Ouverte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Maison de l'Habitat<sup>1</sup> a enregistré en 2010 6 671 demandes actives<sup>2</sup> en Province Sud, dont 5 048 de location, 1 439 d'accèsion à la propriété, 184 de rénovation et de construction.

En Province Sud, les conventionnements de logements neufs ont diminué de 80 % en 2010, traduisant une baisse des opérations en phase d'étude sur l'année (dernière tranche du contrat de développement 2006-2010 État-Province Sud). Le nombre de livraisons de logements neufs a, en revanche, augmenté de 7 % en 2010 par rapport à 2009. La part des livraisons liées à l'accèsion à la propriété a diminué sur l'année (-26 %) et ne représente plus que 10 % des logements livrés, contre 14 % l'année précédente.

### Évolution du nombre de logements sociaux en Province Sud

Nombre	2006 <sup>(1)</sup>	2007 <sup>(1)</sup>	2008 <sup>(1)</sup>	2009 <sup>(1)</sup>	2010	Variation 10/09
<b>Conventionnements logements neufs</b>	<b>748</b>	<b>922</b>	<b>844</b>	<b>612</b>	<b>122</b>	<b>-80%</b>
dont locatif	710	751	671	566	62	-89%
dont accèsion	38	171	173	46	60	30%
<b>Livraison logements neufs</b>	<b>797</b>	<b>632</b>	<b>578</b>	<b>634</b>	<b>680</b>	<b>7%</b>
dont locatif	683	511	339	542	612	13%
dont accèsion	114	121	239	92	68	-26%

(1) Chiffres actualisés

Source : Direction de l'équipement de la Province Sud

### 2.3.1 L'état du parc social

À fin 2010, les trois principaux bailleurs sociaux gèrent un parc de 10 776 logements. La Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) compte 8 446 logements locatifs répartis sur 17 communes. La SIC a réalisé sur l'année 13 milliards de F CFP d'investissements. Le Fonds

#### Parc locatif des principaux opérateurs immobiliers

Nombre	2007	2008	2009	2010	Variation 10/09
SIC	7 427	7 835	8 040	8 446	5%
FSH <sup>(1)</sup>	1 021	1 158	1 245	1 357	9%
SEM Agglo	333	437	663	973	47%
<b>Total</b>	<b>8 781</b>	<b>9 430</b>	<b>9 948</b>	<b>10 776</b>	<b>5%</b>

(1) Hors parc "1000 logements"

Sources : SIC, FSH, SEM Agglo

Calédonien de l'Habitat<sup>3</sup> (FCH), filiale du FSH, gère pour sa part 1 357 logements locatifs. Depuis sa création, la SEM de l'Agglomération (SEM Agglo) a pour sa part livré 973 logements.

### 2.3.2 Les livraisons et projets en cours

En 2010, la SIC a livré 520 constructions (506 logements locatifs ou en accèsion à la propriété et 14 locaux commerciaux). Elle a notamment livré 59 des 167 logements du lotissement « Le Bosquet » à Koné. Cette opération, qui accompagne le développement de la zone Voh-Koné-Pouembout (VKP), représente un investissement de 3,7 milliards de F CFP. À Ouémo (Nouméa), la SIC a achevé, au sein de la résidence « Les Orchidées », 79 (sur les 100

<sup>1</sup> Association constituée entre l'État, la province Sud, les 14 communes de la province Sud ainsi que les opérateurs sociaux. Elle a pour vocation d'être le guichet unique de la demande de logement social en province Sud.

<sup>2</sup> Un dossier actif a une durée de vie de 12 mois renouvelable.

<sup>3</sup> L'ensemble des logements locatifs du FSH a été transféré en 2004 à sa filiale, le Fonds Calédonien de l'Habitat, à l'exception du parc « 1000 logements ».

prévus) logements destinés aux personnes âgées. À Dumbéa-sur-mer, 53 premiers logements ont été livrés par la SIC sur le lotissement « Tanima » sachant que la SIC dispose sur cette zone d'un potentiel de plus de 2 000 logements.

Par ailleurs, la SIC poursuit ses opérations de réhabilitation du patrimoine ancien, à l'exemple de la cité « Pierre Lenquette » (Nouméa), où 80 logements répartis sur 3 bâtiments, sont en cours de rénovation.

La SIC continue également son programme de constructions neuves. À Nouville (Nouméa), la construction des 470 logements pour héberger 540 étudiants à la rentrée 2012 s'est poursuivie en 2010. Ces logements serviront, dans un premier temps, à l'hébergement des athlètes des Jeux du Pacifique organisés en 2011 par la Nouvelle-Calédonie. Le coût du projet s'élève à 3,8 milliards de F CFP. À la Vallée-du-tir (Nouméa), la construction de l'immeuble en bois « Pasteur », comprenant 21 logements, a débuté en 2010. Enfin, à Dumbéa-sur-mer, 129 logements en accession aidée à la propriété sont en cours de livraison, les accédants pouvant bénéficier du nouveau Prêt à taux zéro (PTZ).

En 2010, le FSH a livré 103 logements locatifs essentiellement sur la commune de Dumbéa : 63 logements à Koutio centre et 40 logements à Jaracandas 2. Le FSH a, en outre, livré 17 logements en accession à la propriété en 2010 : 16 pavillons tropicaux à Dumbéa (Jacarandas 2) et 1 pavillon à La Foa. Il a également poursuivi son programme de construction de logements locatifs : à Dumbéa avec deux résidences (« Piditéré » et « Moné » du lotissement Brigitte) totalisant 156 logements, à Koné avec une résidence (« Premma ») de 32 logements. En ce qui concerne l'accession à la propriété, le FSH a débuté la construction de 18 pavillons tropicaux au Mont-Dore (17) et à Païta (1). Dans la perspective de favoriser l'accession à la propriété, le FSH a octroyé, sur 2010, 107 prêts pour un montant total de 644 millions de F CFP.

La SEM Agglo a livré pour sa part 310 logements en 2010 à Dumbéa (Koutio et Dumbéa-sur-mer), Nouméa (Rivière-Salée, Normandie) et Païta (Tontouta). Elle poursuit par ailleurs son programme de construction en 2010 et prévoit en 2011 la livraison de 366 logements, dont 223 à Dumbéa-sur-mer.

En 2010, l'association Teaso, qui regroupe la majorité des communes de la Province Nord, a réceptionné 239 chantiers, dont 204 logements neufs. Le montant total des subventions accordées par la Province Nord s'élève à 812 millions de F CFP (+77 % par rapport à 2009), soit près de 79 % du montant des travaux réalisés (1 milliard de F CFP).

### **2.3.3 Les projets prévus en 2011**

La SIC projette l'aménagement du secteur Nord du village de Voh, sur un terrain de 16 hectares. Destiné à accompagner le chantier de l'usine du Nord, ce projet permettra d'accueillir près de 200 logements, en trois tranches livrées entre 2012 et 2016 et répartis entre des lots individuels nus, des logements locatifs individuels groupés ainsi que quelques logements en « petits collectifs ».

À Païta, le lotissement « L'Ondémia », de 60 logements, sera lancé au 1<sup>er</sup> semestre 2011. Les études pour les opérations « Ondémia Grand Parc » (potentiel de la 1<sup>ère</sup> tranche : 782 logements) et « Carignan » (274 logements) sont en instance de lancement. Ces deux

opérations restent suspendues à une autorisation administrative, préalablement à l'ouverture à l'urbanisation des sites.

Après Ko Viemoro (Kanoda) au Mont-Dore (10 logements), la SIC travaille sur trois opérations en terres coutumières : 5 logements à Lifou – Xepenehe, 15 logements à Yaté et 8 logements à l'Île des Pins.

Par ailleurs, la SIC mène une vaste opération de rénovation urbaine dans le quartier de Saint-Quentin. Situé à cheval sur les communes de Nouméa, du Mont-Dore et de Païta, ce projet porte sur un potentiel de 800 logements.

Enfin, la SIC poursuit ses actions en faveur du développement durable, avec notamment l'installation de chauffe-eau solaires, le développement du tri sélectif, l'intégration au cahier des charges de 80 % des prescriptions ECOCAL et la généralisation des chantiers verts à tous ses chantiers.

Le FSH dispose de plusieurs opérations à l'étude pour un total de 325 logements. Elles concernent la construction de 214 logements locatifs répartis sur Dumbéa, le Mont-Dore et Païta, 32 pavillons tropicaux en accession à la propriété à Dumbéa et au Mont-Dore, et la réhabilitation de 79 logements sur Nouméa.

La programmation lancée par la SEM Agglo est de 86 logements. Elle est nettement inférieure aux années précédentes, en raison de la raréfaction des fonciers disponibles pour une affectation à la construction de logements aidés.

Enfin, l'association Teasoa, qui intervient dans la Province Nord, envisage la livraison de 240 logements en 2011.

## 3. Les grands chantiers

---

### 3.1 LES CHANTIERS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

Les travaux de construction de l'usine de Nord se sont poursuivis en 2010, avec la préparation de la zone de stockage du minerai, les travaux de fondation de l'usine et la mise en œuvre du convoyeur de minerai. Le quai principal du port de Vavouto a été mis en service en juin 2010. Il a permis la réception, de septembre à novembre 2010, des 17 modules de l'usine du Nord en provenance de Chine. L'assemblage des modules a ainsi débuté fin 2010 et constitue une étape capitale dans la construction de l'usine.

La rénovation du Château Royal a continué en 2010, transformant ainsi l'ancien Club Med en résidence hôtelière trois étoiles de 108 suites, grâce à un investissement de 2,7 milliards de F CFP de la Compagnie Nouvelle-Calédonie Tourisme. Rebaptisé Royal Tera, il a ouvert ses portes au premier trimestre 2011.

Fin 2010, le projet de construction d'un hôtel à Gouaro Deva (Bourail) a obtenu la défiscalisation métropolitaine, pour un montant de 1,8 milliard de F CFP. Le projet bénéficiera également de la défiscalisation locale, à hauteur de 2,3 milliards de F CFP. La construction de l'hôtel de luxe Sheraton de 180 clés et du parcours de golf est estimée à 8,5 milliards de F CFP, pour une ouverture prévue en 2013.

## 3.2 LA COMMANDE PUBLIQUE

La phase 2 des travaux d'extension de l'aéroport de Tontouta s'est poursuivie en 2010 et achevée en avril 2011. Depuis le début des travaux en 2008, ont notamment été livrés du côté de l'aérogare passagers, une nouvelle gare routière et un parking de 570 places. L'aérogare de fret compte un nouveau bâtiment de 3 300 m<sup>2</sup> et le nouveau hall d'accueil de l'aéroport de Tontouta est ouvert depuis avril 2011. Il comprend principalement 13 nouvelles banques d'enregistrement, 7 comptoirs regroupant les principaux services de l'aéroport et un nouveau système de tri-bagages opérationnel depuis janvier 2011. La phase 3 a commencé mi-avril 2011 et s'achèvera fin 2011. La fin des travaux est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2012. Le montant global du projet s'élève à plus de 10 milliards de F CFP.

Les travaux de construction et de rénovation des infrastructures sportives nécessaires à l'accueil des Jeux du Pacifique de 2011 ont continué en 2010. Le financement global est évalué à 9,2 milliards de F CFP, dont 5,2 milliards supportés par la Nouvelle-Calédonie. Ces travaux comprennent notamment :

- la construction de la salle omnisports à la Vallée du Tir, inaugurée en avril 2011 ;
- la construction de la salle omnisports de Païta, d'une capacité d'accueil de 2 500 places ;
- et l'extension de la piscine olympique de Koutio (Dumbéa), terminée au premier trimestre 2011.

La ville de Nouméa a programmé, avec la Calédonienne des eaux, la construction de deux stations d'épuration qui représentent un investissement de 4,3 milliards de F CFP. Au centre-ville, la construction de la station d'épuration a débuté en 2010 et devrait être opérationnelle en 2012. À Sainte-Marie, les études de la station d'épuration ont débuté en 2010, pour une mise en service fin 2013.

Plusieurs étapes importantes ont été franchies en 2010 pour la construction du Médipôle de Koutio : en juin, la ville de Dumbéa a délivré le permis de construire, puis en décembre, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le projet de convention entre la Nouvelle-Calédonie, l'agence sanitaire et sociale et le Centre hospitalier territorial Gaston Bourret, qui définit l'organisation du suivi des études et travaux, ainsi que son financement. Le coût du projet est estimé à 44 milliards de F CFP, pour une mise en service prévue en 2015.

La Province Sud s'est engagée, en avril 2010, sur un investissement de 4,4 milliards de F CFP programmé pour les cinq années à venir, afin d'améliorer le maillage du réseau routier de Nouméa et du Grand Nouméa. La Province Sud a notamment réalisé en 2010 la rénovation de la route allant de Prony au Mont-Dore, pour un montant de 191 millions de F CFP. Sur la même commune, elle a achevé, en décembre, la réfection de la RT1 entre Saint-Michel et le collège Thabor. La Province Sud a également renforcé la voie expresse au niveau de Kenu-In, pour 133 millions de F CFP.

L'avancement du chantier de l'usine du Nord s'est accompagné du développement de la zone Voh-Koné-Pouembout. Les investissements des trois communes se sont ainsi concentrés en 2010 sur l'amélioration du réseau routier, de l'assainissement, de l'adduction d'eau potable et du traitement des déchets. La Province Nord a également engagé, début 2011, un diagnostic du réseau routier afin de répondre aux besoins de développement économique du Nord.

# Section 8

## Le commerce

### 1. Généralités

#### 1.1 PRÉSENTATION DU SECTEUR

##### Le poids du secteur du commerce dans...

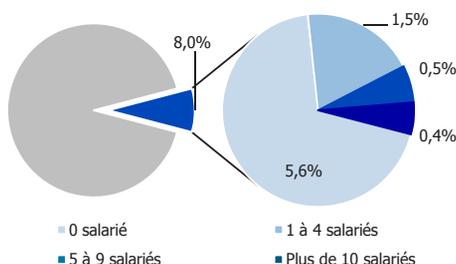
###### ... la création de richesses (2006)



###### ... les effectifs salariés (juin 2010)



###### ... la démographie d'entreprises (2010)



###### ... les créations d'entreprises (2010)



Source : Isee

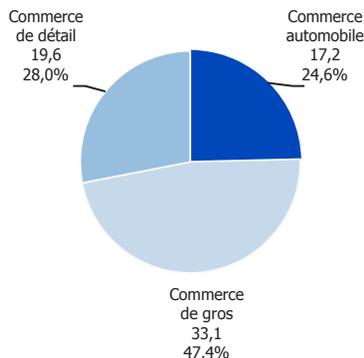
Le commerce constituait, en 2006, le troisième secteur économique marchand derrière « les services rendus aux ménages » et l'industrie du nickel mais juste devant le BTP. Il concourait pour 11,8 % à la création de richesse sur le territoire. La valeur ajoutée brute du secteur commercial représentait 72,6 milliards de F CFP en 2006, en progression de 6,1 % sur un an.

À fin juin 2010, ce secteur employait plus de 9 000 salariés répartis dans près de 1 300 entreprises, près de 2 900 entreprises du secteur ne comptant aucun salarié.

## 1.2 LE FINANCEMENT DU SECTEUR DU COMMERCE

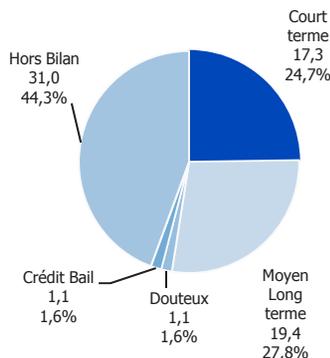
### Répartition de l'encours de crédits du secteur du commerce au 31 décembre 2010

**Par sous secteur**  
(Milliards de F CFP et en %)



Source : IEOM

**Par nature de crédit**  
(Milliards de F CFP et en %)



L'endettement du secteur du commerce représente près de 70 milliards de F CFP à fin 2010. La majeure partie de cet endettement concerne les engagements de hors bilan (cautions, avals, garanties...).

## 1.3 LE COMMERCE DE DETAIL

### 1.3.1 Les surfaces commerciales

Sur le Grand Nouméa, les grandes et moyennes surfaces non spécialisées à dominante alimentaire (superficie minimum de 300 m<sup>2</sup>) représentent une superficie totale de 39 170 m<sup>2</sup>.

#### Principaux acteurs de la distribution dans le Grand Nouméa

Groupe	Principales enseignes	Part de la surface totale
Lavoix	Casino (*)	34,9%
	Leader Price	
	Géant	
Kenu-in	Champion	34,8%
	Carrefour	
Autres	Anciens Super U	12,0%
	Autres	18,7%

\* Le groupe Lavoix détient 5 % du Casino Johnston

Source : Province Sud - DEFE

### 1.3.2 Les projets autorisés en 2010

La Commission provinciale d'urbanisme commercial (CPUC) formule des avis sur les demandes d'autorisation présentées par les promoteurs. À compter de l'avis de la CPUC, le

Président de l'Assemblée de Province prend une décision motivée concernant l'octroi de l'autorisation.

En 2010, la CPUC s'est réunie deux fois. Elle a émis un avis défavorable sur un projet de création d'un ensemble commercial comprenant un hypermarché GÉANT à Dumbéa-sur-Mer et donné un avis favorable à :

– deux projets d'extension de commerces existants, comprenant l'extension de l'hypermarché CARREFOUR situé dans le centre commercial Kenu-In à Dumbéa, et celle de l'ensemble commercial Le Centre à Nouméa (Ducos).

– deux projets de création de nouveaux centres commerciaux, dont un supermarché à l'enseigne MAGECO dans le quartier d'Auteuil à Dumbéa, et un hypermarché à l'enseigne HYPER U à Païta.

En 2010, le Président de l'Assemblée de la Province Sud a signé des arrêtés d'autorisation pour l'ensemble des cinq projets examinés. Toutefois, l'arrêté autorisant l'exploitation du centre commercial de Dumbéa-sur-Mer a été annulé par le Tribunal administratif.

## 2. Le commerce automobile<sup>1</sup>

---

Le commerce automobile est l'un des indicateurs phares pour le suivi de la consommation des ménages en Nouvelle-Calédonie. Cinq principaux groupes automobiles (Groupe Jeandot, Compagnie Française d'Afrique Occidentale - CFAO<sup>2</sup>, Groupe Pentecost, Groupe Dang et Groupe Hayot<sup>3</sup>) se partagent l'essentiel d'un marché où plus de 30 marques sont représentées.

En octobre 2010, les groupes Pentecost et CFAO ont signé un accord afin de regrouper leurs actifs communs dans une holding qui possèdera 100 % des sociétés calédoniennes : Ménard Automobiles, Almaméto, Prestige Motors, Intermotors et NC Motors. Au terme de cette opération, la holding créée sera détenue à 74 % par CFAO et à 26 % par le groupe Pentecost. Ce rapprochement consolide le partenariat entre les deux groupes. Il permettra notamment la mise en œuvre d'une stratégie de développement concertée et des démarches communes auprès des fournisseurs.

Fin 2010, Karuïa bus, en charge du transport urbain de Nouméa, a renouvelé sa flotte, pour un investissement de 1,3 milliard de F CFP. L'importation des bus « Higer » en provenance de Chine a été réalisée par la société SIDAPS, filiale du groupe Dang.

En 2010, les premières voitures hybrides ont été importées et distribuées en Nouvelle-Calédonie. Depuis juin 2010, l'importation de véhicules hybrides d'une cylindrée inférieure à 2 500 cm<sup>3</sup> et des véhicules électriques n'est plus soumise à la Taxe Générale d'Importation

---

<sup>1</sup> L'IEOM a publié en janvier 2008 une note détaillée sur le secteur automobile ; cette note est disponible sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

<sup>2</sup> CFAO est implantée principalement en Afrique et en Outre-Mer, dans les secteurs de la distribution automobile, de la distribution pharmaceutique et des services technologiques.

<sup>3</sup> En 2009, le groupe martiniquais Hayot a racheté Royal Motors, alors filiale du groupe Dang.

(TGI). Cette mesure vise à soutenir la commercialisation de ce type de véhicules sur le territoire.

### Ventes de véhicules

Nombre	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Immatriculations des véhicules à quatre roues neufs	12 684	12 215	12 772	4,6%
Voitures particulières	7 853	7 246	7 354	1,5%
Pick up et Camionnettes	3 880	3 781	4 274	13,0%
Camions	251	192	143	-25,5%
Autres	700	996	1 001	0,5%
Immatriculations des véhicules à 2 roues neufs	955	1 031	912	-11,5%
Transferts de cartes grises <sup>(1)</sup>	19 334	21 736	22 959	5,6%
<b>Total des ventes</b>	<b>32 973</b>	<b>34 982</b>	<b>36 643</b>	<b>4,7%</b>

(1) Les transferts de cartes grises représentent les ventes de l'ensemble des véhicules d'occasion (particuliers, utilitaires, camions, motos et remorques)

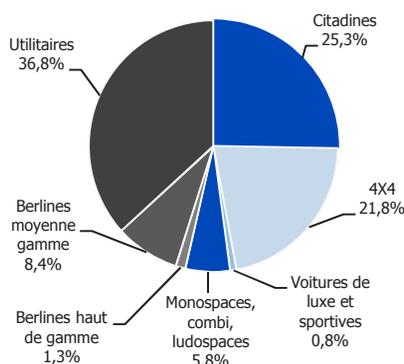
Sources : ISEE, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie

En 2010, les ventes de véhicules ont progressé de 4,6 % par rapport à l'année précédente, grâce notamment au dynamisme du marché de l'occasion (+5,6 %). Dans le marché du neuf, les immatriculations de pick-up et camionnettes ont fortement augmenté (+13,0 %) tandis que celles des camions (-25,5 %) et des deux roues (-11,5 %) ont diminué sur l'année.

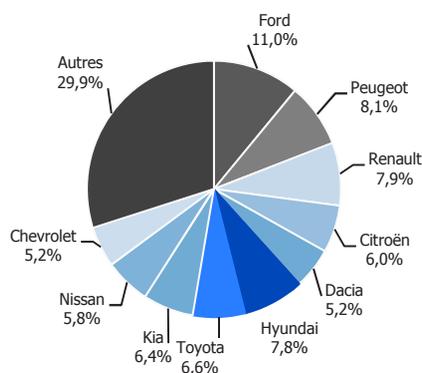
Le marché du neuf a été stimulé par la progression des ventes de pick-up (+18 %) et de petits 4x4 (+8 %) d'une part, et des citadines (+5 %) d'autre part. En revanche, les berlines haut de gamme (-25 %) et les monospaces, combi et ludospaces (-12 %) ont été moins vendus en 2010.

En 2010, Ford demeure la marque leader sur le segment des véhicules neufs vendus sur le territoire, avec une progression de 18 % de ses ventes par rapport à 2009. Le marché reste cependant dominé par les marques asiatiques qui concentrent 45 % des immatriculations de véhicules neufs, tandis que les marques françaises (Peugeot, Renault, Citroën et Dacia) en totalisent 27 %.

Immatriculations des véhicules neufs par type de véhicules en 2010



Immatriculations des véhicules neufs par marque en 2010



Source : Concessionnaires automobiles locaux

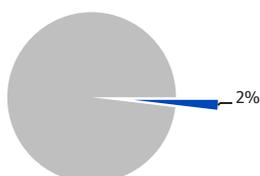
# Section 9

## Le tourisme

### 1. Généralités<sup>1</sup>

#### Le poids du secteur de l'hôtellerie-restauration dans...

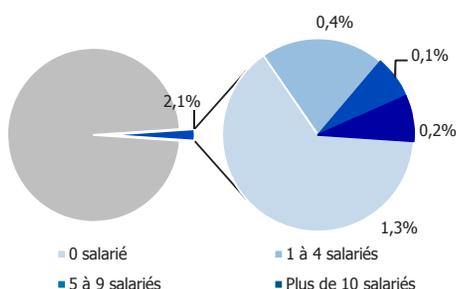
##### ... la création de richesses (2006)



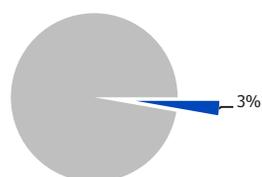
##### ... les effectifs salariés (juin 2010)



##### ... la démographie d'entreprises (2010)



##### ... les créations d'entreprises (2010)



Source : Isee

### 2. Contexte international

En 2010, le tourisme international s'est redressé de 7 %, avec 935 millions arrivées de visiteurs. La reprise a été particulièrement vigoureuse dans la zone Asie-Pacifique (+13 %), qui représente 22 % du marché mondial. L'Océanie a plutôt suivi la tendance mondiale, avec une progression des arrivées de touristes de 6 %. Toutefois, cette relance ne bénéficie, pour l'essentiel, qu'aux principales destinations de la zone, à savoir : l'Australie (+5 %), la Nouvelle-Zélande (+3 %), Guam (+14 %) et Fidji (+16 %). À l'inverse, le nombre de touristes en Polynésie française, en déclin depuis 2007, poursuit sur cette tendance (-4 % en 2010, après -18 % en 2009), tandis que les arrivées (hors croisiéristes) au Vanuatu diminuent de 3 %. Pour sa part la fréquentation touristique en Nouvelle-Calédonie demeure stable, avec 98 562 touristes grâce à une fin d'année très favorable (+15 % par rapport au dernier trimestre 2009).

<sup>1</sup> Le poids du tourisme dans l'économie est supérieur à celui du seul secteur de l'hôtellerie-restauration et sera abordé ultérieurement dans cette note.

## Arrivées des visiteurs (estimations)

	2007 <sup>(1)</sup>	2008 <sup>(1)</sup>	2009 <sup>(1)</sup>	2010 <sup>(p)</sup>	Var 10/09	Part 2010
Monde (en millions)	894	913	877	935	6,6%	100,0%
Asie-Pacifique (en millions)	185,4	184,1	181,0	203,8	12,6%	21,8%
dont Océanie	10,7	11,1	10,9	11,6	6,4%	1,2%
Australie (en millions)	5,7	5,6	5,6	5,9	5,2%	0,6%
Nouvelle-Zélande (en millions)	2,5	2,5	2,5	2,5	2,7%	0,3%
Polynésie française (en milliers)	218,2	196,5	160,4	153,9	-4,1%	0,02%
Nouvelle-Calédonie (en milliers)	103,4	103,7	99,4	98,6	-0,8%	0,01%

(1) Chiffres rectifiés, (p) Prévisions

Sources : OMT, Bureau des statistiques australien, Statistiques Nouvelle-Zélande, ISPF, ISEE

## 3. La fréquentation touristique en Nouvelle-Calédonie

### 3.1 CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

Le séjour touristique constitue le motif principal de venue pour la moitié des visiteurs. Les voyages pour raisons affinitaires ou professionnelles représentent chacun 20 % des arrivées.

En 2010, le nombre de touristes métropolitains recule de 9 %, à 25 000 visiteurs, et ne représente plus qu'un quart de la fréquentation totale du territoire contre près de 30 % les années précédentes. Le choix de la destination calédonienne pour cette clientèle résulte essentiellement de la présence d'amis ou de parents sur place. Ainsi, la durée de séjour des métropolitains est significativement plus longue, de l'ordre d'un mois, ce qui induit un niveau de dépenses par séjour plus élevé (en moyenne 152 500<sup>2</sup> F CFP, hors transport international, contre 121 500 F CFP dans l'ensemble).

Les touristes en provenance de la région océanienne représentent 42 % de la clientèle. Ils sont principalement originaires d'Australie (42 %), de Wallis-et-Futuna (17 %) et de la Nouvelle-Zélande (16 %). En 2010, le nombre de touristes australiens diminue de 5,5 %, suite à la baisse de la fréquentation à caractère professionnel (-10 %), suite à l'achèvement des projets d'usines métallurgiques. Les voyageurs en provenance de Wallis-et-Futuna sont dorénavant plus nombreux que ceux de Nouvelle-Zélande, en recul de 4 % par rapport à 2009. A contrario, la fréquentation des touristes des autres pays océaniques progresse sensiblement (+21 % pour la Polynésie Française et +27 % pour le Vanuatu), et s'explique en partie par l'organisation du Championnat Mondial de Va'a en mai 2010 à Nouméa et la tenue du Festival des Arts Mélanésien en septembre de la même année.

Les touristes japonais, qui représentent 80 % de la fréquentation asiatique, ont été moins nombreux en 2010 et ne constituent plus que 19 % du marché, contre 31 % en 2005. Le nombre de touristes sud-coréens, qui avait doublé entre 2009 et 2008 suite à l'ouverture, en juin 2008, de la desserte aérienne Nouméa-Séoul, diminue en 2010.

<sup>2</sup> Enquête ISEE – 2009.

Depuis l'inauguration, en avril 2009, de la liaison aérienne Nouméa-Paris via Sydney et Saint-Denis-de-la-Réunion, 3 500 touristes réunionnais et mahorais se sont rendus en Nouvelle-Calédonie.

### Répartition des touristes par pays de résidence (en nombre)

Provenance	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 10/09	Parts de marché en 2010
France métropolitaine	29 030	29 104	31 474	27 335	24 960	-8,7%	25,3%
Japon	29 833	26 755	20 225	18 926	18 534	-2,1%	18,8%
Australie	14 775	16 352	18 185	18 567	17 551	-5,5%	17,8%
Nouvelle-Zélande	6 930	9 475	8 424	6 651	6 406	-3,7%	6,5%
Pacifique	13 010	13 834	14 873	14 306	17 329	21,1%	17,6%
Autres	6 913	7 843	10 491	13 594	13 782	1,4%	14,0%
<b>Total</b>	<b>100 491</b>	<b>103 363</b>	<b>103 672</b>	<b>99 379</b>	<b>98 562</b>	<b>-0,8%</b>	<b>100,0%</b>

Source : ISEE

## 3.2 L'HÉBERGEMENT

### 3.2.1 Les capacités d'hébergement

La Province Sud compte, en 2010, 52 structures d'hébergement allant de l'hôtel 5 étoiles au gîte, pour un total de 2 315 unités d'hébergement dont 80 % sont situées dans l'agglomération du Grand-Nouméa. Parmi celles-ci, 1 290 unités relèvent de la catégorie « 3 étoiles et plus », soit 70 % du total des unités d'hébergement disponibles dans l'agglomération.

En Province Nord, les 43 structures touristiques<sup>3</sup> offrent une capacité de près de 500 unités d'hébergement, dont plus d'une centaine dans la zone de Voh-Koné-Pouembout.

La Province des Îles Loyauté recense, en 2010, 31 structures d'accueil<sup>2</sup> (16 à Lifou, 9 à Ouvéa et 6 à Maré). Quatre hôtels concentrent à eux seuls plus de la moitié des 190 unités d'hébergement disponibles.

### 3.2.2 La fréquentation hôtelière

En 2010, 264 000 clients ont séjourné dans les hôtels de Nouméa, soit une progression de 14 % sur un an. Néanmoins, les séjours sont de plus courte durée, ce qui entraîne une baisse de 6 % du nombre total de nuitées. En particulier, la durée moyenne de séjour des touristes étrangers s'est nettement réduite et s'établit désormais à 2,1 jours contre 2,6 jours en 2009.

En 2010, les Calédoniens représentent la moitié de la clientèle et 48 % des nuitées à Nouméa. La progression de ce marché a notamment bénéficié aux hôtels « haut de gamme » (3 étoiles et plus). Ils y représentent 35 % de la clientèle totale contre 30 % en 2009 et permettent de compenser partiellement la baisse de 8,5 % du nombre de nuitées des clients étrangers.

<sup>3</sup> Hôtellerie, gîtes et accueil en tribu.

Le taux d'occupation moyen des hôtels de Nouméa s'établit à 58 % en 2010, en recul d'un point sur un an. Seul le taux d'occupation des hôtels 3 étoiles et plus, qui représentent près du tiers des chambres disponibles, progresse légèrement (53,5 % contre 52,4 %).

En Province Sud (hors Nouméa), le taux d'occupation<sup>4</sup> des hôtels recule, à 43,4 % contre 44,5% en 2009. Celui des « 3 étoiles et plus » décline également : 46,3 % contre 48,8 % en 2009, tandis qu'il augmente légèrement pour les catégories inférieures : 39,6 % contre 39,0 % en 2009.

En Province Nord, le taux d'occupation moyen des structures d'hébergement s'élève en 2010, à 58 %<sup>5</sup>. L'essentiel de la clientèle est constitué de résidents, en déplacement pour des raisons professionnelles.

En 2010, 10 500 clients ont été accueillis dans les quatre hôtels de la Province des Îles Loyauté, soit une baisse de 14 % par rapport à 2009, avec une diminution du même ordre du nombre des nuitées, la durée moyenne de séjour demeurant stable à 2,6 jours. Les résidents concentrent plus de la moitié des nuitées, suivis des touristes métropolitains (20 %). Cependant, les Japonais demeurent les principaux clients du seul hôtel d'Ouvéa (près de la moitié des nuitées).

### 3.2.3 Les projets d'investissements

#### Les principaux projets de construction/rénovation en cours ou envisagés

Localisation	Nom de l'établissement	Coût investissement (millions de F CFP)	Construction unités d'habitation	Rénovation unités d'habitation	Date de livraison
Île des Pins	Le Méridien	407	11		Déc.-10
Nouméa	Royal Tera	2 700	108		Fév.-11
Lifou	Oasis de Kiamu	287	8	18	Juil.-11
Nouméa	Ducos le Centre	1 200	60	-	2011
Nouméa	Hôtel Gondwana	1 450	96		2013
Nouméa	Nouvata Parc	1 025		108	2012-2013
Ouvéa	Paradis d'Ouvéa		13	15	
Bourail	Sheraton	8 500	180	-	2013

Sources : DEFE, SODIL

## 3.3 LE TOURISME DE CROISIÈRE

En 2010, 115 paquebots transportant près de 204 000 croisiéristes ont fait escale en Nouvelle-Calédonie. Il s'agit d'un record jamais atteint, le nombre de croisiéristes ayant doublé en l'espace de cinq ans. Les croisiéristes en visite sur le territoire sont majoritairement d'origine australienne (83 %). Nouméa demeure le principal port d'escale (40 % des 241 escales effectuées en 2010), suivi de l'Île des Pins (25 %), Lifou (18 %), Ouvéa (10 %) et Poum/Hianghène (7 %). Par ailleurs, Maré devrait accueillir des paquebots à compter de 2012.

En 2009, la dépense globale des croisiéristes en Nouvelle-Calédonie est estimée<sup>4</sup> à 586 millions de F CFP, dont 83 % consommés lors des escales à Nouméa. En moyenne, la dépense d'un croisiériste est évaluée à 4 850 F CFP à Nouméa et à 750 F CFP pour les autres escales.

<sup>4</sup> Sources : enquête de l'ISEE.

<sup>5</sup> Résultats estimés d'après l'enquête mise en place par le GIE tourisme Province Nord.

## 4. Impact économique et social

### 4.1 LES EMPLOIS

En 2010, le secteur du tourisme emploie 5 191 salariés, soit 137 emplois de plus par rapport à 2009. Toutefois, l'hôtellerie, premier employeur du secteur avec 41 % des emplois, perd 190 emplois sur un an (-8 %), notamment à Nouméa (-20 %). À l'inverse, la restauration est la principale activité créatrice d'emplois (+30 %) et concentre un quart des emplois du secteur (1 383 salariés). Les effectifs du transport aérien local et international augmentent de 2,4 % sur un an, avec 837 salariés.

### 4.2 LES REVENUS

En 2010, les dépenses des touristes non résidents auprès des prestataires calédoniens se sont élevées à 16,8 milliards de F CFP, en recul de 3,5 %. Les revenus procurés par le transport international se sont, notamment inscrits en repli de 7,7 %. Hors transport international, le principal poste de dépenses est l'hébergement (43 % des dépenses), qui demeure stable par rapport à 2009. Les dépenses dans les cafés et restaurants figurent au second rang (18 %) et reculent de 2,7 %.

#### Estimation des dépenses des touristes non résidents

Millions de F CFP	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Hébergement	5 021	5 123	5 104	-0,4%
Transport local	1 594	1 541	1 498	-2,8%
Transport international <sup>(1)</sup>	6 058	5 355	4 944	-7,7%
Cafés, restaurants	2 230	2 198	2 138	-2,7%
Souvenirs	1 191	1 137	1 118	-1,7%
Autres	1 432	1 386	1 347	-2,8%
Loisirs	691	687	671	-2,3%
<b>Total</b>	<b>18 217</b>	<b>17 427</b>	<b>16 820</b>	<b>-3,5%</b>

(1) y compris frètement Air France (achat de sièges à Air France)

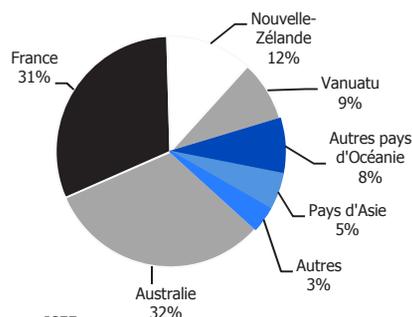
Sources : ISEE, Air Calédonie International

## 5. Les voyages des résidents

En 2010, 131 580 Calédoniens ont séjourné à l'étranger, soit une hausse de 10,5 % par rapport à 2009.

L'Australie demeure la destination privilégiée (32 % des départs). Toutefois, l'augmentation du nombre de départs en 2010 a surtout bénéficié aux autres destinations. Ainsi, le nombre de départs en France, deuxième destination, a progressé de 10 %, celui vers la Nouvelle-Zélande de 11 % et de 32 % pour le Vanuatu.

#### Répartition du nombre de voyageurs par destination en 2010



Source : ISEE

# Section 10

## Les transports et télécommunications

### 1. Généralités

#### Le poids des transports et télécommunications dans...

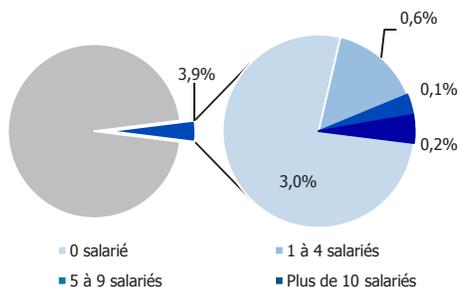
##### ... la création de richesses (2006)



##### ... les effectifs salariés (juin 2010)



##### ... la démographie d'entreprises (2010)



##### ... les créations d'entreprises (2010)



Source : ISEE

Le secteur des « transports et télécommunications » représentait en 2006, 7 % de la valeur ajoutée créée sur le territoire. Il emploie 7 % des effectifs salariés au 30 juin 2010 et regroupe 4 % des entreprises enregistrées au RIDET, soit un peu plus de 2 000 unités. En termes d'effectifs, les trois quarts des entreprises ne comptent aucun salarié, contre 88 % pour l'ensemble des secteurs d'activité.

### 2. Les activités portuaires

#### Le Port Autonome de Nouvelle-Calédonie

Le Port Autonome de Nouvelle-Calédonie (situé à Nouméa) se situe en termes de tonnage au dixième rang des ports français et au premier rang des ports de l'Outre-Mer français.

Outre son rôle de port d'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie, le port de Nouméa remplit aussi la fonction de port de transbordement pour la desserte des îles et des territoires avoisinants et de port d'expédition pour les exportations de minerai et de produits métallurgiques.

## 2.1 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

*Les chiffres présentés portent sur l'ensemble du trafic calédonien et ne se limitent pas au seul Port Autonome de Nouvelle-Calédonie.*

En 2010, l'activité portuaire croît de 28 %, portée par la progression du trafic avec l'extérieur tant à l'exportation qu'à l'importation. Les exportations de minerai de nickel, qui représentent les deux tiers du trafic extérieur, progressent de 34 % en raison de la reprise des livraisons à l'usine de Yabulu en Australie, principal pays destinataire. De même, les importations de marchandises augmentent de 44 %, avec l'arrivée de matériaux et de modules industriels destinés notamment à la construction de l'usine du Nord. Le trafic intérieur, composé à 97 % d'acheminements de nickel des centres miniers vers l'usine de la SLN à Doniambo, croît de 12 % et atteint 3,3 millions de tonnes, soit un niveau équivalent à celui de 2006.

### Volume du trafic maritime

Milliers de tonnes	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
<b>Trafic extérieur</b>	<b>5 207</b>	<b>6 131</b>	<b>5 083</b>	<b>5 286</b>	<b>7 255</b>	<b>37,2%</b>
Débarquement	1 659	1 776	1 860	1 686	2 422	43,7%
Embarquement	3 548	4 355	3 223	3 600	4 833	34,3%
dont minerai de nickel	3 264	4 108	3 173	3 539	4 757	34,4%
<b>Trafic intérieur</b>	<b>3 346</b>	<b>3 493</b>	<b>3 100</b>	<b>2 996</b>	<b>3 335</b>	<b>11,3%</b>
dont minerai de nickel <sup>(1)</sup>	3 288	3 362	2 977	2 888	3 224	11,6%
<b>Trafic maritime global</b>	<b>8 553</b>	<b>9 624</b>	<b>8 183</b>	<b>8 282</b>	<b>10 590</b>	<b>27,9%</b>
Nombre de navires						
Trafic extérieur <sup>(2)</sup>	521	578	543	518	532	2,7%
dont cargos	290	306	319	318	301	-5,3%
Trafic intérieur	502	490	464	445	461	3,6%
dont minéraliers	148	148	129	127	138	8,7%

*(1) Minerai de nickel débarqué à Doniambo en provenance des centres miniers, (2) hors nickel*

*Source : Port Autonome de Nouvelle-Calédonie*

Le trafic de marchandises conteneurisées repart à la hausse (+6,5 %) et atteint 700 000 tonnes en 2010, en lien notamment avec une demande intérieure soutenue.

### Trafic maritime conteneurisé

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Nombre de conteneurs <sup>(1)</sup>	76 632	83 205	86 245	85 039	90 574	6,5%
Poids (milliers de tonnes)	609,9	615,5	625,6	630,0	696,9	10,6%

*(1) Embarquement + débarquement*

*Source : Port autonome de la Nouvelle-Calédonie*

## 2.2 LA DESSERTE MARITIME

### 2.2.1 La desserte internationale

Une vingtaine de compagnies maritimes, nationales ou étrangères, sont représentées en Nouvelle-Calédonie. Certaines d'entre elles se contentent de louer des emplacements ("slots") sur des navires appartenant à des compagnies qui assurent la desserte effective et régulière de la Nouvelle-Calédonie.

En 2010, l'Europe et l'Asie demeurent les principaux fournisseurs de la Nouvelle-Calédonie (avec respectivement 38 % et 35 % des conteneurs débarqués). Le nombre de conteneurs en provenance d'Asie est désormais plus important que celui d'origines australienne et néo-zélandaise réunies. Les expéditions chinoises continuent de progresser rapidement (+16 %) et représentent désormais près de 40 % du marché asiatique ; en 2005, elles ne pesaient qu'à peine 15 % de ce marché.

À l'inverse, le nombre de conteneurs en provenance de Nouvelle-Zélande recule tandis que ceux en provenance d'Australie restent stables. La forte appréciation des monnaies de ces deux pays en 2010 par rapport à l'euro constitue un élément d'explication. Les conteneurs en provenance de la côte ouest des Etats-Unis, après deux années de forte progression en 2008 et 2009, connaissent un net recul en 2010 (-11,2 %).

#### Évolution des principales provenances

Nombre de conteneurs	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Europe <sup>(1)</sup>	15 926	16 413	17 474	16 399	18 780	14,5%
Asie	7 762	10 700	11 150	10 585	12 600	19,0%
dont Chine	1 644	2 622	3 706	4 049	4 691	15,9%
Australie	6 928	7 944	7 201	7 125	7 075	- 0,7%
Nouvelle-Zélande	3 690	3 517	4 041	4 098	3 994	- 2,5%
Etats-Unis (Côte Ouest)	769	765	1 043	1 159	1 029	- 11,2%

(1) y compris Etats-Unis Côte Est desservie par la ligne Tour du Monde

Source : Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie

### 2.2.2 La desserte maritime intérieure

Deux compagnies assurent le transport maritime local des marchandises vers les Iles Loyauté : la CMI, Compagnie Maritime des Iles (via le roulier mixte «Havannah») et la STILES, Société de Transport des Îles (qui exploite le cargo «Laura III»).

Par ailleurs, la société Tramanord assure la gestion technique, financière et administrative de la «Belema Nenema», barge automotrice construite en Nouvelle-Calédonie, qui dessert l'extrême nord de la Grande Terre, de Poum aux Iles Bélep (fret essentiellement).

## 3. Les activités aéroportuaires

---

### 3.1 LA DESSERTE AÉRIENNE INTERNATIONALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### 3.1.1 La desserte

L'aéroport international de la Nouvelle-Calédonie, géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), se situe à La Tontouta (commune de Païta, à 50 km au nord-ouest de Nouméa). Des travaux de rénovation et d'extension sont actuellement en cours pour répondre à l'accroissement du trafic prévu dans les prochaines années. Ainsi, la surface totale de l'aéroport sera doublée pour faciliter et sécuriser la circulation des passagers. Le coût global des travaux, qui devraient se poursuivre jusqu'au début de l'année 2012, est estimé à plus de 10 milliards de F CFP, dont une partie financée par des subventions de l'État et de la Nouvelle-Calédonie.

Conformément à la loi organique de 1999, la Nouvelle-Calédonie est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, compétente en matière de droits de trafic internationaux et de programmes d'exploitation des transporteurs aériens (notamment sur la délivrance de licences d'exploitation et sur l'approbation des tarifs). Le transfert de la compétence concernant la police et la sécurité de la circulation aérienne intérieure a été voté le 30 novembre 2010 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Toutefois, les liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République française ainsi que la police et la sécurité de la circulation aérienne extérieure demeurent de la compétence de l'État.

Six compagnies desservent régulièrement la Nouvelle-Calédonie : Air Calédonie International, Air France<sup>1</sup>, Air New Zealand, Air Vanuatu, Qantas, et Air Austral. En 2010, la compagnie aérienne locale à vocation internationale Air Calédonie International (ou Aircalin), fondée en 1983, représente 70 % des vols internationaux. La société dispose, pour la desserte calédonienne, de trois appareils, dont deux Airbus de type A 330-200 d'une capacité de 271 sièges. Ils sont affectés principalement aux rotations sur le Japon et la Corée. Ils complètent la desserte régionale opérée, depuis février 2004, par un Airbus de type A 320-232 d'une capacité de 146 sièges. À cela s'ajoute deux Twin Otter destinés à la desserte intérieure de Wallis-et-Futuna. De leur côté, Air Austral assure les deux rotations hebdomadaires sur la ligne Paris-Saint Denis de la Réunion-Sydney-Nouméa en Boeing 777-200 et Air Vanuatu dispose, depuis fin 2009, d'un ATR 72-500 d'une capacité de 68 sièges.

L'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC) est l'établissement public de la Nouvelle-Calédonie chargé d'assurer la pérennité d'une desserte aérienne adaptée et régulière via la compagnie aérienne Aircalin, et représente la Nouvelle-Calédonie dans le capital de cette dernière. Son financement est assuré par la taxe sur le fret aérien (TFA), instituée en décembre 2000.

---

<sup>1</sup> Les vols entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie, en partage de code, avec Air France sont opérés par les avions d'Air Calédonie International.

### 3.1.2 Le trafic passagers

En 2010, le trafic international de l'aéroport de La Tontouta (hors passagers en transit) a progressé de 3,9 % (soit 18 000 passagers supplémentaires). Cette augmentation a été soutenue par l'accroissement des voyages des résidents calédoniens (+10,5 %) tandis la fréquentation touristique est restée stable. Le trafic non régulier recule, suite à l'arrêt des rotations d'Alliance Airlines opérées entre Brisbane et Nouméa pour le compte de Vale NC.

En 2010, le trafic passagers des compagnies Aircalin, en partage de code avec Air France, et Qantas diminuent respectivement de 1,0 % et 4,4 %. À l'inverse Air Vanuatu, dont le trafic avait chuté en 2009 suite à la suspension de ses vols pour raisons techniques, a doublé le nombre de passagers transportés grâce à la mise en service d'un ATR72 d'une plus grande capacité (68 sièges contre 45 précédemment) sur la ligne Nouméa-Port-Vila. Air Austral, qui a démarré son activité en avril 2009, représente déjà, en 2010, 10 % du total du trafic aérien de La Tontouta.

#### Évolution du trafic par compagnie (nombre de passagers)

Compagnies	2008	2009	2010	Variation 10/09	Part dans le trafic en 2010
Aircalin	350 443	335 313	332 036	-1,0%	70,2%
Air France	64 912	60 659	58 009	-4,4%	12,3%
Qantas		27 311	45 764	67,6%	9,7%
Air Austral	21 951	21 621	22 615	4,6%	4,8%
Air New Zealand	9 763	6 662	14 404	117,4%	3,0%
<b>Total compagnies régulières</b>	<b>447 069</b>	<b>451 530</b>	<b>472 828</b>	<b>4,7%</b>	<b>100,0%</b>
Autres <sup>(1)</sup>	4 765	8 689	5 157	-40,6%	
<b>Total</b>	<b>451 834</b>	<b>460 219</b>	<b>477 985</b>	<b>3,9%</b>	

(1) Vols non réguliers ;

Source : Service d'État de l'Aviation Civile

Le trafic passagers à destination de Sydney augmente de nouveau (+10,3 %) et représente 29 % du trafic total en 2010. Cette évolution s'explique en partie par l'ouverture de la ligne Nouméa-Paris via Sydney et Saint-Denis de la Réunion par la compagnie Air Austral. A contrario, le nombre de passagers vers le Japon se réduit encore (-2,7 %) et ne représente plus que 25 % du trafic total, contre 30 % en 2008. Cette baisse n'est pas compensée par le flux de passagers passant par la ligne Nouméa – Séoul, ouverte en 2008, et dont le trafic reste stable en 2010 (+1,6 %). Au final, le flux de passagers vers l'Asie recule de 1,8 %. À l'inverse, le trafic régional s'accroît sensiblement (+26,0 % sur Port-Vila, +11,4 % sur Mata Utu/Nandi, + 7,4 % sur Papeete), seule la destination de Brisbane est en recul, consécutivement à l'arrêt des vols affrétés par Vale Nouvelle-Calédonie.

### Évolution du trafic de passagers des principales destinations (hors transit)

Destinations / Provenances	2008	2009	2010	Variation 2010/ 2009	Part relative en 2010
Sydney	113 468	126 363	139 372	10,3%	29,2%
Tokyo	85 056	74 607	72 032	-3,5%	15,1%
Auckland	51 696	51 417	54 213	5,4%	11,3%
Brisbane	49 319	52 320	48 984	-6,4%	10,2%
Osaka	56 111	44 107	43 425	-1,5%	9,1%
Séoul	18 295	33 386	33 914	1,6%	7,1%
Port-Vila	27 972	26 562	33 478	26,0%	7,0%
Nandi/Mata Utu	27 068	28 559	31 817	11,4%	6,7%
Papeete	17 491	18 295	19 647	7,4%	4,1%
Divers	5 358	4 603	1 103	-76,0%	0,2%
<b>Total</b>	<b>451 834</b>	<b>460 219</b>	<b>477 985</b>	<b>3,9%</b>	<b>100,0%</b>

(1) données rectifiées

Source : Service d'État de l'Aviation Civile

### 3.1.3 Le trafic fret international

Les compagnies aériennes qui desservent la Nouvelle-Calédonie sont essentiellement orientées vers le transport de passagers, le fret ne constituant qu'une activité annexe complémentaire. En conséquence, les capacités de fret disponibles ne répondent pas toujours aux besoins en termes de fréquences ou de destinations, ce qui conduit à des transbordements, notamment aux escales de Tokyo et de Sydney, et donc à des pertes de temps et des coûts supplémentaires.

En 2010, le fret a augmenté de 6,5 %, retrouvant son niveau de 2008. Cinq compagnies assurent le transport de fret : Aircalin au premier rang, avec 4 964 tonnes en 2010 (80 % du total) ; Air Austral en seconde position, avec 659 tonnes (11 %), puis Qantas, avec 334 tonnes (5 %).

#### Trafic international de fret sur La Tontouta

en tonnes	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Fret au départ	1 440	1 391	1 476	6,1%
Fret à l'arrivée	4 771	4 417	4 710	6,6%
<b>Total</b>	<b>6 211</b>	<b>5 808</b>	<b>6 186</b>	<b>6,5%</b>

Source : Service d'État de l'Aviation Civile

## 3.2 LA DESSERTE DOMESTIQUE

### 3.2.1 La desserte

Au plan domestique, plusieurs aérodromes ouverts à la circulation aérienne permettent la desserte de la Grande Terre et des îles. La Province Sud compte, outre l'aéroport international de La Tontouta, les aérodromes de Magenta à Nouméa, de Poé à Bourail, de Ouatom à La Foa<sup>1</sup> et de l'Île des Pins. Cinq autres sont répartis dans la Province Nord : Koné, Koumac, Touho, Ile Art (Bélep) et Canala<sup>1</sup>. La Province des Îles Loyauté dispose, pour sa part, d'un aérodrome dans chacune des quatre îles qui la composent : Lifou, Maré, Ouvéa et Tige. La

<sup>1</sup> Ne sont pas fréquentés pour la desserte régulière.

compagnie aérienne à vocation domestique, Air Calédonie (Aircal), assure une desserte régulière de l'intérieur de la Grande Terre et des îles. Elle dispose, à cet effet, d'une flotte de trois appareils ATR, dont deux acquis en 2006 et un en 2007. Deux sont du type ATR72 et le troisième est un ATR42. Air Calédonie avait également renforcé sa flotte, en 2009, par l'affrètement d'un ATR72 d'Air Tahiti dont la location a pris fin en mars 2010. De plus, suite à la vente de son Dornier 228 en septembre 2009, Air Calédonie affrète les Twin Otter d'Air Loyauté sur Tiga et la Grande Terre.

Air Loyauté, avec une flotte de trois Twin Otter DHC 6-300 (19 sièges), réalise également des vols à la demande et des rapatriements de corps essentiellement entre Nouméa et les Îles Loyauté.

Depuis fin 2004, la compagnie Air Alizé réalise des vols à la demande et assure, depuis 2005, les évacuations sanitaires du CHT ainsi que celles sur Wallis-et-Futuna. Elle exploite trois bi turbopropulseurs.

Le territoire compte également deux compagnies d'hélicoptère, Hélicocéan et Hélisud. Ces compagnies effectuent des activités de transport et de tourisme aérien.

### 3.2.2 Le trafic de passagers

L'aérodrome de Magenta est l'aéroport intérieur le plus fréquenté, à partir duquel Air Calédonie assure la plupart des mouvements commerciaux. Après plusieurs années de progression, le trafic intérieur de cet aéroport demeure stable en 2010. En effet, la fin de contrat d'affrètement de l'ATR d'Air Tahiti en mars 2010 et les mesures prises dans le cadre du plan de redressement de la compagnie ont réduit l'offre de la compagnie. Cependant, la diminution du trafic sur Touho, suite à la suspension des rotations depuis avril 2010, ainsi que sur l'Île des pins (-11 %, marquée par la baisse de la fréquentation touristique) a été en partie compensée par la progression du trafic sur les autres destinations. Ainsi, le nombre de passagers vers Koné a augmenté de 67 %, avec près de 4 500 passagers.

	Passagers sur les aérodromes intérieurs (hors transit)			Variation 2010/2009
	2008	2009	2010	
<b>Magenta</b>	<b>346 075</b>	<b>370 056</b>	<b>367 636</b>	<b>-0,7%</b>
Lifou	129 752	135 934	141 441	4,1%
Île-des-Pins	86 172	88 762	78 915	-11,1%
Ouvéa	63 453	69 541	70 673	1,6%
Maré	63 480	69 309	69 349	0,1%
Koné	1 310	2 689	4 493	67,1%
Touho	1 439	957	211	-78,0%

Source : Service d'État de l'Aviation Civile

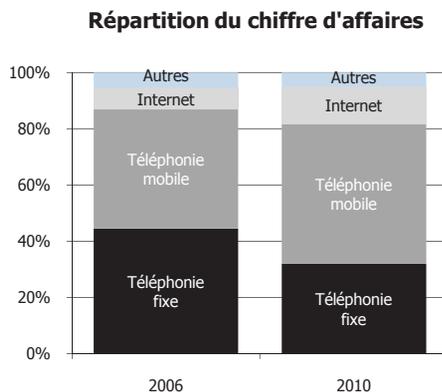
## 4. Télécommunications

### 4.1 L'ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires des activités « télécommunications » de l'OPT s'est élevé à 18 milliards de F CFP en 2010 (en augmentation de 0,7 % par rapport à 2009).

La téléphonie fixe en représente 32 %, contre 50 % pour la téléphonie mobile. Le multimédia pèse pour sa part 13 % des recettes, le reliquat reposant sur les liaisons louées et les activités Transpac.

L'OPT prévoit d'investir 6 milliards de F CFP dans l'extension des services et du réseau mobile (3G), 0,8 milliard pour l'amélioration du réseau Internet et 1,5 milliard en faveur des réseaux de télécommunications hertziens et fibres optiques.



Source : OPT

### 4.2 LA TÉLÉPHONIE

Comme en 2009, les recettes du téléphone fixe diminuent (-4,1 %). Les tendances observées en 2009 se confirment donc en 2010, avec le recul des recettes du trafic intérieur (-6,5 %) comme du trafic extérieur (-11,5 %) en lien avec une baisse des volumes. Le téléphone fixe représente, en 2010, 5,8 milliards de F CFP de recettes (-0,25 milliards de F CFP par rapport à 2009).

En 2010, le nombre d'abonnés au téléphone fixe atteint les 72 000 lignes, soit une augmentation de 6,8 % par rapport à 2009.

La téléphonie mobile dégage pour sa part un chiffre d'affaires de 9 milliards de F CFP (+2 % par rapport à 2009). Avec 214 000 mobiles en circulation, dont 46 779 abonnements permanents « Mobilis » et 167 247 comptes « Liberté » (cartes prépayées), le parc de la téléphonie mobile a progressé de 6,6 % sur un an. À fin 2010, le taux d'équipement en téléphonie mobile est de 85 % (99 % pour la métropole et près de 120 % dans les DCOM<sup>1</sup>).

### 4.3 INTERNET

Le chiffre d'affaires de l'activité « Internet » s'établit, en 2010, à 2,4 milliards de F CFP, en augmentation de 8,2 % à comparer avec la hausse de 11,2 % observée entre 2008 et 2009. Ce ralentissement de la progression des recettes de l'Internet s'explique par les baisses successives de tarifs. Il faut noter que 5 fournisseurs<sup>2</sup> d'accès se partagent en effet 38 200 abonnés fin 2010 (+18 % sur un an) et se livrent une concurrence tarifaire.

<sup>1</sup> Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte, Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon.

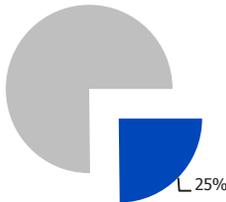
<sup>2</sup> CAN'L, OFFRATTEL, MLS, Internetnc et Nautille.

## Section 11

# Autres services marchands

### Le poids des autres services marchands dans...

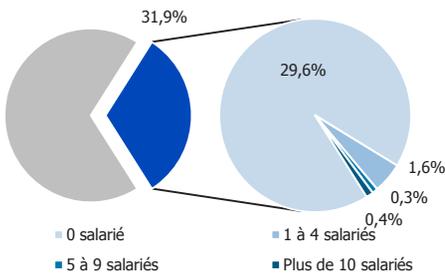
... la création de richesses (2006)



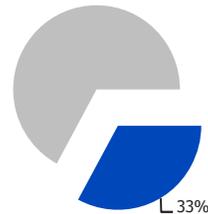
... les effectifs salariés (juin 2010)



... la démographie d'entreprises (2010)



... les créations d'entreprises (2010)



Source : Isee

Les « autres services marchands » comprennent notamment l'activité des banques et assurances, les services aux entreprises (services opérationnels, conseil et assistance, recherche et développement) et les services aux ménages (activités récréatives et services personnels et domestiques). En 2006, les entreprises de ce secteur généraient un quart de la valeur ajoutée créée sur le territoire, dont un peu plus d'un tiers pour la seule activité de service immobilier (location, promotion immobilière...). Par rapport à son poids financier dans l'économie, ce secteur crée relativement peu d'emplois, au moins de manière directe, puisqu'il représente « seulement » 17 % des effectifs salariés. Près de 93 % des entreprises du secteur ne comptent aucun salarié. En Nouvelle-Calédonie, 1 entreprise sur 3 est recensée dans ce secteur, soit près de 16 600 entreprises. L'activité de services aux entreprises a été particulièrement dynamique, avec une hausse de plus de 14 % du nombre d'entreprises en 2010, de même que l'activité d'assainissement, voirie et gestion des déchets (+27 %) et les services informatiques (+10 %).

# Section 12

## Les services non marchands

### 1. Généralités

Le poids des services non marchands dans...

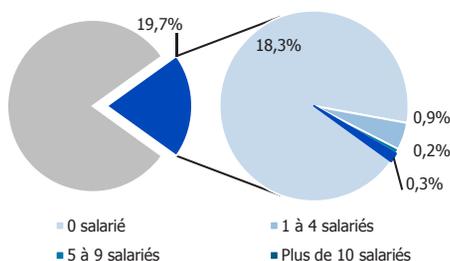
... la création de richesses (2006)



... les effectifs salariés (juin 2010)



... la démographie d'entreprises (2010)



... les créations d'entreprises (2010)



Source : Isee

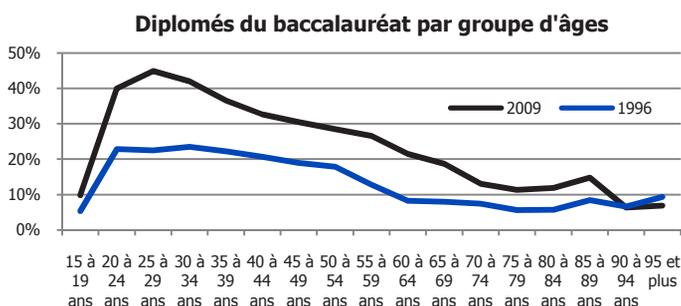
Les services non marchands emploient 34 % des effectifs salariés à fin juin 2010 et génèrent presque un quart de la richesse produite sur le territoire en 2006. Ils représentent 14 % des créations d'entreprises, notamment au travers du développement du tissu associatif. Près d'une entreprise sur cinq est déclarée en services non marchands au répertoire des entreprises et, parmi elles, 1 sur 2 est une association.

### 2. L'éducation

#### 2.1 PANORAMA

Entre 1996 et 2009, le niveau de formation de la population calédonienne a globalement augmenté. En 2009, près d'un Calédonien sur trois âgé de plus de 15 ans a le baccalauréat, soit deux fois plus qu'en 1996. La progression de la part des diplômés du baccalauréat est

particulièrement forte parmi les 20-39 ans : 41 % d'entre eux ont le baccalauréat en 2009, contre 23 % en 1996. Dans cette même catégorie, la part des diplômés de l'enseignement supérieur double entre 1996 et 2009.



En 1996, la part des diplômés du premier cycle dans la population de plus de 15 ans était de 4,0 %, et celle du second ou troisième cycle atteignait 4,8 %. En 2009, cette part est de 7,2 % pour les diplômés du premier cycle, et de 8,1 % pour ceux du second ou troisième cycle. La population n'ayant aucun diplôme s'est réduite, passant de 43 % en 1996 à 27 % en 2009.

#### Diplôme le plus élevé obtenu par la population de 15 ans et plus, en 1996 et 2009

	Aucun diplôme	Certificat	BEPC	CAP BEP	BAC (1)	1 <sup>er</sup> cycle	2, 3 <sup>e</sup> cycle
Nouvelle-Calédonie en 1996	58 848	13 958	16 145	23 759	12 133	5 402	6 500
Nouvelle-Calédonie en 2009	49 694	15 696	24 455	37 978	26 974	13 164	14 853
Province des Îles Loyauté	5 320	895	1 975	2 133	937	250	242
Province Nord	14 041	3 115	4 061	6 806	2 666	1 043	1 019
Province Sud	30 333	11 686	18 419	29 039	23 371	11 871	13 592

(1) Regroupe les bacs généraux, professionnels ou techniques et brevets supérieurs pour le recensement de 1996 et les différents bacs pour le recensement de 2009.

Source : ISEE

Par Province, les résultats sont contrastés entre la Province Sud d'une part, et les Provinces des Îles et du Nord d'autre part. En effet, la part de bacheliers est moins importante en Province des Îles (12 %) et Province Nord (14 %) qu'en Province Sud (35 %). De même, la part des diplômés de l'enseignement supérieur dans les Provinces des Îles (4 %) et du Nord (6 %) est moindre que celle de la Province Sud (18 %). En revanche, la diminution de la population sans diplôme est plus forte aux Îles Loyauté (19,6 points) et au Nord (23,3 points) qu'en Province Sud (12 points). La proportion de personnes titulaires d'un certificat d'étude, brevet des collèges, CAP ou BEP reste similaire dans chaque Province.

En 2010, le taux de réussite au baccalauréat en Nouvelle-Calédonie s'établit à 78,6 %, en légère baisse par rapport à 2009 (79,4 %). Même s'il s'est sensiblement réduit depuis 2001, l'écart avec la Métropole est de 6,9 points.

En 2010, le territoire comptait 387 établissements scolaires sous contrat, dont les trois quarts du premier degré. En termes d'effectifs, le nombre d'élèves en 2010 s'établit à 72 205, en hausse de 0,4 % par rapport à 2009. En 2010, la moitié des élèves sont scolarisés dans le premier degré, 45 % dans le second degré et 5 % dans un cycle d'études supérieures. Le nombre d'élèves en études supérieures progresse de 7 % entre 2009 et 2010, grâce pour l'essentiel à l'augmentation du nombre d'élèves à l'IUFM et en classes post-bac (section de techniciens supérieurs, classe préparatoire aux grandes écoles, diplôme de comptabilité et de gestion).

## Nombre d'établissements scolaires publics et privés (sous contrat) en 2010

	Province des Îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle- Calédonie
<b>Premier degré</b>	<b>71</b>	<b>87</b>	<b>127</b>	<b>285</b>
<b>Second degré</b>	<b>16</b>	<b>30</b>	<b>51</b>	<b>97</b>
. Collèges + GOD (1) + SEGPA (2)	13	21	34	68
. Lycées d'enseignement général	1	2	6	9
. Lycées professionnels + ALP (3)	2	7	11	20
<b>Classes post-bac (4)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>117</b>	<b>183</b>	<b>387</b>

(1) Groupe d'observation dispersé, (2) Sections d'enseignement général et professionnel adapté, (3) antenne de lycée professionnel, (4) Section de techniciens supérieurs, classe préparatoire aux grandes écoles, diplôme de comptabilité et gestion

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

## Population scolaire par niveau

En nombre	2007	2008	2009	2010	Variation 10/09
<b>Premier degré</b>	<b>36 921</b>	<b>36 690</b>	<b>36 274</b>	<b>36 329</b>	<b>0,2%</b>
. Pré-élémentaire	12 841	12 558	12 510	12 767	2,1%
. Élémentaire	23 756	23 848	23 558	23 361	-0,8%
. Enseignement spécial (CLIS + DIM (1))	324	284	206	201	-2,4%
<b>Second degré</b>	<b>31 873</b>	<b>31 857</b>	<b>32 135</b>	<b>32 159</b>	<b>0,1%</b>
. Collèges (avec SEGPA)	19 192	19 094	19 259	19 162	-0,5%
. Lycées	5 988	5 951	6 051	6 150	1,6%
. Lycées professionnels	6 693	6 812	6 825	6 847	0,3%
<b>Etudes supérieures</b>	<b>3 584</b>	<b>3 582</b>	<b>3 488</b>	<b>3 717</b>	<b>6,6%</b>
. IUFM	144	159	108	196	81,5%
. Classes post-bac (2)	745	744	782	873	11,6%
. Université	2 695	2 679	2 598	2 648	1,9%
<b>Total</b>	<b>72 378</b>	<b>72 129</b>	<b>71 897</b>	<b>72 205</b>	<b>0,4%</b>

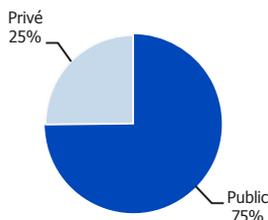
(1) CLIS: Classe d'Intégration Scolaire; DIM: Déficiant Intellectuel Moyen,

(2) Section de techniciens supérieurs, classe préparatoire aux grandes écoles, diplôme de comptabilité et gestion

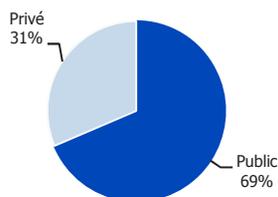
Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

La part de l'enseignement public a nettement progressé depuis 1994, aussi bien dans le premier (75 % en 2010, contre 70 % en 1994) que dans le second degré (69 % contre 65 %).

### Répartition de la population scolaire du premier degré en 2010



### Répartition de la population scolaire du second degré en 2010



Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Le nombre d'enseignants apparaît en légère hausse entre 2009 et 2010 : 4 854 enseignants en 2010, soit 28 supplémentaires par rapport à l'année précédente.

### Répartition du personnel enseignant chargé de classe en 2010

En nombre	Premier degré	Second degré et classes supérieures de lycées	Total
Province des Îles Loyauté	245	258	503
Province Nord	436	509	945
Province Sud	1 280	2 127	3 407
<b>Total</b>	<b>1 961</b>	<b>2 893</b>	<b>4 854</b>

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

## 2.2 TRANSFERTS DE COMPETENCES<sup>1</sup>

Depuis 2000, la Nouvelle-Calédonie est compétente pour les programmes d'enseignement, la formation des maîtres et le contrôle pédagogique pour l'enseignement primaire. Le transfert de compétence de l'enseignement du second degré public et privé et de l'enseignement primaire privé a été voté à la fin de l'année 2009 et sera effectif en janvier 2012. En accompagnement de ce transfert, l'État continuera d'intervenir dans la délivrance et la vérification des titres et diplômes nationaux ainsi que dans la définition des programmes d'enseignement, avec la possibilité pour la Nouvelle-Calédonie de demander les adaptations de programmes nécessaires à la prise en compte du contexte local. Pour exercer ses nouvelles missions, la Nouvelle-Calédonie recevra de l'État une dotation de compensation. Par ailleurs, et indépendamment de cette dotation, l'État prendra à sa charge la construction des lycées de Pouembout et du Mont-Dore.

Le transfert des personnels concernés s'opérera en deux temps : pendant une période transitoire, dont la durée n'est pas déterminée, les personnels continueront d'être rémunérés et gérés par l'État, leur situation statutaire restant de la responsabilité de l'État et la Nouvelle-Calédonie décidera de l'organisation des services en collaboration avec l'État. À l'issue de cette période, la plupart des personnels seront cette fois rémunérés et gérés par la Nouvelle-Calédonie.

Afin de définir un projet éducatif calédonien dès 2011, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a engagé deux actions majeures consistant à dresser un état des lieux du système éducatif calédonien et à lancer un débat sur son devenir. Ainsi, en 2009, deux audits ont été réalisés par un cabinet extérieur ; le premier établissant un « Diagnostic du système éducatif de la Nouvelle-Calédonie, Écoles, Collèges, Lycées, Enseignement public et privé », le second établissant un « Diagnostic du premier degré de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie, public et privé ». En 2010, un grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne a été conduit par une commission de 39 spécialistes de l'éducation. Cette commission a remis au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie un rapport intitulé « Le Miroir du débat », synthèse des débats publics et des auditions. En avril 2011, la commission devrait rendre un rapport final avec des préconisations et des orientations pour le projet éducatif. À partir de ces deux actions majeures, et à l'aide des autres rapports et études élaborés sur le système éducatif calédonien ou la jeunesse calédonienne, un projet éducatif définitif devrait être élaboré par le gouvernement et soumis au Congrès de la Nouvelle-Calédonie avant la fin de l'année 2011.

<sup>1</sup> Source : <http://www.transfertsdecompetences.gouv.nc/portal/page/portal/transfert>.

### 3. La santé<sup>1</sup>

---

En 2010, 2 375 professionnels de santé<sup>2</sup> exerçaient en Nouvelle-Calédonie, effectif stable par rapport à 2009 (2 374).

Avec un taux de mortalité infantile de 6,1 ‰ en 2007, la Nouvelle-Calédonie est en retard par rapport à la Métropole (3,8 ‰ en 2007), alors que le taux de mortalité général y est nettement plus faible (4,7 ‰ sur l'île en 2008 contre 8,5 ‰ dans l'hexagone). Cette mortalité plus basse s'explique par la structure d'âge de la population calédonienne, nettement plus jeune que la population métropolitaine. Le taux de natalité calédonien (16,2 ‰ en 2008) est sensiblement plus élevé qu'en Métropole (12,9 ‰).

Les principales causes médicales de décès en 2009 sont liées aux tumeurs malignes (26,0 %), aux maladies de l'appareil circulatoire (23,7 %), aux lésions traumatiques et empoisonnements (14,6 %) et aux maladies de l'appareil respiratoire (9,2 %). Les accidents de la route ont représenté 5,7 % des décès en 2009 alors qu'ils en constituent moins de 1 % en métropole.

#### 3.1 LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

En 2010, la densité de médecins (généralistes et spécialistes) est de 236 pour 100 000 habitants en Nouvelle-Calédonie contre 334 en métropole. La densité des infirmiers sur le territoire (510) est également nettement inférieure à celle observée en Métropole (830).

##### Densité des professions médicales en 2010 pour 100 000 habitants

	Nouvelle-Calédonie	France métropolitaine <sup>(1)</sup>
Médecins généralistes	125	162
Médecins spécialistes	111	172
Chirurgiens-dentistes	47	66
Sages-femmes <sup>(2)</sup>	119	133
Infirmiers	510	830
Pharmaciens	76	119
Kinésithérapeutes	46	111

*(1) Données au 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour des données de population de 2008*

*(2) Pour 100 000 femmes entre 15 et 49 ans, données estimées 2010*

*Sources : DASS-NC, INSEE*

#### 3.2 LA CAPACITÉ D'HOSPITALISATION

En 2009, la capacité d'accueil en hospitalisation complète est restée stable à 668 lits installés. La capacité d'accueil pour l'hospitalisation de jour s'est établie à 53 places en 2009 : 25 en médecine, 26 en chirurgie ambulatoire et 2 en obstétrique. Ce mode d'hospitalisation est en plein développement : les entrées d'hospitalisation de jour s'élevaient à 13 390 en 2008, contre 9 558 entrées en 2005.

---

<sup>1</sup> Les informations présentées dans cette partie sont généralement décalées d'une année.

<sup>2</sup> Les professionnels de la santé concernés sont les médecins généralistes et spécialistes, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les pharmaciens, les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes. Sont exclues de ce total, les personnes travaillant dans le secteur médico-technique (agents administratifs des hôpitaux, etc.) dont le nombre avoisine les 500.

## La capacité d'accueil en Nouvelle-Calédonie

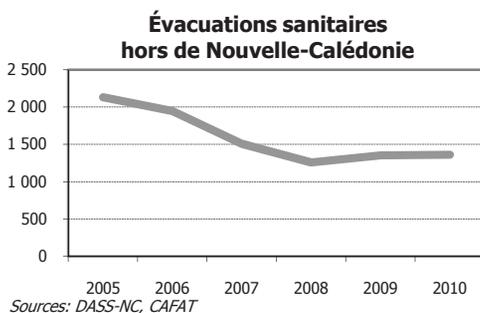
Nombre de lits pour le court séjour	2006 <sup>(1)</sup>	2007 <sup>(1)</sup>	2008	2009	Variation 09/08
Médecine	300	309	300	300	0,0%
Chirurgie	216	208	208	206	-1,0%
Obstétrique	104	104	101	101	0,0%
Réanimation, soins intensifs, post-opératoire	52	61	61	61	0,0%
<b>Total</b>	<b>672</b>	<b>682</b>	<b>670</b>	<b>668</b>	<b>-0,3%</b>
Nombre de lits court séjour pour 1 000 habitants	2,9	2,9	2,8	2,7	-1,6%

(1) Chiffres rectifiés pour restituer le nombre de lits installés  
Source : DASS-NC

En 2010, le Médipôle de Koutio a passé le cap du permis de construire. Ce projet réunira sur un site unique le nouvel hôpital, l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie et un pôle de radiothérapie, ainsi qu'un Centre de Soins de Suite et de Rééducation fonctionnelle (CSSR). Le CHT offrira à terme 643 lits et places, répartis en 579 lits d'hospitalisation complète et 64 places d'hospitalisation de jour, tandis que le CSSR proposera 70 lits et 10 places de soins de suite et de réadaptation.

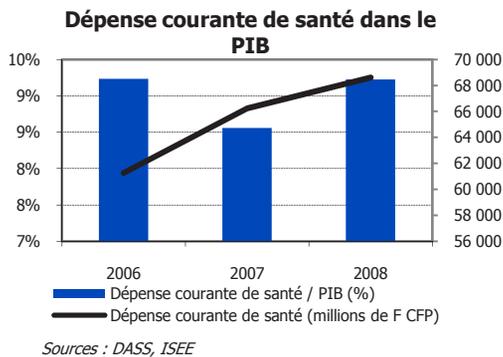
Parallèlement au Médipôle, deux projets de modernisation de l'offre hospitalière sont à l'étude. En Province Nord, l'offre hospitalière serait réorganisée en créant un nouvel hôpital à Koné et en redéployant les activités des sites de Koumac et Poindimié. À Nouméa, le regroupement des trois cliniques privées sur un site unique situé au centre ville est également envisagé.

Les évacuations sanitaires concernent les traitements qui ne peuvent être dispensés en Nouvelle-Calédonie. Les malades sont évacués vers l'Australie (81 % des cas en 2010) ou la métropole. Le nombre d'évacuations se stabilise en 2010 (1 363), après une nette diminution entre 2005 et 2008, conséquence de la mise en place de nouveaux plateaux techniques en Nouvelle-Calédonie (IRM, coronarographie, ...).



### 3.3 LA CONSOMMATION MÉDICALE

Entre 2006 et 2008, la dépense courante de santé a augmenté de 12 %. La décélération entamée fin 2006 s'est poursuivie en 2007 puis en 2008. Elle est notamment due au plan de maîtrise des dépenses de santé adopté fin 2005 par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie. La consommation médicale par habitant en Nouvelle-Calédonie était inférieure de 20 % à celle de métropole en 2008 (254 658 F CFP par habitant contre 317 221 F CFP). Cette moindre consommation médicale s'explique d'une part par une structure de population



plus jeune et donc moins consommatrice de soins, d'autre part par des dépenses de formation et recherche beaucoup moins élevées en Nouvelle-Calédonie qu'en métropole.

### 3.4 LA PROTECTION SOCIALE

La Nouvelle-Calédonie dispose d'un système de protection sociale propre. Il repose sur la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT), l'Aide Médicale Gratuite (AMG) et les mutuelles. L'ensemble de la population travaillant sur le territoire est affilié au régime d'assurance maladie unique et obligatoire. Le Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité (RUAMM) intègre, outre les salariés, tous les fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie et les travailleurs indépendants qui exercent leur activité sur le territoire. Ce régime est administré par la CAFAT.

#### 3.4.1 L'Aide Médicale Gratuite (AMG)

L'AMG est gérée par les Directions Provinciales d'Action Sanitaire et Sociale (DPASS) et dépend budgétairement des Provinces. Elle permet la prise en charge du risque maladie en qualité de caisse principale pour les populations qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale ou en complément du RUAMM, via un dispositif variable selon les Provinces (accès gratuit en Province Nord, système de cartes semestrielles payantes d'accès aux soins dont le montant varie selon les revenus dans les Îles Loyauté, et ticket modérateur plafonné en Province Sud). L'admission à l'Aide Médicale Provinciale est soumise à des conditions de ressources. Au 31 décembre 2010, le nombre de bénéficiaires était de 54 808 sur l'ensemble du territoire, en baisse par rapport à 2009 (-3 %), alors que les dépenses globales sont en hausse de 12 %.

##### Dépenses et bénéficiaires de l'Aide Médicale Gratuite

	2007	2008	2009	2010	Variation 10/09
<b>Province Sud</b>					
Dépenses Totales (en millions de F CFP)	5 408	5 139	5 140	5 349	4,1%
Nombre de bénéficiaires	28 948	27 564	27 846	28 227	1,4%
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	186 814	186 439	184 587	189 499	2,7%
<b>Province Nord</b>					
Dépenses Totales (en millions de F CFP)	3 453	3 590	3 680	4 424	20,2%
Nombre de bénéficiaires	19 775	18 912	18 255	17 808	-2,4%
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	174 614	189 827	201 589	248 402	23,2%
<b>Province des Îles Loyauté</b>					
Dépenses Totales (en millions de F CFP)	1 692	1 821	2 019	2 374	17,6%
Nombre de bénéficiaires	10 368	10 082	10 394	8 773	-15,6%
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	163 194	180 619	194 279	270 607	39,3%
<b>Total dépenses (en millions de F CFP)</b>	<b>10 553</b>	<b>10 550</b>	<b>10 839</b>	<b>12 147</b>	<b>12,1%</b>
<b>Total bénéficiaires</b>	<b>59 091</b>	<b>56 558</b>	<b>56 495</b>	<b>54 808</b>	<b>-3,0%</b>

Source : Directions Provinciales des Affaires Sanitaires et Sociales

#### 3.4.2 La CAFAT

La CAFAT<sup>1</sup> est chargée de gérer l'ensemble des régimes de protection sociale institués en faveur des travailleurs salariés (maladie, maternité, accidents du travail et maladies

<sup>1</sup> L'effectif total de la CAFAT s'élève à 534 personnes (473 CDI et 61 CDD) au 31 décembre 2010.

professionnelles, vieillesse, chômage). La CAFAT assure également la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, avec un service dédié au sein de sa Branche Santé et le Service Médical Interentreprises du Travail (SMIT). Par ailleurs, elle exerce une action sanitaire, sociale et familiale par l'intermédiaire du Fonds d'Action Sanitaire, Sociale et Familiale (FASSF). Le service du contrôle médical a pour mission de veiller sur le plan médical au bien-fondé des dépenses supportées par la CAFAT et à leur meilleure utilisation en fonction des intérêts des malades.

Au titre du RUAMM, la CAFAT couvrait au 31 décembre 2010, 241 888 assurés et bénéficiaires, en hausse de 1,7 % par rapport à 2009. De 2006 à 2009, la situation financière globale du régime s'est améliorée. En effet, son déficit chronique a conduit le Gouvernement à accroître les recettes du RUAMM, principalement par l'augmentation, en 2006, d'un point de la Taxe de Solidarité sur les Services (TSS), hausse ramenée à ½ point en 2008.

Ces recettes sont en diminution sur l'exercice 2010 suite aux nouvelles mesures arrêtées fin 2009. Ainsi, le régime ne dispose plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, de la fraction de la Taxe sur les Alcools et les Tabacs qui lui était affectée ainsi que du versement intégral et direct du produit de la TSS. Le RUAMM clôture ainsi l'année 2010 en déficit.

#### Dépenses de santé

Millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009
Remboursements des prestations au titre du RUAMM	38 718	38 553	41 349	43 492	46 111
Résultat du régime de l'assurance maladie CAFAT	-1 566	- 436	1 137	3 153	3 043

Source : bilan comptable CAFAT



## CHAPITRE IV

# L'évolution monétaire et financière

# Section 1

## La structure du système bancaire

---

### 1. Les faits marquants de l'exercice

---

#### 1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

À la demande de la Ministre de l'Économie, le Haut-commissaire de la République a conduit une négociation avec chacune des banques de la place, afin qu'elles consentent « des baisses réelles et substantielles des tarifs des principales prestations offertes à leurs clientèles ». Cette médiation, qui s'est déroulée dans la semaine du 5 au 9 juillet 2010, et à laquelle l'IEOM a été largement associé, a abouti à des engagements d'abaissement des tarifs ou d'amélioration de certaines prestations bancaires, en complément des dispositions nationales encadrant la tarification bancaire (voir point suivant *1.2 Les événements nationaux ayant un impact local*). L'État a décidé la création d'un Observatoire du Pacifique des tarifs bancaires aux particuliers, à l'image de celui existant dans les DOM. Cet Observatoire, confié à l'IEOM, publie la liste d'une trentaine de tarifs des services les plus couramment utilisés afin de permettre des comparaisons objectives entre établissements d'une même place bancaire ou d'autres places. La première version de l'Observatoire des tarifs bancaires intégrant les résultats des banques polynésiennes et wallisiennes a été rendue publique début novembre 2010, sur la base des tarifs appliqués au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

En mai 2010, la BNC et la CENC ont fusionné sous l'enseigne unique de la BNC, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année. Cette fusion achève la réorganisation du Groupe Caisse d'Épargne entamée en 2005 (mise en commun des back-office, regroupement des établissements sous la même direction générale, harmonisation des statuts du personnel...). La clientèle de la CENC, concentrée sur le marché des particuliers et des collectivités locales, est ainsi venue renforcer celle de la BNC, plus présente sur le marché des entreprises. La BNC se situe désormais au deuxième rang parmi les établissements de crédit locaux.

M. Jean-Pierre GIANOTTI, directeur général de la BCI, a été désigné à la présidence du Comité des banques de Nouvelle-Calédonie de la Fédération Bancaire Française (FBF), pour les années 2011 et 2012.

#### 1.2 LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2010 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2010 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier :

- **Création de la nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP)**. Créée par l'ordonnance n°2010-76 du 21 janvier 2010, cette autorité est issue de la fusion des quatre instances existantes de contrôle et d'agrément des banques et des assurances : la Commission bancaire (CB), l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam), le Comité des entreprises d'Assurances (CEA) et le Comité des établissements de crédit et des entreprises

d'investissement (CECEI). Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France. Le secrétaire général de l'ACP est nommé par le ministre chargé de l'Economie sur proposition du Gouverneur de la Banque de France. La mission de l'ACP s'articule autour de trois objectifs : veiller à la stabilité financière, assurer une meilleure protection de la clientèle et renforcer la présence internationale du superviseur français.

**- Supervision financière dans l'Union européenne (UE) : un nouveau dispositif.**

La Commission européenne, le Parlement et le Conseil européens se sont accordés sur le nouveau dispositif de supervision des banques, des assurances et des marchés financiers européens. Cet accord concrétise au niveau européen l'engagement pris par le G20 de réformer la supervision financière. La nouvelle architecture de supervision comprendra le Comité européen du risque systémique (CERS) et le Système européen de surveillance financière (SESF) qui est composé des trois autorités européennes de surveillance du secteur financier : l'Autorité bancaire européenne, l'Autorité européenne des assurances et l'Autorité européenne des marchés financiers. Le CERS est chargé d'assurer une surveillance macro-prudentielle et de veiller à la solidité de l'ensemble du système financier à échelle communautaire en détectant et en prévenant les risques pouvant peser sur la stabilité financière dans l'UE et d'émettre des alertes afin que des mesures soient rapidement prises lorsque c'est nécessaire. Ces nouvelles autorités sont entrées en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**- Entrée en vigueur du projet SURFI.** Le 30 juin 2010, SURFI (Système Unifié de Rapport Financier) succède à BAFI, en vigueur depuis 1993, entraînant un changement majeur du système de collecte des informations auprès des agents financiers. L'objectif de SURFI est triple : il vise à harmoniser les reportings monétaires et bancaires adressés aux autorités de contrôles, à alléger la charge déclarative des établissements, et à moderniser le format de déclaration en adoptant un nouveau standard informatique, le XBRL. L'instruction 2009-02 du 19 juin 2009 relative à la mise en place de SURFI fixe le nouveau système de remise, les formats de tableaux et les seuils de remise associés. Dans les départements et les collectivités d'outre-mer, SURFI succède en partie aux conventions de place qui liaient les établissements de crédit ultra-marins à l'IEDOM et l'IEOM.

**- Arrêtés du 29 septembre 2010 du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi relatifs au Fonds de garantie des dépôts.** Ces textes modifient le niveau de garantie (relèvement de 70 000 à 100 000 euros de la garantie de dépôts par déposant) et le délai de remboursement du Fonds de garantie de dépôts (réduction à 20 jours ouvrables des délais de remboursement des déposants en cas de défaillance d'un établissement de crédit). Ils fixent également l'appel de cotisations exceptionnelles au Fonds de garantie des dépôts à 270 millions d'euros.

**- Publication de la loi de régulation financière n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 relative au renforcement de la régulation, de la surveillance et du contrôle des acteurs et des marchés financiers.** Les pouvoirs de l'AMF (Autorité des marchés financiers) sont renforcés, notamment pour les ventes à découvert et la régulation des marchés dérivés, et l'AMF se voit confier l'enregistrement et la supervision des agences de notation de crédit. La loi consacre le renforcement du contrôle du secteur financier et crée un Conseil de la régulation financière et du risque systémique qui est composé notamment du ministre chargé de l'Economie ou son représentant qui en assure la présidence, du gouverneur de la Banque de France et des présidents des autorités du secteur financier. Ce Conseil est chargé d'examiner les analyses de la situation du secteur et des marchés financiers, d'évaluer les risques systémiques qu'ils comportent, compte tenu des avis et recommandations du Comité européen du risque systémique (CERS). La loi ratifie aussi la création de l'Autorité de contrôle prudentiel

(ACP) et lui confie le pouvoir du contrôle de l'encadrement de la rémunération des opérateurs de marchés, élargit et clarifie son domaine de compétences en matière de protection des clientèles avec notamment la possibilité de vérifier le respect des engagements pris par une ou plusieurs associations professionnelles dans le cadre des mesures proposées par le Comité consultatif du secteur financier. L'article 81 de la loi prévoit la mise en œuvre au sein de l'IEDOM et de l'IEOM d'un observatoire des tarifs bancaires compétent sur chaque zone d'intervention des deux Instituts. La loi renforce les pouvoirs de sanctions de l'AMF et de l'ACP. Enfin, elle renforce et homogénéise les obligations pesant sur les intermédiaires du secteur financier et accroît la sécurité de la clientèle de produits financiers avec notamment l'obligation d'immatriculation des intermédiaires du secteur financier dans un registre unique consultable par le public.

L'année 2010 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives de traitement du surendettement sont entrées en vigueur.

- **Protection de la clientèle.** La nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a vu notamment son domaine de compétences élargi à la protection de la clientèle. Dans ce cadre, l'ACP et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont signé le 30 avril 2010 une convention pour instaurer un point d'entrée unique de l'ensemble des demandes du public en matière de banque, d'épargne et d'assurance, dénommé « Assurance Banque Epargne Info Service ». Opérationnel à partir de juin 2010, ce point d'entrée unique se présente sous la forme d'un site internet ([www.abeinfoservice.fr](http://www.abeinfoservice.fr)), d'un accueil téléphonique et d'une adresse postale, mais exclut tout accueil physique. Il a vocation à informer et à orienter le public concernant les relations contractuelles et les démarches à effectuer. Le site internet publie la liste des acteurs et produits autorisés, alerte et met en garde le public contre les pratiques de certains établissements, offre des conseils pratiques.

- **Publication de la loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.** Ce texte, qui transpose la directive européenne 2008/48/CE du 23 avril 2008 sur le crédit à la consommation, vise à rendre le crédit à la consommation plus responsable afin de lutter contre le surendettement. Outre la transposition de la directive européenne qui renforce la protection du consommateur en matière de crédit à la consommation, cette loi a notamment prévu comme dispositions : la suppression des pénalités libératoires versées par les personnes en interdit bancaire pour obtenir le Fichier central des chèques ; la création du comité de préfiguration chargé de la remise du rapport sur la création d'un registre national des crédits (dit « fichier positif ») ; l'encadrement de la publicité, des rachats de crédit, du crédit renouvelable et des avantages commerciaux ; la réforme du taux de l'usure pour le crédit à la consommation ; l'accélération et la déjudiciarisation des procédures de surendettement.

- **Frais bancaires :** remise du rapport sur la tarification des services bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans à la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Remis le 8 juillet 2010, le rapport préconise notamment d'accroître la lisibilité, la transparence et la comparabilité des frais bancaires (établissement d'une liste standardisée des dix principaux tarifs bancaires en tête des plaquettes tarifaires, mission d'évaluation et de suivi des tarifs bancaires confiée au CCSF y compris sur les tarifs outre-mer) ; d'aider les clients les plus vulnérables à maîtriser leurs frais bancaires (proposition d'un « pack sécurité » comprenant une carte de paiement à autorisation systématique plutôt qu'un chéquier, développement des systèmes d'alerte par SMS ou email) ; de mettre en place une nouvelle génération de forfaits

bancaires (packages) plus adaptés aux besoins des consommateurs ; d'améliorer le traitement des incidents de paiement, notamment pour les clientèles fragiles afin de réduire les frais associés.

- **Tarifications bancaires** : décisions du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF). Faisant suite au rapport de propositions sur les tarifs bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans, le CCSF prend un certain nombre de mesures pour des tarifs bancaires plus justes et plus équilibrés. Dans ce cadre, les banques se sont engagées à renforcer la lisibilité, la transparence, la comparabilité et le suivi des tarifs bancaires ; à ouvrir la voie à des moyens de paiement plus modernes ; à améliorer le fonctionnement des forfaits ; à prévenir les incidents de paiement et leur impact pour les consommateurs. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, et pour les tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> avril, les banques doivent mettre à la disposition de leurs clients une **nouvelle génération de plaquettes tarifaires** comprenant un sommaire-type commun à toute la profession et un extrait standardisé des tarifs de dix produits ou services courants (complété spécifiquement des « frais de tenue de compte » dans les DCOM). Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF), qui présente la **liste des dix services et tarifs standards**. Par ailleurs, à partir du 30 juin 2011, les banques devront faire figurer le total mensuel des frais bancaires prélevés dans les relevés mensuels de compte. Une nouvelle mission d'observatoire des tarifs bancaires est confiée au CCSF, qui remettra son premier rapport en septembre 2011.

- **Publication du décret n°2010-1304 du 29 octobre 2010 et de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatifs au traitement du surendettement et au Fichier des incidents de crédits des particuliers (FICP)**. L'entrée en vigueur de ces textes le 1<sup>er</sup> novembre 2010 parachève la réforme en matière de surendettement dont l'objet principal est d'accélérer et de déjudiciariser les procédures de surendettement en renforçant le rôle des commissions de surendettement. Les durées d'inscription des mesures de surendettement au FICP sont réduites : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement, soit 8 ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à 5 ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de 8 ans à 5 ans.

- **Décret n° 2010-1462 du 30 novembre 2010 relatif à la réforme du crédit à la consommation**. Il fixe les seuils de 1 000 euros à partir duquel les vendeurs en magasin auront l'obligation de proposer aux consommateurs le choix entre crédit amortissable et crédit renouvelable, et de 3 000 euros à partir duquel des justificatifs devront être produits par l'emprunteur pour remplir la fiche de dialogue comprenant des informations relatives à l'endettement et au revenu du consommateur ; le montant de remboursement anticipé à partir duquel des indemnités de remboursement peuvent être réclamées par le prêteur à l'emprunteur (10 000 euros sur douze mois). Parallèlement, l'arrêté du 30 novembre 2010 plafonne à 80 euros le montant des cadeaux offerts lors de la souscription d'un crédit à la consommation. Ces mesures entreront en application le 1<sup>er</sup> mai 2011.

- **Lancement par les banques françaises du prélèvement SEPA européen**. Après le lancement du virement SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiements en euros) le 28 janvier 2008, les banques françaises proposent depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010 le prélèvement SEPA.

## 2. Organisation du système bancaire

---

### 2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

À la fin de l'année et après la fusion entre la BNC et la CENC en mai 2010, la Nouvelle-Calédonie comptait 9 établissements de crédit locaux :

- 4 banques (Banque calédonienne d'investissement, Banque de Nouvelle-Calédonie, Banque nationale de Paris Paribas - Nouvelle-Calédonie, Société générale calédonienne de banque) ;

- 5 sociétés financières (Crédit calédonien et tahitien, Oceor lease Nouméa, Crédit agricole mutuel, Nouméa crédit et GE MONEY).

L'offre de prestations de caractère bancaire est complétée par le Centre financier de Nouméa, service de l'Office des postes et télécommunications (OPT) qui propose, outre les comptes-chèques postaux (CCP), des produits d'assurance de la Caisse nationale de prévoyance (CNP) et des produits d'épargne de la Caisse nationale d'épargne (CNE).

#### Nombre d'établissements de crédit

	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Établissements de crédit locaux (1)</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
Banques FBF	5	5	5	5	4
Banques mutualistes ou coopératives	–	–	–	–	–
Sociétés financières	5	5	5	5	5
<b>Établissements de crédit hors zone d'émission (2)</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
Banques	2	2	2	2	2
Banques mutualistes ou coopératives	1	1	1	1	1
Sociétés financières	1	1	1	1	1
Institutions financières spécialisées	1	1	1	1	1
Autres catégories d'établissements	2	2	2	2	2
<b>Total EC (1) + (2)</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>16</b>

Source : IEOM

En complément du système bancaire local, 7 établissements de crédit, situés hors zone d'émission, interviennent avec une certaine régularité en Nouvelle-Calédonie. Ces établissements sont : l'Agence française de développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI), la CASDEN Banques Populaires (représentée localement par la Société générale calédonienne de banque et la Banque calédonienne d'investissement), Dexia (anciennement CLF - Crédit local de France), Natexis-Banques populaires et la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM). La Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui n'est pas un établissement de crédit au sens du Code Monétaire et Financier, intervient également localement.

Enfin, la banque Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ) n'effectue pas d'opérations bancaires sur le territoire mais dispose d'un bureau de représentation.

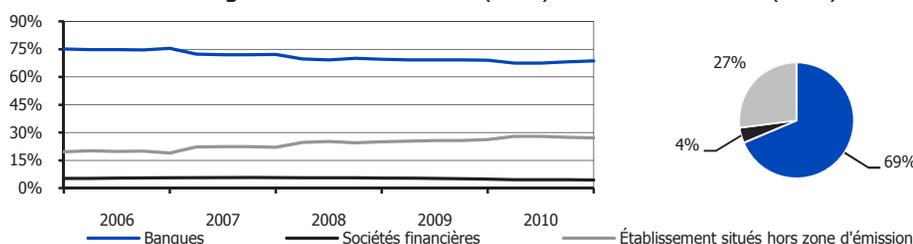
## 2.2 ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA RÉPARTITION DU MARCHÉ

Les établissements de crédit situés dans la zone d'émission affichent une position dominante sur la collecte de dépôts et la distribution des crédits. À fin 2010, ils concentrent ainsi 78,6 % des dépôts collectés et 73,8 % des financements accordés sur la place. Sur ce marché, la part des sociétés financières de la place se limite à 6,5 % des concours.

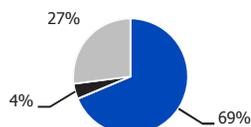
## 2.3 VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

### 2.3.1 Les emplois

Évolution des parts de marché sur les concours selon les différentes catégories d'établissements (en %)



Répartition à fin 2010 (en %)



Source : IEOM

Les banques de la place constituent les principaux bailleurs de fonds dans les différentes catégories de crédits. Cependant, les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission sont désormais leaders sur le segment des crédits à la construction aux entreprises, du fait du développement de leur activité avec les opérateurs sociaux depuis 2009.

### Répartition des crédits selon les différentes catégories d'établissements de crédit à fin 2010

en %	Banques	Sociétés Financières	Établissement HZE
Crédits d'exploitation	91,8%	5,0%	3,2%
Crédits d'investissement	57,5%	6,8%	35,7%
Crédits à l'habitat	68,8%	0,1%	31,1%
dont aux entreprises	40,2%	0,0%	59,7%
dont aux particuliers	78,8%	0,1%	21,1%
Crédits à la consommation	67,8%	17,6%	14,6%
Autres crédits	92,9%	0,7%	6,3%
<b>Ensemble des crédits</b>	<b>68,4%</b>	<b>4,1%</b>	<b>27,4%</b>

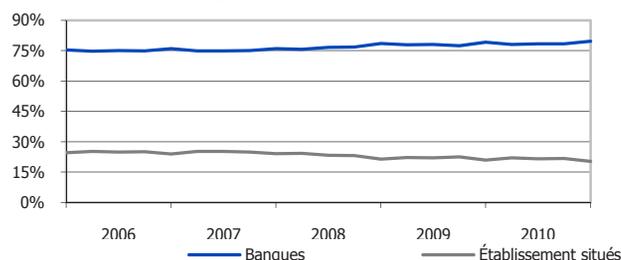
Source : IEOM

Les sociétés financières concentrent leur activité sur la distribution de crédits à la consommation (essentiellement sous forme de crédit-bail) et sur l'octroi de crédits d'investissement (au travers notamment d'opérations de défiscalisation de matériels roulants). Fin 2010, elles détiennent respectivement 18 % du premier segment et 7 % du second.

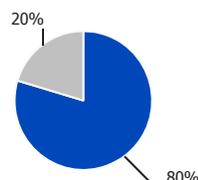
Les établissements situés hors de la zone d'émission sont principalement présents sur le marché des crédits d'investissement (quasi-exclusivement destinés aux collectivités) et dans le financement de l'habitat (en faveur notamment des opérateurs sociaux). Ils détiennent 36 % du premier marché et 31 % du second au 31 décembre 2010.

### 2.3.2 Les ressources

**Évolution des parts de marché sur les dépôts selon les différentes catégories d'établissements (en %)**



**Répartition à fin 2010 (en %)**



Source : IEOM

La collecte de ressources auprès de la clientèle ne concerne que les banques de la place, l'OPT et les établissements situés hors zone d'émission, les sociétés financières ne pouvant, du fait des limites de leur agrément, collecter des fonds à moins de deux ans.

Les établissements situés hors de la zone d'émission se concentrent sur le marché des valeurs mobilières (actions, obligations et OPCVM) et des produits d'assurance-vie. Les fonds sont collectés par les banques de la place qui les représentent localement puis transférés vers la métropole pour souscrire à l'achat de produits généralement distribués par leur maison-mère.

## 2.4 LES EFFECTIFS

Les effectifs du secteur bancaire (hors OPT) progressent légèrement en 2010 (+2,3 %). Après avoir fortement baissé en 2009, les effectifs des sociétés financières reviennent à leur niveau de 2008.

### Effectifs des établissements de crédit locaux<sup>(1)</sup>

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Banques	1 000	1 016	1 073	1 087	1 103	1,5%
Sociétés financières	37	57	57	47	57	21,3%
<b>Total</b>	<b>1 053</b>	<b>1 073</b>	<b>1 130</b>	<b>1 134</b>	<b>1 160</b>	<b>2,3%</b>

(1) Effectifs utilisés équivalent temps plein - non compris les services de l'OPT

Source : IEOM

## 3. La densité du système bancaire

### 3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Le nombre de guichets bancaires se renforce de sept unités supplémentaires et compte ainsi 107 implantations permanentes pour l'ensemble du territoire au 31 décembre 2010. Compte tenu de l'augmentation parallèle de la population, le nombre d'habitants par guichet diminue de 5,4 %, pour atteindre 2 323 habitants par agence contre 2 456 un an auparavant. À titre de comparaison, on comptait 1 guichet bancaire pour 1 678 habitants en métropole en 2009.

#### Les guichets bancaires permanents

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Province Sud	63	66	67	66	73	10,6%
<i>dont Nouméa</i>	40	43	43	43	46	7,0%
Province Nord	27	27	27	27	24	-11,1%
Province des Iles Loyautés	6	7	7	7	10	42,9%
<b>Total des guichets bancaires</b>	<b>96</b>	<b>100</b>	<b>101</b>	<b>100</b>	<b>107</b>	<b>7,0%</b>
<i>dont banques</i>	59	63	64	64	66	3,1%
<i>dont services financiers de l'OPT</i>	37	37	37	36	41	13,9%
<b>Habitants par guichet bancaire</b>	<b>2 466</b>	<b>2 397</b>	<b>2 402</b>	<b>2 456</b>	<b>2 323</b>	<b>- 5,4%</b>

Source : IEOM

De la même manière, le nombre d'habitants par automate bancaire est ramené à 1 212 contre 1 259 en 2009, le parc d'automates ayant augmenté de 10 unités en 2010. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'automates a presque doublé (205 en 2010 contre 109 en 2005), et le territoire se rapproche des niveaux de la métropole qui comptait 1 177 habitants par automate en 2009. Ces évolutions sont en phase avec une mutation technologique accélérée dans les canaux de distribution et témoignent d'une recherche de gains de productivité ainsi que du fort dynamisme des établissements de crédit de la place. À ce titre, ces derniers se concentrent de plus en plus sur leur rôle de conseil et d'information à la clientèle, orientant celle-ci vers le libre service pour les opérations quotidiennes, à l'instar des évolutions qui s'opèrent dans les différents réseaux bancaires métropolitains.

#### Les guichets et distributeurs automatiques de billets (DAB, GAB, DIB)

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
<b>Nombre d'automates bancaires</b>	<b>137</b>	<b>148</b>	<b>166</b>	<b>195</b>	<b>205</b>	<b>5,1%</b>
Banques FBF	117	128	142	151	159	5,3%
Services financiers de l'OPT	20	20	24	44	46	4,5%
<b>Nombre d'habitants par automate</b>	<b>1 728</b>	<b>1 619</b>	<b>1 462</b>	<b>1 259</b>	<b>1 212</b>	<b>-3,7%</b>

Source : IEOM

## 3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Le nombre de comptes bancaires de la clientèle (toutes catégories confondues) progresse de 3,9 % en 2010, pour s'établir à 442 313 comptes. Le nombre de comptes par habitant s'établit ainsi à 1,78 en hausse de 2,7 %.

### Nombre de comptes bancaires de la clientèle<sup>(1)</sup>

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Comptes ordinaires créditeurs	154 133	160 636	165 210	173 225	181 060	4,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	215 035	222 062	231 008	242 371	251 756	3,9%
<i>Livrets ordinaires</i>	75 040	79 759	86 170	94 435	100 068	6,0%
<i>Livrets A &amp; Livrets B</i>	128 480	131 827	135 866	139 320	143 392	2,9%
Comptes d'épargne-logement (CEL)	2 352	2 332	2 170	2 032	1 892	-6,9%
<i>Plans d'épargne-logement (PEL)</i>	7 180	5 986	4 513	3 880	3 421	-11,8%
<i>Autres comptes d'épargne</i>	1 983	2 158	2 289	2 704	2 983	10,3%
Comptes créditeurs à terme	8 686	9 148	10 239	9 886	9 493	-4,0%
Bons de caisse et bons d'épargne	109	82	65	40	4	-90,0%
<b>Ensemble des comptes</b>	<b>377 963</b>	<b>391 928</b>	<b>406 522</b>	<b>425 522</b>	<b>442 313</b>	<b>3,9%</b>

Source : IEOM

(1) FBF + OPT

Le taux de bancarisation (nombre de comptes à vue par habitant) atteint 73 % à fin 2009 (+2 points par rapport à l'année précédente), en progression régulière depuis plusieurs années, tout en demeurant encore nettement en deçà de la moyenne métropolitaine (qui avoisine les 99 %).

### Nombre de comptes bancaires par habitant

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Comptes ordinaires créditeurs	0,65	0,67	0,68	0,71	0,73	3,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,91	0,93	0,95	0,99	1,01	2,6%
<i>dont comptes sur livrets</i>	0,86	0,88	0,92	0,95	0,98	2,9%
Comptes créditeurs à terme	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	-5,1%
<b>Ensemble des comptes à la clientèle</b>	<b>1,60</b>	<b>1,64</b>	<b>1,68</b>	<b>1,73</b>	<b>1,78</b>	<b>2,7%</b>

Source : IEOM

## 4. Les moyens de paiement

L'article L. 712-5 du Code Monétaire et Financier dispose que « l'Institut d'émission d'outre-mer s'assure, en liaison avec la Banque de France, de la sécurité des moyens de paiement tels que définis à l'article L. 311-3, autres que la monnaie fiduciaire, et de la pertinence des normes applicables en la matière. S'il estime qu'un de ces moyens de paiement présente des garanties de sécurité insuffisantes, il peut recommander à son émetteur de prendre toutes mesures destinées à y remédier. Si ces recommandations n'ont pas été suivies d'effet, il peut, après avoir recueilli les observations de l'émetteur, décider de formuler un avis négatif publié au Journal officiel.

Pour l'exercice de ces missions, l'Institut d'émission d'outre-mer procède ou fait procéder

par la Banque de France aux expertises et se fait communiquer, par l'émetteur ou par toute personne intéressée, les informations utiles concernant les moyens de paiement et les terminaux ou les dispositifs techniques qui leur sont associés. »

Le Système Interbancaire d'Echanges (SIE) de la Nouvelle-Calédonie est géré par un GIE qui regroupe l'Institut d'Emission d'Outre-Mer et les établissements bancaires et assimilés de Nouvelle-Calédonie. Depuis le 30 mai 2005, le SIE de la place a mis en œuvre l'échange dématérialisé des valeurs pour le traitement des chèques, des virements, des prélèvements et TIP. Le traitement automatique des effets ainsi que celui des AOCT est venu compléter le dispositif en 2006.

### 4.1 LES CARTES BANCAIRES

Le nombre de cartes bancaires en circulation a augmenté de 8,8 % en 2010, après +9,3 % en 2009. Les cartes privatives se développent fortement (+ 12,2 %) et sont en majorité des cartes de retrait dédiées à l'établissement émetteur.

La diffusion des cartes bancaires s'est nettement développée au cours des dernières années. Depuis 2008, la tendance est toutefois moins marquée et on compte, en moyenne, une carte bancaire par compte à vue.

#### Les cartes bancaires

	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
<b>Cartes bancaires en circulation</b>	<b>129 611</b>	<b>143 834</b>	<b>163 219</b>	<b>178 475</b>	<b>194 268</b>	<b>8,8%</b>
Cartes internationales	76 853	82 881	89 189	96 660	105 332	9,0%
Cartes privatives	52 758	60 953	74 030	81 815	88 936	8,7%
<i>Cartes JADE<sup>(1)</sup></i>	<i>26 208</i>	<i>29 474</i>	<i>32 788</i>	<i>34 648</i>	<i>36 020</i>	<i>4,0%</i>
<i>Autres cartes privatives</i>	<i>26 550</i>	<i>31 479</i>	<i>41 242</i>	<i>47 167</i>	<i>52 916</i>	<i>12,2%</i>
<b>Cartes bancaires par compte à vue</b>	<b>0,84</b>	<b>0,90</b>	<b>0,99</b>	<b>1,03</b>	<b>1,07</b>	<b>4,1%</b>
<b>Cartes bancaires par habitant</b>	<b>0,55</b>	<b>0,60</b>	<b>0,67</b>	<b>0,73</b>	<b>0,78</b>	<b>7,6%</b>

<sup>(1)</sup> La Carte JADE est une carte de paiement (à débit immédiat ou à débit différé) utilisable exclusivement en Nouvelle Calédonie. Elle permet également d'effectuer des retraits d'espèces sur les automates des établissements locaux affiliés au réseau Jade.

Source : IEOM

En 2010, l'utilisation des automates bancaires progresse de 9,2 % en nombre de retraits pour un montant global qui s'accroît de 9,9 %. On recense 36,7 retraits annuels par carte (+1,2 % par rapport à 2009).

#### Transactions de retraits dans les automates bancaires

	2006	2007	2008	2009	2010	Var. 10/09
Nombre de retraits (en millions)	4,3	5,0	6,0	6,5	7,1	9,2%
Montant (en milliards de F CFP)	40,4	49,3	64,7	68,9	75,7	9,9%
Moyenne par retrait (en F CFP)	9,5	9,9	10,8	10,6	10,6	- 0,1%
Nombre de retraits par automate	31 155	33 704	36 620	33 695	35 267	4,7%
Nombre de retraits par carte	32,9	34,7	36,8	36,2	36,7	1,2%

Source : IEOM

Le parc de terminaux de paiement électronique continue de progresser en 2010 (+6,9 %), s'accompagnant d'une hausse de 11 % des transactions enregistrées. Le nombre de transactions par carte progresse de 3,2 % sur l'année.

#### Transactions de paiement par TPE chez les commerçants

	2006	2007	2008	2009	2010	Var. 10/09
Terminaux de paiement électronique (TPE)	2 420	2 669	2 850	3 037	3 247	6,9%
Nombre de transactions (en millions)	5,4	6,0	6,6	7,3	8,1	11,0%
Montant (en milliards de F CFP)	48,0	52,7	58,9	62,8	69,7	11,0%
Moyenne par transaction (en milliers de F CFP)	8,8	8,8	9,0	8,7	8,6	- 1,1%
Nombre de transactions par TPE	2 243	2 236	2 309	2 388	2 504	4,9%
Nombre de transactions par carte	41,9	41,5	40,3	40,6	41,9	3,2%

Source : IEOM

L'utilisation des machines de traitement mécanique comme moyen de paiement est devenue marginale. Les montants enregistrés par cette dernière catégorie sont généralement élevés et ne concernent qu'un nombre restreint de commerçants (agences de voyage, ...).

#### Transactions de paiement par MTM chez les commerçants

	2006	2007	2008	2009	2010	Var. 10/09
Machines de traitement mécanique (MTM)	n.s.*	n.s.*	44	39	44	12,8%
Nombre de transactions (en milliers)	17,9	18,2	16,6	20,6	24,4	18,4%
Montant (en millions de F CFP)	491,6	467,2	441,5	589,8	745,9	26,5%
Moyenne par transaction (en milliers de F CFP)	27,5	25,7	26,6	28,6	30,6	7,0%
Nombre de transactions par MTM	n.s.*	n.s.*	377	529	554	n.s.*
Nombre de transactions par carte	0,14	0,13	0,10	0,12	0,13	8,3%

\* le nombre de MTM a fait l'objet d'une correction de déclaration en 2008 ; leur évolution n'est donc pas significative

Source : IEOM

## 4.2 LES CHÈQUES

En 2010, le nombre de chèques traités est stable tandis que leur montant global progresse de 0,8 %, à 973,6 milliards de F CFP. Depuis 2006, un habitant calédonien émet en moyenne 50 chèques par an, soit un niveau proche de celui observé en métropole.

Toutes catégories de valeurs confondues, les statistiques relatives aux valeurs traitées dans le cadre du système d'échanges de la Nouvelle-Calédonie reflètent en 2010 une progression de 4 % des montants échangés, pour un nombre d'opérations en hausse de 1,5 %. Dans le détail, les chèques représentent 62 % des valeurs échangées en compensation interbancaire locale (qui ne comprend pas les cartes bancaires), devant les virements (20 %) et les autres valeurs (18 %).

### Les chèques

	2006	2007	2008	2009	2010	Var. 10/09
Nombre de chèques émis (en millions)	12,1	12,3	12,7	12,5	12,5	0,0%
Montant (en milliards de F CFP)	680,4	785,0	978,3	965,4	973,6	0,8%
Nombre de chèques émis par habitant	51,3	50,7	50,0	49,4	48,9	-1,0%

Source : IEOM

## 4.3 ANALYSE COMPARÉE DE L'UTILISATION DES DIFFERENTS MOYENS DE PAIEMENT

Parmi tous les moyens de paiement, le chèque reste le plus utilisé par les Calédoniens (45 % du nombre total de paiements en 2010). On note cependant, depuis plusieurs années, un recul relatif de son utilisation au profit des autres moyens de règlements, et notamment de la carte bancaire qui se place en deuxième position. Le virement demeure le moyen de paiement privilégié pour le paiement des sommes les plus élevées. Depuis cette année, il supplante le chèque en montant global des règlements effectués par ce moyen de paiement (qui dépasse d'ailleurs pour la première fois les 1 000 milliards de F CFP). En France métropolitaine (données de 2009), la carte bancaire est largement prédominante (42 % des paiements scripturaux) devant le chèque (20 %).

### Les moyens de paiement

	2006	2007	2008	2009	2010	Parts en 2010	Var. 09/08
<b>Les chèques</b>							
Nombre (en millions)	12,1	12,3	12,7	12,5	12,5	44,1%	0,0%
Montant (en milliards de F CFP)	680,4	785,0	978,3	965,4	973,6	44,8%	0,8%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	56,0	63,8	76,9	77,1	77,9		1,0%
<b>Cartes bancaires</b>							
Nombre (en millions)	5,4	6,0	6,6	7,3	8,2	28,8%	12,3%
Montant (en milliards de F CFP)	48,5	53,1	59,3	63,4	70,5	3,2%	11,2%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	8,9	8,9	9,0	8,7	8,6		-1,1%
<b>Virements</b>							
Nombre (en millions)	3,3	3,6	3,9	4,0	4,1	14,3%	2,5%
Montant (en milliards de F CFP)	607,5	692,3	888,1	942,7	1 014,3	46,7%	7,6%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	182,6	193,0	229,4	237,3	250,4		5,5%
<b>Autres valeurs<sup>(1)</sup></b>							
Nombre (en millions)	2,7	2,9	3,2	3,4	3,6	12,8%	5,9%
Montant (en milliards de F CFP)	93,3	97,3	109,2	112,3	113,6	5,2%	1,2%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	34,9	33,5	34,3	32,6	31,4		-3,7%
<b>Ensemble des valeurs</b>							
Nombre (en millions)	23,6	24,8	26,4	27,2	28,3	100,0%	4,0%
Montant (en milliards de F CFP)	1 429,7	1 627,8	2 035,0	2 083,8	2 171,9	100,0%	4,2%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	60,6	65,7	77,1	76,6	76,7		0,1%

(1) Les autres valeurs comprennent les effets, les prélèvements et les titres interbancaires de paiement

Source : IEOM

## 5. L'activité des fonds de garantie

### 5.1 LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE D'OUTRE MER "SOGEFOM" EN NOUVELLE CALÉDONIE

La SOGEFOM est une société financière dont l'objet est de faciliter l'octroi de concours par les établissements de crédit qui en sont actionnaires<sup>1</sup> en faveur d'emprunteurs ne disposant pas de garanties suffisantes. L'AFD (Agence Française de Développement) assure, depuis 2003, la gestion de ce fonds.

Les engagements de la SOGEFOM se répartissent en trois sections : Haut de Bilan, Économie Générale et Zones de Développement Prioritaire. Ses garanties peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des crédits concernés (dans le cas de création d'une TPE) et leur durée peut atteindre seize ans. En contrepartie, la SOGEFOM applique une commission de 0,40 % par semestre sur l'encours garanti. SOGEFOM étend son champ d'intervention à tous les secteurs d'activité dans la mesure où l'intérêt économique du projet présenté est démontré. En mars 2009, un nouveau dispositif de délégation d'octroi de garantie a été mis en œuvre à l'attention des établissements de crédit, pour tous les crédits d'investissement d'un montant compris entre 2 et 6 millions de F CFP.

Dans le cadre de sa participation au plan de relance en faveur des PME initié par l'État, la SOGEFOM a mis en place deux nouveaux types de garanties (jusqu'au 31/12/2010) :

- une garantie des lignes de crédit court terme confirmées, avec une quotité comprise entre 50 % et 90 % ;
- une garantie sur les prêts de renforcement de trésorerie qui visent à consolider à moyen terme les créances court terme des entreprises, avec une quotité comprise entre 60 % et 90 %.

La SOGEFOM gère également deux autres fonds de garantie : le Fonds de Garantie de la Province Sud et le Fonds de Garantie Coremines.

#### 5.1.1 Les nouveaux engagements

<b>Nouveaux engagements</b>						<b>Variation</b>
en millions de F CFP	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>10/09</b>
Section « Économie générale »	874	833	1 054	1 190	752	-36,8%
Section « Zones de Développement Prioritaire »	406	729	771	983	471	-52,1%
Section « Haut de bilan »	0	2	8	13	9	n.s.
<b>Ensemble des sections</b>	<b>1 280</b>	<b>1 564</b>	<b>1 833</b>	<b>2 186</b>	<b>1 232</b>	<b>-43,6%</b>

Source : SOGEFOM

Après une année 2009 dynamique, l'activité SOGEFOM ralentit sensiblement en 2010, le montant total avalisé reculant de 43,6 % (1,2 milliard de F CFP contre 2,2 milliards l'année précédente). Corrélativement, le montant moyen par dossier s'établit à 5,4 millions F CFP contre 6 millions de F CFP en 2009.

<sup>1</sup> Les établissements de crédits actionnaires dans la SOGEFOM sont la BCI, la BNC, la BNP, la SGCB, le CAM et la CENC.

## 5.1.2 Les engagements au 31 décembre 2010

### Engagements valides

Variation

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	10/09
Section « Économie générale »	1 955	2 371	2 769	3 057	2 981	-2,5%
Section « Zones de Développement Prioritaire »	1 507	1 889	2 147	2 410	2 145	-11,0%
Section « Haut de bilan »	50	40	37	36	37	2,8%
<b>Ensemble des sections</b>	<b>3 512</b>	<b>4 300</b>	<b>4 953</b>	<b>5 503</b>	<b>5 163</b>	<b>-6,2%</b>
Taux de garanties compromises	8,9%	5,1%	5,2%	5,2%	7,8%	2,6 pt

Source : SOGEFOM

Le ralentissement de l'activité en 2010 se traduit par une baisse de l'encours des engagements valides (-6,2 %, à 5,2 milliards de F CFP) et s'accompagne d'une détérioration de la qualité du portefeuille du Fonds, avec un taux de risque (garanties compromises brutes sur engagements valides bruts) qui augmente de 2,6 points à 7,8 %. Le potentiel global d'engagement disponible s'élève à 2,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2010, ce qui représente plus de 2 fois l'activité de l'exercice écoulé. En 2010, la SOGEFOM est principalement exposée sur les secteurs des services (20 % de l'encours total) et du BTP (19 %) et, dans une moindre mesure, sur le secteur du commerce (10 %).

Il existe cinq autres fonds de garantie en Nouvelle-Calédonie :

- **Le Fonds de garantie du comité de restructuration de l'industrie minière "FG-COREMINES"**, qui est destiné à garantir partiellement les prêts de restructuration à moyen terme accordés par les établissements de crédit aux entreprises appartenant à la filière « nickel » dans le cadre du dispositif d'intervention de l'État « COREMINES ». Sa gestion est assurée par la SOGEFOM ;

- **Le Fonds de garantie de la Province Sud « FGPS »**, qui a pour objet initial d'apporter une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur d'entreprises réalisant des investissements en Province Sud relevant du secteur « productif » et dont le champ d'intervention a été complété en 2009 afin de lui permettre « d'élargir les possibilités de financement des entreprises appartenant aux secteurs d'activité tels que définis par son Code des Investissements ». Sa gestion est assurée par la SOGEFOM ;

- **Le Fonds de Garantie bancaire pour les Micro-Projets Économiques « FGMPE »**, qui a pour objet de faciliter l'octroi de crédits bancaires à de petits projets productifs. Il est géré par la Banque Calédonienne d'Investissement ;

- **Le Fonds de Garantie pour le développement de la Province Nord « FGN »**, qui apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de petits et moyens projets économiques réalisés dans la zone géographique de la Province Nord, notamment sur les terres coutumières. La gestion du fonds de garantie est confiée par convention à la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement). Le secrétariat permanent est rattaché à l'ICAP (Institut Calédonien de Participation) qui assure l'instruction et le suivi des dossiers. L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) peut présenter, elle-même, au comité de gestion les demandes de garantie portant sur les crédits qu'elle consent ;

- **Le Fonds de Garantie pour le développement de la Province des Îles Loyauté « FGIL »**, qui apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de toute personne physique ou morale qui est porteur d'un projet de développement économique dans la limite géographique de la Province des Îles Loyauté. La gestion de ce fonds est confiée par convention à la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement) selon les mêmes modalités que pour le FGN.

## Section 2

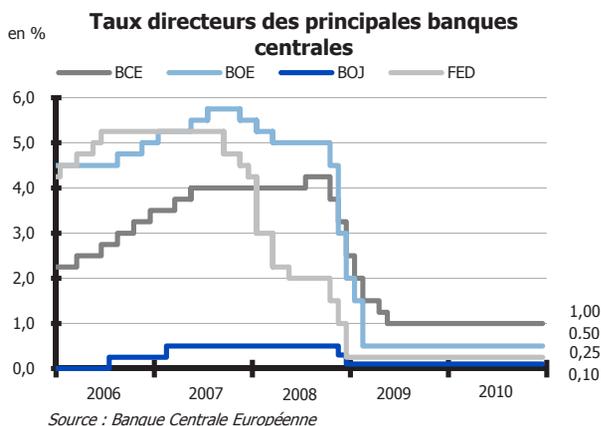
# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

## 1. Les taux d'intérêt

### 1.1. LES TAUX DIRECTEURS ET LES TAUX D'INTERVENTION DE L'IEOM

Les principales banques centrales ont maintenu en 2010 leur politique monétaire accommodante mise en œuvre en 2009 pour faire face à la crise financière débutée à l'été 2007. À l'exception de la Banque centrale de la république de Chine (PBOC), aucune des principales banques centrales n'a relevé ses taux directeurs en 2010.

La Banque centrale européenne a ainsi maintenu inchangé à 1 % son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO), qu'elle avait abaissé à quatre reprises<sup>1</sup> en 2009, la dernière modification de son taux directeur remontant au 13 mai 2009.



#### Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

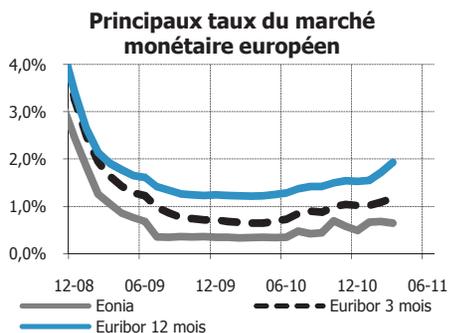
	10/12/08	21/01/09	11/03/09	08/04/09	13/05/09
Taux de soumission REPO	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Source : Banque Centrale Européenne

Par ailleurs, pour répondre à la crise financière et aux difficultés de financement des établissements de crédit face à l'assèchement des marchés monétaires, la Banque centrale européenne avait également mis en œuvre des apports exceptionnels de liquidité au système bancaire européen, au travers de mesures non conventionnelles. Elle a continué en 2010 à injecter des liquidités sur les marchés par le biais d'opérations de refinancement à 3 mois, 6 mois et 12 mois, à taux fixe et servies en totalité.

<sup>1</sup> La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en portant son principal taux MRO de 4,25 % à 3,75 %.

Les taux sur le marché monétaire sont en conséquence restés relativement bas tout au long de l'année 2010 et au début de l'année 2011. Ils s'inscrivent néanmoins en légère hausse par rapport à leur niveau atteint fin 2009, traduisant les anticipations de remontée des taux directeurs. En décembre 2010, le taux au jour le jour (EONIA<sup>1</sup>) s'établissait en moyenne à 0,49 % (0,35 % un an auparavant) tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR<sup>2</sup>) s'établissait à 1,02 % (0,71 % en décembre 2009).



Aux États-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a également maintenu inchangé tout au long de l'année 2010 et au début de l'année 2011 son principal taux directeur (Fed funds), à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % à la suite d'une décision du 16 décembre 2008). Néanmoins, le 18 février 2010, le FOMC a annoncé un relèvement de 0,25 point de base de son taux d'escompte<sup>3</sup>, à 0,75 %. Il faut également noter la poursuite en 2010 de la politique de rachat massif des titres de bons du Trésor américain par le Système fédéral de réserve.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu à 0,5 % son principal taux directeur (bank rate) depuis mars 2009, tandis que la Banque Centrale du Japon (BOJ) a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,1 % en début d'année 2010 (contre 0,1 % précédemment).

La Banque centrale de Chine<sup>4</sup> fait partie des rares banques centrales à avoir entamé le relèvement de leurs taux directeurs en 2010. Elle a procédé en octobre 2010, en décembre 2010, puis en février 2011, à trois hausses de 25 points de base chacune, pour maîtriser la croissance économique chinoise en limitant l'inflation. Ses principaux taux directeurs s'établissent désormais à 6,06 % pour le taux des prêts à un an et à 3,00 % pour le taux des dépôts à un an.

## 1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2004, les taux d'intérêt de l'épargne réglementée étaient fixés selon un dispositif d'indexation automatique, en application du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n°2003-3 du 24 juillet 2003.

À compter du 1<sup>er</sup> février 2008, l'arrêté du 29 janvier 2008 modifiant le règlement n°86-13 du 14 mai 1986 a redéfini la règle de calcul, pour tenir compte de la hausse de l'inflation et de l'augmentation des taux à court terme.

<sup>1</sup> Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

<sup>2</sup> Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

<sup>3</sup> Le taux d'escompte du Système fédéral de réserve américaine correspond au taux auquel les banques se refinancent marginalement quand le marché interbancaire n'y suffit pas.

<sup>4</sup> People's Bank of China - PBOC

## Produits d'épargne réglementée disponibles en Nouvelle-Calédonie

Taux applicables à partir de	08/07	02/08	07/08	02/09	05/09	08/09	08/10	02/11
Livrets A	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%
Compte Epargne-Logement (CEL)*	2,00%	2,25%	2,75%	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%
Plan Epargne-Logement (PEL)*	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%

\*hors prime

Source : Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie

### 1.3 LES TAUX DÉBITEURS

Les conditions de crédit en Nouvelle-Calédonie sont corrélées à celles de la Métropole où les établissements calédoniens placent leurs excédents et/ou se refinancent. La totale liberté des transferts avec la Métropole contribue à cette homogénéisation. Il convient de noter que, depuis 1973, une délibération de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie a institué une taxe sur les opérations financières (TOF) qui s'applique aux intérêts, arrrages et autres produits perçus par les banques et établissements financiers exerçant une activité en Nouvelle-Calédonie en matière de créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, de cautionnement en numéraire et de comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédit par les banques et les établissements financiers. Depuis 1990, le taux de cette taxe s'élève à 6 % du montant brut des intérêts, arrrages ou autres produits.

#### 1.3.1 Le coût du crédit aux particuliers

La dernière enquête semestrielle sur le coût du crédit aux particuliers a été réalisée par l'Institut d'Émission d'Outre-Mer aux mois de janvier et février 2011. Le taux moyen pondéré global des crédits aux particuliers ressort à 5,74 % contre 6,21 % un an auparavant, soit un repli de 0,47 point. Le taux moyen des prêts immobiliers observé sur la place, accordés à taux fixe en quasi-totalité, se contracte de 0,39 point sur un an, à 4,63 %. Ce niveau est supérieur d'un point environ à celui constaté en métropole ; cet écart restant stable depuis plusieurs enquêtes. Le taux moyen des découverts augmente pour sa part de 0,69 point sur un an.

#### Évolution du coût du crédit net aux particuliers

en %	jan/fév	juil/août	jan/fév	juil/août	jan/fév	Variation annuelle
	2009	2009	2010	2010	2011	
Prêts immobiliers	5,84	5,32	5,02	4,75	4,63	-0,39 pt
Prêts immobiliers relais	5,66	4,06	4,68	5,13	n.s.	-
Prêts personnels < 181 920 F CFP	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Découverts	10,91	10,30	10,51	10,28	11,20	0,69 pt
Prêts personnels > 181 920 F CFP	7,75	7,38	6,99	6,44	6,15	-0,84 pt
<b>TMPG</b>	<b>7,08</b>	<b>6,40</b>	<b>6,21</b>	<b>5,85</b>	<b>5,74</b>	<b>-0,47 pt</b>

Source : IEOM

#### 1.3.2 Le coût du crédit aux entreprises

Lors de la dernière enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises réalisée aux mois de janvier et février 2011, le taux moyen pondéré global des crédits aux entreprises est ressorti à 4,77 % contre 4,62 % lors de l'enquête menée à la même période en 2010, soit une hausse de 0,15 point. Dans le détail, le taux moyen pondéré des découverts augmente de 0,99 point et ceux des crédits à moyen et long terme de 0,19 point (4,58 %). Comme pour les crédits aux ménages, l'évolution des taux des crédits à moyen et long terme suit celle de la métropole, tout en se situant à environ un point au-dessus en moyenne. La différence tend, par contre, à s'accroître sur les dernières enquêtes.

## Évolution du coût du crédit aux entreprises

en %	jan/fév 2009	juil/août 2009	jan/fév 2010	juil/août 2010	jan/fév 2011	Variation annuelle
Escompte	7,42	5,57	5,52	5,66	5,03	-0,49 pt
Découverts	5,17	4,42	4,06	4,24	5,05	0,99 pt
Autres crédits à court terme	4,91	4,72	4,61	4,80	3,84	-0,77 pt
Ensemble des crédits à court terme	5,92	4,94	4,77	4,94	4,89	0,12 pt
Moyen et long terme	5,41	4,65	4,39	4,32	4,58	0,19 pt
<b>TMPG</b>	<b>5,72</b>	<b>4,83</b>	<b>4,62</b>	<b>4,70</b>	<b>4,77</b>	<b>0,15 pt</b>

Source : IEOM

## 1.4 LES TAUX D'USURE

Suite à la publication de l'ordonnance n° 2006-60 du 19 janvier 2006, les dispositions de l'article 32 de la Loi sur l'initiative économique (LIE) n°2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 qui stipulent que les taux d'usure ne s'appliquent plus aux personnes morales se livrant à une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale, à l'exception des découverts en compte, sont désormais étendues à la Nouvelle-Calédonie.

### Prêts aux particuliers

Seuils de l'usure	1 <sup>er</sup> Trim. 2010	2 <sup>e</sup> Trim. 2010	3 <sup>e</sup> Trim. 2010	4 <sup>e</sup> Trim. 2010
<b>Prêts immobiliers</b>				
Prêts à taux fixe	6,57%	6,29%	6,09%	5,60%
Prêts à taux variable	5,92%	5,72%	5,35%	5,05%
Prêts relais	6,40%	6,25%	5,96%	6,27%
<b>Autres prêts</b>				
Prêts d'un montant < ou = à 181 920 F CFP (1)	21,45%	21,63%	21,15%	21,32%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 181 920 F CFP (1)	19,71%	19,45%	19,27%	19,32%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 181 920 F CFP	8,88%	8,85%	8,61%	8,15%

(1) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

### Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

Seuils de l'usure	1 <sup>er</sup> Trim. 2010	2 <sup>e</sup> Trim. 2010	3 <sup>e</sup> Trim. 2010	4 <sup>e</sup> Trim. 2010
Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	10,57%	9,53%	9,27%	9,05%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	5,53%	5,32%	4,99%	5,09%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	6,61%	5,75%	6,25%	5,79%
Découverts en compte (2)	13,21%	13,33%	13,39%	13,59%
Autres prêts d'une durée initiale < ou = à 2 ans	5,71%	5,73%	5,93%	5,60%

(2) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

### Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

Seuils de l'usure	1 <sup>er</sup> Trim. 2010	2 <sup>e</sup> Trim. 2010	3 <sup>e</sup> Trim. 2010	4 <sup>e</sup> Trim. 2010
Découverts en compte (3)	13,21%	13,33%	13,39%	13,59%

(3) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Journal Officiel de la République Française

## 2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques<sup>1</sup>

### 2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

En lien avec une orientation plutôt favorable de l'environnement économique, l'activité du secteur bancaire reste soutenue en 2010. Le total du bilan consolidé des quatre banques FBF de la place progresse ainsi de 6,5 % sur l'année et atteint 709 milliards de F CFP au 31 décembre 2010 (après une hausse de 7,4 % sur l'exercice 2009).

#### Bilan agrégé des banques (1)

Millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 10/09
Opérations de trésorerie	98 677	111 702	105 832	120 480	115 766	-3,9%
Opérations avec la clientèle	388 203	438 117	489 886	523 375	572 188	9,3%
Autres opérations	24 733	21 474	24 289	21 738	20 854	-4,1%
<b>Total Actif</b>	<b>511 613</b>	<b>571 293</b>	<b>620 007</b>	<b>665 593</b>	<b>708 808</b>	<b>6,5%</b>
Opérations de trésorerie	127 666	143 593	156 519	160 103	145 847	-8,9%
Opérations avec la clientèle	327 527	365 903	400 280	439 353	492 524	12,1%
Autres opérations	56 420	61 797	63 208	66 137	70 437	6,5%
<b>Total Passif</b>	<b>511 613</b>	<b>571 293</b>	<b>620 007</b>	<b>665 593</b>	<b>708 808</b>	<b>6,5%</b>

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques et n'inclut pas les provisions sur créances douteuses.

Source : IEOM

Les opérations avec la clientèle concentrent l'essentiel de l'activité des banques de la place. Le volume des concours octroyés ressort, toutefois, nettement supérieur à celui des dépôts collectés (respectivement 81 % de l'actif et 70 % du passif en 2010). Cette situation se traduit par un déséquilibre structurel important du bilan agrégé des banques de la place.

#### Solde par type d'opérations (1)

Millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 10/09
<b>Opérations de trésorerie</b>	<b>28 989</b>	<b>31 891</b>	<b>50 687</b>	<b>39 623</b>	<b>30 081</b>	<b>-24,1%</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>-60 676</b>	<b>-72 214</b>	<b>-89 606</b>	<b>-84 022</b>	<b>-79 664</b>	<b>-5,2%</b>
<i>dont Entreprises</i>	<i>-50 502</i>	<i>-65 879</i>	<i>-85 759</i>	<i>-75 736</i>	<i>-64 321</i>	<i>-15,1%</i>
<i>dont Ménages</i>	<i>-45 807</i>	<i>-44 702</i>	<i>-50 878</i>	<i>-65 511</i>	<i>-79 175</i>	<i>20,9%</i>
<i>dont Collectivités locales</i>	<i>43 243</i>	<i>43 746</i>	<i>52 172</i>	<i>63 089</i>	<i>74 600</i>	<i>18,2%</i>
<i>dont Autres agents et CCB non ventilés</i>	<i>-7 610</i>	<i>-5 379</i>	<i>-5 141</i>	<i>-5 864</i>	<i>-10 768</i>	<i>83,6%</i>
<b>Autres opérations</b>	<b>31 687</b>	<b>40 323</b>	<b>38 919</b>	<b>44 399</b>	<b>49 583</b>	<b>11,7%</b>

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques.

Source : IEOM

Alors que le déficit des opérations avec la clientèle tendait à s'accroître ces dernières années, la tendance s'est inversée en 2009, dans un contexte de ralentissement économique. L'année 2010 confirme cette orientation malgré une reprise plus soutenue de la demande de financement. À l'instar de l'exercice précédent, le rythme de collecte des ressources s'est révélé supérieur à celui de la distribution des concours de caractère bancaire (respectivement +12,1 % contre +9,3 %). Dans ces conditions, si le solde des opérations avec la clientèle s'est amélioré (-5,2 %), il demeure cependant déficitaire de 80 milliards de F CFP au 31 décembre 2010.

<sup>1</sup> Le bilan détaillé figure dans l'annexe 2 (tableaux 4 et 4bis)



Livraison des premiers modules sur le site de Vavouto (Photo Koniambo Nickel SAS)

Le 4 septembre, le port de Vavouto a accueilli le « Trustee », un navire transporteur de colis lourds à pont ouvert de 215 mètres de longueur, en provenance de Qingdao en Chine avec, à son bord, les trois premiers modules d'un ensemble de dix-sept unités. Une fois assemblés, ils constitueront une usine métallurgique dont la capacité de production sera de 60 000 tonnes de nickel-métal par an.



Serre de la Nouvelle-Calédonie au Museum d'histoire naturelle  
(Photo Maison de la Nouvelle-Calédonie)

Le Jardin des plantes du Muséum d'histoire naturelle de Paris a ouvert, en 2010, une serre exclusivement dédiée à la végétation de Nouvelle-Calédonie (il s'agit de la seule serre géographique du site). La convention de partenariat signée entre le Muséum et la Maison de la Nouvelle-Calédonie permet notamment l'acquisition, le renouvellement et le transport des plantes de Nouvelle-Calédonie à Paris.



Logement pour l'accès à la propriété à Dumbéa sur mer (Photo SIC - Marc Le Chélard)  
Le financement octroyé par l'AFD en 2009 à la SIC a contribué à la construction de 129 logements sur la ZAC de Dumbéa, avec l'objectif de rendre propriétaires des ménages à revenus modestes.



Danseur papou © ADCK-CCT (Photo Eric Dell'Erba)  
Du 12 au 24 septembre, la Nouvelle-Calédonie a accueilli, pour la première fois, le Festival des arts mélanésiens, qui met à l'honneur les arts traditionnels et contemporains issus de tous les pays de la région.

## Composition du solde des opérations de trésorerie (1)

Millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 10/09
<b>Avec les EC locaux</b>	<b>-10 928</b>	<b>-14 829</b>	<b>-10 605</b>	<b>-7 883</b>	<b>-12 469</b>	<b>58,2%</b>
<b>Avec les EC hors zone</b>	<b>46 883</b>	<b>56 976</b>	<b>64 143</b>	<b>57 131</b>	<b>51 441</b>	<b>-10,0%</b>
<b>Avec l'IEOM</b>	<b>-9 927</b>	<b>-14 687</b>	<b>-7 138</b>	<b>-15 544</b>	<b>-14 942</b>	<b>-3,9%</b>
<i>dont réserves &amp; facilités de dépôts</i>	<i>-14 287</i>	<i>-19 274</i>	<i>-17 697</i>	<i>-24 931</i>	<i>-25 142</i>	<i>0,8%</i>
<i>dont refinancement IEOM</i>	<i>7 321</i>	<i>9 018</i>	<i>14 846</i>	<i>15 306</i>	<i>16 251</i>	<i>6,2%</i>
<i>dont encaisse</i>	<i>-2 961</i>	<i>-4 431</i>	<i>-4 287</i>	<i>-5 919</i>	<i>-6 051</i>	<i>2,2%</i>
<b>Solde des opérations de trésorerie</b>	<b>28 989</b>	<b>31 891</b>	<b>50 687</b>	<b>39 623</b>	<b>30 081</b>	<b>-24,1%</b>

(1) Emplois (-), Ressources (+)

Source : IEOM

En lien avec la réduction du déficit des opérations avec la clientèle, le besoin de refinancement des banques de la place hors de la zone d'émission (essentiellement auprès de leurs maisons-mères) se sont réduits de 11 % en 2009 puis de 10 % en 2010 pour atteindre 51 milliards de F CFP. Le solde des opérations avec l'Institut d'émission, déficitaire, ressort à 15 milliards de F CFP à fin 2010 ; en légère baisse par rapport à 2009 grâce à l'augmentation des ressources apportées par le biais du dispositif de refinancement des crédits aux entreprises (+6,2 %). Le solde de trésorerie des banques locales avec les autres intervenants financiers de la place demeure également déficitaire, et atteint 12,5 milliards de F CFP. Au final, le solde des opérations de trésorerie des banques de la place s'établit à 30 milliards de F CFP à fin 2010, soit un repli de 24 % sur douze mois (40 milliards de F CFP à fin 2009).

Le solde des « autres opérations » est, pour sa part, excédentaire de 50 milliards de F CFP ; il est composé pour l'essentiel de l'excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées.

L'ensemble des fonds propres<sup>1</sup> des banques de Nouvelle-Calédonie (50,9 milliards de F CFP) a progressé de 2,6 %. Compte tenu du développement encore plus soutenu de l'activité des banques (+6,5 %), cette évolution se traduit par un léger recul des ratios de structure du bilan. Ainsi, le rapport fonds propres/total bilan passe de 7,5 % fin décembre 2009 à 7,2 % fin décembre 2010. De même, le rapport fonds propres/opérations de crédit nettes à la clientèle s'établit à 8,9 % au 31 décembre 2010 contre 9,5 % un an auparavant.

## 2.2 ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES DES BANQUES LOCALES

En 2010, les emplois des quatre banques de Nouvelle-Calédonie ont progressé de 8,8 % pour s'établir à 606 milliards de F CFP. Les ressources des banques locales sont affectées en quasi-totalité à leur activité de crédit (96 %), le solde étant consacré à la constitution de dépôts auprès de l'IEOM (réserves obligatoires ou dépôts rémunérés).

Les ressources des banques de la place proviennent essentiellement des dépôts collectés (80 % des ressources). Ceux-ci, minorés des encaisses, s'établissent à 483 milliards de F CFP à fin décembre 2010 (+12,1 % sur l'année). Les banques locales se financent également sur ressources propres à hauteur de 8,1 %, soit un volume de 49,1 milliards de F CFP au 31 décembre 2010. Ces dernières sont relativement stables sur un an (+1,1 %). Les opérations de réescompte progressent de 6,2 %. Avec un encours de 16,3 milliards de F CFP, le

<sup>1</sup> Fonds propres = DETTES SUBORDONNÉES, PROVISIONS ET FRBG + RÉSERVES + CAPITAL+ REPORT À NOUVEAU

refinancement de l'IEOM représente un peu moins de 3 % des ressources des établissements de crédit locaux mais son volume a plus que doublé en 4 ans.

L'équilibre emplois-ressources est assuré par un recours à des refinancements à l'extérieur de la zone d'émission (cf. point précédent sur la « composition du solde des opérations de trésorerie »).

<b>Équilibre emplois - ressources</b>						<b>Struct</b>	<b>Variation</b>
Millions de F CFP	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>.déc.</b>	<b>10/09</b>
<b>Emplois</b>	<b>415 504</b>	<b>469 031</b>	<b>517 488</b>	<b>557 003</b>	<b>606 169</b>		
Excédent des op. diverses	4 133	2 775	1 578	0	0		
Crédits bruts	397 084	446 982	498 213	532 072	581 027	95,9%	9,2%
Réserves obligatoires et libres	14 287	19 274	17 697	24 931	25 142	4,1%	0,8%
<b>Ressources</b>	<b>415 504</b>	<b>469 031</b>	<b>517 488</b>	<b>557 003</b>	<b>606 169</b>		<b>8,8%</b>
Dépôts collectés (- encaisses)	321 076	357 958	392 263	430 334	482 504	79,6%	12,1%
Ressources propres - Val. immo.	40 224	45 079	46 237	48 586	49 116	8,1%	1,1%
Excédent des op. diverses	0	0	-1	5 646	6 857	1,1%	21,4%
Réesc compte	7 321	9 018	14 846	15 306	16 251	2,7%	6,2%
Position extérieure nette	46 883	56 976	64 143	57 131	51 441	8,5%	-10,0%

Source : IEOM

### 2.3 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

La qualité du portefeuille clientèle des banques de la place, évaluée au travers du niveau de créances douteuses brutes, s'était régulièrement améliorée au cours de la décennie pour atteindre un taux particulièrement modéré de 2,4 % fin 2008. Les banques de la place ont bénéficié en effet de l'impact conjugué d'une progression soutenue de l'encours de crédits et du repli du volume de créances douteuses brutes dans un contexte économique porteur. En 2009 puis 2010, la tendance s'est légèrement inversée avec une progression du volume de créances douteuses brutes. Pour autant, cette évolution ne traduit pas une réelle dégradation du niveau de risque compte tenu de la hausse parallèle, encore plus soutenue, des encours de crédit. Ainsi, la proportion des créances douteuses brutes au sein de l'encours brut des opérations de crédits à la clientèle est demeurée stable à 2,4 % au 31 décembre 2009 ; en 2010, l'encours des créances douteuses brutes est certes en hausse de 6,4 % mais le taux de créances douteuses brutes ressort en baisse de 0,1 point à 2,3 %, compte tenu de la progression de 9,2 % de l'encours de crédit. Parallèlement, la couverture du risque se réduit légèrement, avec un taux de provisionnement moyen des quatre banques de Nouvelle-Calédonie qui s'établit à 66 % au 31 décembre 2010, contre 68,9 % au 31 décembre 2009.

<b>Risques crédits sur la clientèle</b>						<b>Variation</b>
Millions de F CFP	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>10/09</b>
<b>Créances douteuses brutes</b>	<b>13 533</b>	<b>12 811</b>	<b>11 739</b>	<b>12 572</b>	<b>13 382</b>	<b>6,4%</b>
Créances douteuses nettes	4 695	4 048	3 481	3 906	4 552	16,5%
Provisions	8 838	8 763	8 258	8 666	8 830	1,9%
<b>Taux de provisionnement</b>	<b>65,3%</b>	<b>68,4%</b>	<b>70,3%</b>	<b>68,9%</b>	<b>66,0%</b>	<b>-2,9 pts</b>
<b>Taux de douteux bruts</b>	<b>3,4%</b>	<b>2,9%</b>	<b>2,4%</b>	<b>2,4%</b>	<b>2,3%</b>	<b>-0,1 pt</b>

Source : IEOM

## 3. Les performances financières des banques locales<sup>1</sup>

### 3.1 LA FORMATION DU PNB

Le produit net bancaire (PNB) correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires. Pour l'exercice 2010, le PNB des quatre banques FBF de la place s'établit à 27,5 milliards de F CFP, en hausse de 6,7 % sur un an. À l'instar de leurs homologues métropolitaines, elles ont bénéficié en année pleine de conditions de taux historiquement basses sur le marché monétaire (cf. point 1. « Les taux d'intérêts »). Cette situation s'est traduite à la fois par une diminution du coût de la ressource pour les banques<sup>2</sup> et par une augmentation des intérêts perçus auprès de la clientèle, compte tenu de la progression de la distribution des crédits. Les charges d'exploitation bancaire<sup>3</sup> ressortent ainsi en repli de 6,4 % alors que les produits d'exploitation<sup>4</sup> s'inscrivent pour leur part en hausse de 1,8 %.

#### Segmentation du produit net bancaire par type d'opérations

Millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010 / 2009
<b>Produits</b>						
Opérations de trésorerie	2 905	3 782	3 939	1 978	1 527	-22,8%
Opérations avec la clientèle*	24 648	27 372	29 839	29 094	29 795	2,4%
Autres opérations	7 496	8 077	9 654	9 876	10 380	5,1%
<b>Total des produits</b>	<b>35 049</b>	<b>39 231</b>	<b>43 431</b>	<b>40 949</b>	<b>41 702</b>	<b>1,8%</b>
<b>Charges</b>						
Opérations de trésorerie	4 940	5 920	6 653	5 660	5 180	-8,5%
Opérations avec la clientèle	5 017	7 315	9 401	6 332	5 770	-8,9%
Autres opérations	3 073	2 843	3 700	3 227	3 292	2,0%
<b>Total des charges</b>	<b>13 030</b>	<b>16 079</b>	<b>19 754</b>	<b>15 220</b>	<b>14 242</b>	<b>-6,4%</b>
<b>Soldes</b>						
Opérations de trésorerie	-2 035	-2 138	-2 714	-3 682	-3 653	-0,8%
Opérations avec la clientèle*	19 630	20 056	20 438	22 762	24 025	5,5%
Autres opérations	4 423	5 234	5 954	6 649	7 088	6,6%
<b>PNB</b>	<b>22 019</b>	<b>23 153</b>	<b>23 677</b>	<b>25 730</b>	<b>27 460</b>	<b>6,7%</b>

\* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

Les produits d'intérêts demeurent la principale composante du compte d'exploitation des quatre banques FBF. En hausse de 10 % sur l'exercice 2010, les intérêts nets représentent désormais 63,1 % du PNB (+1,8 point), contre 31,1 % pour les commissions (-0,3 point).

<sup>1</sup> Les résultats des banques FBF ont été établis sur la base des états périodiques au 31 décembre avant arrêté et approbation des comptes annuels par leurs organes sociaux. Le compte de résultat détaillé figure dans l'annexe 2 (tableau 6).

<sup>2</sup> À travers les taux de rémunération des livrets et des dépôts à terme, ou encore des conditions de refinancement auprès de leurs maison-mères.

<sup>3</sup> Intérêts versés à la clientèle et coût du refinancement interbancaire.

<sup>4</sup> Pour l'essentiel, intérêts et commissions perçus auprès de la clientèle.

<b>Segmentation du produit net bancaire par nature d'opérations</b>						<b>Variation</b>
Millions de F CFP	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2010 / 2009</b>
<b>Produits</b>						
Intérêts*	23 479	27 312	30 124	27 802	28 280	1,7%
Commissions	8 267	8 766	9 438	9 743	10 400	6,7%
Divers	3 303	3 153	3 869	3 404	3 022	-11,2%
<b>Total des produits</b>	<b>35 049</b>	<b>39 231</b>	<b>43 431</b>	<b>40 949</b>	<b>41 702</b>	<b>1,8%</b>
<b>Charges</b>						
Intérêts	9 933	13 243	16 260	12 029	10 943	-9,0%
Commissions	1 242	1 375	1 537	1 667	1 862	11,7%
Divers	1 855	1 461	1 957	1 524	1 438	-5,7%
<b>Total des charges</b>	<b>13 030</b>	<b>16 079</b>	<b>19 754</b>	<b>15 220</b>	<b>14 242</b>	<b>-6,4%</b>
<b>Soldes</b>						
Intérêts*	13 546	14 069	13 864	15 774	17 337	9,9%
Commissions	7 024	7 391	7 901	8 076	8 538	5,7%
Divers	1 448	1 692	1 912	1 880	1 584	-15,7%
<b>PNB</b>	<b>22 019</b>	<b>23 153</b>	<b>23 677</b>	<b>25 730</b>	<b>27 460</b>	<b>6,7%</b>
<i>dont intérêts*</i>	<i>61,5%</i>	<i>60,8%</i>	<i>58,6%</i>	<i>61,3%</i>	<i>63,1%</i>	<i>1,8 pt</i>
<i>dont commissions</i>	<i>31,9%</i>	<i>31,9%</i>	<i>33,4%</i>	<i>31,4%</i>	<i>31,1%</i>	<i>-0,3 pt</i>

\* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

## 3.2. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

### 3.2.1 Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du PNB en déduisant de celui-ci les charges générales de fonctionnement<sup>1</sup> et le coût du risque<sup>2</sup>. Le résultat d'exploitation représente donc la marge dégagée sur l'ensemble des activités bancaires après prise en compte des frais de structure et de l'effort net de provisionnement (dotations moins reprises) au titre des risques encourus. En 2010, un moindre coût du risque conjugué à une stabilité des frais généraux<sup>3</sup> permettent au résultat d'exploitation de s'inscrire en hausse de 18,2 %. En particulier, les frais de personnel ressortent maîtrisés sur l'exercice avec un coût unitaire stable, après une hausse de 2,9 % en 2009.

<b>Coût unitaire des effectifs (1) / (2)</b>						<b>Variation</b>
Millions de F CFP	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2010 / 2009</b>
Frais de personnel (1)	7830	8010	8764	9131	9246	1,3%
Effectifs (2)	1010	1016	1073	1087	1103	1,5%
<b>Coût unitaire des effectifs (1) / (2)</b>	<b>7,8</b>	<b>7,9</b>	<b>8,2</b>	<b>8,4</b>	<b>8,4</b>	<b>-0,2%</b>

Source : IEOM

<sup>1</sup> Les charges générales de fonctionnement comprennent les frais généraux (frais de personnel, impôts et taxes et services extérieurs), les dotations nettes aux amortissements, les dotations nettes aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles, la quote-part des frais de siège social, la quote-part des opérations non bancaires faites en commun desquels on déduit les charges refacturées.

<sup>2</sup> Le coût du risque désigne l'effort net de provisionnement (dotations moins les reprises) fait au titre des risques de crédit, des risques-pays et des risques divers.

<sup>3</sup> Après retraitement des charges refacturées.

Alors que le taux de créances douteuses demeure stable (-0,1 point, à 2,3 %), le coût du risque ressort en repli de 15,7 % pour représenter 605 millions de F CFP en 2010 ; traduisant un recul du risque potentiel en termes de sinistralité.

<b>Coût du risque</b>	Millions de F CFP	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Variation 2010 / 2009</b>
(-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses		-94	91	-288	553	356	-35,7%
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation		-208	-138	-193	-126	-153	21,4%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges		226	-178	-179	144	-138	<i>n.s.</i>
(-) Pertes sur créances irrécupérables		467	634	770	304	765	<i>n.s.</i>
(+) Intérêts sur créances douteuses		263	242	205	157	225	43,0%
<b>Coût du risque</b>		<b>128</b>	<b>167</b>	<b>-96</b>	<b>718</b>	<b>605</b>	<b>-15,7%</b>

Source : IEOM

### 3.2.2 Le résultat net

Bien que les dotations nettes aux provisions des immobilisations financières et l'impôt sur les bénéfices (+22 % à 4,9 milliards de F CFP) augmentent sensiblement en 2010, le résultat net des quatre banques de Nouvelle-Calédonie augmente de 16,1 %, à 7,8 milliards de F CFP, après une hausse de 3,2 % en 2009.

### 3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

Les bonnes performances financières observées en moyenne sur 2010 pour les quatre banques FBF de la place se traduisent par une amélioration des différents indicateurs de rentabilité. Ainsi, le coefficient net d'exploitation gagne 3,9 points, grâce à la conjugaison de la maîtrise des frais généraux et de la progression du PNB.

De même, la rentabilité globale des banques de la place se renforce avec un coefficient de rentabilité qui s'améliore de 1,8 point.

Après un recul de 1,4 point sur l'exercice précédent, le taux de marge nette progresse de 2,3 points à 28,4 %.

#### Evolution des ratios de rentabilité

en %	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Variation 2010 / 2009</b>
Coefficient net d'exploitation (1)	56,0%	54,7%	57,7%	55,1%	51,2%	-3,9 pts
Coefficient de rendement (2)	1,3%	1,1%	1,0%	1,0%	1,1%	0,1 pt
Coefficient de rentabilité (3)	16,2%	14,1%	13,7%	13,5%	15,3%	1,8 pt
Taux de marge nette (4)	29,6%	27,7%	27,5%	26,1%	28,4%	2,3 pts

(1) Frais de fonctionnement / Produit net bancaire

(2) Résultat net / Total du bilan

Source : IEOM

(3) Résultat net / fonds propres

(4) Résultat net / PNB

En termes de productivité, le rapport PNB/effectifs se situe à 25 millions de F CFP par employé, soit une amélioration de 5,2 % par rapport à 2009. Le volume de concours octroyé par agent s'établit à 519 millions de F CFP et la collecte moyenne de dépôts par employé atteint 446,5 millions de F CFP, soit des hausses respectives de 7,7 % et de 10,5 %. Le poids des frais généraux s'allège : le ratio frais de fonctionnement par employé s'établit ainsi à 12,6 millions de F CFP en 2010 contre 13,7 millions de F CFP en 2009.

### Évolution des ratios de productivité

Millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Produit net bancaire / Effectifs	21,8	22,8	22,1	23,7	24,9	5,2%
Frais généraux (1) / Effectifs	12,8	13,1	13,4	13,7	12,6	-7,8%
Concours à la clientèle / Effectifs	384,4	431,2	456,6	481,5	518,8	7,7%
Dépôts à la clientèle / Effectifs	324,3	360,1	373,0	404,2	446,5	10,5%

(1) Frais de personnel, impôts et taxes et services extérieurs

Source : IEOM

## Section 3

# L'évolution de la structure monétaire

L'activité des établissements de crédit intervenant en Nouvelle-Calédonie est restée dynamique en 2010 et les rythmes de croissance observés se sont même accélérés. Le marché du crédit croît ainsi de 9,6 % sur l'année, après une croissance de 7,8 % en 2009. De même, la collecte des dépôts enregistre une hausse 11,2 % après une progression de 9,2 % en 2009. Cette accélération de l'activité des établissements de crédit traduit notamment la bonne orientation de l'activité économique du territoire en 2010.

Dans le détail, les établissements situés hors zone d'émission bénéficient du dynamisme de la demande de financement de la part des opérateurs sociaux et des collectivités locales, dont l'encours progresse de 12,8 % sur l'année. Dans une moindre mesure, les établissements de crédit locaux affichent également une progression soutenue de leur encours en 2010 (+8,5 %). Leur activité a notamment bénéficié de l'accélération de la demande des ménages (+8,9 % après +7 % l'année précédente) même si, en parallèle, la demande globale de financement des entreprises marque légèrement le pas (+5,2 % contre +5,8 % à fin 2009).

Le rythme de croissance de l'endettement total des entreprises continue de ralentir ; +6,3 % 2010 après +10,2 % en 2009 et +23,4 % en 2008 mais il reste encore soutenu. L'investissement des entreprises ralentit, avec une hausse de son encours limitée à +3,7 % après une augmentation de 6 % en 2009. L'encours des crédits à la construction, qui avait été dopé par les besoins de financement des opérateurs sociaux en 2009, fléchit également mais reste dynamique avec une progression de 10,3 % (+38,8 % en 2009). À l'inverse, après un recul de 2,7 % en 2009, l'encours des crédits d'exploitation présente une légère hausse en 2010 (+1 %). Dans le même temps, les actifs des entreprises continuent de progresser très fortement (+14,1 % après +18,5 % en 2009).

À l'opposé des entreprises, les encours bancaires des crédits aux ménages connaissent une forte accélération. Après avoir été freinés par l'anticipation d'une diminution des taux et des prix de l'immobilier en 2009, à l'image des évolutions observées en Métropole, les achats immobiliers des ménages s'accroissent en 2010, avec un encours qui progresse de 10,9 % après +8,2 % l'année précédente. Parallèlement, les actifs des ménages ressortent en hausse de 6,7 % contre une augmentation de 2,8 % en 2009. Compte tenu du niveau historiquement bas des taux d'intérêt, les ménages ont privilégié les placements à long terme, plus rémunérateurs. On observe ainsi, sur douze mois, un repli sensible du volume des placements liquides ou à court terme (-7,1 %) tandis que les placements à long terme (essentiellement sous forme de contrats d'assurance-vie) progressent fortement (+16,7 %).

En termes de risques, aucune dégradation particulière de la qualité du portefeuille clientèle des établissements de crédit n'est observée. Dans le détail, les établissements situés hors de la zone d'émission présentent un niveau de risques peu significatif du fait de la typologie de leur clientèle (opérateurs sociaux, collectivités locales, fonctionnaires...). Les établissements de crédit locaux affichent, pour leur part, un taux de créances douteuses brutes également peu élevé et quasi-stable sur les trois derniers exercices. Il s'établit à 2,5 % à fin 2010 (-0,1 point sur l'année). Le taux de provisionnement diminue toutefois légèrement, pour s'établir à 68,8 % au 31 décembre 2010 (-1,6 point sur un an).

L'activité de collecte ressortant plus dynamique que l'activité de crédit (+12 % pour les dépôts collectés -hors épargne collectée localement mais gérée hors de la zone d'émission- contre +8,5 % pour les crédits), le système bancaire local affiche une amélioration de son solde emplois-ressources clientèle, comme de sa position extérieure nette (différence entre les avoirs et les engagements situés hors de la zone d'émission). Le solde de cette dernière, structurellement négatif en Nouvelle-Calédonie, se réduit de 8,3 %, à -66 milliards de F CFP au 31 décembre 2010 contre -72 milliards au 31 décembre 2009.

## 1. Les avoirs financiers des agents économiques

---

### 1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Le rythme de croissance des actifs financiers s'accélère en 2010 et atteint +11,2 % après +9,2 % en 2009. Le total des actifs financiers passe ainsi de 63 milliards de F CFP en douze mois à 620 milliards de F CFP au 31 décembre 2010.

Dans le détail, les disponibilités des entreprises augmentent de 26 milliards de F CFP (+14,1 %, à 213,5 milliards de F CFP) et les actifs des « autres agents économiques » de 16 milliards de F CFP (+22,7 %, à 86,3 milliards de F CFP). Les avoirs des ménages ressortent en hausse de 20 milliards de F CFP (+6,7 % sur l'année après une augmentation de 2,8 % en 2009). Ces derniers demeurent les principaux détenteurs d'actifs dans les banques de la place (52 % du total des actifs, soit 320 milliards de F CFP).

Les actifs financiers se répartissent en dépôts à vue (40 %), placements liquides ou à court terme (43 %) et placements à long terme (17 %).

### 1.2 LES DÉPÔTS A VUE

Au 31 décembre 2010, le total des dépôts à vue s'établit à 245,2 milliards de F CFP, en hausse de 14,5 % en glissement annuel (+9 % un an auparavant). Les dépôts à vue des « autres agents économiques » connaissent une très forte progression (+52,8 %). Ceux des ménages augmentent pour leur part de 19,4 %, et de 5 % pour les sociétés.

### 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides et à court terme totalisent 270 milliards de F CFP à fin 2010. Leur rythme de croissance fléchit en 2010 mais demeure dynamique, avec une progression de 6,5 % contre +10,2 % en 2010. L'attrait des comptes sur livrets s'estompe fortement (+3,3 % sur l'année, après +17,4 % en 2009) au profit des comptes à terme qui affichent une hausse de 13,2 % entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 (après +6,1 % sur les douze mois précédents).

Par agent économique, les évolutions sont hétérogènes : les ménages présentent un repli de 7,1 % de leurs placements liquides ou à court terme tandis que les entreprises et les « autres agents économiques » affichent des hausses respectives de 29 % et 11,7 %.

## 1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME<sup>1</sup>

Après avoir progressé de 7,1 % en 2009, l'épargne à long terme augmente de 16,9 % en 2010, à 104,6 milliards de F CFP. Elle est quasi-exclusivement détenue par les ménages, le reliquat étant principalement conservé par les entreprises sous forme d'OPCVM non monétaires. L'épargne à long terme est constituée majoritairement de contrats d'assurance-vie (à 87 %, soit 91 milliards de F CFP à fin 2010). À l'exception des plans d'épargne logement, les différents produits d'épargne à long terme sont gérés à l'extérieur du territoire, les établissements locaux servant le plus souvent d'intermédiaires pour la collecte.

Compte tenu du niveau historiquement bas des taux de référence du marché monétaire, les ménages ont orienté leurs choix vers des placements à long terme, plus rémunérateurs ; et ce, malgré les conditions offertes sur la place en matière de comptes sur livrets et de dépôts à terme, dont les taux de rémunération offerts sont généralement plus élevés qu'en métropole. Cette situation tient à la concurrence que se livrent les banques locales pour capter de la ressource, dans un contexte de fort déficit de la place en la matière.

## 2. Les crédits à la clientèle

---

### 2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

#### 2.1.1 Vue d'ensemble

En lien avec une économie calédonienne qui est restée bien orientée en 2010, la distribution du crédit s'accélère (+9,6 %, après une hausse de 7,8 % sur l'année 2009). Cette accélération touche le marché des particuliers (+9,6 %, contre +7,4 % en 2009) comme celui des collectivités locales (+33,7 % en 2010, contre -8 % l'année précédente). Le marché des entreprises, pour sa part, marque le pas mais reste dynamique avec une hausse de 6,3 % sur l'année (+10,2 % en 2009).

Les concours à la clientèle s'établissent à 846 milliards de F CFP au 31 décembre 2010, majoritairement contractés auprès des établissements de crédit locaux (73 %, soit 618 milliards de F CFP). Ces derniers bénéficient d'ailleurs de l'accélération du niveau d'activité en 2010, avec une croissance de leur encours de 8,5 % après une hausse de 5,9 % l'année précédente. L'année s'est toutefois révélée plus difficile pour les sociétés financières de la place, qui enregistrent une baisse d'activité, avec un encours brut de crédits en repli de 1,3 % (après un recul de 4,8 % en 2010) et une dégradation de la qualité de leur portefeuille (le taux de créances douteuses s'alourdit de 0,5 point sur la période, pour atteindre 6,4 %). L'activité des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission, qui bénéficie, pour sa part, de l'investissement des opérateurs sociaux du territoire, progresse de 12,8 % (contre 13,3 % en 2009).

Premier poste d'endettement des agents économiques, les crédits pour l'acquisition de biens immobiliers (crédits à l'habitat et à la construction - 46 % du total des concours) progressent de 10,7 % après une augmentation de 14,7 % en 2009. La demande de

---

<sup>1</sup> Les encours d'assurance-vie collectés par les sociétés d'assurance qui ne sont pas filiales des établissements de crédit de la place ne font pas l'objet de déclarations auprès de l'IEOM. De ce fait, l'encours présenté ci-dessous n'est pas exhaustif.

financement d'investissements (30 % du total de l'activité des établissements de crédit) s'accélère, et progresse de 7,4 %, après une hausse de 4,6 % l'année précédente. Elle se révèle soutenue pas le logement social et les collectivités locales. Le financement des besoins de trésorerie (crédits d'exploitation et à la consommation soit 18 % de l'encours total) augmente pour sa part de 4,4 % sur l'année (après un repli de 1,1 % en 2009), sous l'effet de la demande des particuliers, mais également des entreprises et des collectivités locales.

### **2.1.2 Concours consentis aux entreprises**

La demande de financement des entreprises avait marqué le pas en 2009 avec une croissance de l'encours de crédit qui se situait très en deçà des niveaux de progression observés ces dernières années (+10,2 % en 2009 après +23 % en moyenne entre 2006 et 2008). Ce ralentissement se confirme en 2010, même si la demande de financement des entreprises demeure dynamique (+6,3 %). Elle reste portée par le logement social et profite toujours plus particulièrement aux établissements de crédit situés hors zone d'émission.

L'endettement des entreprises en matière d'investissement ralentit en 2010 (+3,7 % contre +6 % 2009). Cette évolution traduit notamment la détérioration de la confiance des chefs d'entreprise observée en 2010 dans les enquêtes de conjoncture effectuées par l'IEOM. À l'inverse, la demande de financement des besoins d'exploitation se stabilise (+1 %, après avoir reculé de 2,7 % l'année précédente).

La moindre progression de l'endettement des entreprises s'accompagne, en parallèle, d'une forte hausse de leurs actifs, notamment en matière de placements en comptes à terme (+20 milliards de F CFP en 2010, soit +32,1 %).

### **2.1.3 Concours consentis aux ménages**

Le rythme de progression de l'endettement des ménages s'accélère en 2010 : +9,6 % après +7,4 % en 2009.

Cette évolution est tout d'abord le reflet d'un investissement immobilier des ménages dynamique en 2010. L'encours des crédits à l'habitat des ménages progresse en effet de 10,9 % sur l'année, après une hausse de 8,2 % en 2009. Cette progression est le résultat d'une hausse de 22 % en volume des octrois de crédits à l'habitat en faveur des ménages. Cette situation est, pour partie, liée à la baisse des taux des prêts immobiliers. L'enquête semestrielle sur le coût du crédit fait ainsi ressortir un recul du taux moyen pondéré des crédits immobiliers aux particuliers de 0,4 point sur un an (à 4,6 % pour l'enquête de janvier et février 2011 contre 5 % lors de l'enquête de janvier et février 2010).

Parallèlement, la croissance des crédits liés à la consommation des ménages s'accélère également, en lien avec une consommation des ménages plus dynamique. Sur les douze mois de l'année, la progression des encours bancaires de consommation des ménages ressort à 5,1 % après une hausse de 3,7 % en 2009. À l'inverse, l'encours de crédit-bail s'affiche toujours en repli (-4,5 % en glissement annuel), et ce malgré la reprise observée sur le marché automobile.

## 2.1.4 Concours consentis aux collectivités locales

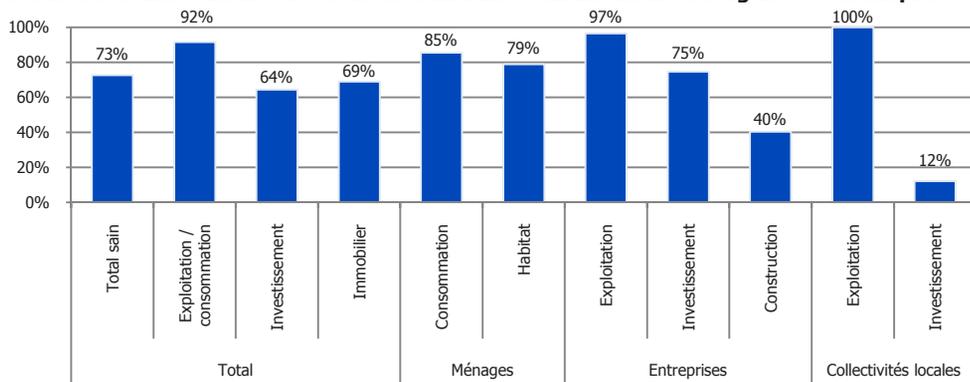
L'endettement bancaire des collectivités locales se compose principalement de crédits d'investissement, lesquels sont majoritairement contractés auprès des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission.

En 2010, la dette totale des collectivités locales connaît une forte croissance : +33,7 %, à 48,2 milliards de F CFP. Les crédits d'investissement s'affichent en hausse de 30,8 %, à 42 milliards de F CFP tandis que les crédits d'exploitation progressent de 72,2 % à 5,5 milliards de F CFP, soit 11 % de l'endettement total des collectivités locales.

## 2.2 LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

Avec 73 % de part de marché, les établissements de crédit locaux se positionnent comme les principaux bailleurs de fonds de l'économie calédonienne. Les concours octroyés localement se répartissent à part égale en faveur des entreprises et des ménages (48 %), le financement des collectivités locales et « divers » étant marginal (4 % du total). Les établissements hors zone interviennent surtout dans le financement des collectivités locales et des programmes de logements sociaux.

### Poids des établissements de crédit locaux dans le financement des agents économiques



Source : IEOM

### 2.2.1 Qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux

En termes de risques, le portefeuille clientèle des établissements de crédit locaux affiche un taux de créances douteuses brutes<sup>1</sup> qui a diminué presque de moitié entre 2004 et 2008 (passant de 4,7 % en 2004 à 2,5 % depuis 2008). Si cette situation est à rapprocher de la phase d'expansion des crédits, qui induit généralement une baisse mécanique du taux de créances douteuses brutes, il faut noter aussi la bonne qualité intrinsèque du portefeuille clientèle des établissements de la place, dans un contexte économique local qui reste favorable.

Au 31 décembre 2010, le taux de créances douteuses brutes des établissements de crédit de la place ressort à 2,5 %, quasiment stable sur un an (-0,1 point). Le taux de

<sup>1</sup> Montant des créances douteuses brutes rapporté au total des concours bruts.

provisionnement diminue toutefois légèrement, pour s'établir à 68,8 % au 31 décembre 2010 soit un recul de 1,6 point sur l'année. Dans le détail, l'année aura, en revanche, été moins favorable pour les sociétés financières de la place. La qualité de leur portefeuille se dégrade sensiblement avec un taux de créances douteuses qui passe de 5,9 % fin 2009 à 6,4 % fin 2010.

## 3. La circulation fiduciaire

---

### 3.1 ÉMISSION NETTE DE BILLETS EN F CFP

À fin décembre 2010, l'émission nette de billets en F CFP s'élève, toutes coupures confondues, à 4,7 millions d'unités pour une valeur totale de 19,9 milliards de F CFP ; soit un repli de 1 % en nombre mais une augmentation de 3,1 % en valeur.

Les principales évolutions par rapport à fin décembre 2009 concernent les billets de 10 000 F CFP qui augmentent de 4,6 % en nombre d'unités émises et les billets de 1 000 F CFP qui reculent de 4,8 %.

Les coupures de 5 000 F CFP et de 1 000 F CFP restent les plus couramment utilisées : elles représentent respectivement 35 % et 28 % du nombre total de billets émis.

### 3.2 ÉMISSION NETTE DE PIÈCES EN F CFP

Au 31 décembre 2010, l'émission nette de pièces en F CFP s'affiche, en volume, en hausse de 4,7 % sur un an (121,9 millions de pièces en circulation) pour un montant de 1,6 milliard de F CFP (+2,5 %).

Les principales évolutions du nombre de pièces émises par rapport au mois de décembre 2009 concernent les pièces de 10 F CFP et 5 F CFP qui progressent respectivement de 6,7 % et de 6,5 %.

Les « petites pièces » (1 F CFP, 2 F CFP, 5 F CFP, 10 F CFP) représentent 80 % du nombre total de pièces émises à fin décembre 2010, mais 20 % seulement de leur valeur.

## 4. La masse monétaire et ses contreparties

---

### 4.1 LA MASSE MONÉTAIRE

La croissance de M3 s'accélère pour atteindre +11,6 % sur l'année 2010, après +9,5 % l'année précédente. Cette évolution est particulièrement sensible pour les dépôts à vue (+14,5 % contre +9 % en 2009) et les comptes à termes (+13,2 % après +6,1 % en 2009), et concerne notamment les entreprises. Cette accélération de la progression de la masse monétaire traduit notamment la bonne orientation de l'activité économique du territoire en 2010.

L'agrégat P1 (l'épargne dite « contractuelle » est quasi exclusivement constituée de plans d'épargne logement sur le territoire) ne cesse de reculer (-4,4 %), suite à l'arrivée à échéance des premiers PEL ouverts sur le territoire.

Composantes de la masse monétaire						Structure <i>Variation</i>	
	Millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	2010 10/09
Circulation fiduciaire	12 517	12 846	13 626	14 106	14 666	2,8%	4,0%
Billets	11 225	11 461	12 159	12 555	13 068	2,5%	4,1%
Pièces	1 292	1 385	1 467	1 551	1 598	0,3%	3,0%
Dépôts à vue	177 762	188 185	196 491	214 179	245 223	47,4%	14,5%
<b>TOTAL M1</b>	<b>190 279</b>	<b>201 031</b>	<b>210 117</b>	<b>228 285</b>	<b>259 889</b>	<b>50,3%</b>	<b>13,8%</b>
<b>M2-M1</b>	<b>65 726</b>	<b>68 408</b>	<b>75 850</b>	<b>89 902</b>	<b>93 205</b>	<b>18,0%</b>	<b>3,7%</b>
Comptes sur livrets	64 894	67 658	75 157	89 203	92 529	17,9%	3,7%
Comptes épargne logement	832	750	693	699	676	0,1%	-3,3%
<b>TOTAL M2</b>	<b>256 005</b>	<b>269 439</b>	<b>285 967</b>	<b>318 187</b>	<b>353 094</b>	<b>68,3%</b>	<b>11,0%</b>
<b>M3-M2</b>	<b>88 031</b>	<b>115 615</b>	<b>136 777</b>	<b>144 889</b>	<b>163 887</b>	<b>31,7%</b>	<b>13,1%</b>
Dépôts à terme	87 247	114 982	136 236	144 604	163 732	31,7%	13,2%
Bons de caisse	784	633	541	285	155	0,0%	-45,6%
<b>Total M3</b>	<b>344 036</b>	<b>385 054</b>	<b>422 744</b>	<b>463 076</b>	<b>516 981</b>	<b>100,0%</b>	<b>11,6%</b>
<b>P1</b>	<b>5 969</b>	<b>5 102</b>	<b>4 303</b>	<b>4 189</b>	<b>4 004</b>		<b>-4,4%</b>
Plans d'épargne logement	5 929	5 053	4 245	4 128	3 935		-4,7%
Autres compte d'épargne à régime spécial	40	49	58	61	69		13,1%
<b>M3+P1</b>	<b>350 005</b>	<b>390 156</b>	<b>427 047</b>	<b>467 265</b>	<b>520 985</b>		<b>11,5%</b>

Source : IEOM

## 4.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Au 31 décembre 2010, la croissance de la masse monétaire (+11,6 %) s'est traduite par un accroissement de la part des concours accordés sur ressources monétaires (+4,7 points, à 63,8 %).

### Contreparties de la masse monétaire

Millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	<i>Variation</i> 10/09
<b>Avoirs hors zone d'émission</b>	<b>94 440</b>	<b>101 503</b>	<b>97 962</b>	<b>110 799</b>	<b>105 851</b>	<b>-4,5%</b>
Institut d'émission	24 770	27 621	25 795	35 886	35 454	-1,2%
Établissements de crédit	69 670	73 882	72 167	74 913	70 397	-6,0%
<b>Créances du Trésor public</b>	<b>12 884</b>	<b>14 304</b>	<b>16 070</b>	<b>16 154</b>	<b>17 077</b>	<b>5,7%</b>
<b>Concours sur ressources monétaires</b>	<b>236 712</b>	<b>269 247</b>	<b>308 712</b>	<b>336 123</b>	<b>394 053</b>	<b>17,2%</b>
Concours de caractère bancaire des EC locaux	426 551	482 439	537 186	569 122	617 597	8,5%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	189 839	213 192	228 474	232 999	223 544	-4,1%
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	39 721	44 306	47 522	50 094	50 461	0,7%
Provisions sur créances douteuses	9 929	9 943	9 627	10 390	10 826	4,2%
Engagements hors zone d'émission	126 375	145 815	152 590	146 929	136 457	-7,1%
Épargne contractuelle	5 969	5 102	4 303	4 189	4 004	-4,4%
Divers	7 845	8 026	14 432	21 397	21 796	1,9%
<b>Total M3</b>	<b>344 036</b>	<b>385 054</b>	<b>422 744</b>	<b>463 076</b>	<b>516 981</b>	<b>11,6%</b>

Source : IEOM

## 4.3 LA POSITION EXTÉRIURE NETTE

Le système bancaire local, en quête structurelle de ressources clientèle, a globalement profité de cet accroissement de liquidités. Ainsi, son activité de collecte ressortant plus dynamique que son activité de crédit (+12 % pour les dépôts collectés -hors épargne collectée localement mais gérée hors de la zone d'émission- contre +8,5 % pour les crédits), le système bancaire local affiche une amélioration de son solde emplois-ressources clientèle, comme de sa position extérieure nette<sup>1</sup>. Cette dernière, structurellement négative en Nouvelle-Calédonie, se réduit de 8,3 %, à -66 milliards de F CFP au 31 décembre 2010 contre -72 milliards au 31 décembre 2009.

### Position extérieure nette

Millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Variation 10/09
Avoirs hors zone d'émission	69 670	73 882	72 167	74 913	70 397	-6,0%
Engagements hors zone d'émission	126 375	145 815	152 590	146 929	136 457	-7,1%
<b>Position extérieure nette</b>	<b>-56 705</b>	<b>-71 933</b>	<b>-80 423</b>	<b>-72 016</b>	<b>-66 060</b>	<b>-8,3%</b>

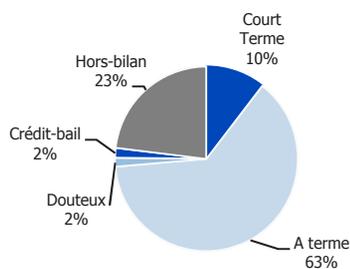
Source : IEOM

## 5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

### 5.1 LE RISQUE SUR LES ENTREPRISES

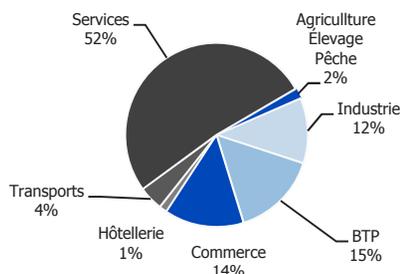
Le montant total des risques déclarés à la Centrale des risques au 31 décembre 2010 sur les entreprises<sup>2</sup> (engagements de hors-bilan compris) s'établit à 496 milliards de F CFP. Sur ce total, les encours de crédit représentent 381 milliards de F CFP et les engagements de hors-bilan 114 milliards de F CFP. Le secteur des services concentre 52 % des risques, devant les secteurs du BTP et du commerce, qui se voient allouer respectivement 15 % et 14 % du montant total. Le secteur de l'industrie représente, pour sa part, 12 % des risques déclarés.

Risques des entreprises déclarés au SCR  
par nature au 31/12/2010



Source : IEOM

Risques des entreprises déclarés au SCR  
par secteur au 31/12/2010



<sup>1</sup> Différence entre les avoirs et les engagements constitués hors de la zone d'émission.

<sup>2</sup> Ce montant n'inclut pas les particuliers et les collectivités qui font également l'objet d'une déclaration au SCR.

Le secteur des services explique l'essentiel de la hausse de l'endettement des entreprises en 2010. Dans le détail, l'accroissement de la demande de financement du secteur repose pour une part importante sur les activités de services liées à l'immobilier ainsi que sur les SCI créées dans le cadre d'opérations de défiscalisation.

## 5.2 LE RISQUE IMMOBILIER

Les risques déclarés sur le secteur immobilier sont en progression constante depuis plusieurs années. À fin 2010, ils s'élèvent à 392 milliards de F CFP, en hausse de 10,6 % sur un an. Les crédits aux opérateurs sociaux (Société Immobilière de la Nouvelle-Calédonie, Fonds Social de l'Habitat et sa filiale Fonds Calédonien de l'Habitat, SEM de l'Agglomération) progressent fortement sur l'année (+25,1 %). Les crédits à l'habitat en faveur des ménages, qui représentent 74 % de l'encours du secteur, progressent pour leur part de 10,9 %.

### Les risques du secteur immobilier

Millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Structure 2010	Variation 09/10
Crédits à la construction des Entreprises*	24 303	32 943	36 375	43 106	40 297	10,3%	-6,5%
Crédits à l'habitat des Ménages	188 682	212 123	241 030	260 764	289 191	73,8%	10,9%
Crédits aux opérateurs sociaux	21 951	27 617	29 714	48 634	60 862	15,5%	25,1%
Autres crédits immobiliers	2 249	1 942	1 910	1 677	1 476	0,4%	-12,0%
<b>Ensemble des risques immobiliers</b>	<b>237 185</b>	<b>274 625</b>	<b>309 029</b>	<b>354 181</b>	<b>391 826</b>	<b>100,0%</b>	<b>10,6%</b>

\* Hors opérateurs sociaux

Source : IEOM

## 5.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Après une période d'atonie en 2009 (+0,5 %), le montant des risques du secteur public (communes, Provinces, Nouvelle-Calédonie) progresse fortement en 2010 : +18,5 %, à 43,6 milliards de F CFP. Les engagements du secteur public sont essentiellement portés par des établissements intervenant depuis la métropole (73 %). Les communes concentrent 48 % du total des risques à fin 2010, devant les Provinces (31 %).

### Les risques du secteur public

Millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	2010	Structure 2010	Variation 10/09
Court terme	2 172	4 024	3 077	1 670	4 480	11,5%	168,3%
Moyen terme	32 493	35 753	32 850	34 024	34 373	88,4%	1,0%
Créances douteuses brutes	21	38	16	32	-	0,0%	n.s
Crédit bail	72	17	41	32	52	0,1%	62,5%
<b>Total des encours</b>	<b>34 758</b>	<b>39 832</b>	<b>35 984</b>	<b>35 758</b>	<b>38 905</b>	<b>89,1%</b>	<b>8,8%</b>
<b>Engagements de hors-bilan</b>	<b>1 754</b>	<b>3 042</b>	<b>676</b>	<b>1 074</b>	<b>4 739</b>	<b>10,9%</b>	<b>341,2%</b>
<b>TOTAL DES RISQUES</b>	<b>36 512</b>	<b>42 874</b>	<b>36 660</b>	<b>36 832</b>	<b>43 644</b>	<b>100,0%</b>	<b>18,5%</b>

Source : IEOM

# Perspectives

L'année 2011 n'a pas commencé sous les meilleurs auspices avec notamment le passage de la dépression tropicale de forte intensité Vania, qui a affecté l'économie calédonienne en général et l'agriculture en particulier. De plus, si, en 2010, les ménages calédoniens ont retrouvé le moral et le chemin de la consommation, les chefs d'entreprises restent encore très prudents, notamment dans leurs intentions d'investir. Le contexte politique connaît également quelques tensions et pourrait être potentiellement générateur d'attentisme comme lors des élections provinciales de 2009.

La catastrophe survenue au Japon aura un impact sur la zone Asie-Pacifique qui devrait avoir des répercussions sur la Nouvelle-Calédonie. Il est encore trop tôt pour en mesurer l'ampleur mais celle-ci devrait rester modérée même si le Japon représente environ 20 % des exportations de nickel calédoniennes, ainsi que du nombre de touristes présents sur le territoire.

## **Le contexte économique reste plutôt favorable**

Plusieurs facteurs sont cependant susceptibles de favoriser le retour de la confiance. Selon les anticipations sur les taux directeurs des banques centrales, les taux d'intérêt devraient rester bas, profitant ainsi à l'investissement des ménages comme des entreprises. La hausse de la demande de matières premières devrait se poursuivre. Secteur clé de l'économie calédonienne, le nickel présente donc des perspectives favorables avec des cours qui devraient rester, d'après les analystes, à des niveaux élevés, comparables à ceux de 2010. Rappelons également que l'année 2010 a été fructueuse en termes de recettes fiscales, ce qui va octroyer quelques marges de manœuvre aux collectivités et leur permettre de soutenir la commande publique. Enfin, les derniers amendements apportés à la loi de défiscalisation métropolitaine sont plutôt rassurants pour l'activité immobilière.

## **2011, une année charnière**

2011 constituera une année charnière pour plusieurs grands chantiers. Fin août se dérouleront sur le territoire les Jeux du Pacifique et l'usine du Sud, qui a connu de sérieuses difficultés de démarrage en 2010, va poursuivre sa montée en charge tandis que l'usine du Nord, en phase pour l'instant avec son calendrier, entamera la phase finale de sa construction. Ces grands chantiers, qui ont porté la croissance calédonienne ces dernières années, arrivent donc à la fin de leur phase d'investissement et il faudra que le territoire identifie des relais, comme par exemple la construction du Médipôle, pour maintenir un niveau de commande adéquat. Il conviendra notamment de rester vigilant quant au séquençage des grands projets, pouvant potentiellement générer plus de chômage avec, notamment, les démobilisations à l'achèvement des grands chantiers.

## **Des défis importants, pour une croissance durable et sociale**

Au plan macroéconomique, d'autres défis attendent le territoire. La maîtrise de l'inflation constituera ainsi un enjeu majeur. Les tensions inflationnistes endogènes et exogènes seront en effet à surveiller : impact de la revalorisation du SMG, variation de la parité euro avec les monnaies des principaux pays fournisseurs de la Nouvelle-Calédonie, évolutions sur les marchés des matières premières agricoles ainsi que sur le cours du baril de brut. De plus, les paradoxes enregistrés en 2010 sont, pour la plupart, liés à des problématiques que doit résoudre le territoire à moyen terme, comme par exemple la stabilisation des recettes des finances

publiques ou encore le déficit de la balance commerciale et la recherche de financements extérieurs qu'il sous-tend.

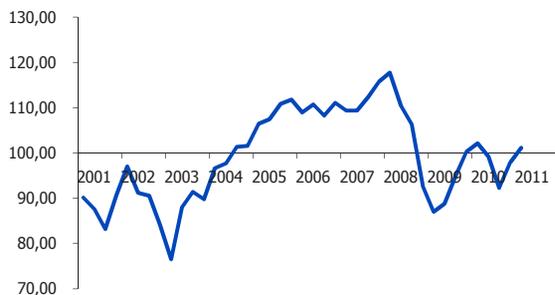


## ANNEXES



# Annexe 1 : Statistiques économiques

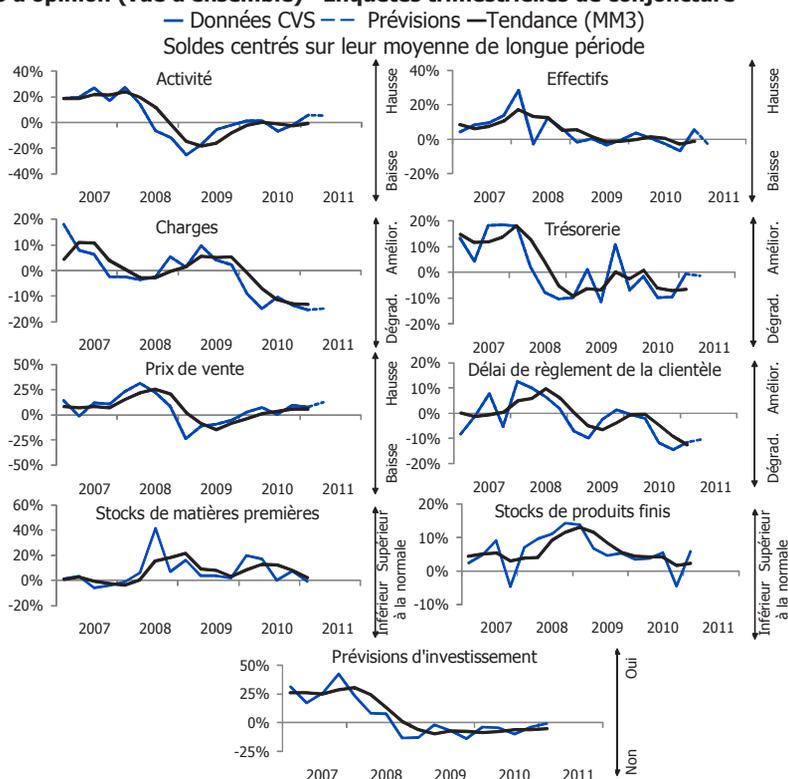
**Tableau 1**  
Indicateur de climat des affaires – Enquêtes trimestrielles de conjoncture



Source : IEOM

L'indicateur de climat des affaires s'interprète de la manière suivante : plus il est élevé, plus les chefs d'entreprise évaluent favorablement la conjoncture. Un niveau supérieur à 100 signifie que l'opinion des dirigeants d'entreprises interrogés sur la conjoncture est supérieure à la moyenne sur longue période.

**Tableau 2**  
Les soldes d'opinion (vue d'ensemble) – Enquêtes trimestrielles de conjoncture



L'enquête d'opinions sur l'année 2010 a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 199 entreprises pour un taux de réponses moyen de 81 %. Les entreprises répondantes emploient un peu plus de 12 000 salariés.

**Tableau 3****Emplois et ressources de biens et services à prix courants**

	Ressources			Emplois				Total
	PIB	Import.	Total	Dépenses de consommation finale ménages	APU <sup>(1)</sup>	Formation brute de capital	Export.	
Niveau 2009 <sup>(p)</sup> en milliards de F CFP	752	310	<b>1 063</b>	478	186	282	117	<b>1 063</b>
Part dans le PIB		49,1%		63,6%	24,4%	42,8%	18,3%	
Taux de croissance annuels au prix courants, en %								
2009 <sup>(p)</sup>	1,1	-14,0	<b>-3,8</b>	1,7	3,2	-11,0	-15,4	<b>-3,8</b>
2008 <sup>(p)</sup>	-3,9	4,0	<b>-1,5</b>	7,3	3,6	5,7	-34,3	<b>-1,5</b>
2007 <sup>(p)</sup>	16,7	18,7	<b>17,3</b>	7,4	5,4	33,3	32,5	<b>17,3</b>
2006	10,8	20,9	<b>13,8</b>	7,1	8,1	25,8	23,4	<b>13,8</b>
2005	5,8	17,0	<b>8,8</b>	7,9	5,5	18,7	3,3	<b>8,8</b>
2004	9,1	-3,3	<b>5,4</b>	6,2	2,8	-1,4	16,4	<b>5,4</b>
2003	9,9	19,1	<b>12,4</b>	4,8	5,2	32,0	25,4	<b>12,4</b>
2002	7,4	3,6	<b>6,3</b>	3,7	7,8	14,8	3,7	<b>6,3</b>
2001	-0,6	4,4	<b>0,8</b>	6,3	5,0	-0,7	-18,3	<b>0,8</b>
2000	8,2	7,1	<b>7,9</b>	1,7	3,7	11,0	33,7	<b>7,9</b>
1999	7,1	12,9	<b>8,6</b>	5,5	3,9	12,6	25,7	<b>8,6</b>

*(p) provisoire, (1) Administrations publiques et Institut sans but lucratif aux services des ménages**Source : ISEE***Tableau 4****Valeur ajoutée par secteur d'activité**

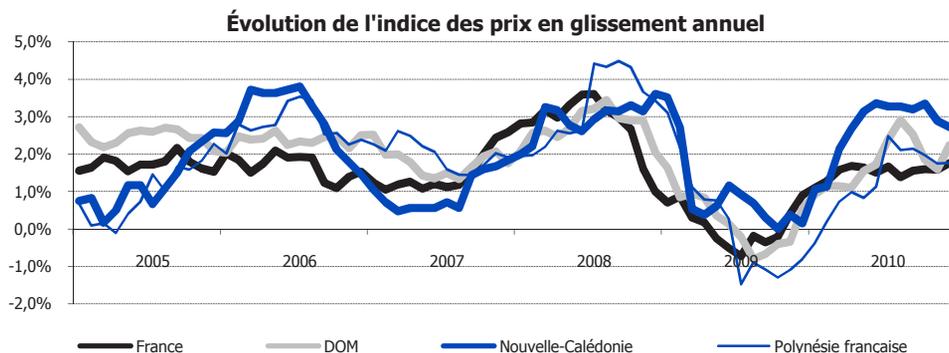
Valeur ajoutée*	Autres industries			BTP	Services		Services non marchands	
	Agricult.	Nickel	Autres industries		Commerce	marchands		
Niveau 2006 en millions de F CFP	615 842	11 456	76 406	46 608	62 137	72 592	208 587	138 054
Part dans la Valeur ajoutée, en %								
2009 <sup>(p)</sup>	100	2	5	8	12	13	36	23
2008 <sup>(p)</sup>	100	2	9	7	12	12	35	23
2007 <sup>(p)</sup>	100	2	20	6	9	11	31	21
2006	100	2	12	8	10	12	34	22
2005	100	2	10	7	9	12	36	23
2004	100	2	11	7	9	13	35	23
2003	100	2	9	7	9	13	35	24
2002	100	2	6	8	9	13	35	26
2001	100	3	5	8	9	13	36	26
2000	100	2	9	8	9	12	35	25
1999	100	2	6	8	9	12	36	26
1998	100	2	3	9	9	13	37	27

*(\*) hors SIFIM, (p) provisoire**Source : ISEE*

**Tableau 5**  
**Indices des prix à la consommation**

Année	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés		Services
<b>Glissement annuel en fin d'année (%)</b>					
2000	2,3	1,7	3,3		1,9
2001	2,3	2,9	2,7		1,4
2002	1,5	2,3	0,2		2,2
2003	1,0	1,7	0,2		1,1
2004	0,9	1,4	0,0		1,3
2005	2,6	2,4	2,3		3,1
2006	1,4	0,7	1,7		1,8
2007	1,8	4,5	0,4		1,2
2008	3,7	4,6	3,4		3,1
2009	0,2	1,0	-2,5		2,0
2010	2,7	2,8	3,1		2,2
<b>Moyenne annuelle (%)</b>					
2000	1,5	0,5	2,0		1,9
2001	2,3	2,6	3,3		1,2
2002	1,8	2,4	1,0		2,1
2003	1,1	1,9	0,2		1,5
2004	0,8	1,2	0,1		1,3
2005	1,2	1,4	0,8		1,5
2006	2,9	3,0	3,5		2,4
2007	1,0	1,4	-0,4		2,0
2008	2,9	3,9	2,8		2,4
2009	0,9	2,7	-1,8		2,1
2010	2,7	2,1	3,1		2,8
<b>Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année,%)</b>					
2000	100	21	50		29
2001	100	36	42		22
2002	100	42	6		52
2003	100	51	7		42
2004	100	43	0		57
2005	100	27	30		43
2006	100	14	42		44
2007	100	68	7		25
2008	100	36	32		32
2009	100	211	-630		519
2010	100	31	38		31

Sources : ISEE, calculs IEOM



Source : Isee

**Tableau 6**  
**Taux de chômage au sens du recensement**

	1989	1996	2004
Hommes	15,3%	16,1%	14,5%
Femmes	17,0%	22,5%	18,7%
Total	16,0%	18,6%	16,3%

Source : ISEE

**Demandes d'emploi en fin de mois (moyenne mensuelle par année)**

	2005	2006	2009*	2010	Variation 2010/2009
<b>DEFM</b>	8725	7049	6981	7325	4,9%
Hommes	3676	2947	2802	2940	4,9%
Femmes	5049	4102	4179	4385	4,9%
Moins de 26 ans	2631	2066	1905	2061	8,2%
26 ans et plus	6094	4983	5077	5264	3,7%

**Répartition par durée de chômage**

Moins d'1 mois	nd	316	903	891	-1,3%
De 1 à 3 mois	nd	515	1155	1215	5,2%
De 3 à 6 mois	nd	912	1486	1577	6,1%
De 6 à 12 mois	nd	1964	2147	2278	6,1%
Plus d'1 an	nd	3342	1275	1365	7,1%

**Répartition par niveau de formation atteint\*\***

I (Bac +5)	58	45	72	71	-1,4%
II (Bac +3 et +4)	98	80	142	155	9,2%
III (Bac +2)	273	204	251	256	2,0%
IV (Bac)	1378	1149	1337	1392	4,1%
V (CAP-BEP)	2202	1881	2173	2406	10,7%
V bis (BEPC)	548	430	474	518	9,3%
Sans diplôme	4168	3260	2533	2528	-0,2%

\* Durée de chômage sur 11 mois (pas de données au mois de juillet)

\*\* Diplôme obtenu ou non

nd : données non disponibles

Source : IDCNC

**Tableau 7**

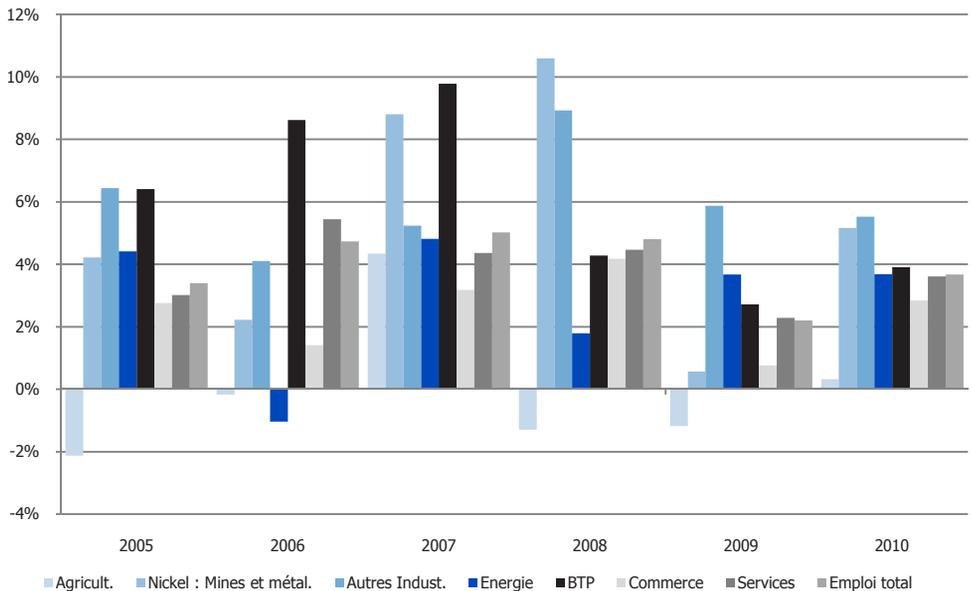
**Emploi total(\*) par secteur d'activité au 31 décembre 2009**

	Agricult.	Mines et métal.	Autres Indust.	Énergie	BTP	Commerce	Services	Emploi total	
2010	2 196	4 596	5 698	877	8 384	9 674	53 130	84 555	
	Part dans l'emploi total							Niveau	Évolution
2010	2,6%	5,4%	6,7%	1,0%	9,9%	11,4%	62,8%	84 555	3,7%
2009	2,7%	5,4%	6,6%	1,0%	9,9%	11,5%	62,9%	81 557	2,2%
2008	2,8%	5,4%	6,4%	1,0%	9,8%	11,7%	62,8%	79 797	4,8%
2007	2,9%	5,2%	6,1%	1,1%	9,9%	11,8%	63,0%	76 137	5,0%
2006	3,0%	5,0%	6,1%	1,1%	9,5%	12,0%	63,4%	72 501	4,7%
2005	3,1%	5,1%	6,2%	1,1%	9,1%	12,4%	63,0%	69 221	3,4%
2004	3,3%	5,1%	6,0%	1,1%	8,9%	12,4%	63,2%	66 948	

*\*Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi*

*Sources : RIDET, CAFAT*

**Croissance de l'emploi salarié(\*) à fin décembre**



*\*Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi*

*Sources : RIDET, CAFAT*

**Tableau 8**  
**Importations par famille de produits**

Millions de F CFP	1995	2000	2005	2008	2009	2010
Produits alimentaires, boissons, tabacs	16 126	18 562	22 944	30 118	30 210	33 653
Produits minéraux	8 517	18 266	27 989	50 744	33 579	50 176
Produits chimiques	6 851	9 565	13 145	16 128	17 221	19 736
Produits en caoutchouc et plastique	4 037	5 046	7 402	8 581	8 299	10 812
Bois et ouvrages en bois	1 376	1 451	1 888	2 179	2 359	2 855
Papiers et ouvrages en papier	3 029	3 485	3 850	4 607	4 605	4 555
Textiles	3 530	3 971	4 911	6 018	5 815	6 460
Métaux et ouvrages en ces métaux	5 917	7 743	12 537	16 268	15 335	21 983
Machines, appareils et matériel électrique	14 646	22 461	34 871	48 674	40 347	49 004
Matériel de transport	13 671	17 536	25 324	38 875	36 289	34 860
Autres produits	9 194	11 680	15 831	39 998	26 164	64 424
<b>Total</b>	<b>86 894</b>	<b>119 765</b>	<b>170 692</b>	<b>262 188</b>	<b>220 223</b>	<b>298 518</b>

Source : Direction Régionale des Douanes

**Tableau 8 bis**  
**Part dans le total des importations (en %)**

	1995	2000	2005	2008	2009	2010
Produits alimentaires, boissons, tabacs	18,6	15,5	13,4	11,5	13,7	11,3
Produits minéraux	9,8	15,3	16,4	19,4	15,2	16,8
Produits chimiques	7,9	8,0	7,7	6,2	7,8	6,6
Produits en caoutchouc et plastique	4,6	4,2	4,3	3,3	3,8	3,6
Bois et ouvrages en bois	1,6	1,2	1,1	0,8	1,1	1,0
Papiers et ouvrages en papier	3,5	2,9	2,3	1,8	2,1	1,5
Textiles	4,1	3,3	2,9	2,3	2,6	2,2
Métaux et ouvrages en ces métaux	6,8	6,5	7,3	6,2	7,0	7,4
Machines, appareils et matériel électrique	16,9	18,8	20,4	18,6	18,3	16,4
Matériel de transport	15,7	14,6	14,8	14,8	16,5	11,7
Autres produits	10,6	9,8	9,3	15,3	11,9	21,6
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Direction Régionale des Douanes

**Tableau 9**  
**Exportations par famille de produits**

Millions de F CFP	1995	2000	2005	2008	2009	2010
Minerai de nickel	11 532	15 117	15 210	16 923	14 711	26 198
Ferro-nickels	29 382	44 897	64 364	64 479	44 870	68 407
Mattes	6 889	11 029	15 285	16 816	17 301	20 836
Nickel Hydroxide Cake	0	0	0	0	0	180
Produits de la mer	1 113	2 682	3 043	2 359	2 147	1 806
dont thons	332	582	381	270	424	431
crevettes	501	1 797	2 372	1 583	1 317	1 025
holothuries	118	181	167	387	253	181
coquilles de trocas	122	47	66	90	126	104
Autres	2 336	3 314	6 872	4 276	5 474	4 786
<b>Total</b>	<b>51 268</b>	<b>77 039</b>	<b>104 774</b>	<b>104 853</b>	<b>84 503</b>	<b>122 212</b>

Sources : Direction Régionale des Douanes, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes.

**Tableau 9 bis**  
**Part dans le total des exportations (en %)**

	1995	2000	2005	2008	2009	2010
Minerai de nickel	22,5	19,6	14,5	16,1	17,4	21,4
Ferro-nickels	57,3	58,3	61,4	61,5	53,1	56,0
Mattes	13,4	14,3	14,6	16,0	20,5	17,0
Nickel Hydroxide Cake	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Produits de la mer	2,2	3,5	2,9	2,2	2,5	1,5
dont thons	0,6	0,8	0,4	0,3	0,5	0,4
crevettes	1,0	2,3	2,3	1,5	1,6	0,8
holothuries	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	0,1
coquilles de trocas	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres	4,6	4,3	6,6	4,1	6,5	3,9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Sources : Direction Régionale des Douanes, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes.

**Tableau 9 ter**  
**Évolution par rapport à l'année précédente (en %)**

	2000	2005	2008	2009	2010
Minerai de nickel	76	-4	-56	-13	78
Ferro-nickels	52	8	-40	-30	52
Mattes	26	6	-33	3	20
Nickel Hydroxide Cake					ns.
Produits de la mer	10	5	4	-9	-16
dont thons	53	2	34	57	2
crevettes	-4	6	4	-17	-22
holothuries	106	-2	-7	-35	-28
coquilles de trocas	4	43	-6	40	-17
Autres	5	14	-1	28	-13
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>6</b>	<b>-41</b>	<b>-19</b>	<b>45</b>

Sources : Direction Régionale des Douanes, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes.

**Tableau 10**  
**Principaux postes de la balance des paiements**

Milliards de F CFP	Soldes		
	2007 <sup>(1)</sup>	2008 <sup>(1)</sup>	2009
Compte des transactions courantes (I) dont	-25,6	-114,2	-78,0
Biens	-42,4	-143,0	-121,1
Services	-67,8	-64,3	-51,9
Revenus	34,8	38,0	37,7
Transferts courants	49,7	55,1	57,3
Compte de capital (II)	0,3	0,1	0,5
<b>Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)</b>	<b>-25,3</b>	<b>-114,1</b>	<b>-77,5</b>
Compte financier dont	1,9	126,3	70,6
Investissements directs (IV)	35,8	128,7	93,4
Investissements de portefeuille (V)	-11,7	17,8	14,5
<b>Solde de la balance de base (VI) = (III) + (IV) + (V)</b>	<b>-1,2</b>	<b>32,4</b>	<b>30,5</b>
Autres investissements	-22,2	-20,1	-37,4
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>23,4</b>	<b>-12,3</b>	<b>6,9</b>

(1) Chiffres révisés  
Source : IEOM

**Tableau 11**  
**Les versements publics**

En milliards de F CFP			Variation
	2008	2009	2009/2008
Services des administrations publiques	13,9	12,5	-9,9%
Rémunération des salariés du secteur public	41,5	41,1	-0,9%
Transferts courants - secteur des administrations publiques	65,8	68,6	4,3%
<b>Total</b>	<b>121,1</b>	<b>122,2</b>	<b>0,9%</b>

Source : IEOM

**Tableau 12**  
**Détail du compte de transactions courantes**

Milliards de F CFP	Crédits		Débits		Soldes	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
<b>COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES</b>	<b>295,6</b>	<b>265,8</b>	<b>409,8</b>	<b>343,8</b>	<b>-114,2</b>	<b>-78,0</b>
Biens	104,3	80,5	247,3	201,6	-143,0	-121,1
Services	49,3	43,6	113,6	95,5	-64,3	-51,9
dont Transports	11,4	10,1	31,9	27,1	-20,5	-17,0
maritimes	2,0	1,9	16,8	13,3	-14,7	-11,4
aériens	9,4	8,2	15,2	13,8	-5,8	-5,6
dont Voyages	12,3	12,1	13,7	14,6	-1,3	-2,5
dont Services de construction	2,3	3,0	6,5	1,3	-4,2	1,7
dont Autres services aux entreprises	7,7	5,6	49,0	43,7	-41,3	-38,1
dont Services personnels, culturels et récréatifs	0,5	0,1	5,9	3,3	-5,4	-3,2
dont Services des administrations publiques	13,9	12,5	0,4	0,9	13,4	11,6
Revenus	57,5	53,8	19,4	16,1	38,0	37,7
Rémunération des salariés	43,9	43,3	4,0	6,7	39,8	36,6
Revenus des investissements	13,6	10,5	15,4	9,4	-1,8	1,1
dont investissements directs	5,3	2,9	7,5	2,0	-2,2	0,9
dont investissements de portefeuille	4,8	3,6	1,0	0,5	3,8	3,1
Transferts courants	84,6	87,9	29,5	30,5	55,1	57,3
dont Secteur des administrations publiques	65,8	68,6	21,0	20,6	44,8	48,0

Source : IEOM

## Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

**Tableau 1**  
**Les établissements de crédit locaux**

Dénomination	Capital Social <sup>(1)</sup>	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nb de guichets	Effectifs <sup>(2)</sup>	Total bilan <sup>(3)</sup>
<b>Les Banques</b>							
Banque Calédonienne d'Investissement	7 500,0	54, avenue de la Victoire, Nouméa		50 % NC, 49,9 % BRED 0,1 % AFD	27 dont 5 périodiques	335	228 769
Société Générale Calédonienne de Banque	1 068,4	44, rue de l'Alma, Nouméa		69,5 % Genefinance, 20,6 % SG 9,9 % SEGCI (Casden)	20 guichets permanents	304	165 985
Banque de Nouvelle-Calédonie	6 519,7	10, avenue du Maréchal Foch		95,9% Financière- OCEOR	12 guichets permanents	289	216 503
Banque Nationale de Paris Paribas Nouvelle-Calédonie	3 341,3	20, Bd des Italiens 75009 Paris	37, avenue Henri Lafleur Nouméa	100 % filiale de BNP Paribas SA	13 dont 1 périodique	175	97 551
<b>Les Sociétés financières</b>							
General Electric Money	4 094,6	224, rue J. Iéakawé PK6, Centre commercial "La Belle Vie", Nouméa		100 % General Electric Capital SAS	1 guichet permanent	20	14 252
Oceor Lease Nouméa	262,5	10, avenue du Maréchal Foch, Nouméa		99 % Natixis Lease	1 guichet permanent	10	8 350
Crédit Calédonien et Tahitien	250,0	6 rue Jean Chalier PK4, Nouméa		96,6 % SGBC	1 guichet permanent	10	5 707
Crédit Agricole Mutuel	310,5	1, rue de la Somme, Immeuble "Le Jules Ferry", Nouméa		1 587 sociétaires au 31/12/2010	1 guichet permanent	11	5 128
Nouméa Crédit	327,5	218, rue A. Ohlen Portes de Fer, Nouméa		66 % Nouméa Renting 34 % SGCB	1 guichet permanent	6	2 740

(1) en millions de F CFP

(2) employés à temps plein

(3) au 31/12/2010, en millions de F CFP

Source : IEOM

**Tableau 1 bis**  
**Les établissements de crédit hors zone d'émission**

Dénomination	Siège social
<b>Banques</b>	
Dexia ex Crédit Local de France (CLF)	Paris
Natixis	Paris
<b>Banques mutualistes et coopératives</b>	
CASDEN - Banques populaires	Paris
<b>Sociétés financières</b>	
Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM )	Paris
<b>Institutions financières spécialisées (IFS)</b>	
Agence Française de Développement (AFD)	Paris
<b>Autres catégories d'établissements</b>	
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	Luxembourg
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Paris

Source : IEOM

**Tableau 1 ter**  
**Les bureaux de représentation**

Dénomination	Siège social	Adresse locale
Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ)	Melbourne Australie	9, rue d'Austerlitz Nouméa

Source : IEOM

**Tableau 2**  
**Les actifs financiers**

Millions de F CFP	<i>Variation</i>					
	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	10/09	09/08
<b>Entreprises</b>	<b>155 149</b>	<b>157 891</b>	<b>187 129</b>	<b>213 520</b>	<b>14,1%</b>	<b>18,5%</b>
Dépôts à vue	97 209	101 369	116 942	122 825	5,0%	15,4%
Placements liquides ou à court terme	54 601	55 529	69 094	89 163	29,0%	24,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	259	261	563	558	-0,9%	115,7%
Placements indexés*	54 342	55 268	68 531	88 605	29,3%	24,0%
dont comptes à terme	47 909	52 067	62 069	82 008	32,1%	19,2%
dont OPCVM monétaires	6 433	3 201	6 462	6 597	2,1%	101,9%
Epargne à long terme	3 339	993	1 093	1 532	40,2%	10,1%
dont OPCVM non monétaires	2 060	992	1 081	1 492	38,0%	9,0%
<b>Ménages</b>	<b>273 080</b>	<b>291 709</b>	<b>299 753</b>	<b>319 968</b>	<b>6,7%</b>	<b>2,8%</b>
Dépôts à vue	71 436	74 900	78 287	93 438	19,4%	4,5%
Placements liquides ou à court terme	117 662	135 038	133 842	124 287	-7,1%	-0,9%
Comptes d'épargne à régime spécial	64 704	72 269	84 567	87 730	3,7%	17,0%
Livrets ordinaires	50 645	56 339	68 769	71 278	3,6%	22,1%
Livrets A et bleus	13 047	14 946	14 779	15 431	4,4%	-1,1%
Livrets jeunes	265	294	322	345	7,1%	9,5%
Comptes d'épargne logement	747	690	697	676	-3,0%	1,0%
Placements indexés*	52 958	62 769	49 275	36 557	-25,8%	-21,5%
dont comptes à terme	36 489	47 914	36 732	30 134	-18,0%	-23,3%
dont bons de caisse	633	541	285	155	-45,6%	-47,3%
dont OPCVM monétaires	15 836	14 314	12 258	6 268	-48,9%	-14,4%
Epargne à long terme	83 982	81 771	87 624	102 243	16,7%	7,2%
Plans d'épargne logement	5 018	4 239	4 125	3 932	-4,7%	-2,7%
Autres comptes d'épargne	49	56	61	69	13,1%	8,9%
Portefeuille-titres	4 575	2 627	4 342	4 537	4,5%	65,3%
OPCVM non monétaires	4 408	2 411	2 688	2 936	9,2%	11,5%
Contrats d'assurance-vie	69 932	72 438	76 408	90 769	18,8%	5,5%
<b>Autres agents</b>	<b>54 550</b>	<b>60 604</b>	<b>70 332</b>	<b>86 329</b>	<b>22,7%</b>	<b>16,1%</b>
Dépôts à vue	19 540	20 222	18 949	28 961	52,8%	-6,3%
Placements liquides ou à court terme	34 052	39 621	50 621	56 553	11,7%	27,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	3 445	3 320	4 772	4 916	3,0%	43,7%
Placements indexés*	30 607	36 301	45 849	51 637	12,6%	26,3%
dont comptes à terme	30 585	36 255	45 804	51 590	12,6%	26,3%
Epargne à long terme	958	761	762	815	7,0%	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>482 779</b>	<b>510 204</b>	<b>557 214</b>	<b>619 817</b>	<b>11,2%</b>	<b>9,2%</b>
Dépôts à vue	188 185	196 491	214 178	245 224	14,5%	9,0%
Placements liquides ou à court terme	206 315	230 188	253 557	270 003	6,5%	10,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	68 408	75 850	89 902	93 204	3,7%	18,5%
Placements indexés*	137 907	154 338	163 655	176 799	8,0%	6,0%
Epargne à long terme	88 279	83 525	89 479	104 590	16,9%	7,1%

\* sur les taux du marché

Source : IEOM

**Tableau 3**  
**Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit**

Millions de F CFP	<i>Variation</i>					
	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	10/09	09/08
<b>Entreprises</b>	<b>280 893</b>	<b>346 652</b>	<b>382 012</b>	<b>406 003</b>	<b>6,3%</b>	<b>10,2%</b>
Crédits d'exploitation	71 287	78 739	76 575	77 371	1,0%	-2,7%
Créances commerciales	3 527	3 893	4 047	4 201	3,8%	4,0%
Crédits de trésorerie	41 495	43 022	44 016	43 442	-1,3%	2,3%
dont entrepreneurs individuels	1 649	1 382	1 455	1 427	-1,9%	5,3%
Comptes ordinaires débiteurs	26 265	31 824	28 512	29 728	4,3%	-10,4%
Crédits d'investissement	142 675	194 592	206 214	213 900	3,7%	6,0%
Crédits à l'équipement	132 142	184 278	197 167	204 756	3,8%	7,0%
dont entrepreneurs individuels	7 362	8 263	8 787	9 256	5,3%	6,3%
Crédit-bail	10 533	10 313	9 048	9 144	1,1%	-12,3%
Crédits à la construction	60 560	66 089	91 740	101 159	10,3%	38,8%
Autres crédits	6 371	7 232	7 483	13 573	81,4%	3,5%
<b>Ménages</b>	<b>273 373</b>	<b>305 711</b>	<b>328 208</b>	<b>359 616</b>	<b>9,6%</b>	<b>7,4%</b>
Crédits à la consommation	60 065	63 391	65 714	69 049	5,1%	3,7%
Crédits de trésorerie	44 324	47 687	50 844	53 837	5,9%	6,6%
Comptes ordinaires débiteurs	2 602	2 895	2 913	3 793	30,2%	0,6%
Crédit-bail	13 139	12 809	11 957	11 419	-4,5%	-6,7%
Crédits à l'habitat	212 123	241 031	260 763	289 190	10,9%	8,2%
Autres crédits	1 185	1 289	1 731	1 377	-20,5%	34,3%
<b>Collectivités locales</b>	<b>39 499</b>	<b>39 194</b>	<b>36 060</b>	<b>48 228</b>	<b>33,7%</b>	<b>-8,0%</b>
Crédits d'exploitation	7 152	4 967	3 201	5 511	72,2%	-35,6%
Crédits de trésorerie	7 074	4 899	3 167	4 150	31,0%	-35,4%
Comptes ordinaires débiteurs	78	68	34	1 361	n.s.	-50,0%
Crédits d'investissement	31 296	33 225	32 118	42 022	30,8%	-3,3%
Crédits à l'équipement	31 254	33 164	31 971	41 840	30,9%	-3,6%
Crédit-bail	42	61	147	182	23,8%	141,0%
Crédits à l'habitat	557	488	395	358	-9,4%	-19,1%
Autres crédits	494	514	346	337	-2,6%	-32,7%
<b>Autres agents de CCB non ventilés</b>	<b>10 400</b>	<b>10 022</b>	<b>9 732</b>	<b>15 482</b>	<b>59,1%</b>	<b>-2,9%</b>
<b>Total encours sain</b>	<b>604 165</b>	<b>701 579</b>	<b>756 012</b>	<b>829 329</b>	<b>9,7%</b>	<b>7,8%</b>
Créances douteuses brutes	14 802	14 213	15 435	16 545	7,2%	8,6%
Créances douteuses nettes	4 858	4 586	5 045	5 719	13,4%	10,0%
dont entreprises	2 870	2 651	2 896	3 158	9,0%	9,2%
dont ménages	1 923	1 882	2 114	2 558	21,0%	12,3%
Provisions	9 944	9 627	10 390	10 826	4,2%	7,9%
<b>Total encours brut</b>	<b>618 967</b>	<b>715 792</b>	<b>771 447</b>	<b>845 874</b>	<b>9,6%</b>	<b>7,8%</b>
Taux de créances douteuses	2,4%	2,0%	2,0%	2,0%	0 pt	0 pt
Taux de provisionnement	67,2%	67,7%	67,3%	65,4%	-1,9 pts	-0,4 pt

Source : IEOM

**Tableau 4****Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement**

Millions de F CFP	<i>Variation</i>					
	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	10/09	09/08
<b>Entreprises</b>	<b>227 925</b>	<b>258 887</b>	<b>273 867</b>	<b>287 997</b>	<b>5,2%</b>	<b>5,8%</b>
Crédits d'exploitation	69 840	77 994	76 575	74 678	-2,5%	-1,8%
Créances commerciales	3 527	3 893	4 047	4 201	3,8%	4,0%
Crédits de trésorerie	40 278	43 022	44 016	42 249	-4,0%	2,3%
dont entrepreneurs individuels	1 649	1 382	1 455	1 427	-1,9%	5,3%
Comptes ordinaires débiteurs	26 035	31 079	28 512	28 228	-1,0%	-8,3%
Crédits d'investissement	117 341	137 025	147 026	159 510	8,5%	7,3%
Crédits à l'équipement	106 902	126 762	138 080	150 476	9,0%	8,9%
dont entrepreneurs individuels	7 362	8 175	8 677	9 180	5,8%	6,1%
Crédit-bail	10 439	10 262	8 947	9 034	1,0%	-12,8%
Crédits à la construction	35 123	37 493	43 293	40 746	-5,9%	15,5%
Autres crédits	5 621	6 375	6 973	13 063	87,3%	9,4%
<b>Ménages</b>	<b>220 574</b>	<b>247 721</b>	<b>264 964</b>	<b>288 604</b>	<b>8,9%</b>	<b>7,0%</b>
Crédits à la consommation	53 176	55 241	56 463	58 941	4,4%	2,2%
Crédits de trésorerie	37 435	39 537	41 593	43 729	5,1%	5,2%
Comptes ordinaires débiteurs	2 602	2 895	2 913	3 793	30,2%	0,6%
Crédit-bail	13 139	12 809	11 957	11 419	-4,5%	-6,7%
Crédits à l'habitat	166 213	191 191	206 770	228 286	10,4%	8,1%
Autres crédits	1 185	1 289	1 731	1 377	-20,5%	34,3%
<b>Collectivités locales</b>	<b>9 566</b>	<b>7 471</b>	<b>6 238</b>	<b>10 879</b>	<b>74,4%</b>	<b>-16,5%</b>
Crédits d'exploitation	7 152	4 967	3 201	5 511	72,2%	-35,6%
Crédits de trésorerie	7 074	4 899	3 167	4 150	31,0%	-35,4%
Comptes ordinaires débiteurs	78	68	34	1 361	n.s.	-50,0%
Crédits d'investissement	2 000	2 130	2 700	5 068	87,7%	26,8%
Crédits à l'équipement	1 958	2 069	2 553	4 886	91,4%	23,4%
Crédit-bail	42	61	147	182	23,8%	141,0%
Crédits à l'habitat	414	374	337	300	-11,0%	-9,9%
Autres crédits	0	0	0	0	n.s.	0,0%
<b>Autres agents de CCB non ventilés</b>	<b>10 168</b>	<b>9 786</b>	<b>9 297</b>	<b>14 376</b>	<b>54,6%</b>	<b>-5,0%</b>
<b>Total encours sain</b>	<b>468 233</b>	<b>523 865</b>	<b>554 366</b>	<b>601 856</b>	<b>8,6%</b>	<b>5,8%</b>
Créances douteuses brutes	14 206	13 321	14 756	15 741	6,7%	10,8%
Créances douteuses nettes	4 263	3 694	4 366	4 915	12,6%	18,2%
dont entreprises	2 573	2 214	2 625	2 893	10,2%	18,6%
dont ménages	1 625	1 427	1 706	2 019	18,3%	19,6%
Provisions	9 943	9 627	10 390	10 826	4,2%	7,9%
<b>Total encours brut</b>	<b>482 439</b>	<b>537 186</b>	<b>569 122</b>	<b>617 597</b>	<b>8,5%</b>	<b>5,9%</b>
Taux de créances douteuses	2,9%	2,5%	2,6%	2,5%	0 pt	0,1 pt
Taux de provisionnement	70,0%	72,3%	70,4%	68,8%	-1,6 pts	-1,9 pt

Source : IEOM

**Tableau 5**  
**Le bilan agrégé des banques FBF de la place**

		Millions de F CFP			Variation	
		déc.-08	déc.-09	déc.-10	10/09	09/08
ACTIF	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	105 832	120 480	115 766	-3,9%	13,8%
	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	489 886	523 375	572 188	9,3%	6,8%
	OPÉRATIONS SUR TITRES	3 057	3 232	3 515	8,8%	5,7%
	OPÉRATIONS DIVERSES	14 083	11 421	9 710	-15,0%	-18,9%
	VALEURS IMMOBILISÉES	7 150	7 085	7 630	7,7%	-0,9%
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>620 007</b>	<b>665 593</b>	<b>708 808</b>	<b>6,5%</b>	<b>7,4%</b>
		Millions de F CFP			Variation	
		déc.-08	déc.-09	déc.-10	10/09	09/08
PASSIF	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	156 519	160 103	145 847	-8,9%	2,3%
	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	400 280	439 353	492 524	12,1%	9,8%
	- dont comptes ordinaires créditeurs	183 771	202 747	230 972	13,9%	10,3%
	- dont comptes d'épargne à régime spécial	73 483	87 033	90 072	3,5%	18,4%
	- dont comptes créditeurs à terme	136 236	144 604	163 732	13,2%	6,1%
	OPÉRATIONS SUR TITRES	0	13	11	-16,0%	n.s.
	OPÉRATIONS DIVERSES	9 252	9 781	11 734	20,0%	5,7%
	CAPITAUX PROPRES, PROVISIONS ET ASSIMILÉES	53 955	56 344	58 692	4,2%	4,4%
	- dont capital	17 016	17 505	18 429	5,3%	2,9%
	<b>Total PASSIF</b>	<b>620 007</b>	<b>665 593</b>	<b>708 808</b>	<b>6,5%</b>	<b>7,4%</b>
		Millions de F CFP			Variation	
		déc.-08	déc.-09	déc.-10	10/09	09/08
SOLDES (Passif - Actif)	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	-89 606	-84 022	-79 664	-5,2%	-6,2%
	OPÉRATIONS SUR TITRES	-3 057	-3 219	-3 505	8,9%	5,3%
	OPÉRATIONS DIVERSES	-4 830	-1 640	2 024	n.s.	-66,0%
	CAPITAUX PERMANENTS - VALEURS IMMOBILISÉES	46 806	49 259	51 063	3,7%	5,2%
	<b>Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)</b>	<b>-50 687</b>	<b>-39 623</b>	<b>-30 082</b>	<b>-24,1%</b>	<b>-21,8%</b>
		Millions de F CFP			Variation	
		déc.-08	déc.-09	déc.-10	10/09	09/08
RISQUES	Créances douteuses nettes (yc sur crédit-bail)	3 481	3 906	4 552	16,5%	12,2%
	Provisions (yc sur crédit-bail)	8 258	8 666	8 830	1,9%	4,9%
	Créances douteuses brutes	11 739	12 572	13 382	6,4%	7,1%
	Taux de créances douteuses	2,4%	2,4%	2,3%	-0,1 pt	0 pt
	Taux de provisionnement	70,3%	68,9%	66,0%	-2,9 pts	-1,4 pt

Source : IEOM

**Tableau 6**  
**Compte de résultat agrégé des banques FBF de la place**

	Millions de F CFP			Variation	
	2008	2009	2010	10/09	09/08
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-2 714	-3 682	-3 653	-0,8%	35,6%
(+) Opérations avec la clientèle	19 700	22 437	23 926	6,6%	13,9%
(+) dont Opérations de crédit bail et assimilé	130	76	33	-56,3%	-41,2%
(+) Opérations sur titres	10	-275	-435	58,3%	n.s.
(+) Opérations de financement à long terme	95	312	363	16,5%	n.s.
(+) Opérations de change	1 027	1 007	1 109	10,1%	-2,0%
(+) Opérations de hors-bilan	525	501	606	21,0%	-4,6%
(+) Opérations de services financiers	4 575	4 704	5 016	6,6%	2,8%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	103	85	58	-30,9%	-18,1%
(+) Produits accessoires et divers nets	472	577	472	-18,1%	22,1%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0	0	0	n.s.	n.s.
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	117	-63	4	-105,8%	-153,9%
<b>(=) Produit net bancaire</b>	<b>23 677</b>	<b>25 730</b>	<b>27 460</b>	<b>6,7%</b>	<b>8,7%</b>
(-) Frais généraux	14 388	14 883	13 923	-6,5%	3,4%
dont Frais de personnel	8 764	9 131	9 246	1,3%	4,2%
dont Services extérieurs	5 475	5 645	4 582	-18,8%	3,1%
(-) Dotations aux amortissements	907	860	815	-5,2%	-5,3%
(-) Dot. nettes aux prov. des immo. corp. et non corp.	4	3	5	50,1%	-23,1%
(-) Quote part des frais de siège social	163	163	51	-68,7%	-0,1%
(-) Quote part sur op. d'explo. non banc. faites en commun	1	0	1	104,9%	-40,4%
(+) Charges refacturées	1 798	1 734	744	-57,1%	-3,5%
<b>(=) Résultat brut d'exploitation</b>	<b>10 013</b>	<b>11 555</b>	<b>13 410</b>	<b>16,1%</b>	<b>15,4%</b>
(-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses	-288	553	356	-35,7%	n.s.
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation	-193	-126	-153	21,4%	-34,5%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	-179	144	-138	-195,7%	-180,3%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	770	304	765	151,5%	-60,5%
(+) Intérêts sur créances douteuses	205	157	225	43,0%	-23,5%
<b>(=) Résultat d'exploitation</b>	<b>10 108</b>	<b>10 837</b>	<b>12 804</b>	<b>18,2%</b>	<b>7,2%</b>
(+) ± values nettes sur cessions d'immo. corp. et incorp.	16	-34	9	-126,1%	n.s.
(+) ± values nettes sur cessions d'immo. financières	-202	-101	-133	30,8%	-49,8%
(-) Dot. nettes aux prov. des immo. financières	-132	59	102	71,8%	-145,0%
<b>(=) Résultat courant avant impôt</b>	<b>10 054</b>	<b>10 642</b>	<b>12 578</b>	<b>18,2%</b>	<b>5,8%</b>
(+) Produit net exceptionnels	140	45	71	59,0%	-67,9%
(-) Dotations nettes au FRBG	0	0	0	n.s.	n.s.
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées	8	-11	-8	-25,7%	n.s.
(-) Impôts sur les bénéfices	3 677	3 983	4 859	22,0%	8,3%
<b>(=) Résultat net</b>	<b>6 508</b>	<b>6 715</b>	<b>7 798</b>	<b>16,1%</b>	<b>3,2%</b>

Source : IEOM

## Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2010

### Janvier

- **Nickel.** Annonce d'un bénéfice net de 6 milliards de F CFP sur l'année 2009 pour la Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et de Corée Co. Ltd (SNNC), détenue à hauteur de 51 % par la SMSP et à 49 % par POSCO. Ces résultats s'expliquent, notamment, par un coût de production relativement faible et par une montée en puissance rapide de l'unité coréenne qui a atteint sa pleine capacité en un an à peine.

### Février

- **Coopération régionale.** Renouvellement, le 16 février, de l'accord de coopération entre le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie pour la période 2010-2014. Le 25, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, l'Assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna et l'Assemblée de la Polynésie française signent une convention de partenariat en vue de renforcer les échanges et la concertation entre ces collectivités françaises du Pacifique.
- **Bas salaires.** Signature le 18 février d'un Accord cadre, fixant les modalités d'organisation des négociations sur les salaires et l'amélioration de la compétitivité et de la productivité des entreprises, par deux organisations patronales (sur trois) et quatre syndicats (sur sept). Début février, revalorisation du SMG à 132 000 F CFP (+5,2 %) et du SMAG à 112 200 F CFP (+5,2 %).
- **Visite du ministre de l'Éducation nationale.** Le ministre, Luc Chatel, présent sur le territoire du 25 au 27 février, à l'occasion de la rentrée scolaire 2010, installe la commission en charge du grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne.

### Mars

- **Coopération régionale.** Visite officielle d'une délégation calédonienne à Canberra, en Australie, les 9 et 10 mars, pour y rencontrer les autorités australiennes. À cette occasion, le Président du Gouvernement formule le souhait de voir évoluer la Nouvelle-Calédonie au sein du Forum des Îles du Pacifique, du statut de « membre associé » à celui de « membre à part entière ».
- **Europe.** Tenue, à Bruxelles, les 25 et 26 mars, du forum entre l'Union européenne et les Pays et territoires d'outre-mer (PTOM), dont fait partie la Nouvelle-Calédonie. En tant que président de l'association des PTOM pour une durée d'un an, le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie entend donner, dès 2011, une position commune des PTOM sur leur prochaine coopération avec l'Europe, le partenariat actuel prenant fin en 2013.

### Avril

- **Nickel.** Le 21 avril, le corps de l'une des colonnes de l'unité d'extraction primaire, servant à l'éluotion de nickel, se rompt à sa base à l'usine de Vale Nouvelle-Calédonie. Cet incident survient alors que le premier cycle de mise en service de l'usine du Grand Sud est achevé à 91 %.

### Mai

- **Banques.** La Caisse d'Épargne et la Banque de Nouvelle-Calédonie officialisent, le 12 mai, la fusion de leurs établissements. L'enseigne de la Banque de Nouvelle-Calédonie est conservée pour les quinze agences que compte le réseau.

## Juin

- **VIII<sup>ème</sup> Comité des signataires.** Réuni le 24 juin à Paris, sous la présidence du Premier ministre, François Fillon, il permet de dresser un point d'étape sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux transferts de compétences dans les domaines de l'enseignement, de la police et de la sécurité de la circulation aérienne et maritime. En outre, les modalités des transferts de compétences concernant la sécurité civile, le droit civil et le droit commercial, sont arrêtées par le Comité. Dans le prolongement du Schéma de mise en valeur des richesses minières, le Comité propose l'élaboration d'un Schéma industriel pour assurer une cohérence entre ce secteur et les grands projets métallurgiques. Dans la perspective de la consultation sur l'accèsion à la pleine souveraineté, le Comité des signataires décide la création d'un comité de pilotage, chargé d'approfondir les éléments de discussion de la consultation, par le recueil de données et d'exemples issus des pays insulaires du Pacifique notamment. Conformément à l'Accord de Nouméa sur les signes identitaires, le Comité approuve qu'une loi du pays relative à l'hymne, la devise et le graphisme des billets de banque soit soumise au vote du Congrès avant le 31 août 2010. Concernant le nom du pays et le drapeau, le Comité recommande l'engagement de travaux sur ces problématiques. Il recommande également dans la perspective des prochains jeux de Pacifique et dans l'esprit de la poignée de main entre Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou, que le drapeau tricolore et celui du FLNKS flottent côte à côte en Nouvelle Calédonie<sup>1</sup>.

## Juillet

- **Banques.** L'ordonnance du 7 janvier 2010, portant extension aux collectivités du Pacifique des dispositions issues de la transposition de la directive européenne « services de paiement », entre en vigueur en Nouvelle-Calédonie le 8 juillet. Elle se traduit notamment par le plafonnement, voire la gratuité, des tarifs de certains services bancaires. En outre, dans le cadre de la mission de médiation confiée par la ministre de l'Economie, Mme Christine Lagarde, au Haut-commissaire appuyé par l'IEOM, un accord intervient, le 9 juillet, entre l'État et les banques de la place portant sur la baisse de certains tarifs bancaires et la mise en œuvre de plusieurs engagements professionnels. L'État décide également la création d'un Observatoire du Pacifique des tarifs bancaires aux particuliers, confié à l'IEOM et dont les premiers résultats sont publiés dès le 11 août.
- **Visite du Premier ministre.** Le Premier ministre, François Fillon, est présent en Nouvelle-Calédonie du 17 au 19 juillet. Lors de sa visite, il assiste à la levée conjointe des drapeaux tricolore et du FLNKS devant le Haut-commissariat.

## Août

- **Vie chère.** Le gouvernement, habilité par une délibération du Congrès du 2 juin à prendre des mesures spécifiques sur la réglementation générale des prix, fixe le 3 août, par arrêté, les prix maximum de vente au consommateur (ou dans certains cas les marges maximum de commercialisation) de 115 produits de première nécessité parmi les plus consommés.
- **Signes identitaires.** Le Congrès adopte, le 18 août, le projet de loi du pays portant sur trois (hymne, devise et graphisme des billets de banque) des cinq signes identitaires prévus par l'Accord de Nouméa.

---

<sup>1</sup> Cf. relevé de conclusions du VIII<sup>ème</sup> Comité des signataires : [http://www.outre-mer.gouv.fr/IMG/pdf/06.24\\_Releve\\_de\\_conclusions\\_du\\_VIIIeme\\_comite\\_des\\_signataires\\_de\\_l\\_accord\\_de\\_Noumea.pdf](http://www.outre-mer.gouv.fr/IMG/pdf/06.24_Releve_de_conclusions_du_VIIIeme_comite_des_signataires_de_l_accord_de_Noumea.pdf)

## Septembre

- **Nickel.** Les quatre premiers modules de l'usine du Nord arrivent au port de Vavouto le 5 septembre, en provenance du chantier de Qingdao en Chine.
- **Transferts de compétences.** Signature le 20 septembre, d'une convention cadre entre le Président du gouvernement calédonien et le Haut-commissaire de la République. Elle définit les modalités d'accompagnement de l'État concernant la préparation des transferts des compétences et l'exercice de celles-ci.

## Octobre

- **Nomination.** Le Conseil des ministres du gouvernement français nomme, le 6 octobre, M. Albert Dupuy au poste de Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, en remplacement de M. Yves Dassonville qui exerçait cette fonction depuis novembre 2007.
- **Nickel.** Mme Anne Duthilleul, missionnée par l'État, lance les travaux sur le Schéma stratégique industriel du nickel proposé lors du dernier Comité des signataires de l'Accord de Nouméa.
- **Accord de Nouméa.** Mise en place le 21 octobre de deux nouveaux Comités de pilotage, sous la présidence du Haut-commissaire de la République. Le premier, dédié au suivi de l'Accord de Nouméa, doit assurer la réalisation par des experts indépendants d'un bilan global de cet accord. Le deuxième, baptisé « Avenir », porte sur l'approfondissement de la réflexion sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie à travers, notamment, des exemples issus des pays insulaires du Pacifique.
- **Banques.** Le 25 octobre, entrée en vigueur en Nouvelle-Calédonie de la loi de régulation bancaire et financière, qui se traduit notamment par la suppression des pénalités libératoires en cas de radiation du Fichier central des chèques ; l'amélioration de l'information au consommateur lors d'un regroupement de crédits ; et l'application des conditions prévalant en métropole lors de la modification des conventions de compte de dépôt.

## Novembre

- **Nickel.** La quatrième Conférence internationale du nickel se déroule à Nouméa, du 15 au 19 novembre. Elle est l'occasion, pour les différents acteurs et experts du secteur, de se rencontrer et de confronter leurs analyses. Leurs prévisions concernant l'évolution du marché et des prix sont, dans leur ensemble, favorables, au moins pour les dix prochaines années.

## Décembre

- **Décès de Jacques Lafleur.** Personnalité et acteur majeur de la scène politique et économique ainsi que de l'histoire calédonienne de ces 30 dernières années, l'ancien député Jacques Lafleur s'éteint le samedi 4 décembre à l'âge de 78 ans. Il a été, avec Jean-Marie Tjibaou, l'un des principaux artisans et signataires des accords de Matignon de juin 1988, puis de Nouméa en mai 1998. La célèbre poignée de main entre ces deux adversaires politiques, au terme de la signature des accords de Matignon, avait été et reste un symbole fort, ayant contribué à la réconciliation des communautés calédoniennes, ouvrant ainsi une période durable de paix et de dialogue.
- **Immobilier.** Le 21 décembre, le gouvernement fixe, par arrêté, les modalités d'application de la loi du pays n° 2010-12 instituant un crédit d'impôt au titre d'une avance remboursable ne portant pas intérêt, dénommée « prêt à taux zéro ». Il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2011.

## Annexe 4 : Les missions de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer, dont le siège est situé à Paris, a été créé par la loi n°66-948 du 22 décembre 1966 (repris à l'article L.712.4 du Code Monétaire et Financier) pour exercer dans les collectivités françaises du Pacifique le privilège de l'émission monétaire qui était détenu depuis 1888 par la Banque de l'Indochine. Ses statuts ont été fixés par le décret n°67-267 du 30 mars 1967 modifié par les décrets n°85-403 du 3 avril 1985 et n° 86-892 du 28 juillet 1986, n°92-760 du 31 juillet 1992, n°98-1244 du 29 décembre 1998 et n°2006-1504 du 4 décembre 2006. Établissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce son activité en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

L'IEOM est la **banque centrale** des Collectivités d'Outre-Mer. À ce titre :

➤ Il assure l'**émission de la monnaie** ayant cours légal dans ces territoires : **le franc CFP** (Change Franc Pacifique) dont l'État français garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999 à 1 000 F CFP pour 8,38 euros. Il met en circulation des billets de valeur faciale de 10 000, 5 000, 1 000 et 500 F CFP et des pièces de 100, 50, 20, 10, 5, 2, 1 F CFP. Il contrôle le volume et la qualité des signes monétaires.

➤ Il veille au bon fonctionnement du **système bancaire** en collaboration étroite avec les organismes nationaux chargés de la réglementation de la profession : Autorité de contrôle prudentiel (ACP), Comité consultatif de la réglementation bancaire et financière (CCLRF).

➤ Il conduit une **politique monétaire** visant à favoriser le développement économique dans les Collectivités d'Outre-Mer du Pacifique par l'intermédiaire du **refinancement**, sous certaines conditions, des crédits en faveur des entreprises des secteurs économiques prioritaires et des zones économiquement défavorisées et également par le biais de la modulation du régime des réserves obligatoires.

➤ Il joue un rôle d'**observatoire économique** permanent en réalisant des enquêtes d'opinions et des études périodiques sur les grands secteurs d'activité et en publiant notamment une lettre mensuelle et deux bulletins trimestriels de **conjoncture**. L'IEOM réalise également tous les ans un rapport annuel dressant le bilan **économique et financier** de chaque collectivité et établit la **balance des paiements** de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française (article 56 du titre 5 de la loi pour le développement économique des outre-mer - LODEOM).

➤ Il apporte ses services à la communauté bancaire, aux Pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers : **cotation, centrale de bilans, gestion des systèmes d'échanges interbancaires, recensement des risques**. Il assure dans ce cadre l'exécution des transferts de fonds publics et privés entre sa zone d'émission et la France métropolitaine. Ces mouvements transitent par le compte d'opérations ouvert au nom de l'IEOM dans les livres du Trésor public, ce compte garantissant de manière illimitée **la convertibilité du F CFP en euro** et la liberté des transferts.

➤ Il s'assure, en liaison avec la Banque de France, de **la sécurité des moyens de paiement** et de la pertinence des normes applicables en la matière, en vertu de l'article 71 de la loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne.

➤ L'IEOM assure en Nouvelle-Calédonie dans ses locaux, le **secrétariat de la commission de surendettement** des particuliers depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007 (décret n°2007-43 du 10 janvier 2007). Dans ce cadre, il instruit les dossiers de surendettement soumis à la décision de la Commission. Sur le plan juridique, le dispositif légal et réglementaire, nécessaire au bon fonctionnement de la commission de surendettement, a été complété le 28 avril 2008 par une délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

➤ **Le dispositif de médiation du crédit** a été mis en place en Nouvelle-Calédonie en novembre 2008. Il est semblable à celui déployé en Métropole, la fonction de médiateur étant occupée par le directeur de l'agence de l'IEOM. Le dépôt d'un dossier se fait directement au travers de la plateforme internet élaborée pour la circonstance : <http://www.mediateurducredit.fr>

➤ En juillet 2010, conformément à la demande du Ministère de l'économie, de l'Industrie et de l'Emploi, l'IEOM a présenté un premier **observatoire des tarifs bancaires aux particuliers** en Nouvelle-Calédonie, la collecte et le traitement des données couvrant l'ensemble des établissements bancaires installés en Nouvelle-Calédonie, à partir de leurs documents publics de tarification. Le 23 octobre 2010, la nouvelle loi sur la régulation bancaire et financière a été promulguée. Dans son article 81, elle modifie l'article L. 712-5 du code monétaire et financier en y insérant l'article L. 712-5-1 ainsi rédigé :

*« Article L. 712-5-1.- Il est créé au sein de l'Institut d'émission d'outre-mer un observatoire des tarifs bancaires chargé d'étudier les questions relatives aux tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités mentionnées à l'article L. 712-2 (Soit la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et la Polynésie française). Il publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements.*

*Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement. »*

En octobre 2010, l'IEOM a donc publié son premier observatoire public des tarifs bancaires dans les COM du Pacifique, les données couvrant cette fois-ci l'ensemble des établissements bancaires installés dans les trois géographies.

Les dispositions contenues à l'article 56 (Titre V) de **la loi pour le développement des outre-mer (LODEOM)** publiée au journal officiel du 28 mai 2009 concernent l'IEOM. Elles réaffirment les missions de l'Institut en matière de **politique monétaire, de sécurité et de bon fonctionnement** des systèmes de paiement ainsi que des systèmes de compensation, de règlement et de livraison des instruments financiers et d'établissement de **la balance des paiements** des territoires de sa zone d'intervention.

La connaissance des réalités humaines et économiques des différentes collectivités de sa zone d'émission permet à l'IEOM d'éclairer l'ensemble des opérateurs économiques et financiers dans leurs décisions et de constituer pour les Pouvoirs publics une force de proposition et de conseil au service du développement économique et social.

## Annexe 5 : Lexique des principaux sigles mentionnés

AAI	Autorisation administrative d'importation
ACP	Autorité de contrôle prudentiel
ADANC	Agence pour la desserte aérienne de Nouvelle-Calédonie
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
ADRAF	Agence de développement rural et d'aménagement foncier
AFBTP	Association de Formation du BTP
AFD	Agence française de développement
BIT	Bureau international du travail
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAAPO	Coopérative agricole et aquacole des producteurs d'Ouvéa
CAFAT	Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCLRF	Comité consultatif de la réglementation bancaire et financière
CDE	Calédonienne des eaux
CES	Conseil économique et social
CET	Centre de technique d'enfouissement
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CNCEP	Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CTME	Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie
DAVAR	Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DIMENC	Direction de l'industrie des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie
DPASS	Direction provinciale d'action sanitaire et sociale
EEC	Electricité et eau de Calédonie
ENERCAL	Société néo-calédonienne d'énergie
ERPA	Etablissement de régulation des prix agricoles
FASSF	Fonds d'action sanitaire, sociale et familiale
FBF	Fédération bancaire française
FCME	Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie
FED	Fonds européen de développement
FEPNC	Fonds d'équipement et de promotion de la Nouvelle-Calédonie
FER	Fonds d'électrification rurale
FGIL	Fonds de garantie des îles Loyauté
FGMPE	Fonds de garantie bancaire pour micro-projets économiques
FGN	Fonds de garantie pour le développement de la Province Nord
FGPPP	Fonds de garantie des petits projets productifs
FIDES	Fonds d'investissement pour le développement économique et social
FME	Fonds pour la maîtrise de l'énergie

FSH	Fonds social de l'habitat
GEMINI	Société Gestion-Exploitation des mines de nickel
GFA	Groupement des fermes aquacoles
GIE	Groupement d'intérêt économique
ICAP	Institut calédonien de participation
ICPE	Installations classées pour le protection de l'environnement
IDC	Institut pour le Développement des Compétences (ex APE)
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
ISD	Installation de stockage des déchets
ISEE	Institut de la statistique et des études économiques
KNS	Koniambo nickel SAS
MKM	Mai-Kouaoua Mines
NCI	Nouvelle-Calédonie Initiative
NMC	Nickel mining company
OCEF	Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique
OGAF	Opérations groupées d'aménagement foncier
OMT	Organisation mondiale du tourisme
OPT	Office des postes et télécommunications
PDTC	Plan de développement touristique concerté
PROMOSUD	Société de développement de la Province Sud
PTME	Programmes territoriaux de maîtrise de l'énergie
SCE	Société calédonienne des eaux
SEM	Société d'économie mixte
SHN	Société des hôtels de Nouméa
SIC	Société immobilière de Nouvelle-Calédonie
SIT	Service de l'inspection du travail
SLN	Société Le Nickel
SMCB	Société des mines de Cap-Bocage
SMGM	Société minière Georges Montagnat
SMIT	Service médical inter-entreprise du travail
SMN	Société des mines de Nakéty
SMP	Société minière de Poro
SMSP	Société minière du Sud Pacifique
SMT	Société des mines de la Tontouta
SNNC	Société du nickel de Nouvelle-Calédonie et de Corée
SODIL	Société de développement et d'investissement de la Province des îles Loyauté
SOFINOR	Société de financement et d'investissement de la Province Nord
SOPAC	Société des producteurs aquacoles calédoniens
SOPARIL	Société de prise de participation dans les PME PMI
SPMSC	Société de participation minière du sud calédonien
STCPI	Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UPRAC	Unité de promotion et de sélection des races aquacoles de crevettes
VKP	Voh-Koné-Pouembout
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZEE	Zone économique exclusive

## Annexe 6 : Liste des publications

---

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire  
Suivi de la conjoncture économique

Conjoncture outre-mer

Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers

Rapport annuel : Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française  
Rapport annuel du siège de l'IEOM

Rapport annuel sur la balance des paiements : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

*Ces publications sont disponibles en ligne, gratuitement, sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)*

### CEROM

Tableau de bord trimestriel

Les synthèses de CEROM

Entreprises de Nouvelle-Calédonie (*mars 2011*)

Les défis de la croissance calédonienne (*décembre 2008*)

L'économie calédonienne en mouvement (*décembre 2005*)

### Les Notes de l'Institut d'émission

Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : identification des facteurs de frein et des éléments de soutien à l'aide d'un modèle de gravité (*Janvier 2011*)

L'habitat dans les outre-mer français : progrès, enjeux, disparités (*février 2010*)

Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer (*mars 2010*)

L'habitat et le développement urbain dans le Grand Nouméa : Constat & Enjeux (*déc. 2008*)

Le réescompte en Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française (*juillet 2008*)

Le secteur automobile en Nouvelle-Calédonie (*janvier 2008*)

### Les Notes expresses

N° 33 L'économie polynésienne en 2010 : un bilan dans le prolongement de 2009 (*mars 2011*)

N° 32 L'économie calédonienne en 2010 : une année bien orientée mais des incertitudes (*mars 2011*)

N° 31 L'économie de Wallis-et-Futuna en 2010 : une reprise tirée par les marchés publics (*mars 2011*)

N° 30 Le microcrédit en Nouvelle-Calédonie : développement rapide et multiples acteurs (*février 2011*)

N° 29 Le microcrédit à Wallis-et-Futuna : un levier pour le financement du secteur privé ? (*février 2011*)

N° 28 Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : facteurs de frein et éléments de soutien (*janvier 2011*)

N° 27 Premières tendances en Nouvelle-Calédonie pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 (*janvier 2011*)



**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Alvin APPLETON

Thierry BELTRAND

David CHATELAIN

Erica GERBIER

Marie-Hélène de LAZZERI

Lanwenn LE CORRE

Pascal RICHER

Olivier SIMON

Directeur de la publication : M. Nicolas de SEZE  
Responsable de la rédaction : M. Thierry BELTRAND  
Editeur : IEOM  
Imprimé par Artypo  
Achevé d'imprimer en juin 2011 - Dépôt légal : juin 2011  
Prix : 2 500 F CFP - ISSN 1635-2262

